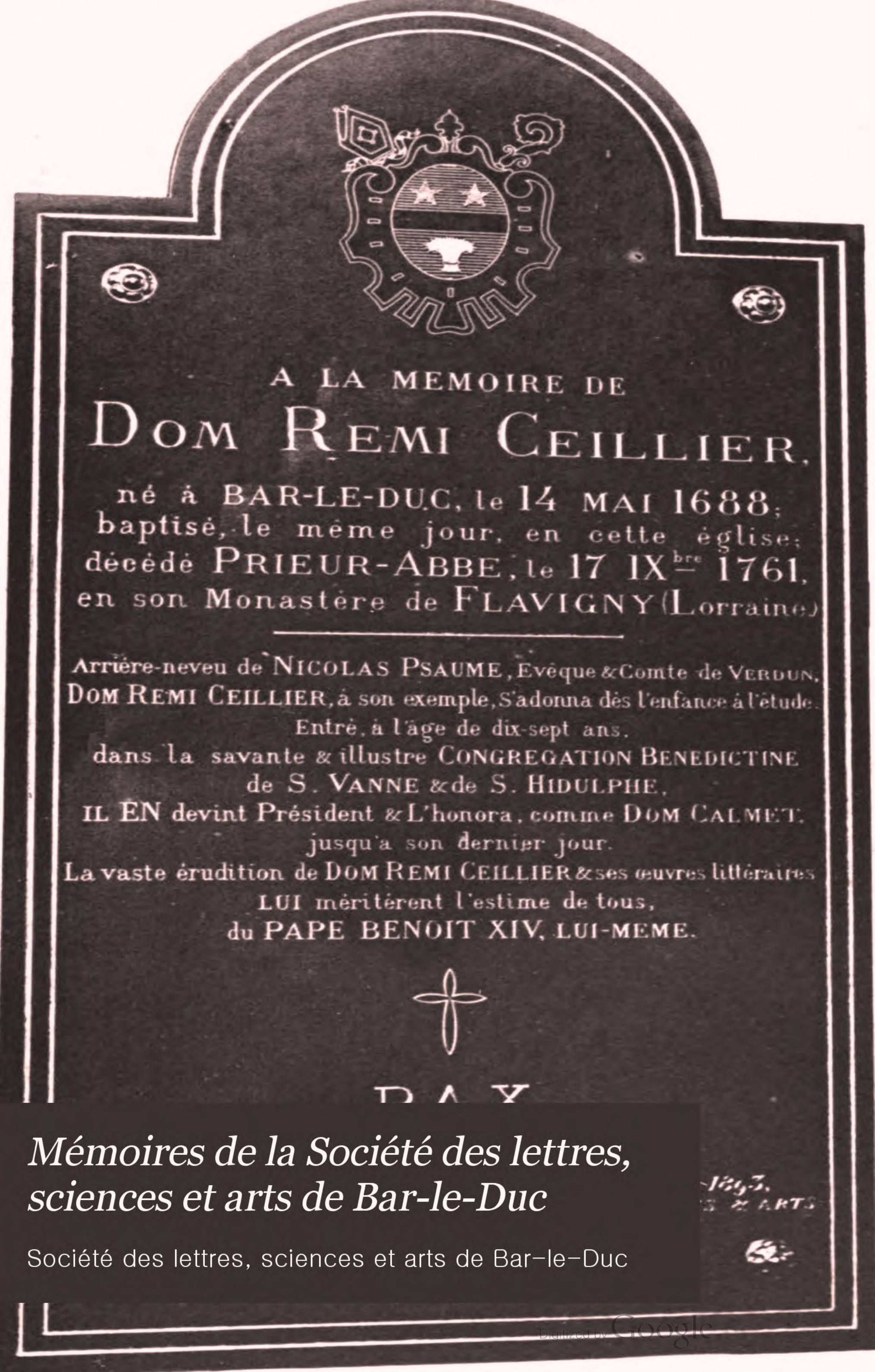
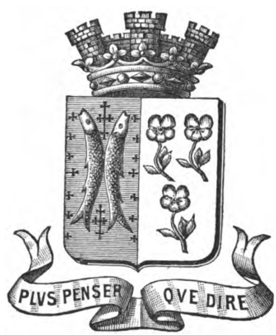

A LA MEMOIRE DE
DOM REMI CEILLIER,
né à BAR-LE-DUC, le 14 MAI 1688;
baptisé, le même jour, en cette église;
décédé PRIEUR-ABBE, le 17 IXbre 1761,
en son Monastère de FLAVIGNY (Lorraine)
Arrière-neveu de NICOLAS PSAUME, Evêque & Comte de VERDUN,
DOM REMI CEILLIER, à son exemple, S'adonna dès l'enfance à l'étude.
Entré, à l'âge de dix-sept ans,
dans la savante & illustre CONGREGATION BENEDICTINE
de S. VANNE & de S. HIDULPHE,
IL EN devint Président & L'honora, comme DOM CALMET,
jusqu'à son dernier jour.
La vaste érudition de DOM REMI CEILLIER & ses œuvres littéraires
LUI méritèrent l'estime de tous,
du PAPE BENOIT XIV, LUI-MEME.
PAX

IMPRIMERIE
CONTANT-LAGUERRE
LVX VITAM
BAR-LE-DUC

MÉMOIRES
DE LA SOCIÉTÉ
DES LETTRES,
SCIENCES ET ARTS
DE BAR-LE-DUC.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME III.



BAR-LE-DUC.

CONTANT-LAGUERRE, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.

1894.

Les réunions de la Société ont lieu à l'Hôtel-de-Ville de Bar-le-Duc, le premier MERCREDI de chaque mois, à huit heures du soir.

La Société ne prend pas la responsabilité des doctrines, des opinions et des faits avancés dans les mémoires et les travaux de ses membres, même quand elle en autorise l'insertion dans le Recueil de ses publications (Art. 23 des Statuts).

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

EXTRAITS DU REGISTRE

DES PROCÈS-VERBAUX

POUR L'ANNÉE 1893.

Séance du 4 Janvier.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, CH. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, KONARSKI et l'abbé PLAUCHE.

Se font excuser : MM. FORGET, JACOB et LALLEMAND.

M. KONARSKI, appelé à remplir les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance. M. BONNABELLE, appelle l'attention de la Société sur ce fait que, parfois, les procès-verbaux, bien qu'ils aient été lus et régulièrement adoptés, sont ensuite insérés sur les avis de convocation avec des modifications notables, quand des parties entières n'en sont pas purement et simplement supprimées. C'est ainsi notamment, que, sur le bulletin de convocation à la séance de décembre 1892, le procès-verbal de la séance du mois d'octobre précédent se borne à mentionner la lecture faite par M. BONNABELLE de la notice biographique par lui consacrée à M. FLORENTIN sans garder la moindre trace d'une analyse de ce travail donnée dans le procès-verbal tel qu'il a été lu et adopté. — La Société, reconnaissant le bien-fondé de la réclamation de M. BONNABELLE, décide que, lors de l'impression du plus prochain volume des *Mémoires*, le passage du procès-verbal de la séance d'octobre 1892 relatif à la biographie de M. FLORENTIN, sera rétabli dans son texte complet à la place qu'il doit occuper dans ce volume, et charge son président de

veiller avec soin à l'avenir à ce que, à moins de décision contraire et expresse dictée par de sérieuses considérations, le procès-verbal de chaque séance soit reproduit dans son intégralité, tel qu'il aura été lu et approuvé, sur le bulletin de convocation à la séance suivante.

Sous le bénéfice de ces observations, le procès-verbal de la séance de décembre 1892 est adopté.

M. Demoget, président sortant, procède à l'installation du Bureau élu pour 1893 et remercie ses confrères de l'honneur qu'ils lui ont fait en le plaçant, pour l'année 1892, à la tête de la Société. M. Dannreuther, nouveau président, prend ensuite la place de M. Demoget et adresse aux membres présents à la séance les mêmes remercîments.

Correspondance :

M. Peltier, professeur au Lycée, prie la Société d'agréer sa démission, ses occupations professionnelles ne lui permettant point une collaboration suffisamment assidue. M. Bala, ancien maire de Bar-le-Duc, est, pour la même raison, dans la nécessité de donner sa démission de membre titulaire. Il prie toutefois la Société de vouloir bien lui conserver le titre de membre correspondant, ce qui est voté séance tenante à l'unanimité.

Publications et ouvrages reçus :

Les communes luxembourgeoises, par Émile Faudet : publication de l'Institut archéologique de Luxembourg. Arlon, 1892, 1 vol. in-4°, avec pl.

Revue des travaux scientifiques : publication du ministère de l'Instruction publique, t. XI, n° 12, et t. XII n°s 4, 5 et 6.

Mémoires de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, pour 1889-1890, 1 vol. in-8°. — *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, pour 1890, 1 vol. in-8°. — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, pour 1892, 2e fasc. in-8°. — *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, pour 1892, t. XXXI, 1er semestre, in-8°. — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, pour 1892, 3e trimestre, in-8°. — *Bulletin de la Société d'agriculture du Var*, octobre et novembre 1892, in-8°.

Rassegna delle scienze geologiche in Italia, 1892, 1er semestre. Rome, in-8°.

L'ordre du jour appelle les communications de MM. Konarski et Léon Maxe-Werly.

M. Konarski, rappelant le travail qu'il a publié dans nos *Mémoires* de 1883 sous le titre de *Conjectures sur l'origine champenoise*

de Florentin Thierriat, avocat au bailliage de Vosge, annonce qu'il vient de recevoir du département de l'Yonne une série de pièces justifiant point par point toutes les suppositions par lui émises dans la thèse qu'il soutenait il y a dix ans. Ces documents établissent, en effet, de la façon la plus incontestable, que Florentin Thierriat, présenté par tous les biographes qui se sont occupé de sa carrière de juriste et de pamphlétaire, comme né à Mirecourt d'une famille essentiellement lorraine, est né à Saint-Florentin, petite ville de l'Yonne qui faisait autrefois partie de la province de Champagne, qu'il y a passé la plus grande partie de sa vie, et qu'il ne s'est établi en Lorraine qu'en 1598, à titre d'émigré et, selon toute apparence, à la suite d'inimitiés que lui aurait attirées dans son pays d'origine un libelle écrit, au cours des guerres de la Ligue, contre le duc de Mayenne. Ces nouveaux renseignements, en présence desquels s'effondre d'une façon définitive la légende accréditée depuis trois siècles que Thierriat serait l'auteur des *Mémoires* sur l'histoire de Lorraine qui lui ont été attribués, feront, d'ailleurs, le sujet d'une nouvelle étude qui paraîtra dans notre prochain volume.

M. Konarski donne ensuite lecture de la première partie d'une notice consacrée par M. Léon Maxe-Werly à *Jehan Crocq, sculpteur barrisien*. Au début de cette préface, M. Maxe, critiquant la facilité avec laquelle, dans notre province, on attribue d'ordinaire et sans examen préalable à Ligier Richier tous les morceaux de sculpture, quels qu'ils soient, rencontrés dans le pays barrois et plus ou moins susceptibles d'être rattachés à la période de la Renaissance, rappelle qu'avant l'illustre sculpteur sanmihiélois un certain nombre d'artistes, de second rang sans doute mais non toujours sans mérite, ont bénéficié de la protection des Ducs de Bar, ont travaillé pour eux, ont peuplé la région d'œuvres malheureusement toutes anéanties aujourd'hui et sont tombés dans le plus profond oubli, écrasés sous la mémoire de leur glorieux successeur : Jehan Crocq fut de ceux-là, et bien d'autres encore. Aussi, avant d'aborder la carrière du sculpteur auquel il va consacrer la plus grande partie de sa notice, M. Maxe-Werly, recourant tant aux publications antérieures à celle qu'il prépare qu'aux documents inédits fournis par les archives de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle, énumère, en groupant autour de chacun d'eux tous les renseignements qu'il a pu se procurer, les nombreux artistes ou « artisans » peintres, verriers, sculpteurs ou « imaigiers » (comme on disait alors), « maîtres-maçons » (ce que nous appelons aujourd'hui des ingénieurs), musiciens ou « ménestrels », tapissiers, enlumineurs sur vélin, calligraphes, relieurs même, les uns de Bar

les autres de Saint-Mihiel, de Verdun, de nos environs enfin, continuellement employés dans les châteaux de Bar, de Louppy, de Kœurs, de Bouconville, etc., sur l'ordre et aux frais de la comtesse Yolande, du cardinal Louis de Bar ou bien du duc René.

La suite de cette lecture est remise à la séance de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 1er Février.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, FISTIÉ, Albert JACQUOT, KONARSKI et l'abbé PLAUCHE.

MM. JACOB et LALLEMAND se font excuser.

M. KONARSKI, appelé à remplir les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 janvier, qui est adopté.

Correspondance :

L'Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Amiens fait parvenir le programme du concours qu'elle ouvre pour l'année 1893. D'une part, un prix de 200 fr. est proposé pour une *Histoire de l'administration de Jacques-Bernard Chauvelin, intendant de la Généralité d'Amiens de 1731 à 1751*. D'autre part, une médaille de vermeil sera accordée pour une pièce de poésie, ne dépassant pas 200 vers, et dont le sujet est laissé au choix des concurrents. Les travaux devront parvenir au Secrétaire perpétuel de l'Académie, 58, rue Lemattre, à Amiens, avant le 15 octobre 1893.

Lettre de M. le Directeur de la *Revue bleue* (Revue politique et littéraire), proposant à la Société un compte-rendu bibliographique des travaux de ses membres en échange de l'envoi du volume annuel des *Mémoires*. — La Société adhère à cette proposition.

Publications et ouvrages reçus :

La signature de Ligier Richier au Musée de Bar-le-Duc, par L. MAXE-WERLY (extr. du *Journ. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, novembre 1892; 8 pages in-8° et figure).

Note sur des inscriptions du Moyen-Age récemment découvertes à Bar-le-Duc, par le même (extr. du *Bull. du Comité des Trav. histor.*, 8 pages in-8°, 2 photograv.).

Notes sur F.-Ch. Robert (né à Bar-le-Duc, le 20 novembre 1812,

décédé à Paris, le 15 décembre 1887), par Emile HUBER (extr. des *Mém. de l'Acad. de Metz*, 11 pages in-8°).

Notes sur Mont-devant-Sassey, par C. BONNABELLE; 47 pages in-8°, Montmédy, impr. Pierrot, 1893.

M. F.-J.-E. Florentin, notice nécrologique, par C. BONNABELLE (extr. des *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*; 8 pages in-8°).

L'Idée de Dieu dans les écrits philosophiques de Voltaire et de Renan, par l'abbé HÉBERT (extr. des *Annales de philosoph. chrét.*, Paris, 1891, 42 pages in-8°).

Marguerite de Neuchâtel, abbesse de Beaume-les-Dames et de Remiremont, par A. BENOÎT (extr. du *Bull. de la Soc. philom. vosgienne*, 1892, 21 pages in-8° avec figures).

Deux études de droit lorrain, par Ch. GUYOT (extr. du *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1892, 20 pages in-8°).

Gouvernements, ministères et constitutions de la France depuis cent ans, premier supplément, par L. MUEL, 20 pages in-8°).

Le siège de Stenay en 1654, par A. GILBERT (extr. des *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 154 pages in-8°, 2 photogravures et un plan).

Hommage des auteurs.

Académie des Sciences, Lettres et Arts de Montpellier, section des Lettres, t. IX, fasc. 3 et 4, année 1892.

Le *Journal de Montmédy*, janvier 1893.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1892, fasc. 2 et 3. — *Bulletin de l'Académie du Var*, 1892, t. XVI, fasc. 2. — *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France*, Nantes, 1892, t. II, fasc. 4. — *Bulletin de la Société de Géographie de l'Est*, Nancy, 4e trim. 1892. — *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, 1892, fasc. 2. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1893, fasc. 1.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou, 1892, fasc. 2.

Présentations :

Sont présentés aux suffrages de la Société : 1° en qualité de membres titulaires : M. Ch. BUSSELOT, maire de la ville de Bar-le-Duc, chevalier de la Légion d'honneur (par MM. KONARSKI et BONNABELLE); M. ZURCHER, conseiller de préfecture de la Meuse (par MM. DANNREUTHER et KONARSKI); et M. BARROIS, inspecteur de l'enseignement primaire à Bar (par MM. BERTEAUX et DANNREU-

THER), 2° en qualité de membre correspondant : M. CHANTRIOT, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar (par MM. LALLEMAND et FISTIÉ).

Communications et lectures :

M. DANNREUTHER donne communication d'une étude de M. Léon GERMAIN sur *Deux cloches du collège Gilles-de-Trèves, à Bar-le-Duc;* le texte des inscriptions et les ornements dont ces cloches sont revêtues ont été moulés par M. L. MAXE-WERLY et photographiés par M. L. DUVAL, de Bar. La plus ancienne de ces deux cloches porte la date de 1628, époque où le collège était dirigé par les Jésuites. Outre une invocation à saint Ignace, elle présente une petite croix et un bas-relief figurant la Vierge en buste, avec l'Enfant-Jésus dans ses bras. Le genre est tout à fait italien et semble se rattacher à l'école de Donatello. Mais le médaillon le plus curieux, c'est la marque du fondeur, où l'on voit un cadran d'horloge, une cloche, une équerre, un compas et l'inscription : « I. Sansonnet, de S. Miel » (Saint-Mihiel). — La seconde cloche, fondue en 1776, par « Alliot fils, de Ligny, » porte les noms des quatre surintendants du collège, choisis conformément au titre de fondation. On y remarque, en outre, un crucifix avec Marie-Madeleine agenouillée et embrassant le pied de la croix ; un autre crucifix, accosté de la Vierge et de saint Jean; enfin une Vierge debout, portant l'Enfant-Jésus. M. GERMAIN étudie en détail tous ces sujets décoratifs et donne des renseignements sur les personnages nommés dans les inscriptions.

M. DANNREUTHER donne ensuite lecture d'une note de M. FOURIER DE BACOURT sur *le cardinal Bichi,* siennois, qui fut abbé de Saint-Mihiel, et dont le nom est demeuré jusqu'à nos jours comme un épouvantail pour les enfants dans les traditions populaires de notre pays. La carrière politique, très accidentée, de ce prélat, la part qu'il prit, aux côtés de Louis XIII, au siège de Saint-Mihiel, et la réputation de rapacité qui le suivit dans son évêché de Carpentras, expliquent dans une certaine mesure que sa mémoire ne soit pas restée en bénédiction parmi les habitants de sa ville abbatiale.

En raison de l'heure avancée, la lecture de la seconde partie de l'étude de M. MAXE-WERLY, sur *Jehan Crocq* et celle du travail de M. MARICHAL sur *René II et le douaire de Jeanne de Laval* sont remises à la prochaine séance.

WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 1er Mars.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, DEMOGET, DUVAL, FISTIÉ, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE.

M. KONARSKI se fait excuser par lettre.

M. Charles DEMOGET, appelé à remplir les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, demandant l'envoi d'un exemplaire des Mémoires de la Société portant le millésime de 1891, pour l'Exposition de Chicago. (Le volume a été envoyé.)

Circulaire de la Société académique de l'Aube, accompagnée du programme des prix à décerner en 1893 par ladite Société.

Lettre de M. L. MAXE-WERLY demandant des renseignements et des communications de pièces, en vue d'un travail qu'il se propose de rédiger et d'une collection qu'il destine au Musée de Bar-le-Duc : — 1° sur les *Assignats* émis en 1791 et 1792, ainsi que sur les *Bons* créés en 1848 et 1870 par les municipalités du département de la Meuse; — 2° sur les *Ex-libris* du Barrois; — 3° sur les *Timbres fiscaux* de la même province, créés au XVIIe siècle.

Lettre de M. FORGET donnant sa démission des fonctions de secrétaire-adjoint.

Lettre de MM. JACOB et FORGET présentant, en qualité de membre titulaire, M. le docteur GALLOPAIN, directeur de l'asile départemental de Fains.

Ouvrages reçus :

Du Ministère de l'Instruction publique :

Annales du Musée Guimet, tome XXII (le *Zend-Avesta,* 2e vol.), et tome XXIII (le *Yi-King,* 2e partie). 2 vol. in-4°, 1892-1893.

J. Menant : les *Yézidiz,* 1 vol. in-12, 1892.

Revue de l'Histoire des Religions, tome XXVI, 2e et 3e fascicules.

Bibliographie des travaux historiques et archéolog., publiés par les Sociétés savantes de France, dressée par R. de Lasteyrie et E. Lefèvre-Pontalis, tome II, 3e livr., Impr. Nationale, 1892 (*Nord — Pyrénées-Or.*).

Des Sociétés correspondantes :

Société des Amateurs naturalistes du nord de la Meuse, Mémoires, tome IV, Montmédy, 1892.

Bulletin de l'Institut égyptien, 3e série, no 3, Le Caire, 1892.

Bulletin de la Société archéol. de Sens, t. XV, Sens, 1892.

Mélusine, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages, tome VI, no 7.

Mémoires de la Soc. d'Archéol. lorr., tome XLII, 1892.

Comité archéol. de Senlis. Comptes-rendus et Mémoires, 3e série, tome VI (année 1891). Senlis, 1892.

Hommage des auteurs :

L. GERMAIN, *La cloche de Sarbazan* (Landes), 1573, 15 pages in-8o. Nancy, 1892.

L. GERMAIN, *Le Musée de Longwy et ses taques de foyer,* 19 pages in-8o. Montmédy, 1893 (extr. du Journ. de Montmédy).

L. GERMAIN et C. MILLOT, *Table d'horloges solaires gravée par J. Appier Hanzelet,* 40 pages in-8o avec planche. Nancy, 1893 (extr. des Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.).

H. DANNREUTHER, *Le Christ mourant* de L. Richier, 4 pages in-8o avec planche. Nancy, 1893 (extr. de la Lorraine Artiste).

Lectures :

M. DANNREUTHER donne lecture du Mémoire de M. MARICHAL, archiviste aux Archives Nationales, membre correspondant, sur le *douaire de la reine Jeanne de Laval,* veuve de René d'Anjou, concédé par lettres de René II en date du 1er novembre 1484. Ce douaire, pour le duché de Bar, se composait des revenus des prévôtés d'Étain, Bouconville et Morley, ainsi que d'une rente annuelle de 1,000 livres sur le domaine.

M. DEMOGET lit la deuxième partie de la Notice consacrée par M. L. MAXE-WERLY au *sculpteur Jehan Crocq.* Avec beaucoup de vraisemblance, l'auteur cherche dans les Flandres, où il y a, au XVe siècle, de nombreux artistes verriers, borduriers, etc., portant le nom de Crock, Crocques, Kroc, le lieu d'origine de ce sculpteur. La première mention de sa présence à Bar est de 1487. Dès lors il se fixe dans cette ville et jouit de la faveur de René II. Ses fils ou neveux, Martin et Claude Crocq, continuent à porter dignement le nom illustré par Jehan. L'œuvre capitale de celui-ci est le mausolée de Charles le Téméraire, exécuté en 1499 pour l'église Saint-Georges de Nancy, M. MAXE-WERLY s'attache à la description de ce monu-

ment dont il ne reste malheureusement plus que des reproductions très imparfaites.

M. L. Duval présente des épreuves photographiques très réussies, vues d'ensemble et de détail des églises d'*Avioth*, *Mont-devant-Sassey* et *Orval*, et veut bien promettre, à la demande générale qui lui en est faite, de renouveler bientôt ce genre de communications aussi nouveau qu'intéressant pour la Société.

La discussion d'une proposition tendant à modifier les alinéas 4 et 5 des Statuts de la Société de manière à abréger les formalités et les délais qu'ils fixent pour la présentation et l'admission de nouveaux membres est ajournée.

Sur la proposition de M. l'abbé Plauche, la Société décide qu'une plaque commémorative en l'honneur de Dom Remi Ceillier sera offerte à l'église Notre-Dame, où il fut baptisé le 14 mai 1688, pour être apposée à l'intérieur de cet édifice, à moins que la Commission instituée à cet effet ne découvre l'emplacement exact de la maison où naquit le célèbre érudit barrisien.

Après lecture des rapports de MM. Collin, Konarski, Berteaux et Plauche, il est procédé à l'élection de MM. Busselot, maire de la ville de Bar-le-Duc; Zurcher, conseiller de préfecture, et Barrois, inspecteur primaire à Bar, en qualité de *membres titulaires;* — Chantriot, professeur agrégé d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, en qualité de *membre correspondant.*

Pour le Secrétaire, C. Demoget.

Séance du 5 Avril.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Berteaux, Bonnabelle, Ch. Busselot, Dannreuther, Fistié, Forget, Konarski et Lallemand.

Se font excuser, MM. Demoget, Zurcher et Jacob.

M. Konarski, appelé à remplir les fonctions de secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er mars, qui est adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Charles Busselot, maire de Bar-le-Duc, élu membre titulaire dans la précédente séance. — M. Busselot remercie en assurant à la Société qu'elle pourra, en toutes circonstances, compter sur sa bonne volonté et sur son appui.

Correspondance :

M. le Président donne lecture d'une circulaire sollicitant une souscription pour la célébration du Centenaire de la mort du député girondin J.-B. Salle, représentant de la Meurthe à la Convention, décapité le 19 juin 1794. La Société regrette de ne pouvoir accéder à cette demande en raison de la disposition inscrite à l'art. 16, alin. 2 de ses Statuts.

MM. BERTEAUX et JACOB présentent, en qualité de membre correspondant, M. A. PRUDHOMME, professeur départemental d'agriculture, demeurant à Commercy. — MM. DANNREUTHER et JACOB présentent, en qualité de membre titulaire, M. Henri DOLIVEUX, inspecteur d'académie, à Bar-le-Duc.

Publications et ouvrages reçus :

1° Hommages d'auteurs :

Flore de la Meuse, par C. Breton (suite), 2 ff. in-8°. — *Cademborn et Rouling : exploration de neuf tumulus,* par M. E. Huber, 3 fasc. in-8°, pl. Metz, 1892. — *Mélusine, recueil de littérature populaire,* par H. Gaidoz, t. VI, 1892-1893. — *Les anciennes inscriptions des abbayes de l'ordre des Prémontrés situées dans le département des Vosges,* par A. Benoît. Saint-Dié, 1893, broch. in-8°.

2° Envois des Sociétés correspondantes :

Travaux de l'Acad. nation. de Reims, 90e vol. in-8°, 1892. — *Mém. de l'Acad. de Dijon*, 4e sér., III, 1892. — *Mém. de l'Acad. de Caen*, 1892. — *Mém. de la Soc. acad. d'archéol. de l'Oise*, t. XI, 1er fasc., 1892. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest,* 4e trim., 1892. — *Bull. de la Soc. des Études du Lot*, t. XVII, 1892. — *Soc. des Antiq. de la Picardie, docum. inédits*, t. XIII : *le Clergé et l'Église d'Amiens en 1789,* 1 v. in-4°, 1892. — *Bull. de la Soc. d'agricult. du Var,* t. XI, 1892-93. — *Mém. de la Soc. impér. d'archéol. de Saint-Pétersbourg,* t. V, 1892, pl. — *Journal de Montmédy*, mars 1892. — Minist. de l'Instr. publ. : *Revue des Trav. scientif.*, t. XII, fasc. 7 à 9.

Communications et lectures :

M. FISTIÉ donne lecture de quelques fragments tirés de son Journal : *La trame de la vie; Richesse de chaque jour; l'Anémone; le Mercredi des Cendres; le grand mot de la Vie; je suis, j'étais...*; autant de pages pleines d'élévation et de philosophie consolante que la Société souhaite de voir paraître dans l'un des plus prochains volumes de ses *Mémoires.*

Après avoir remercié M. FISTIÉ de cette communication, M. le

Président rappelle que M. FORGET a, dans une précédente séance, prié la Société d'agréer sa démission de secrétaire-adjoint. M. FORGET persistant dans sa résolution malgré les démarches qui ont été tentées auprès de lui, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

M. KONARSKI se déclare prêt à donner sa démission de vice-président et à accepter les fonctions de secrétaire-adjoint.

Scrutin pour l'élection d'un secrétaire-adjoint : M. KONARSKI est élu.

Scrutin pour l'élection d'un vice-président, aux lieu et place de M. KONARSKI : M. Charles BUSSELOT est élu vice-président de la Société.

M. le Président rappelle qu'il y a également lieu de remplacer à la Commission de publication M. PELTIER, démissionnaire. M. FORGET est élu membre de la Commission de publication.

Il est enfin procédé au tirage au sort des Commissions chargées d'examiner les candidatures présentées au cours de la séance, de MM. DOLIVEUX et PRUDHOMME.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 3 Mai.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BONNABELLE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, FISTIÉ, KONARSKI, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE et ZURCHER.

Assiste à la séance : M. CHANTRIOT, membre correspondant.

Se font excuser : MM. BUSSELOT, FORGET et JACOB.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à MM. BARROIS, CHANTRIOT et ZURCHER, élus dans la précédente séance. M. CHANTRIOT remercie la Société : il estime qu'en acceptant de figurer au nombre de ses membres, il s'est engagé à fournir à l'œuvre commune sa part de collaboration. C'est ce qu'il s'efforcera de faire dans les moments de loisir que lui laisseront ses devoirs professionnels, et il espère tenir très prochainement cette promesse en rendant compte à ses confrères de l'ouvrage tout récemment publié sur le *Plateau lorrain* par M. Auerbach, professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des lettres de Nancy.

Après avoir donné lecture d'une lettre de M. le Dr GALLOPAIN,

remerciant la Société de son admission, M. le Président rappelle en quelques mots le souvenir de M. PAGET, ancien chef de division à la Préfecture, membre titulaire, décédé le 30 avril, et qu'une amitié devenue en quelque sorte proverbiale a fait pendant de bien longues années le collaborateur anonyme et modeste, mais singulièrement dévoué, de M. BONNABELLE, pour la publication de l'*Annuaire de la Meuse.*

Présentations :

Sont présentés au titre de membres correspondants : M. BAILLY, chef du service de la comptabilité à la Cie départementale des chemins de fer de la Meuse (par MM. MERCERON et BONNABELLE), — et M. RAULIN, professeur honoraire de l'Université, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, membre de la Commission météorologique de la Meuse, demeurant à Montfaucon (présenté par MM. SAILLIET et BONNABELLE).

Publications et ouvrages reçus :

Don par M. FREUND-DESCHAMPS, maire de Lisle-en-Rigault, membre titulaire : 1° d'un manuscrit original du XVIIe siècle constituant la copie, augmentée de nombreuses additions, du manuscrit de 1594, œuvre de Thierry Alix, président de la Chambre des comptes de Lorraine, et connu sous le titre de Pouillé ou Description sommaire des singularités du duché de Lorraine; — 2° d'une plaquette de 4 pages in-4° : *Epitaphe de Françoys de Lorraine, grand prieur de France...*, Paris, de l'imprimerie de Thomas Richard, 1563; — 3° d'un atlas de 52 planches, petit in-4° obl. : *Plans et profils des principales villes de la province de Champagne...*, par l'ingénieur de Beaulieu.

Don par M. MARCHAL, de Bourmont, membre correspondant, d'un *fac-simile* de la dernière délibération municipale de la ville de Lamothe, 1645, 1 pl. in-fol., photogravure.

Don par M. le général VANSON, membre correspondant, des fasc. nos 1 et 2 du *Carnet de la Sabretache*, organe de l'association « la Sabretache, » constituée dans le but de réunir, avec l'espoir d'en former un jour un musée de l'Armée, les documents se rattachant à l'histoire de l'armée française, de ses corps, de ses armes, de ses uniformes, de son équipement, etc...

Don par M. le comte PAJOL de l'ouvrage intitulé *Pajol, général en chef,* par le général comte Pajol, son fils; 3 vol. in-8°, pap. de Hollande, demi-rel. mar., Didot, 1874; — 2° de l'ouvrage intitulé *Les guerres sous Louis XV,* du même auteur, 7 vol. in-8°, avec atlas de

cartes et 3 *fac-simile* d'aquarelles de Detaille, Didot, 1881-1891.

Don par M. l'abbé RENARD, aumônier des dames Dominicaines de Bar, d'un exemplaire de sa *Notice sur Ancerville*, tirée à très petit nombre, Bar-le-Duc, 1893, 1 vol. in-8°, orné de photograv. d'après les clichés de M. DUVAL.

Don par M. l'abbé PLAUCHE de la photographie d'un ancien vitrail de l'église de Nubécourt, restauré en 1892 par MM. Etienne et Mouilleron.

La Société charge son président de remercier en son nom MM. le comte PAJOL, le général VANSON, l'abbé RENARD, FREUND et MARCHAL. Elle remercie tout particulièrement M. l'abbé PLAUCHE, dont les démarches — il est d'ailleurs coutumier du fait — ont provoqué les envois de M. FREUND, de M. PAJOL et du général VANSON. Elle exprime enfin le vœu que ce dernier veuille bien continuer l'envoi à sa bibliothèque de l'intéressant *Carnet de la Sabretache*, dont il dirige la publication.

Hommages d'auteurs, membres de la Société : *Notice sur l'épitaphe de Phelippin de Fains*, par L. MAXE-WERLY (extr. du *Bull. archéolog.*, 1892). — Du même : *Etude sur un graffite chrétien du IVe siècle* (extr. des *Mém.* de la Soc. des L. de Bar-le-Duc). — *Platon et Darwin*, par l'abbé M. HÉBERT, B.-le-D., in-8°, 189 p. — *Saint Louvent ou Lupien*, par H. LABOURASSE, Verdun, in-8°, 1892, 1 photog. — *Un nouveau portrait de D. R. Ceillier*, par le baron F. SEILLIÈRE, in-8°, 2 photogr. (extr. du *Bull. de la Soc. philom. vosg.*). — Le *Journal de Montmédy*, avril 1893. — *Mélusine*, rec. de poésies popul., par M. GAIDOZ, t. VI, n° 8. — *Documents historiques sur la châtellenie de Vaucouleurs*, 1er fasc., l'*Ermitage de Saint-Nicolas de Sept-Fonds*, par M. C. CHÉVELLE, Nancy, 1892.

Envois des Sociétés correspondantes : *Bull. de la Soc. d'Etudes de Draguignan*, t. XVII et XVIII, 1888-1893. — *Bull. de la Soc. des Sc. natur. de l'Ouest*, t. III, 1, 1893. — *Bull. de la Soc. des Arch. histor. de Saintonge et Aunis*, t. III, 3, 1893. — *Bull. de l'Instit. égyptien*, IIIe sér., 2, 1892. — *Mém. de la S. acad. de Saint-Quentin*, IVe sér., 10, 1892. — *Ann. de l'Est*, avril 1893. — *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution*, 1891, 163 pl. — *Soc. franç. d'archéol. : Congrès de Brives*, 1890. — *Bull. du Comit. des tr. hist. et sc.* (sc. écon. et soc.), 1892, n° 1. — *Bull.* du même Com. (archéol.), 1892, n° 3.

Lectures et communications :

Dalle funéraire de Jean de Troussey, abbé d'Evaux, mort en 1404. Sous ce titre, M. C. FISTIÉ donne lecture d'un mémoire dans lequel

MM. Pierre (d'Houdelaincourt) et Maxe-Werly décrivent et étudient en collaboration une dalle tumulaire découverte devant l'âtre de la cheminée d'une maison de Baudignécourt. Ce débris provient de l'église primitive de l'abbaye d'Evaux, église deux fois dévastée en 1575 et 1636, puis démolie en 1700. L'inscription funéraire indique que la dalle recouvrait les restes de frère Jean, abbé d'Evaux pendant dix-huit ans, décédé le 25 août 1404, et que ce Jean eut pour successeur « Orris de Challevrennes, jadis abbé de... fontainne et de Vaulx. »

Nul cartulaire, nulle notice historique ne fournissant, pas plus que le *Gallia christiana*, la chronologie ininterrompue des abbés qui se succédèrent à Evaux. MM. Maxe et Pierre ont dû rechercher quel peut être, parmi les différents chefs de ce monastère parvenus jusqu'à nous sous le prénom de Jean, celui dont la dalle, aujourd'hui déposée au Musée de Bar, reçut la dépouille en 1404. Comme un acte de 1405 établit qu'à cette date le 17e abbé d'Evaux était « D. Olry de Chalbragne, » nos confrères pensent que ce dernier nom n'est qu'une transcription erronée de celui d'Orris de Challevrennes, et croient pouvoir en conclure que le prédécesseur d'Orris, le Jean inhumé sous la dalle qu'ils étudient, était Jean *de Troussey*, mentionné comme abbé d'Evaux à la date de 1393 dans un ancien cartulaire de l'abbaye d'Evaux.

Quant à Orris de Challevrennes, MM. Pierre et Maxe estiment, en exposant les motifs sur lesquels ils fondent leur opinion, que l'abbaye qu'il quitta pour gouverner Evaux fut, selon toute apparence, celle de Clairefontaine, au diocèse de Besançon.

Un dessin de la dalle tumulaire, remarquablement exécuté par M. Pierre, est joint à ce travail.

Sur la proposition de M. Dannreuther, la Société décide que les manuscrits qu'elle possède déjà et ceux qui pourront lui échoir à l'avenir seront remis à titre de *dépôt* — la propriété en demeurant expressément réservée à la Société — à la Bibliothèque municipale de Bar, où ils viendront ainsi compléter les collections Servais, Bellot-Herment, Colson, etc.

M. Lallemand signale l'exiguïté et le mauvais état du local affecté à la Bibliothèque de la Société; il demande qu'il lui soit substitué une salle dépendante de la Bibliothèque de la ville. Cette dernière étant arrivée elle-même à un degré d'extension qui rend un agrandissement des locaux inévitable dans un temps prochain, la question est ajournée.

Sur les rapports de MM. Berteaux et Forget, M. Doliveux,

inspecteur d'académie, et M. PRUDHOMME, professeur départemental d'agriculture, sont élus, le premier membre titulaire et le second, membre correspondant.

Le Secrétaire-adjoint, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 7 Juin.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, CH. COLLIN, DEMOGET, DOLIVEUX, GALLOPAIN, MERCERON, PLAUCHE, et M. CHANTRIOT, membre correspondant.

Se font excuser : MM. BONNABELLE, FISTIÉ, JACOB, KONARSKI, LALLEMAND et DUVAL.

M. DEMOGET veut bien se charger des fonctions de secrétaire, et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président fait part du décès de M. l'abbé POGNON, membre correspondant, auteur d'une *Histoire de Montfaucon*, très appréciée lors de sa publication et qui venait d'être couronnée par l'Académie de Stanislas. Il procède ensuite à l'installation de MM. DOLIVEUX et GALLOPAIN, nos nouveaux confrères, qui répondent à ses paroles de bienvenue par la promesse de leur concours.

Correspondance :

Lettre de M. HOUZELLE, remerciant pour l'échange des publications de la Société avec celle des Amateurs naturalistes du Nord de la Meuse.

Lettre du Directeur de la bibliothèque de l'Etat de New-York, à Albany, N. Y. U. S. A., demandant l'envoi gratuit des Mémoires de la Société. — Cette proposition n'est pas adoptée.

Circulaire de la *Smithsonian Institution* au sujet des prix qui seront décernés le 1er juillet 1894, ou ultérieurement, aux auteurs des travaux qui paraîtraient satisfaisants aux juges du concours, savoir :

1° Un prix de 10,000 dollars (50,000 francs) pour un traité contenant quelque nouvelle et importante découverte concernant la nature ou les propriétés de l'air atmosphérique. Ces propriétés peuvent être envisagées dans leur rapport avec une science déterminée ou avec l'ensemble des sciences — par exemple non seulement avec la météorologie, mais avec l'hygiène ou toute autre branche de la science biologique ou physique;

2° Un prix de 2,000 dollars (10,000 francs) pour l'essai le plus satisfaisant :

A. Sur les propriétés connues de l'air atmosphérique envisagées dans leurs relations avec l'étude de toutes les branches de la science naturelle, et l'importance d'une étude de l'atmosphère poursuivie en vue d'établir ces relations;

B. Sur la bonne direction des futures recherches en connexion avec les imperfections actuelles de nos connaissances de l'air atmosphérique et des liens de ces connaissances avec d'autres sciences.

L'essai dans son ensemble devrait indiquer la meilleure voie à suivre pour atteindre des résultats en rapport avec la gestion future du fonds Hodgkins.

3° Un prix de 1,000 dollars (5,000 fr.), pour le meilleur traité populaire sur l'air atmosphérique, ses propriétés et ses relations, y compris celles qui intéressent l'hygiène et l'état physique et mental. Cet essai ne devra pas dépasser 20,000 mots en longueur. Il devra être écrit en style simple et s'adapter à une publication d'enseignement populaire.

4° Une médaille sera frappée avec l'inscription *the Hodgkins Medal of the Smithsonian Institution* et sera décernée chaque année ou tous les deux ans pour honorer les contributions importantes à notre connaissance de la nature et des propriétés de l'air atmosphérique ou les applications pratiques de leur connaissance actuelle au bien-être du genre humain.

Cette médaille sera en or et accompagnée d'un exemplaire double en argent ou en bronze.

Les travaux ci-désignés peuvent être écrits en anglais, en français, en allemand ou en italien et doivent être envoyés à M. P. Langley, secrétaire de l'Institution Smithsonienne, à Washington (Etats-Unis) avant le 1er juillet 1894. Toutefois, les concurrents qui travailleraient en vue du 1er prix pourront jouir d'un délai s'étendant jusqu'au 31 décembre 1894.

Publications et ouvrages reçus :

A. Hommage des auteurs :

J. Berthelé, *Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont du XVIe au XVIIIe siècle, d'après les recherches de M. Jules Marchal,* in-4° de 16 p.

A. Pierrot, *Origines de Montmédy,* in-8° de 50 p.

L. Schaudel, *Bibliographie des origines de Montmédy,* in-8° de 14 p.

L. Schaudel, *Le dernier seigneur de Montquintin*, in-8° de 8 p.

J. Houzelle, *Guide élémentaire pour la formation d'un herbier*, in-8° de 32 p.

J. Houzelle, *Excursions botaniques*, in-8°, 2 feuilles.

B. Envois des Sociétés correspondantes :

Revue de l'hist. des relig., tome XXVII, 1 et 2. — *Annales du Musée Guimet*, t. 2, in-8°, *Les lois de Manou*, 1893. — *Annales du Musée Guimet*, t. 24, in-8°, *Le Zend-Avesta*, 1893. — *Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr. de Metz*, IV° année, 2° partie 1892. — *Bulletin de la Soc. philom. vosgienne*, 18° année, 1893. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, n°s 3 et 4. — *Rassegna delle scienze geol. in Italia*, anno II, fasc. 3. — *Mém. de l'Acad. des sciences et bell.-lett. de Lyon*, 2° série, vol. 27 à 31, et 3° série, t. I. — *Mém. de l'Acad. d'Amiens*, t. 39, 1892. — *Bull. de la Soc. d'agr., de comm. et d'industr. du Var*, mars et avril 1893. — *Bull. de la Soc. d'agr., sciences et arts, Haute-Saône*, n° 23, 1893. — *Ann. de la Soc. acad. de Nantes*, 1892. — *Mém. de la Soc. d'agr., sc. et arts d'Angers*, t. VI, 1892. — *Mém. de l'Acad. des sc. et bell.-lett. d'Angers*, nouv. période, t. I, 1890-91. — *Bull. de la Soc. des sciences hist. et nat. de l'Yonne*, 1892. — *Bull. hist. et philolog. et sc. du Comité des travaux hist.* — *Mém. de la Soc. des amateurs natur. du Nord de la Meuse*, t. V, ff. 3 et 4. — *Journal de Montmédy*.

Lectures et communications :

M. Chantriot, membre correspondant, signale à la Société la publication du livre de M. Bertrand Auerbach, professeur de géographie à la Faculté des Lettres de Nancy, intitulé : *Le plateau lorrain* (Nancy, Berger-Levrault). Un des chapitres de ce très intéressant ouvrage est consacré au Barrois. — Après avoir exposé à grands traits la méthode du livre (description du pays par régions), fait ressortir les difficultés et les inconvénients du procédé de description employé par l'auteur, lorsqu'il est appliqué à un pays d'étendue restreinte, M. Chantriot reprend l'étude critique de la géographie du Barrois, il trace une esquisse géologique du pays et se propose d'en déterminer les limites géographiques dans une communication ultérieure.

Après cette lecture qui a été écoutée avec le plus grand intérêt, M. le Président communique, de la part de M. A. Benoit, membre correspondant, quarante-huit *Inscriptions funéraires* concernant des personnages nés dans l'arrondissement de Commercy, ou lui appartenant par leur résidence. Ce travail, qui est soigneusement annoté par M. Benoit, est la première partie d'un recueil qui embrassera

l'épigraphie de tout le département de la Meuse. Il est renvoyé à la Commission de publication.

M. l'abbé PLAUCHE rend compte, au nom de la Commission instituée à cet effet, des démarches qui ont eu lieu en vue de l'exécution d'une plaque commémorative de Dom Remi Ceillier. Il veut bien, sur la demande qui lui en est faite par la Société, se charger, pour la prochaine séance, de la rédaction définitive d'une inscription française qui figurera sur ce monument.

La Société, adoptant les conclusions des rapports de MM. BERTEAUX et BONNABELLE, élit en qualité de membres correspondants, MM. BAILLY et RAULIN.

La séance est levée.

Le Secrétaire, CH. DEMOGET.

Séance du 5 Juillet.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BONNABELLE, DANNREUTHER, DEMOGET, GALLOPAIN, KONARSKI, LALLEMAND et l'abbé PLAUCHE, membres titulaires, ainsi que MM. BAILLY, CHANTRIOT et DUVAL, membres correspondants.

Sont excusés : MM. BARROIS, BUSSELOT, DOLIVEUX et JACOB.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance de juin, M. le Président souhaite la bienvenue à M. BAILLY, nouvellement élu membre correspondant. M. BAILLY remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre parmi ses membres.

Correspondance :

Circulaire ministérielle, en date du 17 juin, annonçant l'ouverture à la Sorbonne, le 27 mars 1894, du 32e Congrès des Sociétés savantes. Cette circulaire est accompagnée du Programme des questions que le Comité des travaux historiques et scientifiques recommande plus spécialement à l'attention des sociétés d'études locales, et des Discours prononcés à la séance de clôture du Congrès de 1893, par M. E.-F. Hamy, professeur au Muséum, et par M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique.

Circulaire de l'Union centrale des Arts décoratifs, accompagnée du programme de trois concours (bronzes d'art, orfèvrerie, reliure), ouverts par cette Société pour le mois d'octobre 1893.

Demande de souscription pour l'érection d'un monument à la

mémoire du géographe Cassini : la Société regrette que l'état de ses finances ne lui permette pas d'adhérer à cette proposition.

Ouvrages reçus :

A. Envois de l'Etat :

Lettres du cardinal Mazarin, t. VII, 1 vol. in-4°, 1893 (coll. des Docum. inédits sur l'Hist. de Fr.). — *Revue des trav. scientif.*, t. XII, 10 et 11.

B. Envois des auteurs :

De l'alimentation des canaux, principalement dans l'est de la France, par M. Denys, ingénieur en chef à Epinal, in-8°, Paris, 1892. — *La Géographie dans la chaire de l'Université*, par Maurice Vignier, in-8°, Avignon, 1892.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest, 1er trim., 1893. — *Bull. de la Soc. acad. de Laon*, t. XXVIII (1888-1891). — *Bull. de l'Instit. égyptien*, 3e série, 1892. — *Mém. de l'Acad. des Sc., Belles-lett. et Arts de Besançon*, 1892. — *Mélusine*, t. VI, fasc. 9. — *Bull. de la Soc. impér. des naturalistes de Moscou*, 1892, fasc. 3 et 4. — *Mém. de la Soc. d'arch. de Saint-Pétersbourg*, 1892 et 1893.

Communications :

M. Duval, membre correspondant — un amateur qui, dans ses heures de loisirs, s'occupe de travaux photographiques avec une habileté dont plus d'un professionnel pourrait être jaloux — communique à la Société plusieurs séries d'épreuves d'une perfection rare, formant dans leur ensemble une collection d'un intérêt tout exceptionnel. M. Duval s'est, en effet, appliqué à rechercher dans la région et à photographier au fur et à mesure de ses découvertes, les anciennes plaques de foyer, communément appelées « taques, » présentant quelque originalité en raison des armoiries, des devises, des inscriptions ou des sujets divers dont elles sont revêtues.

Quand on songe que la plupart de ces trouvailles, après avoir été faites à force de patience et de flair au fond d'habitations privées, parfois même de maisons de paysans, n'ont pu être photographiées qu'au prix des plus sérieuses difficultés techniques, on conçoit sans peine quelle précieuse réunion de curieux documents iconographiques offrent ces plaques de fonte tantôt blasonnées aux armes des maisons souveraines de France, de Lorraine et de Bar, ou bien de familles françaises, lorraines ou barrisiennes, tantôt estampées de fantaisies ornementales et de devises empruntées aux livres saints et quelque-

fois aussi à la verve bonhomme de nos aïeux, presque toutes d'une pureté décorative, d'une finesse de dessin et d'exécution en face desquelles ne ressort que mieux la banalité et la grossièreté des produits analogues fabriqués de nos jours.

En écoutant les explications fournies par M. Duval sur la provenance et le sujet de chacun de ces panneaux, on ne peut que souhaiter voir les indications de ses confrères lui permettre d'enrichir encore l'œuvre qu'il a commencée et contribuer ainsi au développement de la collection de taques originales et de surmoulages déjà formée au Musée de Bar, grâce à l'initiative de M. Maxe-Werly.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 2 Août.

Présidence de M. Dannreuther, *Président.*

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Bonnabelle, Demoget, Jacob et l'abbé Plauche; assistent également à la séance MM. Bailly et Duval, membres correspondants.

Se font excuser : MM. Lallemand et Konarski.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, l'Assemblée envoie ses félicitations à deux de ses membres, M. l'abbé Gabriel et M. Doliveux, qui viennent de recevoir tous deux les palmes académiques.

Présentation :

MM. Jacob et l'abbé Plauche présentent, en qualité de membre correspondant, M. l'abbé Micault, curé d'Euville.

Ouvrages reçus :

A. Hommages des auteurs :

L. Maxe-Werly, *Limites du territoire concédé en 1110 à l'abbaye de Cheminon (Marne)*, 14 p. in-8°, carte (extr. du *Bulletin de géogr. histor. et descript.*, n° 3, Paris, Ern. Leroux, édit., 1892. — A. Pierrot, *Biographies montmédiennes*, 24 p. in-8°, Montmédy, 1893.

B. Envoi du Ministère :

Revue des travaux scientifiques, t. XIII, nos 1-2, 1893.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Bull. de la Soc. des sc. natur. de l'Ouest, t. III, n° 2, 1893. — *Bull. de la Soc. de géogr. de l'Est*, 1893, Ier et IIe trim., 1893. —

Bull. de la Soc. d'agriculture du Var, 1893, t. XI. — *Soc. archéol. de Constantine*, 1892, t. XXVII. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XIII, livr. 4, 1893. — *Annales de l'Est*, juillet 1893. — *Journ. de Montmédy*. — *Actes de la Soc. linéenne de Bordeaux*, vol. XLV.

Lectures :

M. Jacob lit un fort intéressant travail de M. Fourier de Bacourt sur « *Les mayeurs jaunes de Ligny*, » ainsi appelés en raison du costume qu'au lendemain de son mariage avec Marguerite-Charlotte de Luxembourg et de son entrée solennelle dans la capitale du comté qu'elle venait de lui apporter en dot, M. de Brantes avait assigné à ces magistrats, dont la robe noire sur une simarre de même couleur « lyée d'un large ruban de soye bloye d'infer avec, au costé, une bloucque, » avait sans doute paru un peu trop sévère « à ce méridional, ami des couleurs vives et aimant à s'entourer d'un brillant état-major; car il était bien lointain déjà — quoique très proche cependant — le temps où, venus à Paris pour y chercher fortune, les trois frères Luynes, Cadenet et Brantes ne possédaient qu'un seul manteau servant à celui d'entre eux qui se rendait à la cour. » Une courte notice est consacrée à chacun des magistrats qui, au nombre de huit, durant cette période de dix-sept années (1621-1637), se succédèrent dans l'administration municipale et dont voici les noms : François Vaultier, 1621-1624; Pierre Hanel, 1625-1626; Jean Dordelu, 1627-1628; Georges Rotha, 1629; Simon Hautpoulin, 1630-1633; Jean Mocareine, 1633-1634; Gérard Haraucourt, 1635-1636, et enfin Nicolas Parisot, 1636.

La séance se termine par la lecture d'une note de M. Dannreuther, sur le mathématicien Albert Girard, de Saint-Mihiel, ignoré jusqu'à ce jour de nos bibliographes lorrains, dom Calmet, Chevrier, et, à plus forte raison, des auteurs plus modernes qui se contentent trop souvent, en général, de reproduire leurs devanciers.

Le Secrétaire, A. Jacob.

Séance du 6 Septembre.

Présidence de M. Berteaux, *doyen d'âge*.

Sont présents : MM. Barrois, Ch. Collin, Dr Galopain, Jacob, Lallemand, Maxe-Werly et l'abbé Plauche.

Assistent également à la séance : MM. Bailly et Duval, membres correspondants.

S'excusent ou se font excuser : MM. BONNABELLE, DANNREUTHER et DEMOGET.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente réunion.

Présentations :

MM. JACOB et l'abbé PLAUCHE présentent, en qualité de membres titulaires, MM. CASTAIGNE, Prosper-Eusèbe, censeur au Lycée de Bar-le-Duc, et RENARD, Marie-Jules, architecte en cette ville. — Sont élus secrétaires de la Commission chargée d'examiner ces deux candidatures, MM. BISTER et CH. COLLIN.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

1° *Les écoles de filles avant la Révolution,* Verdun, 1893, in-12 de 23 p. (envoi de M. l'abbé GILLANT, membre correspondant); — 2° *Deux fragments d'étude sur les vitraux de Vézelise,* XVIe siècle (envoi de notre confrère, M. Léon GERMAIN); — 3° *Table d'horloge solaire*, br. in-8° de 40 p. (envoi du précédent); — 4° *Le Musée de Longwy et ses taques de foyer,* in-8° de 19 p. (envoi du même); — 5° *La tombe de Dom Didier de La Cour,* in-8° de 28 p. (envoi du même); — 6° enfin, du même auteur encore, *La cloche de Sarbazan* (*Landes*), 1573, in-8° de 15 p.; — 7° de plus, quatre photographies d'Avioth et de ses environs, par notre confrère, M. DESSEILLE.

B. Envoi du Ministère :

Bulletin des travaux historiques et scientifiques, 2e fasc. de 1892.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

1° *Annales de l'Est*, 7e année, 3e fascicule; — 2° *Annales du Musée impérial d'histoire naturelle*, tome VIII, fasc. 1 et 2; — 3° *Bulletin de l'Institut égyptien,* 3e série, 3e fasc.; — 4° *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* tome XIV, année 1891.

Lectures :

Au nom de l'auteur, M. A. JACOB lit une communication de M. L. GERMAIN sur une photographie qui lui a été donnée par M. DUVAL. Il s'agit d'une pierre sculptée représentant un écusson surmonté d'une mitre et d'une crosse. On y voit la Vierge, dite de saint Luc, honorée en l'église Sainte-Marie-Majeure, à Rome; puis, au canton dextre, un I soutenu d'un croissant et surmonté d'un fleuron; enfin, on lit le long de trois des côtés : MAIOR EST MINOR. Cette sculpture, du XVIIe siècle, existe à Dieulouard, où l'on croit qu'elle se trouvait parmi les objets recueillis à Scarponne par le P. Le Bonnetier.

D'après M. GERMAIN, ce curieux monument héraldique doit provenir de Pont-à-Mousson et se rattache à l'abbaye de Sainte-Marie-Majeure, fondée dans cette ville par Servais de Layruels, réformateur des Prémontrés. Un savant travail de M. l'abbé E. Martin, docteur ès-lettres, a très récemment rappelé l'attention sur ce pieux religieux et sur ses œuvres, mais il n'est pas entré dans les desseins de l'auteur de s'occuper du côté héraldique de la question, ni de discuter l'opinion commune selon laquelle on aurait donné à la nouvelle abbaye le nom de Sainte-Marie-*Majeure* simplement pour la distinguer de l'abbaye de Sainte-Marie-*aux-Bois* qu'elle était destinée à remplacer, et en marquer l'importance plus grande. Cette opinion est peu vraisemblable, tandis que la dédicace à Sainte-Marie-Majeure s'explique naturellement et s'appuie sur des preuves.

Elle s'explique naturellement, car au XVIIe siècle, l'image dont il s'agit fut honorée d'une manière particulière dans tout le monde catholique. Saint François de Borgia s'attacha à propager cette dévotion; il était jésuite; or, l'Université lorraine, située à Pont-à-Mousson et où Servais de Layruels fit ses études, était dirigée par des Jésuites.

Elle s'appuie aussi sur des preuves; en effet, on trouve d'autres représentations de la même Vierge qui se rapportent à l'abbaye mussipontaine; on en voit une notamment en tête du titre du *Psalterium Davidicum secundum ritum sacri et canonici Ordinis Præmonstratensis*, publié par Pierre Derbans, coadjuteur de S. de Layruels et imprimé à Pont-à-Mousson en 1619 (*Apud S. Mariam Maiorem*).

La lettre I au coin de l'écu semble être l'initiale du nom de Jésus, et le croissant fait allusion à la Vierge.

L'inscription doit se rapporter à la fois à la Vierge dont elle rappelle un passage du *Magnificat*, et à l'abbaye, par application des promesses évangéliques : « Les humbles seront élevés, les derniers « deviendront les premiers, » etc.

La seule objection sérieuse est que l'abbaye a eu d'autres armoiries, trois poissons; mais elles ne sont connues que par des objets du XVIIIe siècle et ont pu être imaginées à cette époque; et si l'on démontrait qu'elles remontaient à l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, cela n'empêcherait pas que Servais de Layruels ait pu donner à sa fondation des armoiries nouvelles que l'on aura ensuite oubliées.

Quoi qu'il en soit, le vocable de Sainte-Marie-Majeure se rapporte, suivant M. GERMAIN, à l'image vénérée à Rome, et ce fait n'est pas sans importance pour l'histoire du mysticisme dans notre province, au XVIIe siècle.

Ce travail que la Compagnie a écouté avec le plus vif intérêt, en

témoignant le désir de le voir figurer dans son prochain volume, est suivi d'uné communication de notre confrère, M. L. MAXE-WERLY sur « la céramique dans le nord-est de la France. »

La séance se termine par le rapport sur la candidature, en qualité de membre correspondant, de M. l'abbé MICAULT, curé d'Euville, qui réunit l'unanimité des suffrages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire, A. JACOB.

Séance du 4 Octobre.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BARROIS, BERTEAUX, BUSSELOT, DANNREUTHER, FORGET, JACOB, KONARSKI, LALLEMAND, MAXE-WERLY, membres titulaires.

Assistent également à la séance : MM. BAILLY, CHANTRIOT et DUVAL, membres correspondants. — MM. BONNABELLE et Charles COLLIN s'excusent par lettres.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance :

Lettre de M. l'abbé MICAULT, curé d'Euville, remerciant la Société de l'avoir élu en qualité de membre correspondant.

Circulaire ministérielle fixant au 27 mars 1894 la réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

Programme du concours ouvert par l'Académie de Metz pour 1893-1894. Les questions proposées sont, en ce qui concerne les Beaux-Arts : « traiter, au choix de l'auteur, n'importe quelle question concer-
« nant les Beaux-Arts en Lorraine ; » — et en ce qui concerne l'histoire et l'archéologie : « reproduire à l'aide du dessin, de la gravure ou
« de la photographie, un objet ou un monument antique appartenant
« à la Lorraine ou pouvant intéresser son his toire. Ces dessin, gra-
« vure ou photographie devront être accompagnés d'une description
« détaillée. »

Les mémoires devront être inédits et devront être adressés au Secrétariat de l'Académie, 25, rue de l'Evêché, à Metz, avant le 20 janvier 1894, terme de rigueur.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

L. MAXE-WERLY, *Monnaies mérovingiennes à la légende BAINISSION*, 5 pp. in-8°. — F. SEILLIÈRE, *Fêtes du centenaire de la réunion*

de la principauté de Salm à la France. — L'abbé VACANT, *Le cardinal Lavigerie : discours de réception à l'Académie de Stanislas,* 27 pp. in-8°, Nancy, 1893. — Lucien WIENER, *Les bois sculptés dits de Bagard,* 3 fl., 1 photog. — L. WIENER, *Etudes sur les filigranes des papiers lorrains,* 1 vol. gr. in-8° sur papier de Hollande avec planches, Nancy, 1893.

B. Envois du Ministère :

Rev. des Trav. scientif., t. XII, 12 et t. XIII, 3. — *Rev. de l'Hist. des religions,* t. XXVII, 3 et XXVIII, 1. — *Annales du Musée Guimet, le culte des morts dans le Céleste Empire et l'Annam,* par Boninais et Paulus, 1 vol. in-12, 1893.—*Bull. hist. et philolog. du Comité des trav. hist.*, 1893, fasc. 1.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Annales de la Soc. d'émulat. des Vosges, 1893. — *Bull. de l'Acad. delphinale,* 1893. — *Bull. de la Soc. archéol. du Midi,* 1893. — *Bull. de la Soc. belfortaine d'émulation,* 1893. — *Bull. de la Soc. nation. des Antiquaires de France,* 1891 et 1892. — *Mémoires* de la même soc., 1891. — *Mém. de l'Acad. de Stanislas,* 1892. — *Mém. de la Soc. des sc. morales, lettres et arts de Seine-et-Oise,* 1893. — *Rev. de Saintonge et d'Aunis,* t. XIII, 5e fasc., 1893. — *Bull. des Amateurs naturalistes du nord de la Meuse,* t. V, fasc. 5 et 6. — *Mém. de l'Acad. de Reims,* 1893. — *Journal de Montmédy,* mois de septembre 1893.

Lectures et communications :

Comme introduction à une série d'études sur les emblèmes et devises des ducs de Lorraine, M. Léon GERMAIN communique un travail intitulé : *La Souche et l'Orange,* emblèmes du roi René. Le dernier historien de ce prince, M. Lecoy de la Marche, a confondu ces deux figures symboliques, en attachant l'inscription qui accompagne l'Orange « *vert meur* » (mûr), lue à tort « vert meurt », à la Souche, et en datant cet arbre mort, d'où part un rejet vert, aux dernières années du roi, c'est-à-dire à une date postérieure à 1473.

On ne connaît qu'un exemple de l'*Orange.* Il se remarque sur une miniature de l'année 1472. Quant à la *Souche,* M. GERMAIN en a retrouvé plusieurs exemples rangés chronologiquement en douze paragraphes. Le plus ancien paraît exister dans les *Heures latines du roi René,* que l'on s'accorde généralement à dater de 1454 ; le second, d'époque certaine, remonte à 1457. Cet emblème ne date donc pas de la vieillesse du roi et ne peut avoir la signification qu'on lui donnait jusqu'à ce jour.

M. MAXE-WERLY donne lecture d'une étude sur les *Carreaux*

vernissés employés au moyen-âge. Dans ce travail, précédemment communiqué à la Société des Antiquaires de France, M. MAXE cherche à démontrer qu'avant l'adoption, au XIII[e] siècle, des briques en terre cuite de forme carrée, présentant en creux des dessins à deux couleurs, il a existé un mode de pavage intermédiaire entre ce genre de carrelage et la mosaïque proprement dite, dont l'usage fut presque totalement abandonné vers la fin du XI[e] siècle.

Les produits de cette fabrication, qui dura fort peu de temps, sont excessivement rares; mais grâce à M. Antoine de l'Escale, le Musée de Bar possède un certain nombre de spécimens, variés de forme et de couleur, coudés à angles vifs ou courbés, suivant des arcs différents, taillés en olives, en fractions ovoïdes, en triangles, en rectangles de formes variées, émaillés en noir, en jaune, en vert ou en rouge, qui appartiennent à cette époque de transition. En s'appuyant sur des documents historiques recueillis dans nos archives, notre collègue démontre que ces débris proviennent de l'antique église de Melche, sur l'emplacement de laquelle fut édifiée, vers 1162, l'abbaye de Lisle-en-Barrois.

Dans un second travail, intitulé *Les moules à pâtes du Musée de Bar-le-Duc aux XV[e] et XVI[e] siècles*, M. MAXE-WERLY, étendant ses recherches à des collections autres que celles de notre Musée, étudie la nature et la destination de ces moules dont des spécimens se retrouvent encore assez facilement. Ils se présentent sous la forme tantôt d'un cube, tantôt d'un parallélipipède en terre émaillée, en pierre, en bois, très rarement en métal. Chaque face porte l'empreinte profondément creusée d'un sujet différent. Ces empreintes étaient appliquées sur la pâte des gâteaux avant qu'ils ne fussent livrés à la cuisson. L'emploi en remonte aux premiers siècles de l'Église, alors qu'on les appliquait sur les pains ou gâteaux bénits appelés eulogies. Dans ce cas, le dessin de l'empreinte — une croix, un agneau pascal, par exemple, — indiquait clairement la destination du gâteau. Du culte chrétien cet usage ne tarda point à passer dans le courant de la vie quotidienne, entre les mains non-seulement des pâtissiers de profession, dont les moules portèrent alors le nom et la demeure, mais encore des simples ménagères. Les figurations les plus fréquemment rencontrées sont alors des fleurons, des rosaces, des armoiries, des monogrammes, des scènes de l'Ecriture, telles que la présentation au Temple, l'Annonciation, la fuite en Egypte, ou bien encore la légende si populaire de saint Martin partageant son manteau. Enfin, sur les gâteaux plus spécialement destinés aux enfants figuraient très souvent les lettres de l'alphabet.

La séance se termine par l'élection, en qualité de membres titulaires, de M. RENARD, architecte à Bar, et de M. CASTAIGNE, censeur au Lycée.

Le Secrétaire-adjoint, WLODIMIR KONARSKI.

Séance du 8 Novembre.

Présidence de M. DANNREUTHER, *Président.*

Sont présents : MM. BERTEAUX, F. BRET, CASTAIGNE, Ch. COLLIN, DANNREUTHER, FISTIÉ, FORGET, JACOB, KONARSKI, LALLEMAND, l'abbé PLAUCHE, RENAULD et ZURCHER.

Assistent également à la séance, MM. BAILLY et CHANTRIOT, membres correspondants.

Se font excuser : MM. BONNABELLE et DEMOGET.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. CASTAIGNE, qui remercie la Société de son élection comme membre titulaire.

Correspondance :

Lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant l'envoi des années 1880 à 1892 du *Journal des Savants*.

Lettre de la Société des Antiquaires de Picardie sollicitant l'envoi des tomes VII, VIII et IX de la première série des *Mémoires*, qui manquent à la collection. — Renvoyé à l'examen du Bureau.

Lettre de M. Cavéneget, sculpteur à Bar, annonçant la pose, en l'église Notre-Dame, de la plaque commémorative érigée à D. Remi Ceillier sous les auspices de la Société.

Ouvrages reçus :

A. Hommages d'auteurs :

Les sociétés de patronage pour les aliénés sortis guéris des asiles, par M. le Dr GIRAUD, 1 vol. in-8°, La Rochelle, 1893.

B. Envois du Ministère :

Bull. arch. du Com. des trav. hist. et sc., 1893, n° 1. — *Bull. hist. et philol.* du même Comité, 1893, n° 2. — *Journal des Savants,* an. 1880 à 1892.

C. Envois de Sociétés correspondantes :

Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie, 1893, fasc. 1 et 2. — *Bull. de la Soc. des Amateurs natural. du nord de la Meuse*, t. V, fasc. 7 et 8. — *Bull. de la Soc. de Géog. de l'Est*, 1893, 3e trim. —

Bull. de la Soc. d'agricult. du Var, 1893, t. XI. — *Bull. de la Soc. agric., sc. et littér. des Pyrénées-Orientales*, t. XXXIV, 1893. — *Bull. de la Soc. des Sc. natur. de l'Ouest*, t. III, fasc. 3, 1893. — *Annales de l'Est*, 1893, 3e trim. — *Mélusine*, t. VI, fasc. 5. — *Transactions of the Acad. of Sc. of Saint-Louis (États-Unis)*, t. VI. — *Journal de Montmédy*, mois d'octobre 1893. — *Annalen des K. K. natur. Museum in Wien*, Band VII, 3 et 4. — *Bull. de la Soc. d'Et. de Béziers*, 1893. — *Bull. de l'Institut égyptien*, janvier 1893.

Lectures et communications :

M. Jacob donne lecture de la traduction, par M. Labourasse, d'un Noël en patois meusien. Un commentaire explicatif accompagne cette traduction.

Dans une notice intitulée : *Un tableau du xviiie siècle relatif à l'Immaculée Conception*, dont M. Jacob donne également lecture, M. Léon Germain étudie un tableau de l'église paroissiale de Montmédy, placé au rétable de l'autel de la Vierge et qui représente Marie d'une manière assez inusitée. Elle a sous ses pieds le serpent et le croissant et porte l'Enfant-Jésus qui, de sa main droite levée, lance un éclair sur la tête du serpent. M. Germain démontre la relation de cette scène avec le dogme de l'Immaculée Conception et rappelle les discussions qui eurent lieu touchant la « Seconde Eve. » La plupart des champions du dogme dont il s'agit ont, dans le texte de la Genèse (III, 15), rapporté *ipsa* à *mulierem* et font écraser la tête du démon par le pied de la Vierge. Au contraire, la scène figurée dans le tableau de Montmédy — conforme en cela au texte hébreu de la Genèse qui ne laisse aucun doute sur ce point — rapporte le pronom relatif à *semen* et fait broyer la tête du serpent non par la Vierge mais par l'Enfant-Jésus. On pourrait donc se demander si ce tableau n'est pas un témoignage de l'opinion contraire à la pieuse croyance qui ne fut définie dogmatiquement qu'en 1854. A l'appui de cette présomption, il y a lieu d'observer que la tradition fait provenir beaucoup de tableaux religieux subsistant dans la région de Montmédy de l'abbaye d'Orval, qui appartenait à l'ordre de Cîteaux, dont le fondateur, saint Bernard, s'était prononcé positivement contre l'Immaculée Conception. M. Germain fait toutefois remarquer que l'interprétation littérale du passage biblique n'est pas contraire au dogme. Une représentation très semblable à celle qui nous occupe, mais où Jésus brise la tête du démon avec une longue croix, et non avec un éclair, a été patronée au xvie siècle par le pape Paul V et propagée par les Franciscains ainsi que par les Jésuites; on connaît d'une

manière précise quelques monuments de ce genre. Quoi qu'il en soit, le tableau de Montmédy offre une scène rare et singulière, et il serait intéressant de retrouver dans la région d'autres tableaux, statues ou sculptures analogues.

L'ordre du jour appelle la lecture de quelques pièces de poésie dont M. F. Bret veut bien donner la primeur à ses confrères de la Société. *Bas-Empire*, *Les gladiateurs*, *Patrie*, *Cimetière de village*, sont quatre sonnets d'inspiration différente, les deux premiers dictés par les souvenirs classiques de la décadence romaine, les deux derniers par les préoccupations de l'heure présente et les spectacles que nous avons aujourd'hui sous les yeux, sonnets que la Société exprime le vœu de voir insérés dans le volume de ses *Mémoires* actuellement en préparation.

Avant de se séparer, l'assemblée charge son Président de transmettre l'expression de ses sentiments de profonde sympathie à M. Langrognet, inspecteur d'académie honoraire, président honoraire de la Société, dont le fils aîné, Albert-Louis-Joseph Langrognet, lieutenant d'infanterie de marine, vient d'être tué dans un engagement au Tonkin.

Le Secrétaire-adjoint, Wlodimir Konarski.

Séance du 6 Décembre.

Présidence de M. Dannreuther, *Président*.

Sont présents : MM. Barrois, Berteaux, Bonnabelle, Bret, Busselot, Castaigne, Ch. Collin, Dannreuther, Fistié, Forget, Gallopain, Jacob, Konarski, Lallemand, l'abbé Plauche, Renauld, Zurcher. — M. Demoget se fait excuser.

Assistent également à la séance : MM. Bailly et Chantriot, membres correspondants.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. l'abbé Plauche et M. Konarski présentent, en qualité de membres correspondants, MM. Boinette, viticulteur, et Louis Vinchon, notaire, tous deux demeurant à Bar-le-Duc, et M. le docteur F. Weiss, médecin à Cousances-aux-Forges.

Correspondance :

L'Académie des Sciences morales et politiques met au concours, comme sujet du prix du budget, de la valeur de 2,000 fr., à décerner en 1897, l'*Histoire d'un Département de 1800 à 1810*. L'auteur

devra exposer comment, dans quelles conditions et par quelles personnes les institutions nouvelles ont été appliquées dans ce département entre ces deux dates (administration, justice, impôts, biens nationaux, instruction publique, cultes). Il choisira le département objet de ses études. Il suivra dans le chef-lieu de ce département, puis dans une sous-préfecture, un chef-lieu de canton et une commune rurale, l'histoire des institutions, des affaires et des personnes. Il s'attachera à dégager, dans cette histoire, les rapports du nouveau Régime avec l'ancien Régime et la Révolution. Les manuscrits devront être déposés au secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 décembre 1896.

Ouvrages reçus :

A. Hommages des auteurs :

Le Travail et l'Inspiration, discours, in-8°; Sens, 1884. — *De la tristesse des doctrines matérialistes*, discours en vers, in-8°; Niort, 1886. — *Petites études littéraires*, 1 v. in-12; Paris, 1888. — *Trois fabulistes*, br. in-18; Paris, 1891. — *Divertissements scolaires*, à-propos en vers, br. in-8°; Le Mans, 1892. — *Lettre à Charles Fuster sur le cœur*, br. in-8°; Paris, 1893, 2ᵉ édit. — *L'esprit manceau dans la littérature française*, extrait du *Semeur*, du 10 juillet 1893, br. in-8°. — *De la Paresse*, discours, br. in-8°; Le Mans, 1893. — Huit brochures par M. Castaigne, censeur au Lycée de Bar-le-Duc. — *L'Hôpital de Mirecourt*, par Ch. Guyot, in-8°; Nancy, 1893. — *Le domaine de la Crayère, près Rozières-aux-Salines*, par le même, br. in-8°; Nancy, 1893. — *Le bas-relief de Saint-Benoît-en-Woëvre*, br. in-8°; Nancy, 1893. — *Trèves, Saint-Mihiel, le Saint-Bernard*, br. in-8°; Nancy, 1893. — *Bibliographie des seize volumes (1877 à 1892) de la réunion des Beaux-Arts*, tirage à part des *Annales de l'Est*, ces trois brochures par M. Léon Germain. — *Les origines de l'entente franco-russe*, conférence par M. Chantriot, Bar, 1893.

B. Envois du Ministère :

Bull. archéol. du Comité des trav. hist. et sc., 1892, fasc. 4. — *Rev. des trav. scientif.*, t. XIII, fasc. 4 à 6.

C. Envois des Sociétés correspondantes :

Mém. de l'Acad. de Montpellier, 2ᵉ sér., t. I, fasc. 1 à 3, 1893. — *Mém. de l'Acad. d'Aix*, 73ᵉ séance publique, 1893, et *Mém.*, t. XV, 1893. — *Bull. de la Soc. archéol. de Nantes*, t. XXXII, 2ᵉ sem., 1892. — *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1893, 2ᵉ trim. — *Mém. de l'Instit. grand-ducal de Luxembourg*, t. XXII, 1893. —

Bull. de la Soc. impér. des naturalistes de Moscou, 1893, t. I. — Le *Journal de Montmédy,* mois de novembre 1893.

Communications et lectures :

M. Bonnabelle, trésorier, communique le compte des recettes et des dépenses pour 1893 :

Recettes :

Reliquat de 1891	2,170f 88c	
Cotisations perçues	1,621 »	
Don d'un anonyme	175 50	
Placement des Mémoires de la Société	36 »	
Intérêts, en 1892, des fonds placés	75 38	
Escompte sur divers paiements	44 15	
Part contributive de M. Gilbert dans les frais d'impression	233 »	
Remise de M. Jacob	3 35	
		4,359f 26c

Dépenses :

Frais de recouvrements	42f 50	
Administration	45 30	
Expédition des Mémoires (2 volumes)	79 30	
Rayons pour la bibliothèque	34 »	
Gravure d'un timbre	11 60	
Plaque commémorative de Dom Remi Ceillier, en l'église Notre-Dame de Bar : facture.	175 50	
Indemnité au concierge de la Mairie	30 10	
Impressions :		
Index	186 »	
Tome II, 3e série	1,196 80	
Dessins, clichés, autographies	420 35	
Lettres mensuelles, billet de mort, bandes.	177 70	
		2,399f 15c
Reste en caisse		1,960f 11c

Sur lesquels 267 fr. 70 sont à la disposition de M. Léon Maxe.

L'avoir de la Société est donc de **1,692** fr. **41** ; soit 210 fr. 77 en déficit sur l'exercice 1892. Cette somme porte sur les lettres de convocation dont les frais sont augmentés.

La Société, après avoir adopté ce compte, vote des remercîments à M. BONNABELLE pour le zèle et le dévouement dont il ne cesse de faire preuve dans la gestion des intérêts de la Société.

M. l'abbé PLAUCHE annonce que tout récemment, à l'issue de l'office dominical, M. l'Archiprêtre de Notre-Dame a procédé à la bénédiction solennelle du monument érigé en son église à la mémoire de D. Remi Ceillier, et qu'il a bien voulu, dans l'allocution qu'il a prononcée en cette circonstance, rendre hommage aux travaux de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc et à l'œuvre qu'elle poursuit dans le but de reconstituer l'histoire de la région, de ses monuments et des personnages illustres ou notables dont elle a été le berceau. M. l'abbé PLAUCHE remercie enfin notre confrère, M. DEMOGET, des soins tout particuliers et du goût artistique qu'il a apportés à dessiner le projet de la plaque commémorative et à en surveiller l'installation.

Sur la proposition de M. KONARSKI, la Société émet le vœu que le Conseil municipal, honorant une fois encore, ainsi qu'il l'a déjà fait pour l'ingénieur Jean Errard, la mémoire d'un des enfants les plus distingués de Bar-le-Duc, veuille bien donner à l'une des rues de la ville le nom du savant bénédictin D. Remi Ceillier. Extrait de la présente délibération sera transmise dans ce but à M. le Maire de Bar.

M. JACOB donne lecture de son rapport annuel sur les travaux proposés par la Commission de publication pour être insérés dans le plus prochain volume des *Mémoires* de la Société.

Après avoir entendu trois pièces de vers de notre confrère, M. CASTAIGNE : *La croisade du Troubadour,* les *Nouvelles de l'autre monde*, la *Paix armée,* la Société exprime le regret que ces poésies, déjà promises à d'autres publications, ne puissent venir prendre dans ses *Mémoires* la place qu'elle aurait été heureuse de leur voir occuper.

La séance se termine par l'élection des membres du Bureau et de la Commission de publication pour 1894.

Sont élus : *président :* M. DANNREUTHER; — *vice-présidents :* MM. Ch. BUSSELOT et DEMOGET; — *secrétaire-adjoint :* M. KONARSKI; — *trésorier :* M. BONNABELLE.

Sont élus membres de la Commission de publication : MM. FORGET, BERTEAUX et FISTIÉ.

M. DANNREUTHER remercie la Société de l'honneur qu'elle vient de lui faire en lui renouvelant ses fonctions de président.

Le Secrétaire-adjoint, WLODIMIR KONARSKI.

SONNETS

PAR

M. Fernand BRET

I.

LES GLADIATEURS.

César Imperator est là : Rome est en fête.
Courtisanes, soldats, matrones, sénateurs,
Ont envahi le cirque et le combat s'apprête
Des lions africains et des gladiateurs.

Les belluaires vont saluer, casque en tête,
L'empereur impassible au milieu des licteurs.
Soudain, les fauves ont rugi dans leur retraite;
Ils s'avancent, pareils à des triomphateurs.

Comme les combattants de la ville éternelle,
O fiers adolescents, ô jeunesse immortelle,
Vous entrez dans la vie, en bravant le danger.

Si vous êtes vaincus et tombez dans l'arène,
Que ce soit le front haut et la face sereine,
En laissant après vous des fils pour vous venger.

II.

CIMETIÈRE DE VILLAGE.

A Jules Forget.

Par son vieux mur mal abrité,
Sous le ciel bleu, près du rivage,
Voici, paisible et respecté,
Le cimetière du village.

L'herbe et les fleurs en liberté
Y croissent à l'état sauvage;
Les cigales, quand vient l'été,
S'y rendent en pèlerinage.

Les morts dorment au grand soleil,
Doucement, leur dernier sommeil
Dans cette terre hospitalière.

La mer les berce doucement,
Sans troubler le recueillement,
De sa voix grave et familière.

III.

PATRIE.

C'était par un beau jour de la chaude saison,
En plein pays lorrain. Le ciel, sans un nuage,
Dans un cadre d'azur bornait le paysage;
Le soleil se couchait, rouge comme un tison.

J'allais, comme un captif échappé de prison,
Parmi les prés en fleurs et la lande sauvage,
Grisé par le grand air qui fouettait mon visage.
La nuit tombait; au loin s'éteignait l'horizon.

Tout à coup j'aperçus, au détour de la route,
Dominant la vallée étroite, une redoute,
Un vieux fort autrefois détruit par l'étranger.

J'eus une vision : la fièvre des batailles,
L'amour du sol natal me prirent aux entrailles,
Et je vis se dresser la Patrie en danger!

IV.

BAS-EMPIRE.

Sous un brûlant soleil les chars étincelants,
Pour disputer le prix, sont rangés dans l'arène;
Les étalons, aux mains des cochers verts et blancs,
S'élancent et leur cœur généreux les entraîne.

La crinière en désordre et les naseaux sanglants,
Les nobles animaux ne sentent plus la rène;
Ils fendent l'air, ainsi qu'un vol de goëlands,
Et la foule applaudit, la grande souveraine.

Peuple de Romulus, maître de l'univers,
C'en est fait de ta gloire et de tes lauriers verts;
Dans d'indignes plaisirs ton courage s'énerve;

Tu n'as plus de soldats, plus de centurions;
Le barbare t'attend, Rome est aux histrions,
Hélas! et l'herbe croît au temple de Minerve.

MÉMOIRES

DALLE FUNÉRAIRE

de JEAN DE TROUSSEY, abbé d'ÉVAUX

Mort en 1404.

La célèbre abbaye d'Évaux ou de Vaux, de l'ordre de Cîteaux, édifiée suivant la tradition par Ebal de Montfort vers l'an 1130, possédait des biens et des revenus considérables dans le pays d'Ornois. Toute trace de sa splendeur passée a aujourd'hui disparu.

Bâtie sur le ban de Frescourt, village détruit sans doute vers le milieu du XVIIe siècle (1), l'abbaye et ses dépendances occupaient tout l'espace compris entre la rive droite de l'Ornain et le coteau voisin, lieudit *aux Courtes dixmes*. Au pied de ce coteau se trouvait, croit-on, le cimetière des religieux mis à découvert en 1841, lors des travaux exécutés pour la construction du canal de la Marne au Rhin (2).

Le sol aujourd'hui complètement nivelé ne conserve aucun vestige des anciennes constructions; l'église et le monastère réédifiés somptueusement vers le milieu du XVIIIe siècle (3), les granges, les bâtiments de la ferme, tout a disparu; les matériaux ont été utilisés dans la construction de plusieurs mai-

(1) En 1611, Claude Humbert, seigneur de Frescourt, donne un dénombrement pour ce qu'il tient en fief de François de Lorraine, marquis d'Hattonchâtel.

(2) M. L. Maxe-Werly a relevé aux archives de l'administration des ponts et chaussées la copie du plan de l'abbaye en 1750.

(3) L'église fut reconstruite en 1761.

sons de Saint-Joire, de Demange, de Houdelaincourt (1) et de la forge établie au commencement de ce siècle sur l'emplacement des jardins.

Lors des fouilles exécutées en 1891, en présence de M. Badel, conducteur du canal, on n'a point retrouvé les substructions du couvent; les pierres avaient été extraites du sol et le terrain remblayé avec les débris des démolitions, des tuiles, des pavés, parmi lesquels les explorateurs recueillirent quelques fragments de carreaux vernissés et une brique offrant une inscription incomplète tracée à la pointe (2).

Quant au riche mobilier de la chapelle, vendu lors de la Révolution, on en trouverait encore facilement quelques épaves; l'église de Gondrecourt possède le magnifique baldaquin qui couronnait l'autel; de nombreuses boiseries existaient encore en 1891, à Mauvages; enfin, dans l'église de Guerpont, et chez M. Trusson, entrepreneur, on remarque des panneaux richement sculptés qui proviennent de l'abbaye.

Il ne reste aujourd'hui aucun souvenir des jardins en terrasses, des canaux, bassins et jets d'eaux auxquels on travaillait encore en 1749 (3). Le seul débris qui ait échappé à la destruction a été découvert devant l'âtre de la cheminée d'une maison de Baudignécourt; c'est une dalle funéraire provenant de la primitive église qui, dévastée une première fois en 1575, par les troupes protestantes, puis en 1636, par les Suédois, fut démolie en 1760.

Acquise par la section d'archéologie, cette dalle est aujourd'hui exposée au Musée de Bar, dans la nouvelle salle consacrée exclusivement aux monuments religieux et aux œuvres de sculpture de l'école barroise.

Longue de 2^{m},32 sur 0^{m},85 de largeur, d'un calcaire com-

(1) Saint-Joire, maisons Hanin et Descomtes; Demange-aux-Eaux, maison Thouand; Houdelaincourt, maison Frussotte.

(2) (Voir au Musée de Bar, nº 1090). Régnan.............
Exorta refulget......
Refulget............

(3) Voir les *Notes de Dom Guiton*, publiées par L. Maxe-Werly, dans l'*Annuaire du département de la Meuse*, 1892.



Phot. J. Royer.

DALLE FUNÉRAIRE

DE JEAN DE TROUSSEY, ABBÉ D'EVAUX.

pact à grain fin et serré provenant des carrières de Couvert-puis, cette pierre tombale offre tous les caractères de l'ornementation architecturale que l'on remarque sur les dalles historiées du XIVe siècle; elle nous montre, sous une arcature trilobée, un personnage en pied, la tête nue, maintenant entre l'épaule gauche et l'avant-bras une crosse dont la volute terminée par une feuille de lierre est tournée en dehors. De la main gauche il tient par le pied un calice surmonté d'une hostie qu'il bénit de la main droite. L'artiste a su rendre très nettement toutes les parties du costume; malgré les cassures et les dégradations causées par l'action du feu de l'âtre, on distingue encore facilement la chasuble dont les côtés sont relevés sur chaque bras, le collet brodé orné d'un fermoir, les extrémités de l'étole et celles du manipule.

Le fronton sous lequel est placée l'effigie de l'abbé offre au centre une rosace très élégante; les rampants sont garnis de crochets déjà un peu ouverts, tels qu'on les remarque à l'approche du XVe siècle; les contreforts qui les supportent, surmontés de couronnements pyramidaux, sont, ainsi que le pinacle central, ornés à leurs sommets de panaches épanouis. Dans l'espace demeuré libre au-dessus du fronton, le tombier a gravé deux anges aux ailes éployées tenant d'une main un encensoir et de l'autre une navette, puis au-dessous de chacun d'eux un écusson couronné chargé d'un J majuscule. Dans la bordure de la dalle formant encadrement, on lit, tracée en lettres gothiques, l'inscription suivante :

> * Lan · de · grace · mil · cccc · et · iiii
> le · xxve · daoust · obit · freres · Jehans · abbes ·
> fut · de · cest · monastere · xviii · ans · se · mest ·
> advis · son · ame · soit · en · paradix
> * Et · fut · son · successeur ·
> Orris · de · Challevrennes · jadis · abbes · de.....
> [Clere] fontaine · et · de · Vaulx.

L'usure de la pierre ayant fait disparaître presque entièrement une partie de l'inscription, nous espérions pouvoir la compléter sans difficulté en consultant soit les documents déposés aux Archives de la Meuse, soit la Notice sur l'abbaye d'Évaux publiée en 1882, par M. l'abbé Jacquot dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*. Nous devions y rencontrer, croyions-nous, la liste chronologique des abbés qui se succédèrent dans ce monastère.

Or cet espoir a été déçu ; ni le cartulaire de l'abbaye d'Evaux, que nous avons revu avec soin, ni le travail de l'ancien curé de Demange-aux-Eaux ne nous a fourni la solution de cette petite difficulté. Dans sa liste des abbés et abbesses des principales abbayes de Lorraine, Dom Calmet cite Oroy en 1241, Vincent en 1279 et ne donne aucun renseignement sur les autres.

Quant au *Gallia Christiana*, les auteurs donnent les noms de quelques abbés, mais ils omettent de nous faire connaître ceux des religieux qui gouvernèrent Évaux depuis Dominique, 1341, jusqu'à Jacob, 1428.

Les renseignements recueillis dans l'examen du cartulaire sont les suivants :

Le nom de Dom Jean de Paris apparaît en 1371 dans une délibération capitulaire du 6 septembre, entre l'abbé et les religieux, dont le résultat est d'ascenser « à perpétuité, à emphytéose, à vie ou à longues années comme on trouverait mieux, plusieurs maisons scizes à Toul ou à Blénod » (Layette P, p. 301, nº 32).

Ce personnage existait encore en 1382, ainsi que le prouve un échange, fait le 24 mars entre Gérard de Fains, seigneur de Mesnil-sur-Saulx et Dom Jean de Paris, abbé d'Évaux, de plusieurs sujets d'Hévilliers et de Mesnil-sur-Saulx (Layette C, p. 97, nº 67). Le rédacteur du cartulaire ajoute que cet abbé mourut en 1386 « suivant une épitaphe qui fut *autrefois sur sa tombe.* »

On ne saurait donc, ainsi que l'a fait M. l'abbé Jacquot, confondre Jean de Paris, mort en 1386, avec son successeur, Jean de Troussey, dont il est fait mention dans un acte de 1393,

indiqué par l'auteur du cartulaire d'Évaux comme existant de son temps dans la Layette P, p. 301, n° 37, et qui ne s'est point retrouvé dans les cartons des Archives départementales. Ce dernier administra l'abbaye pendant dix-huit ans, dit formellement l'inscription, c'est-à-dire de l'année 1386 au 25 août 1404, date qui ne laisse aucune incertitude.

Le cartulaire indique ensuite Dom Thomas dont il serait fait mention dans un acte dès l'année 1400 (Layette K, p. 244, n° 10), c'est-à-dire quatre ans avant la mort de Jean de Troussey, arrivée en 1404 ainsi que le porte l'inscription du Musée de Bar. N'ayant point rencontré cette pièce n° 10, dans le dossier qui nous a été soumis, il nous est impossible d'admettre l'exactitude de ce renseignement fourni par le cartulaire.

Vient enfin, selon M. l'abbé Jacquot, le 17ᵉ abbé d'Évaux, Dom Olry de Chalbrague (ou de Chalbrogne, selon le cartulaire) mentionné en 1405 dans un acte qu'il est regrettable de ne point retrouver dans la layette P, p. 301, n° 37, et qui est aujourd'hui égaré.

Or, est-ce bien Orry de Chalbrague qu'il faut lire dans le document consulté par M. l'abbé Jacquot? N'est-il pas plus naturel d'accepter, comme étant la seule vraie lecture, celle que nous fournit la dalle du Musée de Bar? Ce personnage sur lequel nous n'avons aucun renseignement aurait joint à son nom, selon l'usage du temps, celui de son lieu de naissance, Chalvraines, village aujourd'hui du canton de Saint-Blin (Haute-Marne), désigné *Eschalbrone* en 1170, *Eschalevrenne* en 1212, et enfin *Chalevrennes* dès l'année 1222.

Si cette explication est acceptée, elle ne résoud nullement la question de la reconstitution des deux mots demeurés frustes dans l'inscription qui nous occupe. Comment les restituer en l'absence de tout renseignement que l'on était en droit d'espérer rencontrer dans les archives de l'abbaye d'Évaux? de quels monastères Orris avait-il été abbé avant de prendre la succession de Jean de Troussey?

L'examen attentif de l'inscription et des nombreux estampages qui ont été faits de la partie endommagée révèle, après les mots *jadis abbés de*, les traces d'un nom de lieu formé de

sept à huit lettres, dont la dernière paraît être un *y;* puis vient ensuite la préposition *de* et enfin un nom rendu illisible par une cassure de la pierre, mais qui certainement se termine par *fontainne.*

S'il est admis qu'un religieux de l'ordre de Cîteaux a pu seul être choisi pour abbé d'Évaux, il faudra en conclure qu'avant son élection, Orris avait été successivement abbé de deux autres monastères du même ordre; ce qui nous permettra d'écarter tout d'abord les propositions émises en faveur de lieux voisins tels que Cirefontaine en Ornois (1), Cirefontaine en Ozois (2), qui ne possédèrent jamais d'abbayes; Sexfontaine, simple prieuré; Septfontaines, de l'ordre de Prémontré, tous situés dans le département de la Haute-Marne, et de limiter nos recherches aux seules abbayes Cisterciennes :

Hautefontaine, du diocèse de Châlons;
Troisfontaines, — de Châlons;
Bonnefontaine, — de Reims;
Clairefontaine, — de Besançon, fondée vers 1131 par les seigneurs de Jonvelle.

Dans cette recherche nous écartons tout d'abord les abbayes de Hautefontaine et de Troisfontaines, dont les abbés sont bien connus de 1398 à 1410, puis celle de Bonnefontaine, en raison de la première partie de son nom, qui ne saurait être retrouvée dans ce qui reste de l'inscription dont nous nous occupons.

C'est à la dernière que nous nous arrêtons, car malgré la cassure de la dalle nous croyons entrevoir le nom de cette abbaye sous la forme *Clerefontainne.*

Le *Gallia Christiana* ne donne aucun renseignement sur Olry de Chalvraines à l'époque qui nous occupe; la liste des abbés nous fournit les seuls noms suivants :

Girard III de Fontenay-le-Château, 1388-1392,
Jean I — 1417-1427; cette lacune se prêterait bien à l'assimilation que nous proposons.

(1) De l'ancien doyenné de Reynel, au diocèse de Toul.
(2) Du doyenné de Châteauvillain, au diocèse de Langres.

Cependant, hâtons-nous de le reconnaître, les recherches obligeantes faites à notre intention par M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs et M. A. Eckel, archiviste de la Haute-Saône, dans les cartons de l'abbaye de Clairefontaine, n'ont procuré aucune indication sur Olry de Chalvraines. Ce nom ne se retrouve ni dans l'*Étude d'histoire sur le cartulaire de l'ancienne abbaye de Clairefontaine* de M. l'abbé Hte Brultey (1), ni dans les travaux de MM. les abbés Coudriet et Châtelet sur l'*Histoire de la seigneurie de Jonvelle* et l'*Histoire de Jussey* publiées à Besançon en 1864 et 1876.

Le nom effacé qui précède étant certainement terminé par *y* (peut-être même par *ay*), nous devions, pour tenter la restitution de ce nom, dresser la liste de toutes les abbayes du même ordre qui présentent la même lettre finale; nous espérions, en les étudiant, en consultant les listes données par le *Gallia*, rencontrer cet Olry de Chalvraines; or, cette recherche n'ayant pas été couronnée de succès, nous nous contenterons de laisser à de plus habiles que nous le soin de découvrir le nom de cette abbaye dans les suivants, tous de l'ordre de Cîteaux :

Beaupré, du diocèse de Toul, peut-être écrit Beauprey,
Ecurey, — de Toul,
Fontenay, — d'Autun,
Preuilly, — de Sens,
Chalevoy, — de Bourges,
Favernay, — de Besançon,
Longuay, — de Langres,
Theulley, — de Langres.

L. Maxe-Werly et Emile Pierre.

(1) Chez Suchaux, à Vesoul, sans date.

NOTES

SUR

L'ABBAYE DE SAINTE-HOÏLDE.

LISTE DES ABBESSES. — REQUÊTE AU DUC LÉOPOLD,

Par M. A. BENOIT,

Membre correspondant.

Il y avait dans le duché de Bar sept abbayes de l'ordre de Cîteaux, dont cinq d'hommes et deux de femmes. Les maisons occupées par les Bernardins ou Cisterciens étaient :

1. **Châtillon** (1), commune de Pillon, arrondissement de Montmédy.
2. **Ecurey**, commune de Montiers-sur-Saulx, arrondissement de Bar.
3. **La Chalade**, commune, arrondissement de Verdun.
4. **Saint-Benoit-en-Voivre**, commune, arrondissement de Commercy.
5. **Vaux-en-Ornois**, commune de Saint-Joire, *id.*

Ces abbayes sont toutes situées dans le département actuel de la Meuse.

Les abbayes de Bernardines ou de Cisterciennes étaient :

1. **Sainte-Hoïlde,** commune de Bussy-la-Côte, arrondissement de Bar.
2. **L'Etanche**, commune du canton et de l'arrondissement de Neufchâteau, département des Vosges.

(1) Châtillon fut compris dans le Clermontois.

Nous ne parlerons dans ce travail que de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, dont M. A. Jacob, archiviste du département, a publié en 1882, le Cartulaire d'après un *Codex* de la Bibliothèque nationale, provenant de la vente Dumont, de Saint-Mihiel (1).

Avant la Révolution, le monastère était un ban à part de la communauté de Bussy, bailliage et coutume de Bar, présidial de Châlons, parlement de Paris, Barrois mouvant.

L'abbaye de Sainte-Hoïlde fut fondée en 1229 par le comte de Bar Henri II et par sa femme Philippe de Dreux, dame de Thoury, en un lieu désert environné presque de tous les côtés par des bois, sur un petit ruisseau dit *Nausonces*, à l'extrémité du vieil étang de la Neuve-Ville, au point de réunion des finages de Louppy-le-Château, Chardogne et la Neuve-Ville, et sur l'emplacement d'un vieux château dit *Putil*, dont les ruines se trouvaient à cent pas du monastère.

En 1255, l'église fut achevée et consacrée par Gilles de Sorcy, évêque de Toul, le jour de la Toussaint; le grand autel fut consacré à Notre-Dame et à saint Jean-Baptiste et saint Jean l'Évangéliste; on y déposa de leurs reliques; étaient présents, le comte de Bar Thiébaut, fils du comte Henri, qui mourut en Terre-Sainte. C'était du temps d'Élisabeth, cinquième abbesse, et deux moines de Clairvaux, Jean et Pons assistaient à la cérémonie. Le pape Grégoire IX avait confirmé la fondation en 1236 (2).

Le monastère était sous l'invocation de Notre-Dame et de Sainte-Hoïlde (3). On conservait un os du bras de celle-ci qui

(1) *Cartulaire de l'Abbaye de Sainte-Hoïlde*, Bar-le-Duc, 1882, grand in-8°, XII-113 pages, comprenant des actes de 1225 à 1240. — DE WIDRANGES, *Statistique du canton de Revigny* (Annuaire de la Meuse, 1848). R. R. Nous nous sommes servi très utilement de ces deux ouvrages.

(2) *Gallia Christiana*, Paris, 1785, t. XIII, col. 1121.

(3) Sainte Hoïlde vivait au Ve siècle; elle était fille de Sigmar, comte du Perthois et de Lintrude, sœur aînée de saint Ménehould ou Magenesilde, fondateur de la ville de Sainte-Ménehould. On fait la fête de sainte Hoïlde le 30 avril.

On dit vulgairement « *Sainte-Hoüld, Sainte-Houd,* » et anciennement « *Sancta Ohoildis, Ohilde, Ohildis,* » etc.

se trouvait dans le château de Putil lors de la fondation du couvent. Cette relique avait été donnée par Agnès de Champagne, veuve de Renaud de Bar, qui l'avait reçue de Henri, comte de Champagne, à la sollicitation de sa femme, sœur du susdit comte.

Les religieuses reçurent aussi par l'entremise de Jean, moine de Clairvaux, trois corps des saints martyrs de la Légion Thébaine et un corps des onze mille Vierges de Cologne, qui furent envoyés en 1266 par la comtesse de Flandre, Marguerite, et l'évêque de Toul, Gilles de Sorcy, accorda quarante jours d'indulgences à ceux qui les visiteraient dévotement.

Les archives de Sainte-Hoïlde peuvent se résumer en deux mots : *Procès* et *Aumônes*. Procès pour le maintien de leurs droits. Demandes perpétuelles de secours.

Ainsi, dès 1258, il y a un différend entre les religieuses et les habitants de Laheycourt au sujet des droits d'usage qu'elles prétendaient dans les bois communaux du village, en faveur de leur moulin banal. Le comte de Bar fut choisi comme arbitre et amena une transaction au mois de mars de l'an suivant.

En 1376, elles réclament à Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, la fourniture de dix caques de harengs (soit dix mille) qu'elles devaient toucher le 30 novembre de chaque année. C'était une donation de la comtesse Mahault faite en 1359. Le comte accueillit leur supplique, et par transaction du 28 février, il leur octroya cent francs, tant pour les arrérages que pour les rentes pendant dix années écoulées (1).

Puis, les comtes de Bar leur accordaient presque tous les ans des carpes pour passer saintement le Carême; les ducs de Lorraine, souverains du pays, continuèrent à favoriser l'abbaye. Ils payaient des pensions plus ou moins fortes à des jeunes filles nobles qui voulaient se faire religieuses : en 1531 à Marguerite des Salles qui mourut en 1547; à Catherine, fille de Jean de Fontenoy, en 1543; etc. (2).

(1) Archives de Bar, citées par V. Servais.

(2) Les Bernardines portaient une robe blanche en laine avec scapulaire noir.

I.

LISTE DES ABBESSES (1).

1. « Suer **Marguerite**, par la patience de Dieu, abbesse », (d'après un titre de 1239). Elle mourut le 29 octobre 1240. On conservait avec vénération son crâne. Elle mit dans un reliquaire d'argent un os du bras de sainte Hoïlde que donnèrent les fondateurs, le comte Henri et sa femme Philippe. En août 1238, elle reçoit la permission du comte de Bar de prendre du bois pour la construction de l'abbaye, près l'étang dit de la Neuveville; les villages voisins conservaient leurs droits dans la forêt.

On ignore le nom des trois abbesses qui suivirent.

5. **Elisabeth.** Elle vit faire la dédicace de l'église en 1255. Elle s'éteignit le 23 avril 1262.

6. « Suer **Ameline de Nonsart,** abbesse de Sainte-Ahould », 1276. En 1278, Jean de Port, chevalier, vend à Robert, comte de Bar, la terre d'Auzanville, pour une somme de 120 livres, argent de Provins; moyennant ladite somme, le chevalier demeure quitte de 6 livrées de terre qu'il devait au comte de Bar, pour l'échange que feue la dame de Port fit au monastère.

7. « Madame **Helwi** ou **Helvis**, par la volonté de Dieu, abbesse », 1280-1281. Le curé de Seigneulles, nommé Henri, vend au couvent une rente qui lui est due audit lieu, et Henriet de Sommeilles vend des terres à Laheycourt. Une bourgeoise de ce village donne une fauchée de pré, etc. (2).

C'est ainsi que le couvent devenait riche.

8. **Judith** ou **Joyette**, 1285.

9. « Suer **Chrestienne**, par la patience de Dieu, abbesse », 1301-1307.

10. **Agnès de Fresne**, 1324.

(1) *Gallia Christiana;* Dom Calmet, A. Jacob, de Widranges.

(2) *Cartulaire*, p. 57, 59, 60.

11. **Elisabeth d'Etain**, morte le 28 mars 1326.

12. **Alix de Rance**, 1358-1372.

13. Suer **Alexandre de Longeville**, 1376; morte le 28 février 1397, « abbesse de l'église de Sainte-Houd, de l'ordre de Cîteaux ».

14. **Jeanne de Stainville**, 1441.

15. **Jaquette de Toulon**, 1458-1468.

16. **Marie de la Tour**, 1479-1480.

17. **Marguerite Guillemette**, de Pont-à-Mousson, élue en 1480, obtint en 1496 une bulle du pape contre les déprédateurs du couvent.

18. **Chrétienne de Saulxerotte**, 1495.

19. **Fanchette de Thiaucourt**, 1511-1528. Le duc Antoine lui fit don de 25 livres de cire le 25 mars 1511.

En 1527, reconstruction du clocher de l'abbaye.

20. **Marguerite de Lisle**, religieuse en 1526, élue en 1535, consacrée en 1542, morte en 1549.

21. **Catherine d'Igny**, élue en 1550; mourut le 15 mai 1569; sœur de Philippe des Salles, sieur de Gombervaux et de Jean, sieur de Coussey.

22. **Jeanne de Beauvau**, fille de René de Beauvau, baron de Manonville et de Rorté, sénéchal du Barrois, gouverneur de Darney, et de Claude Baudoche, dame de Pange, élue en 1569, morte le 15 octobre 1584.

23. **Antoinette de Beauvau**, sœur de la précédente, élue le 28 octobre, morte le 11 juin 1590.

24. **Jeannette de Florainville**, élue en 1590, âgée de 23 ans, obtint ses bulles en 1596, bénie le 5 février 1604 par l'abbé de Morimond, décédée le 8 décembre 1625. Peu de temps avant sa mort, elle avait forcé ses compagnes à prendre pour coadjutrice sa nièce Catherine de Florainville (1), âgée seulement de neuf ans. Mais elle mourut avant l'expédition des bulles et l'abbé de Morimond, sur les instances de la communauté, cassa l'élection, et les sœurs élurent Marguerite de Savigny.

(1) Fille de Charles de Florainville, bailli de Bar, seigneur de Fains.

L'abbesse de Florainville était fille du gouverneur de Bar et cousine des deux précédentes abbesses. Elle avait été bénie par l'abbé de Morimond.

25. **Marguerite de Savigny de Leymont**, fille de Vary de Savigny, bailli et gouverneur de Bar, et d'Antoinette de Florainville, élue le 14 septembre 1625, bénie par l'abbé de Morimond le 5 octobre suivant, elle prit possession le 10 du présent mois. Elle vit la terrible guerre de Trente-Ans. La peste fut à Bussy en 1635, 1636 et 1637; il y mourut huit personnes. En 1653, elle prit pour coadjutrice Madame de Nettancourt, une des meilleures supérieures de l'abbaye. Madame de Savigny reçut la sépulture dans l'église abbatiale :

> ✠ Cy gist noble et vertueuse Dame, Madame Marguerite de Savigny, abbesse de céans, qui gouverna cette maison l'espace de trente-deux ans avec beaucoup de constance, pendant les malheurs et les guerres du pays. Elle trépassa le 22 août 1657, âgée de 75 ans.

26. **Marie de Nettancourt,** fille de Nicolas de Nettancourt-Vaubecourt et de Catherine le Vergeur de Saint-Souplet, morte en 1653, était religieuse à l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre de Reims, lorsqu'elle eut ses bulles pour Sainte-Hoïlde; elle prit possession le 24 octobre 1657 et fit venir de Cîteaux des religieuses pour célébrer l'office en attendant qu'elle pût avoir des novices. Elle eut le bonheur de rétablir la clôture, de remettre les bâtiments en état et de voir le culte se célébrer de nouveau dans l'église; il y avait été interrompu par suite des malheurs des temps. Elle fut inhumée dans le chœur.

> ✠ Ici repose très-illustre et très-vertueuse Dame, Madame Marie Françoise de Nettancourt de Haussonville de Vaubecourt, abbesse de ce monastère; elle en prit le gouvernement en 1657; ses premiers soins furent d'y mettre la clôture et de rétablir les ruines des guerres précédentes, de manière qu'on la peut nommer à juste titre la réparatrice de cette abbaye qui lui doit une grande partie de ses bâtimens et ornemens du chœur. Dans une longue maladie qui a fini ses jours, elle a conservé dans un corps abattu un esprit toujours agissant. Elle est décédée le 23 septembre 1688 en la 56e année de son âge.

27. **Catherine de Nettancourt,** sœur de la précédente, lui succéda, étant prieure lorsqu'elle reçut une nomination du roi Louis XIV, sur la prière de toute la communauté. Elle eut ses bulles le 17 février 1689 et mourut fort regrettée le 21 février 1694. Elle fut enterrée dans le chœur de l'église.

> ✱ Ici repose pieuse et très-vertueuse Dame, Madame Catherine Angélique de Nettancourt de Haussonville de Vaubecourt, abbesse de ce lieu, recommandable par son humilité, sa mortification et son zèle pour la régularité, laquelle décéda après cinq ans et quatre mois de gouvernement, le 35e de son âge.

Elle était fille de M. de Nettancourt et d'une seconde femme Claire Guillaume, baronne de Saint-Eulien.

28. **Marguerite d'Alençon,** nommée par le roi en 1694. Ce fut elle qui adressa la requête qui va suivre. Elle mourut le 29 juillet 1705.

29. **Anne-Marie Coquet,** de Paris, fille d'un maître-d'hôtel du roi; elle était prieure, lorsqu'elle fut élue abbesse le 12 août 1705 par les religieuses, avec la permission du duc Léopold et en présence de l'abbé de Clairvaux, Pierre Bouchu, père immédiat du couvent. Elle obtint en 1708 une surséance pour son abbaye et l'année suivante une réduction de 12 louis sur la cense de Sainte-Hoïlde (1). Elle mourut le 29 septembre 1715. On l'accuse avec raison d'avoir laissé ruiner l'abbaye et mis les bâtiments dans le plus déplorable état.

30. **Marie-Thérèse Bonjour,** cellerière, fut élue le 12 octobre 1715, en présence de l'abbé de Clairvaux et du commissaire du duc Léopold. Cette abbesse et les deux suivantes, ses cousines, rétablirent l'ordre dans la maison. Au moment de la Révolution, le couvent, qui péréclitait, était devenu riche et prospère.

Madame Marie-Thérèse Bonjour fut, en 1733, marraine d'une cloche à l'abbaye de l'Isle-en-Barrois, dont le primat de Lorraine, M. de Beauvau, était abbé commandataire. Cette cloche fut envoyée à l'arsenal de Metz pendant la Révolution et elle

(1) Archives départementales, B. 431, 432.

fut vendue à cette époque (1) à la commune de Norroy-le-Veneur, gros village à neuf kilomètres N.-O. de Metz et dépendant, avant 1789, du Barrois non mouvant, bailliage de Briey. Cette cloche est fort belle, dit M. Charles Purnot, en 1862 (2), qui en a donné l'inscription que voici :

« Très haut et puissant Seigneur François-Vincent-Marc, marquis de BEAUVAU, seigneur de Craon, primat de Lorraine. J'ai été refondue par les soins du sieur Georges Drouet, administrateur de ladite primatiale en l'an 1733; j'ai été bénie par Dom Claude Aubertot, profès de Morimont (3), bachelier de Sorbonne, prieur de cette abbaye; j'ai eu pour marraine Dame Marie-Thérèse Bonjour, abbesse de Ste-Hoil, et pour parrain Dom André Beuscher, docteur en Sorbonne, prieur de Trois-Fontaines (4). J'ai été nommée MARIE-THÉRÈSE. Je pèse 2180. »

On doit remarquer que dans cette inscription, madame Bonjour a le pas sur le prieur de Trois-Fontaines; est-ce comme abbesse? Peu nous importe.

31. **N... de Maucourant.**

La déclaration du roi Stanislas, du mois de juin 1761, ne classa pas l'abbaye de Sainte-Hoïlde comme élective, quoiqu'en règle. Le roi nommait l'abbesse et le pape était collateur.

Dom Guitton, religieux de Clairvaux, qui visita l'abbaye le 29 juillet 1744, y trouva quatorze religieuses : les mères Delande, ancienne; Duvivier, cellerière; de Seigneville, parisienne, sacristine; la Huproie, portière; de Montreuil, grènetière et infirmière; de L'Escalle, Alliot, etc. L'invasion si rapide du duc Charles de Lorraine en Alsace, avait tellement troublé les esprits, même près de Bar-le-Duc, que les religieuses avaient

(1) Une autre cloche achetée en même temps par la commune de Norroy-le-Veneur, fut vendue peu de temps après.

(2) *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle.* Metz, 1862, 103.

(3) Abbaye cistercienne sur les limites du Barrois et de la Champagne (Vosges et Haute-Marne). Un des quatre chefs d'ordre de Cîteaux, Dom Lazaze Longuet en était alors abbé régulier.

(4) Abbaye cistercienne en commende, très riche, canton de Thiéblemont (Marne).

mis en sûreté le trésor. Elles ne conservaient qu'un calice pour l'usage journalier (1).

Dom Guitton voit cependant le bras de saint Antoine (il veut dire sans doute le bras de sainte Hoïlde); il y avait une chapelle et un autel dédiés à ce saint. On y voyait sa statue en pierre de Sommières sur l'autel.

« La maison est belle dans le dedans », dit le religieux de Clairvaux.

Le 20 avril 1731, la duchesse régente de Lorraine avait exempté l'abbaye de toutes impositions. Quatre ans après, le 1er décembre, un valet de ferme de Bussy fut exécuté pour avoir pris dans la sacristie de l'église, le calice et le soleil et avoir consommé les hosties préparées pour la Saint-André, fête de la paroisse.

32. **Jeanne de Maucourant**, 1763, morte le 14 décembre 1767. L'abbé Comus, de Ligny, avait les portraits des deux dames de Maucourant, bonnes peintures à l'huile par L. Yard de Bar-le-Duc, et celui de madame Duprat, œuvre très médiocre.

On lit dans un registre de Bussy :

L'an 1762, la grosse cloche a été fondue à Ligny par Simon Alliot, elle pèse 447 livres. La bénédiction a été faite le 26 juin de l'année suivante par M. Levecque, curé de Bussy, et doyen de la chrestienté de Robert-Espagne. *Parein*, M. Jean Henrion, vicaire général de Cîteaux et abbé d'Écurey; *Mareine*, madame Jeanne Maucourant, abbesse de Sainte-Hoïlde. Ils ont donné chacun deux louis vallant 31 liv. chacun. De plus, madame l'abbesse a donné de la toile pour deux belles nappes d'autel. L'argent a été employé en partie pour les livres de la paroisse.

33. **Madeleine du Prat**, dernière abbesse. Le 17 janvier 1777, on trouva sur la lisière du haut-bois, au midi du couvent, le cadavre de Dominique Radouan, ancien lieutenant d'infanterie, habitant la Neuville. Après la levée du corps, il fut transporté sur une voiture du couvent à son domicile par permission de l'abbesse, dame de tout le territoire et du consentement du curé du monastère.

(1) Maxe-Werly, *Notes de Dom Guitton* (Annuaire de la Meuse, 1892).

« Le 22 juillet l'an 1775, la grosse cloche de la paroisse de « Bussy a été bénie par maître François Villers, curé de ladite « paroisse, après en avoir obtenu la permission de monseigneur « l'évêque, elle a eu pour parrain Dom Gabriel Tavernier, prieur « de Lisle-en-Barrois, et pour marraine madame du Prat, « abbesse de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, lesquels ont donné à « cette cloche le nom de Louise ».

Le 11 avril 1791, Christophe Patin, avocat et vice-président du district, vint à l'abbaye dont sa tante Hélène (1) était religieuse cistercienne depuis le 8 septembre 1753, procéder aux déclarations des dames de chœur du monastère, si elles voulaient vivre en communauté.

Madame du Prat se réfugia plus tard dans la ville de Ligny avec une de ses religieuses, qui était prieure en 1762, madame Marie-Thérèse de Montcourant. Celle-ci hérita d'un neveu très riche, mort à Ligny, par suite des troubles de la Révolution. Les autres héritiers furent ses parents Bonjour de Sainte-Ménehould et Yvon et Henrion de Ligny. Elle mourut dans cette ville en novembre 1805.

Quant à l'abbesse, elle s'était éteinte presqu'en enfance le 8 janvier 1802, à l'âge de 87 ans. Elle est inscrite sur les registres de la ville sous le nom de Françoise du Prat (2).

A Bussy, on conserve le registre de la basse-cour de l'abbaye (1760-1777), baptêmes, mariages et décès; il est signé par le curé et les parties.

L'abbesse s'intitulait dans les derniers temps : « très haute et révérendissime Dame madame..... abbesse de l'abbaye et monastère de Notre-Dame de Sainte-Hoïlde ».

D'après l'*Almanach royal* de 1790, le revenu abbatial était de 8,000 livres; mais il devait être bien plus considérable, car les manses abbatiale et conventuelle, ne furent jamais séparées.

L'abbesse était dame foncière à Bussy-la-Côte, où elle avait une maison. Dans le cours du treizième siècle, on avait acheté du bien dans ce village, de Thomassin, prévôt de Bar, Jean

(1) Elle était née à Chardogne, le 20 mai 1727.

(2) De Widranges.

de Poirant de Noyers et de Gérard Brougnon (*Cartulaire*, XXVIII — XXX).

A Neuveville-sur-Orne, trois portions et un quart appartenaient à l'abbesse sur les 24 portions de la dîme; elle devait donner là-dessus, deux muids de blé au chapitre Saint-Pierre de Bar (MAILLET).

A Chardogne, le seigneur du lieu lui devait 16 paires sur la dîme;

A Behonne, elle partageait la dîme du vin avec le curé ainsi que les menues dîmes dont elle prenait les deux tiers, etc., etc.

Vers 1385, elle fait un partage d'hommes de corps (des serfs!) avec le comte Robert de Bar.

L'abbaye possédait, par donation du comte Thiébaut en 1276, les moulins de Bar, usines importantes qui, à la fin du quatorzième siècle, consistaient en moulins à blé, à papier, battant, foulant et autres dépendances, situés à peu de distance des remparts et nommés « les moulins le Comte ». Vers cette époque, les religieuses les avaient amodiés à un nommé Perrin de la Mothe dit le Cellerier, on avait réservé aux réparations des usines le canon des trois premières années (1). Plus tard, l'abbesse de Sainte-Hoïlde céda ces usines au commandeur de Saint-Antoine à Bar, moyennant une redevance qui ne fut pas payée; d'où un procès; mais l'abbesse cédant aux avis du souverain et de son conseil, fit un arrangement à Bar le 18 novembre 1389. Avec l'abbesse, figurent dans l'acte, Marie de Waly, sous-prieure, Catherine d'Ottange, prieure; Marguerite de Courcelles, boursière et Isabelle de Stainville, religieuse. Plus tard, les parties contractantes présentèrent, le 11 juin de l'année suivante, dans la capitale du duché, les lettres confirmatives du traité par les supérieurs majeurs, l'abbé de Clairvaux et l'abbé général de Saint-Antoine de Vienne.

Les vignes du couvent situées sur le revers de la Côte que surmonte le village de Bussy, sont encore closes de murs et soutiennent toujours leur vieille réputation dans le pays. Les

(1) V. SERVAIS, *Annales du Barrois*, Bar-le-Duc, 1867, II, 154.

religieuses avaient dans le village des maisons pour loger les vignerons.

Déjà à la fin du XVII[e] siècle, bien des terres étaient perdues. En 1670, M[e] Nicolas Lescaille, procureur au siège de Ligny, et receveur de l'abbaye, déclarait ignorer la situation du canton de Bourouvre et ne point savoir ce qu'était la rente d'un resal de blé dû annuellement au couvent (A. JACOB).

En 1770, dans la basse-cour de l'abbaye, il y avait trois ou quatre fermiers, puis le jardinier, le portier, etc. Il y a maintenant à Sainte-Hoïlde deux vastes fermes construites avec les pierres du couvent (1).

Les fontaines existent toujours; celle de Saint-Antoine, qui passe pour purgative et celle de Dame-Zabé, qui prend naissance comme l'autre près de l'abbaye.

Le chancelier d'Aguesseau (t. VII, p. 558) prétend que le pape confirmant l'élection d'une abbesse de Sainte-Hoïlde, ne fait jamais mention de la nomination du roi dans ses bulles, quoiqu'il y ait toujours égard et que ces bulles ne s'accordent qu'après l'*expediatur* mis par l'ambassadeur. Il paraîtrait, selon cet illustre magistrat, que les religieuses de Sainte-Hoïlde se sont toujours conservées dans une possession constante et uniforme d'élire les abbesses, sans que le roi paraisse n'avoir jamais interrompu cette possession (2). Cependant le *Gallia Christiana* indique toutes les nominations au nom du roi. Ce qui détruit l'assertion de d'Aguesseau.

Les imprimés sont des plus rares sur l'abbaye, après le Cartulaire de M. A. Jacob, on ne peut citer que la *Requête adressée par les sœurs au bon duc Léopold*, *s. l. n. d.*, mais imprimée vers 1698. C'est la rareté de cette pièce qui m'a engagé à en donner un court résumé (3).

(1) A trois kilomètres au nord de Bussy-la-Côte; du canton de Chardogne. Depuis 1802, du canton de Revigny.

(2) Mémoire sur la nomination du roi aux abbayes situées dans le Barrois mouvant.

(3) A Son Altesse Royale, Monseigneur, supplient très humblement les Abbesse, Religieuses et Couvent de Sainte-Hoïlde en Barrois, Ordre de Cîteaux, Filiation de Clairvaux, Diocèse de Toul, qui font élection de do-

II.

REQUÊTE AU DUC LÉOPOLD.

Quelques mois après l'heureux retour du duc Léopold en Lorraine, ce bon prince reçut une requête des religieuses, le priant de vouloir bien confirmer les donations faites par d'anciens bienfaiteurs.

Elles prétendaient avec raison que leur couvent ne tirant son origine que de la libéralité des fidèles, se trouverait bientôt anéanti si les descendants de ces personnes charitables, refusaient d'exécuter les obligations contractées par leurs prédécesseurs, dont la volonté aussi libre que bienfaisante les obligeait si étroitement que la seule impossibilité pouvait les empêcher d'exécuter les dispositions telles qu'avaient été celles d'Henri, comte de Bar, Geoffroy, seigneur de Louppy, maréchal de Champagne et Milon de Saint-Amand, seigneur de Trois-Fontaines et d'autres qui, dans le commencement du treizième siècle, étaient si convaincus de l'efficacité des prières pour le salut des âmes, qu'ils voulurent participer aux suffrages de l'Église et laisser aux siècles futurs des marques religieuses de leur piété, en éternisant leur mémoire par des commémorations perpétuelles d'eux et de leur postérité, en donnant au couvent de Sainte-Hoïlde des rentes en blé, cire et argent, dont on verra la liste plus loin, et dont les religieuses ont joué pendant quatre siècles jusqu'au retour de S. A. R.

« Ces rentes sont le plus clair et le principal revenu du cou-
« vent, la cessation de leur paiement en causeroit la ruine cer-
« taine, mais les suppliantes n'ont garde d'y penser sous un
« règne aussi charitable et aussi juste que celui de S. A. R.,
« puisque dans les plus grands troubles de l'État, elles ont été
« payées religieusement. A plus forte raison doivent-elles moins

micile à Nancy en celui de maître Mathieu le Maistre, leur avocat, Ville Neuve, rue Saint-Dizier, près les Dames du Saint-Sacrement..... 4 pp. in-fol. *s. l. n. d.*

« craindre actuellement dans cet état si fortuné qui vit tran-
« quillement à l'ombre de l'olivier et de la prudence admirable
« de S. A. R. depuis son retour, où la bonté et la justice du
« Souverain ont fait sentir leurs effets sur tous les membres de
« l'État. Les religieuses de Sainte-Hoïlde seroient donc seules
« exclues de l'influence de l'équité de S. A. R., qui cherche
« toujours à en faire participans tous ses fidèles sujets, du
« nombre desquels les suppliantes font partie : puisque con-
« tinuellement, elles offrent leurs vœux et leurs prières au
« Tout-Puissant pour la prospérité de S. A. R.; des grâces
« de laquelle elles attendent un ordre pour être payées annuel-
« lement des quatre redevances dont elles vont parler » (1).

Ces quatre redevances que les religieuses réclamaient si énergiquement, étaient les suivantes :

1. Quatorze muids, dix septiers, dix poignées de froment, cinquantes livres de cire et cinq francs pour un cochon gras à prendre annuellement sur la cellerie de Bar.

Les religieuses disaient que la donation avait été faite par Henri, comte de Bar, et approuvée par ses frères Thiébaut et Renaud, aussi comtes de Bar, au mois d'octobre 1249 (2).

Vers le milieu du xve siècle, elles furent troublées dans leur jouissance; mais la Chambre des comptes de Bar les confirma dans leur possession le 30 décembre 1437; elles devaient être payées sur les moulins de Varennes comme d'ancienneté, et en cas d'insuffisance, il devait leur être fourni cinquante livres de cire et cinq francs pour un porc gras. Elles adressèrent plus tard une requête au duc Jean, qui voulait empêcher l'exécution de cet arrêt, et il reconnut son tort, car il les autorisa, le 22 avril 1474, à toucher la cire sur le tonlieu de Bar (3). Plus

(1) La pétition se termine ainsi : « Ce considéré, Monseigneur, vu les titres sus énoncés, il plaise à Votre Altesse Royale, ordonner que les suppliantes toucheront annuellement sur votre domaine de Bar les rentes répétées depuis le 1er janvier 1698 ».

(2) V. *Cartulaire*, p. 4. Don par Thiébaut, comte de Bar, et Renaud, son frère, des moulins de Varennes (octobre 1249). Les religieuses sont appelées « les dames de Sainte-Hoult ».

(3) Dufourny cite un titre sur cette affaire. « Différens entre l'abbaye et le receveur ducal à cause du moulin de Varennes ». L'abbaye avait des

tard le duc Antoine, apprenant que les redevances n'étaient pas acquittées à cause des réparations à faire aux moulins de Varennes, que l'on prétendait être à la charge des religieuses, ordonna, le 15 mai 1500, qu'elles seraient payées annuellement et à perpétuité de 25 rez de froment sur lesdits moulins, et en cas d'insuffisance sur la recette de Varennes, avec les 50 livres de cire et les 5 francs du porc gras et les déchargea en outre de toutes réparations auxdits moulins (1).

Le grand duc Charles III, le 26 mars 1605, fit transférer à perpétuité ces rentes sur la recette et cellerie de Bar. Elles furent alors payées dans cette ville jusqu'en 1661, année où on leur en refusa le paiement. Mais deux ans après, le 2 novembre, le duc Charles IV les renvoya aux moulins de Varennes pour les 14 muids de blé, la cire et le porc gras, et au receveur général de Bar pour les rentes du muid moitié blé moitié avoine et les 76 francs. En conséquence de ce décret, les religieuses citèrent par-devant le parlement de Paris le prince de Condé, Louis de Bourbon, possesseur du Clermontois, et le duc de Lorraine pour savoir lequel de ces deux princes devait payer la première de ces rentes. Charles IV en appela au Grand Conseil par commission du 26 juillet 1666, et trois ans après, le 20 janvier, il fut condamné au paiement.

Louis XIV, maître de la Lorraine par la force des armes, ordonna, le 20 avril 1680, que la rente serait assignée sur les salines et le domaine ducal. Cette concession fut enregistrée à Metz au bureau des Trésoriers généraux qui, le 4 février 1690, en donnèrent arrêt pour faire entrer en possession les religieuses qui, en effet, touchèrent sans encombre ces rentes jusqu'en 1698.

2. La seconde rente consiste en 76 francs provenant des dons de Pierre du Chemin, seigneur de Trois-Fontaines et de Varnier, châtelain de Mousson, que l'on devait prendre sur le domaine; le comte de Bar accepta cette donation au mois de

terres, des bois, des prés, des étangs et des moulins, entre autres celui de Laheycourt à deux tournants à 200 mètres du village en allant à Villotte.

(1) Voir dans Dufourny les quittances de Chrétienne de Saulxerotte et de Fanchette de Thiaucourt, abbesses.

janvier 1261; plus 10 livres de rente sur le tonlieu de cette ville, don d'Elissan de Molincourt que le comte Edouard accepta et transféra sur le tonlieu du comté par lettres du mois de septembre 1324. Les religieuses ont de même joui de ces rentes tranquillement jusqu'au retour du duc Léopold dans ses Etats.

3. La troisième rente est un muid de blé, moitié froment, moitié avoine donné par le chevalier Milon de Saint-Amand, à prendre sur l'acquêt qu'il avait à Buzy, dont le comte Thiébaut donna des lettres patentes du 10 avril 1270, et cette redevance fut dite le « Gagnage de Huet de Bulainville ». Cette redevance fut réunie au domaine de Bar et les sœurs ne reçurent plus qu'un muid mélange avoine et blé, au lieu de deux muids blé, mélange, à prendre sur la cellerie de Bar.

4. La quatrième rente, deux muids de blé, moitié froment, moitié avoine, est un don de Geoffroy, sire de Louppy, en 1238 (1), pour le salut de son âme et celle d'Adélaïde son épouse et de tous ses héritiers. Cette rente devait être prise avec quatre muids mélange, savoir deux à Chardogne et deux au Petit-Louppy. Les dîmes de ce dernier village ayant été réunies au domaine de Bar, les religieuses furent payées par les fermiers de ces dîmes jusqu'en 1664, ils en refusèrent alors la livraison; mais sur leur plainte, le duc Charles IV ordonna, le 18 avril 1664, au fermier Jean Chartreux de Louppy de payer cette redevance et le bailliage de Bar le condamna également à solder le 2 janvier 1665. Les religieuses continuèrent à toucher cette redevance jusqu'en 1698.

Pour justifier leurs prétentions, les religieuses produisirent leurs titres de donation, savoir : pour la première réclamation, 23 pièces; 16 pour la seconde, 8 pour la troisième et 3 pour la quatrième.

Tout porte à croire que l'humble demande des religieuses de Sainte-Hoïlde fut exaucée et qu'elles touchèrent les redevances qui leur étaient si nécessaires pour la subsistance de leur couvent, d'après leurs supplications.

(1) V. *Cartulaire*, p. 70. Don du sire de Louppy, maréchal de Champagne, de quatre muids de blé sur le finage de Louppy-le-Petit et de deux muids sur le finage de Chardogne.

RENÉ II, DUC DE LORRAINE

ET LE DOUAIRE DE JEANNE DE LAVAL,

VEUVE DU ROI RENÉ,

PAR PAUL MARICHAL,

Archiviste aux Archives nationales.

I.

Parmi les fiefs que le roi René laissait en mourant, il en était un certain nombre dont ce prince avait donné l'usufruit viager à sa seconde femme, Jeanne de Laval. Confirmées par le dernier testament du roi René, ces donations furent ratifiées le 19 juillet 1480 par Charles d'Anjou, comte du Maine, neveu et héritier du roi René (1), et depuis par les rois de France Louis XI et Charles VIII (2).

Cette triple ratification assura à Jeanne de Laval la paisible possession de la plupart des seigneuries dont elle avait joui du vivant de son époux. De la plupart, disons-nous, car aucun des trois princes que nous venons de nommer n'avait pouvoir pour la maintenir en possession des fiefs qui lui avaient été donnés dans le duché de Bar : Charles d'Anjou ne posséda pas ce duché et n'y prétendit même pas (3); Louis XI ne l'occupa pas tout entier, et Charles VIII se dessaisit de la portion du Barrois que son père avait réunie à la couronne.

(1) Bibl. nat., ms. Dupuy 154.

(2) Lecoy de la Marche, *Le roi René*, I, 435.

(3) Charles d'Anjou institua le roi de France son héritier *in omnibus... et singulis regnis, comitatibus, vicecomitatibus, baroniis, terris, dominiis, rebus, bonis, actionibus, juribus, rationibus, fortunis et facultatibus suis* (*Le roi René*, II, 394). Aucun des termes de cette énumération ne saurait désigner le *duché* de Bar.

Cette dernière ratification devait être demandée à René II, duc de Lorraine, héritier du duché de Bar.

II.

Le douaire barrisien de Jeanne de Laval comprenait les prévôtés d'Étain (1), de Bouconville (2) et de Morley (3). Nous ignorons à quelle époque ces terres avaient été données à Jeanne de Laval par le roi René; mais cette époque paraît devoir être placée avant l'année 1471 (4). Jusqu'à la mort de son époux, Jeanne perçut régulièrement, dans ces trois prévôtés, les revenus ordinaires et extraordinaires, les fruits du domaine, et même les deniers des aides (5); elle y nommait aux offices vacants (6).

Les trois années qui suivirent la mort du roi René furent pour le duché de Bar une période qui ne cessa guère d'être agitée. Louis XI prétendait réunir ce fief à la couronne, et le fit occuper en partie. Morley fut une des premières places où s'établirent les troupes royales (7). Et le bruit courut un jour que Louis XI envoyait le sénéchal de Toulouse prendre en son nom possession de Bouconville et d'Etain (8). Enfin, au début de

(1) Meuse, a. Verdun, ch.-l. c.

(2) Meuse, a. Commercy, c. Saint-Mihiel.

(3) Meuse, a. Bar-le-Duc, c. Montiers-sur-Saulx.

(4) Cf. *Le roi René*, I, 304, note 1.

(5) Le 3e compte de Jacquemin de Génicourt, receveur général du duché de Bar (Arch. de la Meuse, B. 504) porte recette de sommes versées par les receveurs d'Etain, Bouconville et Morley, et provenant des deniers des aides de ces prévôtés. Le 6e compte du même (B. 504; le 4e et le 5e sont perdus) ne signale aucune recette semblable, *pour ce que l'ayde est à la royne.*

(6) Par lettres données à Tarascon, le 21 février 1480, n. s., Jeanne de Laval autorisa Jean Jacques, prévôt d'Etain, à se faire suppléer (Arch. de la Meuse, B. 1158, *initio*).

(7) Lettre écrite de Colmar aux envoyés suisses se rendant en France, le 18 septembre 1480 (Bibl. nat., ms. Lorraine 11, fol. 95).

(8) *Ledit prevost a payé et soustenus la somme de xij gros à Jehan Aubrion et a Jehan Lallement, demorans a Estain, pour avoir allé nuictamment porter lettres à Boucconville au prevost d'illec par l'ordonnance dudit prevost, pour*

l'année 1483, alors que Guillaume d'Haraucourt et Giovanni de Nicolini se disputaient le siège épiscopal de Verdun, on vit pénétrer dans la prévôté de Bouconville une partie des troupes que Louis XI avait envoyées soutenir la cause du prélat italien (1).

Il est fort probable que Louis XI, s'il s'était rendu maître de tout le duché de Bar, n'aurait pas cherché à mettre obstacle aux droits de Jeanne de Laval. Cette princesse ne paraît pas non plus avoir rencontré de difficultés (2) de la part de René II et d'Yolande d'Anjou sa mère, qui resta, tant qu'elle vécut, l'unique titulaire du duché de Bar. On possède, pour cette période, un compte de la prévôté d'Etain et un de celle de Bouconville, qui renseignent, à cet égard, d'une manière assez précise. Le premier mentionne un voyage à Etain du sergent de la prévôté de Bouconville, chargé de s'informer de l'époque à laquelle on devra y envoyer l'argent destiné à la reine Jeanne (3); quelques jours après, le prévôt de Bouconville porte lui-même à Etain les deniers de sa recette (4). Dans le second, il est question d'une correspondance échangée entre les prévôts de Bouconville et d'Etain, à propos d'une aide imposée sur le duché de Bar,

sçavoir des nouvelles du seneschal de Thoulouse, pour ce que on disoit qu'il estoit venus pardeça pour prendre la pocession des plaices de Bouconville et Estain pour les mettre en la main du roy (Compte de la prévôté d'Etain pour l'année commençant au 1er octobre 1481. — (Arch. de la Meuse, B. 1159, fol. 136).

(1) *vij ls. x s. que ledit prevost a soubtenu pour les despens de xxiiij compaignons de la prevosté de Bouconville qui furent mis à la garde de la place pour la doubte des gens d'armes qui estoient loigié au lieu de Boucconville et en l'entour, et estoient des gens de monseigneur de Magniez, lequel estoit au lieu de Hadonchastel, lesquelx compaignons y furent trois jours entiers, depuis le jeudi xxe jour de febverié l'an mil iiijc iiijxx et deux* (1483, n. s.) *en jusques au dimanche ensuigant, que s'en allérent après disner, et y despandérent vj blancs pour chacun homme par jour, montant a la somme de vij frans et demy* (Arch. de la Meuse, B. 1562, fol. 77).

(2) M. Lecoy de la Marche paraît avoir été d'un avis contraire (*Le roi René*, I, 435).

(3) Arch. de la Meuse, B. 1562, fol. 81 v°.

(4) *Ibid.*, fol. 82.

pour savoir si cette aide, dans ces deux prévôtés, appartenait au duc ou à la reine douairière (1).

Ce dernier fait montre que les droits de Jeanne de Laval étaient, sinon méconnus, du moins mal définis. Elle députa vers René II deux de ses conseillers, Jean Lefèvre et Jean Migon. Cette démarche eut pour résultat une convention, qui fut arrêtée à Nancy le 1er novembre 1484 (2). René laissait à la veuve de son aïeul la possession viagère des prévôtés d'Étain, de Bouconville et de Morley; mais il se réservait, modifiant en cela l'ancien état de choses, le produit des aides dans ces trois circonscriptions; en échange, il lui assignait une rente annuelle de mille livres tournois sur la recette générale de Barrois; compensation que l'on estimera fort honnête, si l'on considère que depuis 1484 jusqu'à la mort de la reine Jeanne, le produit annuel des aides, pour les trois prévôtés réunies, ne paraît guère s'être élevé, en moyenne, au-dessus de six cent cinquante livres tournois (3). Le même acte reconnaissait à Jeanne la possession des petites seigneuries de Launay (4), de Palis (5) et de Chanzé (6) en Anjou, qui figuraient, d'ailleurs, dans le testament du roi René, parmi les fiefs devant constituer le douaire de cette princesse.

Par cette dernière clause qui de prime abord peut sembler sans valeur, René II n'avait d'autre but que d'affirmer, en attendant qu'il pût un jour en revendiquer l'exercice, les droits qu'il prétendait avoir sur cette parcelle de l'héritage du roi René.

Ce ne fut pas là la seule manifestation des prétentions de

(1) Arch. de la Meuse, B. 1159, fol. 137 v°.

(2) Pièces justificatives, n° 1.

(3) Nul pendant les exercices 1487-1488 (Arch. de la Meuse, B. 515) et 1496-1497 (*Ibid.*, B. 521); ce produit s'éleva en 1486-1487 (B. 514) à 62 l. 17 s. 1 d.; en 1490-1491 (B. 518) à 751 l.; en 1497-1498 (B. 522), jusqu'à 1,500 livres. Ces sommes sont exprimées en monnaie de Barrois; les unités de cette monnaie étaient inférieures en valeur de 20 0/0 à celles de la monnaie tournois.

(4) Commune de Villebernier, Maine-et-Loire, a. et c. Saumur.

(5) Même commune.

(6) Commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire, Maine-et-Loire, a. Angers, c. Les Ponts-de-Cé.

René II sur la nue propriété des fiefs situés hors du duché de Bar, que Jeanne de Laval tenait à titre de douaire. Au mois de janvier 1490, René donna commission à Jean de Saint-Amadour, son chambellan, et à Huin Roynette, lieutenant du bailli de Nancy, pour prendre possession, dès que Jeanne de Laval viendrait à mourir, des terres dont cette princesse avait la jouissance viagère (1). Il fit plus, et disposa par avance de quelques-unes de ces terres : le 4 mai 1492, il donna à Hardi Tillon, son maître d'hôtel, le manoir de Chanzé et la métairie de la Rive (2), située tout auprès, de l'autre côté de la Maine (3). Trois ans auparavant, il avait également abandonné la nue propriété du fief de Launay, et cela à la suite de circonstances qu'il nous paraît curieux de rapporter, bien qu'elles soient étrangères à notre sujet.

III.

La seigneurie champenoise de Boursault (4), voisine d'Epernay, paraît avoir fait partie des possessions héréditaires des ducs de Bar depuis le 14 novembre 1389, date à laquelle elle fut cédée à perpétuité par Henri de Barbel, écuyer, au duc Robert, moyennant la concession viagère de la demeure de Popey, près de Bar-le-Duc (5).

Le roi René rendit hommage pour Boursault au roi Charles VII, le 18 mars 1443 (6). Le 27 février 1451, il fit don de cette

(1) Pièces justificatives, n° 5. Le 5 février suivant, Jeanne de Laval nomma Didier Gervaise son procureur en Lorraine et Barrois (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 526, n° 324).

(2) Commune de Bouchemaine, Maine-et-Loire, a. et c. Angers.

(3) Pièces justificatives, n° 7.

(4) Marne, a. Epernay, c. Dormans.

(5) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 789, n° 18.

(6) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 789, n° 16. La date de 1443 n'est pas exprimée dans l'acte, mais celui-ci est donné à Toulouse, ville dans laquelle le roi René ne passa qu'en 1443 : il s'y trouva du 19 mars au 3 avril, après avoir été à Béziers le 25 février (*Le roi René*, II, 446). Il existe aux Archives nationales (P. 1621^{1}, cote 453) un autre acte d'hommage du roi René à Charles VII, pour Boursault, en date du 30 mars 1443, n. s.

seigneurie à son fils Jean (1) qui portait le titre de duc de Calabre. A son tour, Jean la donna à un gentilhomme nommé Briant du Bouchet, se réservant toutefois de la racheter après le décès de ce dernier au prix de mille livres tournois (2). Cette donation fut confirmée après la mort de Jean par le duc de Lorraine Nicolas, son fils, le 10 mai 1471, et depuis, par Yolande d'Anjou, héritière du duché de Bar, le 13 novembre 1480 (3). Briant du Bouchet mourut après cette dernière date.

René II considéra dès lors que c'était à lui qu'était acquis le droit de faire le rachat de Boursault. Le 20 juillet 1485, il fit cession de ce droit à Jean de Saint-Amadour, que nous avons déjà nommé, et cela afin, disait-il « de satisfaire et recompenser ledit de Saint-Amadour des gaiges et pensions que lui avons ordonnez durant qu'il a esté en nostre service, jusques au premier jour de l'an dernier passé, à cause de quoy lui estions tenuz pour arreraiges en la somme de mil cinq cens livres tournois ou environ. » En réalité, René II ne faisait qu'augmenter sa dette envers Saint-Amadour, puisqu'il obligeait ce dernier à racheter la terre de Boursault des héritiers de Briant du Bouchet : hâtons-nous de dire que René II se réservait la faculté de reprendre Boursault en payant à Saint-Amadour la somme de deux mille cinq cents livres, qui représentait, on le voit, la dette en question augmentée du prix de rachat stipulé par les lettres patentes de 1467 (4).

René II prétendait que le droit de racheter la seigneurie de Boursault était passé directement du duc Nicolas à Yolande d'Anjou (5). Il n'en pouvait être ainsi. A la mort sans postérité de Nicolas, ce droit de rachat, modification du droit de propriété concédé au duc Jean, à titre d'avancement d'hoirie, par

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 790, n° 44. Cf. *Le roi René*, I, 242, note 3.

(2) Par lettres données à Barcelone, le 22 septembre 1467, et dont la teneur est reproduite dans notre pièce justificative n° 2.

(3) Ces confirmations sont mentionnées dans notre pièce justificative n° 2.

(4) Pièces justificatives, n° 2.

(5) C'est du moins là ce qu'avançait, en son nom, l'avocat Poulain, au cours du procès dont nous allons parler (Arch. nat., X^{1a} 4827, fol. 174).

le roi René, devait faire retour à ce dernier. Et de fait, l'année même de la mort de Nicolas, c'est-à-dire en 1473, le roi René fit don de la seigneurie de Boursault à un de ses conseillers, Saladin d'Anglure (1). L'effet légal, sinon conforme à l'intention du roi René, de cette donation était de transmettre à Saladin le droit de racheter Boursault, mais non point d'annuler la donation faite par le duc Jean à Briant du Bouchet. En effet, quand Saladin voulut se mettre en possession de Boursault, il fut obligé de plaider contre du Bouchet, puis contre son héritier Briant de La Chevrière. Il perdit ce double procès, et ne put entrer en possession de Boursault qu'après avoir payé à La Chevrière la somme de mille livres tournois. Cependant Saladin ayant négligé de s'acquitter des droits de quint et de requint dûs au roi, la Chambre des comptes de Paris ordonna la saisie de Boursault. Saladin interjeta appel devant le Parlement de Paris : René II et Saint-Amadour mirent opposition à sa demande, à l'effet d'obtenir que la mainlevée fût prononcée à leur profit.

La Cour rendit son arrêt sur cette affaire le 22 mai 1487. Elle décida que, moyennant paiement des droits de quint et requint, montant à 240 livres tournois, Saladin d'Anglure serait mis en possession de la seigneurie de Boursault, nonobstant l'opposition du duc de Lorraine (2).

En conséquence de cet arrêt, les lettres patentes du 20 juillet 1485 étaient nulles et non avenues. René II dut se reconnaître débiteur, envers Jean de Saint-Amadour, non seulement des quinze cents livres en compensation desquelles il avait entendu lui céder Boursault, mais encore de trois cents autres livres, que Saint-Amadour avait déboursées pour les frais du procès; augmentées de cinq cents livres, montant de la pension de Saint-Amadour pour l'année 1487, ces sommes formaient un total de deux mille trois cents livres dont le paiement fut assigné, par mandement en date du 18 mars 1488, sur la recette générale de Lorraine (3). Ce paiement ne put être effectué. Les

(1) Arch. nat., X1a 4827, fol. 174.
(2) Pièces justificatives, n° 3.
(3) Pièces justificatives, n° 4.

dettes de René II envers Saint-Amadour allèrent toujours croissant : elles s'élevaient, dès le 20 novembre suivant, à deux mille neuf cent soixante-quinze livres huit sols (1), et au cours de l'année 1489, à trois mille écus d'or environ.

Pour se libérer, René II céda à Jean de Saint-Amadour tous ses droits sur les seigneuries de Launay et du Palis. Les lettres patentes qui consacraient ce don, datées du 8 mai 1489, furent remplacées le 12 juillet 1490, par un acte de même teneur, mais plus explicite, en ce qu'il y était dit que le petit fief de l'Ile-Bonnet (2) était compris dans la cession faite à Saint-Amadour (3).

Ce dernier traita bientôt après avec Jeanne de Laval, qui consentit à lui abandonner les terres de Launay, du Palis et de l'Ile-Bonnet, et l'en fit mettre en possession par Jean Roussart, procureur du roi à Saumur (4). Dans le contrat, daté du 20 avril 1494, de son mariage avec Marguerite de Ville, on voit Saint-Amadour porter le titre de seigneur de Launay (5).

IV.

Jeanne de Laval fit son testament le 25 août 1498, et mourut peu de temps après (6). La rente que René II lui avait assignée sur le duché de Bar lui avait été payée, à ce qu'il paraît, d'une

(1) Arch. de M.-et-M., B. 3, fol. 193.

(2) Ile de la Loire, aujourd'hui disparue, dont l'emplacement est dans la commune de Villebernier.

(3) V. Pièces justificatives, n° 8, et la note y jointe. — Quelques semaines après, le 9 août, par acte passé sous le sceau du tabellionnage de Joinville, Saint-Amadour s'engagea à vendre ses terres après la mort de Jeanne de Laval, et à acheter, avec l'argent de cette vente, des seigneuries en Lorraine ou en Barrois (Arch. de M.-et-M., B. 543, n° 102). Nous ignorons quel fut le motif de cet engagement. On voit du reste que Jean de Saint-Amadour n'y donna pas suite.

(4) A cette occasion, René II renouvela la cession faite en 1489 et confirmée en 1490 (Pièces justificatives, n° 8).

(5) Bibl. nat., Pièces originales, dossier *Saint-Amadour,* fol. 6.

(6) *Le roi René,* I, 436.

manière assez régulière (1). Au début de l'année suivante, René II chargea ses deux agents à Paris, Guillaume Gautier, abbé de Saint-Epvre-lès-Toul, et Louis Merlin, président de la Chambre des comptes de Bar, de prendre possession du comté de Beaufort (2); le 2 août, il donna ordre au même Gautier d'aller à Baugé rendre entre les mains des officiers royaux l'hommage dû au roi pour ce comté (3). Le dialogue de Johannes Lud, écrit vers cette époque, nous apprend que Louis XII ne laissa pas René II entrer en possession du comté de Beaufort (4). Ce fief, qui avait été distrait en 1461 de l'apanage de France (5), fit retour à la couronne. Après avoir appartenu de 1507 à 1512 à Gaston, comte de Foix (6), il fut en dernier lieu donné par François I[er] à sa mère, Louise de Savoie (7).

Quant aux fiefs de Launay et de Chanzé avec leurs dépen-

(1) Toutefois pendant l'exercice 1488-1489 (Arch. de la Meuse, B. 515, fol. 96) et pendant l'exercice suivant, cette rente ne fut pas payée, *pour ce que icelle dame royne a prins en paye pour les termes de sainct Jehan et Noël mil iiij^{c} iiij^{xx} neuf et sainct Jehan iiij^{xx} x la maison de Reculée* [près Angers] *pour la somme de mil v^{c} ls. tournois* (Arch. de la Meuse, B. 516, fol. 170).

(2) *vj ls. païez par ledit receveur a Jehan Drouot, chevaulcheur d'escuyerie, pour avoir porté au lieu de Paris une procuracion du roy nostre dit seigneur* [René, roi de Sicile] *pour prandre la possession de la conté de Beaufort, avec lettres missibles adressant à monseigneur de Sainct Epvre et monseigneur le president maistre Loys Merlin de par nostredit seigneur. Appert par le tesmoignage de D. Dupuis, dacté du xviij^{e} jour de janvier iiij^{xx} xviij, rendu cy* (Arch. de la Meuse, B. 523, fol. 166 v°).

(3) V. la pièce que nous avons publiée dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorr.* pour 1893, pp. 9 et 10.

(4) *Dial. de J. Lud,* dans le *Journal de la Soc. d'arch. lorr.* pour 1854, p. 192.

(5) *Le roi René,* II, 35. Louis XI avait donné le comté de Beaufort-en-Vallée au roi René par lettres patentes données à Amboise, le 1[er] novembre 1461 (*Chambre des comtes de Paris,* mémorial M., fol. 6, d'après Blanchard). — Une des pièces que nous donnons ci-après (n° 6) atteste que René II fit prendre possession de la moitié du comté de Beaufort, du vivant même de Jeanne de Laval : nous ignorons la raison de cette démarche.

(6) Qui en obtint la jouissance par lettres de Louis XII, données à Blois, au mois de novembre 1507 (Arch. nat., P. 2303, fol. 353).

(7) Cf. *Catalogue des actes de François I[er]* publié par l'Acad. des sc. mor. et pol., t. I, n° 76.

dances, ils devaient également appartenir au roi de France (1). Nous ignorons si Hardi Tillon fut maintenu en possession du manoir de Chanzé. L'histoire de ce fief de 1454 à 1541 est demeurée fort obscure (2). Mais la jouissance des seigneuries de Launay et du Palis fut laissée à Jean de Saint-Amadour par lettres de Louis XII données à Romorantin au mois de février 1500 (3). Cet acte était, par son objet, la confirmation de ceux de René II : en principe, il attestait que le roi prétendait avoir seul le droit de disposer de ces terres.

Ce fut là l'unique et bien mince satisfaction qu'obtint René II dans ses prétentions sur le douaire angevin de la veuve du roi René. Depuis, les héritiers des seigneuries françaises de René II, Claude et François, ducs de Guise, renouvelèrent, l'un après l'autre, les réclamations de leur père et aïeul, mais avec tout aussi peu de succès (4).

---

(1) Entre les mains du roi René, ces biens avaient le caractère d'acquêts. Launay ne figure pas dans l'énumération, donnée par M. Lecoy de la Marche (*Le roi René*, I, 19), des possessions héréditaires de la maison d'Anjou ; et l'on sait que le roi René acheta Chanzé en 1451 (*ibid.*, II, 38) et le Palis en 1452 (*ibid.*, II, 47). Les testaments de ce prince et de Charles d'Anjou rendaient illusoires les droits de René II sur ces fiefs.

(2) Cf. Célestin Port (*Dictionnaire de Maine-et-Loire*, I, 610) qui n'a pas eu connaissance du don fait à Hardi Tillon.

(3) Pièces justificatives, n° 9.

(4) *Ung autre acte du xxij^e septembre mil v^c xxij.... de pareilles offres faictes par ledit seigneur à madame mére du roy.... qui auroit refusé les foy et hommaiges presentées par ledit seigneur* [Claude de Lorraine, pour le comté de Beaufort] (Arch. du château de Chantilly, *Inventaire des titres de Guise, dressé en 1575,* fol. 28 v°).

Ung brevet, signé Duthier, du xxixe jour de novembre mil v^c l par lequel appert monseigneur [François de Lorraine] *avoir esté refusé de monsieur le chancelier de faire les foy et hommaige au roy de la terre et seigneurie de Beaufort en Vallée* (Même *Inventaire*, fol. 49).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

1484. 1er novembre. Nancy.

Lettres de René II, duc de Lorraine, portant concession viagère à Jeanne de Laval, veuve du roi René, des prévôtés d'Étain, Bouconville et Morley, en Barrois, de la moitié des seigneuries de Launay, du Palis et de Chanzé, en Anjou, et d'une rente annuelle de 1,000 livres sur le duché de Bar.

René, etc., a noz amez et feaulx conseillers et chambellan les seneschal, gens des comptes, procureur et receveur general dudit duchié de Bar et a touz noz autres justiciers et officiers et a chacun d'eulx, salut. Comme depuis le trespas de nostre tresredoubté seigneur et grant pére le roy de Sicille René de bonne memoire, que Dieu àbsoille, nostre tresredoubtée damme et grant mére la royne Jehanne, son espouse, n'ait eu assiète d'aucun douaire ondit duchié de Bar, a cause des questions, debatz et empeschement qui sont sourvenuz ondit pays tant par guerre que autrement, et tant du temps de feue nostre treschiére et tresamée damme et mére, que Dieu absoille, comme depuis, et soit ainsy que ladicte damme royne Jehanne ait de rechef envoyé devers nous noz treschiers et bons amis maistre Jehan le Févre et Jehan Migon, ses conseillers et procureurs pour nous demander et requerir assiète dudit douaire, tel qu'il luy peult appartenir ondit duchié de Bar selon la coustume des pays, et des arreraiges qui a cause de ce luy pourroient estre deüz depuis le trespas dudit feu roy René, quoy que se soit, depuis la première sommation et requeste qui en fut faicte a nostredicte feue damme et mère et a nous semblablement, selon l'assignation que ledit feu roy René fist a ladicte damme dudit douaire, par le mariaige faisant d'eulx deux que apres le mariauge consommé et acomply, par ung instrument validé par foy et serment dudit seigneur nous est apparu qu'il assigna a ladicte damme pour sondit douaire ondit duchié on cas qu'elle le sourvivoit, la moitié du revenu dudit duchié ou tel autre douaire que les duchesses venues des ducs predecesseurs avoient accoustumé

avoir et prendre par le passé, et que s'il estoit trouvé que le don des prevostez, terres, juridition et seigneurie d'Estain, Bouconville et Moreley que luy fist ledit feu seigneur roy oultre et par dessus ledit douaire et autres dons cy après declairez ne peussent sortir leur effect selon la coustume dudit pays, qui est que femme douairiére ne peult tenir ensemble don et douaire, que lesdiz dons luy feussent precomptez en sondit douaire qu'elle avoit a demander ondit duchié de Bar et luy en estre rabatu autant qu'ilz soient estimé valoir, ausquelz Le Févre et Migon, procureurs dessusdiz, ayons fait remonstrer par les gens de nostre conseil la valeur en quoy est de present ledit duchié et les gaigéres et allienations de plusieurs piéces dudit demaine, et aussi qu'il ne se trouve point que les duchesses venues eussent eu on temps passé don et douaire, et que la coustume dudit pays ne le permet point, et pourtant que touche lesdiz arreraiges, que n'en eussions en riens tenuz, pource que nostredicte feue treschiére et tresamée damme et mére pour lors vivoit et qu'elle ne nous n'estions paisibles dudit duchié, et n'avons esté jusques a depuis peu de temps encza, et après plusieurs remonstrances tant d'un cousté que d'autre, lesdiz procureurs ayans puissance et procuration especiale de ladicte damme royne Jehanne pour paciffier, traicter et accorder avecques nous touchant lesdiz douaire et arrerages, selon ce que vraisemblablement seroit congneu luy devoir appartenir, de laquelle procuration et puissance la teneur s'ensuit : « Jehanne », etc., savoir faisons que nous voulans et desirans a nostre pouair benignement et favorablement traicter icelle nostredicte damme et grant mére tant pour recordation et memoire des bons termes et amour dont elle a toujours usé envers ledit seigneur, des services qu'elle luy a faitz, et grans gratuitez a nous touz ses enffens, que pour les bons et louables vertuz qui sont en elle, et aussi que selon la coustume dudit pays, laquelle voelons garder et observer et entretenir, droit de douaire lui est acquis, pour ces causes et autres raisonnables a ce nous mouvans, et par l'advis et deliberation des gens de nostre conseil, avons baillé, quicté, cedé, délaissé et transporté, et par ces presentes baillons, cedons, delaissons et transportons ès mains desdiz procureurs presens, stipulans et acceptans pour et on nom d'elle, comme dessus, les chasteaulx, villes et juridiction, terres et seigneuries desdictes prevostez d'Etain, Bouconville et Moreley, sises ondit duchié de Bar, ainsi qu'elles se poursuivent et comportent avecques le revenu d'icelles, en quelque maniére qu'il soit scitué et assis, et tant en rente que en dommaine, atout droit d'y mectre gens et officiers de par elle et a elle feaulx, et que les dons des offices

qu'elle a faitz esdiz lieux quant ilz ont vacqué ou qu'ilz vacqueront par mort ou autrement aient lieu et sortent leur plein effect, et ce pour partie de sondit droit de douaire qui lui est deü et acquis ondit duchié de Bar, ès noms de ses procureurs dessusdiz presens et acceptans (1) tout tel droit que pouons avoir et demander et que nous peult competer et appartenir ès lieux de Launay, le Palliz et Changé, sis et situez on duchié d'Anjou, pource qu'ilz sont prés de Saumur et autres lieux ondit pays d'Anjou où elle fait presentement sa demourance, lesquelx sont acquestz dudit feu roy René et de feue de bonne memoire la royne Ysabeau de bonne memoire sa première espouze, et desquelx lieux la moitié par indivis appartient a ladicte damme royne Jehanne sa vie durant tant seulement, par ledit don que lui en fist ledit feu seigneur roy René, pour d'iceulx droit et actions que pouons avoir esdiz lieux de Launoy, le Palliz et Changé, qui est la moitié, pour le present joïr, user et exploicter par ladicte damme, ainsi qu'ils se poursuivent et comportent, et tant en pied que en demaine, neantmains que ledit seigneur roy les luy eust donnez a sa vie durant tant seulement, comme lesdictes prevostez d'Estain, Bouconville et Moreley, que luy avons pareillement baillez et assignez pour partie de sondit douaire, sans ce qu'elle soit tenue, si questions ou contraditions de guerre ou autrement, que Dieu ne vueille, sourvenoient ondit pays et duchié de Bar, par quoy fust de besoing ou de nécessité mectre garnissons esdictes places pour icelles garder, aucune chose soustenir ou païer pour la despence et entretenement d'iceulx, més elle seroit tenue faire garder lesdictes places et icelles retenir a ses despens, ainsi qu'elle a fait par cy devant on passé, actendu aussi qu'elle ne prendra rien ès aydes qui seront imposées quant le temps y escherra, et que les ferons gecter ès autres lieux et prevostez de nostredit duché. Et oultre ce avons ordonné, assigné et transporté a ladicte damme royne Jehanne ès noms que dessus, presens, stipulans et acceptans, ordonnons, assignons et transportous par cesdictes presentes la somme de mil livres tournois pour parfait de sondit douaire qu'elle pretendoit et avoit droit de pretendre et demander ondit duchié de Bar, a prendre sur le revenu du demaine dudit duchié, païables par chacun an a deux termes, dont voulons le premier terme commencer au jour et feste de Noël prouchainement venant et l'autre terme au jour de Saint Jehan Baptiste ensuivant, et consecutivement des autres termes et années ensuivantes tant qu'elle vivra, comme dit est. Sy vous mandons et a

(1) Le sens peu clair de cette phrase semble accuser une omission.

chacun de vous, si comme a lui appartiendra, que de nosdiz ordonnances, bail, cession et transport et assignacion, vous laissez et souffrez joïr et user ladicte damme et ses gens et officiers de par elle, ainsi et en la forme et manière que dessus, sans luy donner aucune molestation, inquietacion, ne lui faire ne souffrir estre fait aucune novité au contraire. Mandans en oultre par cesdictes presentes a nostre amé et feal conseiller receveur general de nostredit duchié de Bar Anthoine Waurin et a ses successeurs ondit office, et a chacun d'eulx, que des plus clers deniers venant du revenu du demaine de nostredit duchié de Bar, non y comprins lesdictes prevostez d'Estain, Bouconville et Moreley, qu'avons en oultre baillez et transportez, comme dit est, ils payent, baillent et delivrent ou facent païer, bailler et delivrer a ladicte damme ou a ses gens et serviteurs de par elle doresenavant par chacun an ladicte somme de mille livres tournois aux termes et en la forme et manière que dessus, et par rapportant pour la première foiz vidimus de cesdictes presentes verifiées par nostre trescher et feal conseiller general sur le fait et gouvernement de noz finances maistre Loys Merlin et quictance de ladicte damme a chacun payement ou du commis a faire la despence et mise de sadicte ordonnance, contrerolée comme il appartient, ladicte somme de mil livres tournois ou ce que a ceste cause en avra esté payé, voulons estre alloué en voz comptes et rabatu de vostredicte recepte par les gens de la chambre des comptes estans a Bar ou autres commis ou a commectre, auxquelx par ces mesmes presentes mandons ainsi le faire sans aucune difficulté ou contredit, nonobstant quelxconques mandemens ou restrinctions faiz ou a faire a ce contraires, et que ladicte somme de mille livres tournois fust obmise par inadvertanse ou autrement a estre employé à l'estat de noz finances dudit duchié de Bar, dont, en tant que mestier seroit, vous en avons relevé et relevons par cesdictes presentes pour chacune foiz, lesquelles en ce cas voulons vous valoir estat. Promectans en bonne foy et parolle de prince, soulz l'obligacion et ypothèque de touz et chacuns noz biens presens et advenir et de noz hoirs, successeurs et ayans cause et tant meubles que immeubles, en quelque pays, terres et seigneuries qu'ilz seront ou soient scituez et assis, et a toutes cours tant d'église que seculiers, et chacune piéce seule et pour le tout, a tenir, entretenir, continuer, acomplir de point en point les articles dessusdiz, sans aucunement les enfraindre ne empartie d'icelles les contredire ne empescher, et les dommaiges et interestz de ladicte damme amander en cas de default. Et a ce que ce soit chose ferme et estable, nous avons signé ces presentes de

nostre main, et a icelles fait mectre nostre seel. Donné en nostre ville de Nancy le premier jour de novembre l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} et quatre. Signé : René. Par monseigneur le duc, etc., les seneschaulx de Lorraine et Barroys, general des finances et autres presens. Jo. Lud.

(Extrait des registres des lettres patentes de René II. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 2, fol. 308) (1).

II.

1485. 20 juillet. Paris.

Don par René II à Jean de Saint-Amadour, de la seigneurie de Boursault.

René, par la grace de Dieu, duc de Lorraine, de Bar et de Calabre, marchis, marquis du Pont, conte de Prouvence, de Vaudemont et de Harecourt, a tous ceulx qui ces presentes lectres verront, salut.

Comme dès le vingt deuxiesme jour de septembre l'an mil quatre cens soixante et sept, feu de bonne memoire nostre oncle le duc Jehan de Calabre et de Lorraine, que Dieu absoille, pour consideracion des bons et agreables services que feu Briend du Bouschet lui avoit faiz dès son enffance, eust en recompense d'iceulx donné et octroyé audit du Bouschet pour lui, ses hoirs et aïans cause, la terre et seigneurie de Boursault, scituée et assise au conté de Brie, avecques toute juridicion haulte, moyenne et basse, hommaiges, services, cens, rentes, devoirs, boys, forestz, estangs, rivières, fours, moulins, prez, pastures, garennes, herbaiges, terres labourables et non labourables, et toutes autres choses quelxconques appartenans a ladicte terre et seigneurie de Boursault, en telle condicion et nature que en baillant et retournant mille livres tournois aux héritiers dudit feu Briend après son trespas, nostredit feu oncle le duc Jehan et ses hoirs et ayans cause pouoient revenir et ravoir ladicte terre et sei-

(1) L'inventaire de Dufourny (Arch. nat., KK. 1123, fol. 27) signale une autre copie de cet acte qui était jadis conservée au Trésor des Chartes de Lorraine, sous le n° 32 de la layette *Mariages Lorraine*. Cette layette est actuellement représentée par une partie de ms. Lorr. 214, à la Bibl. nat. La pièce en question ne s'y trouve pas.

gneurie de Boursault, avecques ses appartenances et deppendances ainsi que ces choses sont plusaplain contenues et declairées ès lectres de don datées des an et jour que dessus, desquelles la teneur s'ensuit :

« Jehan, filz du roy de Jherusalem, d'Arragon et de Sicille, etc., « duc de Calabre et de Lorraine, marchis, prince de Gironne, a « tous ceulx qui ces presentes lectres verront, salut. Savoir faisons « que nous, ayans regart et consideracion aux bons et agreables « services que nostre trescher et bien amé escuier Briend du Bous- « chet nous a faiz dès le temps de son enffance, fait encores chacun « jour, et esperons que pour l'avenir faire doye par continuacion de « bien en mieulx, a icellui Briend, pour ces causes et autres a ce « nous mouvans, et pour aucune recompense de sesdiz services, pour « lui, ses hoirs, successeurs et aïans cause, de nostre certaine « science, propre mouvement et grace especial, eue surce premiere- « ment meure deliberacion et advis de nostre conseil, avons donné « et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes nostre terre et « seigneurie de Boursault, scituée en la conté de Brie, avecques « toute jurisdicion haulte, moyenne et basse, hommaiges, services, « censes, rentes, deniers, boys, forestz, estangs, rivières, fours, « moulins, prestz, pastures, garennes, herbaiges, terres labourables « et non labourables, et toutes autres choses quelxconques apparte- « nans a ladicte terre et seigneurie dudit Boursault tout ainsi et par « la forme et maniére que nous l'avons tenue et possédée, et avec- « ques lesdiz droiz et appartenances que avons acoustumé de y « avoir, et a rachapt de mil livres tournois (1) pour lesquelles mille « livres tournois voulons et entendons recouvrer ladicte terre et sei- « gneurie de Boursault après le trespas dudit Briend toutes et « quantesfoiz que par nous, noz hoirs, successeurs ou ayans cause « elles seront baillées et delivrées a ses hoirs ou ayans cause, auquel « Briend du Bouschel, pour acomplissement et effect de ceste pre- « sente donacion, avons ceddé et transporté pour lui et ses heritiers « dessusdiz, ceddons et transportons par ces presentes tel droit et « action que nous avons et pouons avoir en ladicte terre et sei- « gneurie de Boursault et ès appartenances d'icelle, et voulons qu'il « et ses heritiers en puissent joyr et user paisiblement et sans con- « tredict, comme de ses choses propres, desquelles terre et seigneu-

(1) Les cinq mots qui suivent, d'abord omis ont été ajoutés après coup, en forme de renvoi, à la fin de l'acte, avec cette attestation : *Donné comme dessus. Maistrot.*

« rie, droitz et appartenances, nous sommes despoïllez, desmiez et
« dessaisiz de la possession et tenue d'iceulx, et nous en dessaisis-
« sons par ces presentes, par lesquelles mesmes en avons saisy et
« mis en possession ledit Briend pour lui et ses heritiers dessusdiz,
« pourveu que ledit Briend et sesdiz heritiers seront tenuz et prin-
« cipallement chargez de payer chacun an tous fiefz, aulmosnes et
« autres charges et devoirs quelxcoinques dont ladicte terre et
« seigneurie seroit trouvée au daté de ces presentes estre chargée,
« laquelle chose faisant, avecques hommaige et service qui y appar-
« tient, voulons nostre present don et octroy audit Briend et ses
« heritiers estre fructueulx et sortir plainement son effect, sans
« jamais par nous ou noz successeurs venir alencontre, retenu, comme
« dit est, que en baillant et delivrant pour nous ou noz hoirs,
« successeurs et ayans cause lesdictes mille livres tournois aux
« successeurs dudit Briend nous puissions recouvrer ladicte terre et
« seigneurie. Car ainsi nous plaist il et voulons estre fait, de grace
« especial. En tesmoing de ce, nous avons fait seeller ces presentes
« de nostre grant seel. Donné en la cité de Barcellonne, le vingt
« deuxiesme jour de septembre, l'an mil quatre cens soixante
« sept (1). » Ainsi signé au dessoubz : Jehan. » Et au reploy d'icel-
les : « Par monseigneur le duc en son conseil, onquel le seigneur
« de Sault, Hardoyn de la Jaille, Emar de Groslée, messire Pala-
« medes Forbin, conseilliers et chambellans, et autres presens. » Et
signé au dessoubz : « Ja. des Salles. » Et a l'autre bout du reploy
est : « Registrata » (2).

Lequel don depuis fut confermé audit deffunct Briend du Bouschet
a la condicion dessusdicte par nostre feu cousin et predecesseur le
duc Nicolas, filz de nostredit oncle le duc Jehan, comme appert par
lectres sur ce faictes et signées de sa main, datées du dixiesme jour
de may l'an mil quatre cens soixante et unze, et subsequemment
ratiffié, confermé et approuvé par feue nostre tresdoubtée dame et mère
Yoland, en son vivant royne de Jherusalem, de Sicille, etc., duchesse
de Lorraine et dudit Bar, ainsi que le contiennent ses lectres données
en nostre ville de Nancy le tresiesme jour de novembre l'an mil
quatre cens quatrevingts, depuis lesquelx dons et confirmacions

(1) Nous corrigeons la leçon évidemment fautive du texte : *mil quatre cens soixante dix-sept.*

(2) Cette indication atteste que les ducs de Lorraine tenaient registre antérieurement à l'avènement de René II, bien que le plus ancien registre que l'on possède ne commence qu'à cette époque.

icellui Briend du Bouschet soit allé de vie a trespas, pourquoy par la faculté de retenue ainsi faicte par nostredict feu oncle le duc Jehan, donnateur de ladicte seigneurie de Boursault, icelle terre et seigneurie et ses appartenances nous soit par succession de hoirie de noz predecesseurs retournée, advenue et escheue pour en faire et disposer a nostre bon plaisir et vouloir en payant et baillant aux heritiers dudit feu Briend du Bouschet ladicte somme de mille livres tournois selon le contenu desdictes lectres, savoir faisons que nous desirans retyrer des mains desdits heritiers dudit feu Briend du Bouschet nostredicte terre et seigneurie de Boursault avecques ses appartenances, en leur payant ce en quoy nostredit feu oncle pouoit estre tenu audit du Bouschet, ayans regart et considéracion aux bons, louables, fructueulx et continuelz services que nostre trescher et feal chambellan Jehan de Sainct Amadour nous a par cy devant faiz pendant les guerres et affaires que avons eues alencontre de feu nostre oncle le duc Charles de Bourgoingne, mesmement a la garde et deffense de nostre ville de Nancy que nostredit feu oncle de Bourgoingne tenoit assiegée et environnée, en laquelle nostredicte ville de Nancy ledit de Sainct Amadour estoit encloz en grand peril et dangier de sa personne, desquels services et des peines, travaulz et sollicitudes qu'il a prins et eux en plusieurs grans et loingtains voyaiges que avons faiz par mer et par terre, a Venize, devant Ferrare et ailleurs, ou il nous a continuellement acompaigné sans nous avoir habandonné, ne l'ayons encores du tout remuneré ne recompensé, pour les grans affaires qui nous sont survenuz, nous, congnoissans que gratuité est deüe aux services et remuneracion aux bons et loyaulx serviteurs, affin de satisfaire et recompenser ledit de Sainlt Amadour des gaiges et pension que lui avons ordonnez durant qu'il a esté en nostre service jusques au premier jour de l'an derrenier passé, a cause de quoy lui estions tenuz pour arreraiges en la somme de mil cinq cens livres tournois ou environ, avons audit Jehan de Sainct Amadour, pour les consideracions dessusdictes et autres causes nous mouvans, mesmes aussi pour demourer quictes envers les heritiers dudit feu Briend du Bouschet de ladicte somme de mil livres tournois que estions tenuz bailler a ses hoirs en retenant a nous ladicte terre et seigneurie, laquelle depuis le trespas dudit feu Briend du Bouschet avons fait saisir et mectre en nostre main, comme a nous appartenant, et en sommes en vraye teneur et possession, donné, ceddé, baillé, quicté, transporté et delaissé par bonne et meure deliberacion de conseil, et par la teneur de cesdictes presentes donnons, baillons, ceddons, quic-

tons, transportons et delaissons audit de Sainct Amadour pour lui ses hoirs, successeurs et ayans cause, a tousjours mais, a tiltre de loyalle gaigiére ladicte terre et seigneurie, haulte justice, moyenne et basse, censes, rentes, fiefz, arrierefiefz, appartenances et deppendences quelxconques dudit Boursault, avec la faculté de rachapt de ladicte terre, qui nous appartient en payant ladicte somme de mil livres tournois aux héritiers dudit feu Briend du Bouschet, pour en joyr par ledit de Sainct Amadour et ses ayans cause on temps advenir, et en faire, ordonner et disposer comme de son propre heritaige, et laquelle terre et seigneurie nous, noz hoirs, successeurs ou ayans cause pourrons recouvrer en baillant audit de Sainct Amadour, a ses hoirs et ayans cause la somme de deux mil cinq cens livres tournois, lequel Jehan de Sainct Amadour et ses ayans cause seront tenuz de payer fiefz, aulmosnes et tous autres devoirs quelxcoinques, dont ladicte terre et seigneurie sera trouvée estre chargée au jour de la date de cesdictes presentes, et aussy seront tenuz de rendre et payer aux heritiers dudit feu Briand du Bouschet ladicte somme de mil livres tournois et nous en acquicter envers eulx et tous autres, selon le contenu desdictes lettres de don de nostredit feu oncle, lesquelles lectres de don et quictance desdiz heritiers ledit de Sainct Amadour ou sesdiz ayans cause seront tenuz nous rendre ou a nosdiz successeurs ducs de Lorraine et dudit Bar, le rachapt desdictes mil livres fait sans contredict ou reffuz. En oultre ledit de Sainct Amadour sera tenu de faire reffaire, reparer et remectre en bon et suffisant estat les bondes et chaussées des estangs de ladicte seigneurie qui sont de present en ruyne, et de nulle valleur, en quoy faisant nous, noz hoirs, successeurs ou ayans cause, serons tenuz, toutes et quantesfois que reprendrons ladicte terre et seigneurie pour ladicte somme de deux mil cinq cens livres tournois, de laisser en oultre a icellui de Sainct Amadour ou aux siens la pesche desdiz estangs qui par lui ou ses ayans cause avront esté peuplez et allevinez, jusques au temps de raisonnable pesche, et que estangs se doivent pescher; de laquelle terre et seigneurie dudit Boursault, ensemble des appartenances, moyennant les choses dessusdictes, nous nous sommes dessaisiz et devestuz au proffict dudit de Sainct Amadour et de sesdiz hoirs et ayans cause, et l'en avons saisy et vestu en tant qu'il nous peut toucher et appartenir, reservé a nous, comme dessus est dit, de pouoir recouvrer par nous, noz hoirs, successeurs et ayans cause ladicte terre et seigneurie de Boursault pour ladicte somme de deux mil cinq cens livres tournois. Promectans en parolle de prince et soubz l'obligacion de tous noz biens et

de ceulx de noz hoirs presens et advenir, le contenu en cesdictes presentes lettres avoir et tenir ferme et estable et agreable a tousjoursmais sans contrevenir en quelque maniére que ce soit.

En tesmoing de ce nous avons signé ces presentes de nostre main et a icelles fait appendre nostre seel.

Donné a Paris, le vingtiesme jour de juillet, l'an mil quatre cens quatrevingts et cinq.

[*Non signé*]

[*Sur le repli, à gauche :*]

Par monseigneur le duc, etc., messire Jean Wisse, seigneur de Gerbeviller, bailly de Nancy, maistre Jacques Meniant, licencié en loix, procureur general de Lorraine, et autres presens.

MAISTROT.

[*Au milieu :*] Duplicata. [*A droite :*] R^ta^ CHASTEAUNEUF.

(Expédition originale, ne paraissant pas avoir été scellée, bien que préparée *ad hoc.* — Ancien Trésor des Chartes de Lorraine, lay. *Louppy II*, actuellement Arch. de M.-et-M., B. 790, nº 57).

III.

1487. 22 mai. Paris.

Arrêt du Parlement de Paris portant mainlevée, en faveur de Saladin d'Anglure, et nonobstant l'opposition de René II et de Jean de Saint-Amadour, de la seigneurie de Boursault, précédemment saisie sur l'ordre de la Chambre des comptes de Paris.

Cum virtute certarum litterarum in nostra Parlamenti curia per dilectum nostrum Salhardinum d'Anglure scutiferum, ut jus in hac parte a defuncto Briencio du Bouschet et a Briencio de la Chevriére habentem, obtentarum, per quas mandabatur duo nostre Parlamenti curie arresta ad utilitatem dictorum du Bouschet et de la Chevriére respective data racione terre et dominii de Boursault execucioni demandari et ipsum dominum d'Anglure in possessione et saisina dicte terre et dominii reintegrari dilectus et fidelis consiliarius noster in dicta curia nostra magister Claudius de Chauvreux predicta arresta execucioni demandari et hoc faciendo dictum d'Anglure in possessione et saisina dicte terre reintegrari voluisset, adversus

quam execucionem dilectus et carus consanguineus noster dux Lothoringie, Johannes Arnoul et Micael du Montel se opposuissent et similiter Johannes Thiernet serviens noster, vigore quarundam litterarum commissionis a dilectis et fidelibus consiliariis nostris gentibus camere compotorum nostrorum obtentarum, dictam terram et dominium ad manum nostram posuisset, unde dictus d'Anglure ad dictam curiam nostram appellasset et in ea relevasset; constitutis igitur in dicta curia nostra predicto d'Anglure in materia execucionis actore, necnon a dictis consiliariis nostris gentibus camere compotorum nostrorum et a dicto Thiernet appellante ex una parte, et dictis consanguineo nostro, Johanne Arnoul et Micaele du Montet, defensoribus et opponentibus, ipsoque consanguineo nostro, procuratore nostro et Johanne de Sancto Amatore intimatis ex altera, vel earundem parcium procuratoribus, dictus d'Anglure, predicta arresta ad effectum reducendo, plures raciones et facta proponi fecisset ad finem seu fines quod hujusmodi arresta ad utilitatem dicti d'Anglure, opposicionibus dictorum defensorum non obstantibus, execucioni demandarentur, dicereturque et declararetur supradictas gentes male ordinasse, dictumque Thiernet male processisse et expletasse, et dictum appellantem bene appellasse et in ejus expensis dicti opponentes et de Sancto Amatore condannarentur; memoratus vero consanguineus noster proponi fecisset quod dicta terra et dominium de Boursault defunctis consanguineis nostris Johanni, dum viveret Calabrie duci, et deinde duci Nicolao, ejus filio, compecierat et pertinuerat, qui quidem duces, matre dicti opponentis, eorum sorore et herede, relicta, decesserant, et similiter dicta predicti opponentis mater obierat, ex quo per consuetudinem regni nostri generalem, per quam mortuus saisit vivum, suum proximiorem heredem, dicta terra et dominium predicto opponente spectaverat et pertinuerat, spectabatque et pertinebat, et ob hoc concludendo peciisset et requisiisset idem opponens dici et declarari predicta arresta contra eum minime fore execucioni demandanda, ad dictum d'Anglure in suis expensis condannari; predicti vero Arnoul et du Montel etiam pro suis opposicionum causis proponi fecissent, videlicet dictus Arnoul quod dictus Briencius du Bouchet suum testamentum seu ordinacionem ultime voluntatis condendo, plura legata pia ordinaverat et fecerat, ac quod dictus Arnoul ejus executor esset, in cujus manibus omnia ejus bona ponerentur, eidem eciam potestatem dictam terram vendendi concedendo voluerat, dictus autem du Montel quod dum predictus du Bouchet suum testamentum condiderat, ipseque dictus du Montel qui dicti du Bouchet servitor fuerat, in dicta terra inter-

teneretur et alimentaretur, ac eciam quod eidem du Montet de summa decem librarum, quam predictus du Bouchet in domo dicti du Montet expenderat, fieret solucio, ordinaverat, et ulterius summa triginta librarum parisiensium predicto du Montel legaverat, ex quibus et quampluribus aliis racionibus et causis predicto Arnoul et du Montet respective propositis concludendo peciissent et requisiissent quod dicta arresta, nisi ad onus dictarum opposicionum execucioni demandarentur, et inquantum dicti dux Lothoringie, procurator noster, et Johannes de Sancto Amatore intimati erant, ipsi dictas commissionem et expleta, etiam ad effectum reducendo, ex pluribus racionibus et causis per eos allegatis concludendo peciissent et requisissent per arrestum dicte curie nostre dici et declarari supradictas gentes compotorum bene ordinasse, dictumque servientem bene expletasse, et predictum appellantem male appellasse, ac ipsum in expensis respective condannari, dicto appellante et actore plura incontrarium replicante et dictis opponentibus et intimatis duplicantibus ac ut supra hincinde concludentibus, super quibus, dictis partibus auditis, eadem curia nostra partes predictas ad tradendum et producendum penes dictam curiam nostram quitquid tradere et producere vellent, et in jure seu in arresto, appunctasset, tandem visis per dictam curiam nostram litigato, licteris, et titulis dictarum parcium et alias per eas in hac parte productis, ac consideratis considerandis et que curiam nostram in hac parte movere poterant et debebant, prefata curia nostra, per suum arrestum, inquantum dictus d'Angleure appellans existit, appellacionem predictam et id a quo appellatum extitit, absque emenda adnullavit et adnullat, et insuper quod solvendo per dictum d'Angleure infra tres menses proxime sequentes summam ducentarum xl[ta] librarum ad quam jura quinti per eum nobis debita ad causam dicte terre et dominii de Boursault taxata extiterant, nisi eadem solverit, manus nostra in dicta terra apposita ad utilitatem dicti d'Anglure tolletur et amovebitur, et quatinus dictus d'Anglure in materia execucionis arresti actor existit, eadem curia nostra, quod arresta dicte curie nostre per dictos du Bouchet et de la Chevriére, a quibus dictus d'Angleure jus habet, obtenta, juxta eorum formam et tenorem, ad utilitatem dicti d'Angleure, dictorum consanguinei nostri, Arnoul et du Montel, aliisque opposicionibus et appellacionibus quibuscunque non obstantibus, execucioni demandabuntur, ordinavit et ordinat, dictoque consanguineo nostro duci Lothoringie tales demandas, requestas et conclusiones quales bonum ei videbitur, dictam terram et dominium de Boursault concernentes, facere, dictoque d'Anglure suas defensiones in contrarium, ipsis

eciam Ernoul et du Monteil tales demandas, eciam requestas et conclusiones contra heredes dicti defuncti Briencii du Bouchet, videlicet dicto du Monteil racione legatorum que per testamentum dicti du Bouchet sibi facta fuisse pretendit, et dicto Arnoul racione execucionis dicti testamenti, dictisque heredibus suas defensiones in contrarium, et hoc totum absque prejudicio juris per nos in dicta terra et dominio de Boursault pretensi, absque expensis hincinde reservavit atque reservat et ex causa.

Pronunciatum xxij^{da} maii
m° cccc° oct° septimo.

(Extrait des registres du Parlement de Paris. Arch. nat., X^{1a} 122, fol. 74 v°).

IV.

1488, n. s., 18 mars.

Lettres de René II, portant mandement à Antonin Warin, receveur général de Lorraine, de payer à Jean de Sainct-Amadour la somme de 2,300 livres tournois.

René, etc., a touz, etc., savoir faisons que nous devons et sommes tenuz de bonne et leable debte a nostre trescher et feal chambellan Jehan de Saint Amadour, escuier, en la somme de deux mille troys cens livres tournois, c'est assavoir : mille cinq cens livres que luy debvons piecza pour reste de ses gaiges, dont il nous a servy par les guerres qu'avons eu contre nostre feu oncle le duc Charles de Bourgongne, que Dieu absoille, mesmement a la deffence de nostre ville de Nancy, ou ledit Saint Amadour fut encloux durant le siége dernier, ou il se porta a la deffence de nostredicte ville comme homme de bien et preudhomme, pour laquelle somme de mil cinq cens livres tournois nous luy avons baillé et mis en main nostre terre et seigneurie de Boursault, size en Champaigne près Espernay, laquelle terre luy a esté levée par arrest du Parlement de Paris donné alencontre de nous au prouffit de Salhadin d'Engleure, seigneur d'Estoges; item, troys cens (1) livres tournois que ledit Saint Amadour a desboursez tant a la poursuite de ladicte terre pendant le procès dudit seigneur d'Estoges et de nous, que autres mises et despenses que luy avons ordonné faire, pour lesquelles mises et

(1) La copie porte *troy* seulement.

despenses avons convenu avecques luy a ladicte somme; oultre plus v^{c} l. t. que luy devons de sa pension de l'année passée, finie au premier jour de l'an dernier passé, dont luy avons fait assignacion par noz lettres de mandement lesquelles au moyen de cestes il nous a rendues, qui est en somme toute, comme dit est, ij^{m} iij^{c} l. t., laquelle summe de ij^{m} iij^{c} l. t., nous avons promis bailler et delivrer reallement et deffait audit Saint Amadour, ses hoirs et ayans cause, sans quelque difficulté : parquoy nous mandons expressement a nostre receveur general Anthoine Waurin, que de touz et queulxconques deniers de ses receptes tant ordinaires que extraordinaires et mesmement des deniers qui se pourront recouvrer a Jeusnes de ceulx que y avons desboursez pour y armez huit galées pour l'emprinse de nostre royaume de Naples, si aucuns recouvrer s'en peultz sinon sur touz autres deniers de nostredicte recepte il paie, baille et delivre ou face paier, bailler et delivrer audit Saint Amadour ladicte somme de ij^{m} iij^{c} l. t., et par rapportant cesdictes presentes avecques recepissé dudit Saint Amadour d'avoir receue ladicte somme, ou vidimus auctenticque et partie d'icelle tout ce que a ceste cause luy avra baillé lui sera alloué et passé en ses comptes par, etc. En tesmoing, etc... Donné le xviij^{e} jour de mars, l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} et sept. Signé René. Par monseigneur le duc, etc., le seneschal de Lorraine et autres presens. Jo. Lud.

(Extrait des registres des lettres patentes de René II. Arch. de M.-et-M., B. 3, fol. 156.)

V.

1490, n. s., janvier. Nancy.

Lettres de René II, portant commission à Jean de Saint-Amadour et à Huin Roynette pour prendre possession, en son nom, après le décès de Jeanne de Laval, des terres possédées viagèrement par cette princesse.

René, etc., a touz, etc. Comme entre les vivans y n'y ait riens plus certain que la mort et incertain que l'eure d'icelle, et il soit que après le decès de feu nostre tresredoubté seigneur et grant pére le roy de Sicille, que Dieu absoille, plussieurs successions, terres et seigneuries scituées et assises on royaume de France et ailleurs nous soient escheüptes et obvenues, partie desquels il en laissa en douaire a nostre tresredoubtée dame et mére la royne Jehanne son

espouze, pour en joïr sa vie durant tant seulement, et après son decès icelles nous doivent directement avenir et encheoirs; pour ces causes [et] autres nous est necessitaire besoing pourveoirs de gens a nous feables pour en après le trespas de nostre tresredoubtée dame et mère la royne prendre en nostre nom la possession et joïssance de nosdictes successions, terres et seigneuries, sçavoir faisons que nous, confians aplain des sens, preudhommie, bone diligence de noz amez et feaulx conseillers Jehan de Saint Amadour, nostre chambellan, et Huyn Roynette, lieutenant de bailli en ceste nostre ville de Nanci, iceulx pour ces causes et autres consideracions a ce nous mouvans, avons faitz, creez, ordonnez, constituez et establiz, faisons, creons, constituons, ordonnons et establissons noz procureurs generaulx et certains messaigiers especiaulx pour eulx ensemble, ou chacun d'eulx pour le tout, transporter en et par toutes noz terres et seigneuries encheüptes par le trespas de feu nostredit tresredoubté seigneur et grant père et qui nous pourront obvenir et encheoirs après le trespas de nostredicte tresredoubtée damme et mére la royne Jehanne, douairiére de partie d'icelles, comme dit est, quelque part qu'elles soient construicte, scituées, ou assises on royaume de France et ailleurs. Et leur avons donné et a chacun d'eulx donnons plain pouoir, auctorité et mandement especial d'icelles nosdictes terres et seigneuries, leurs appartenances et appendences quelxconques, en prendre et percevoir pour et on nom de nous la possession, joïssance et saisine reelle et corporelle et icelles regir, garder, gouverner en tout et par tout, et prendre, cullir, lever et recevoir les cens, saisines, amendes, fruitz et prouffitz, revenuz, rentes, domaines, reliefz, rachaptz, quinctz, requinctz, ventes et autres esmolumens et droiz quelxconques, y commectre, ordonner et establir baillifz, prevostz, receveurs, tabellions, sergens et autres officiers pour exercer la justice et juridicion d'icelles nosdictes terres et seigneuries, destituer ceulx qui y sont, si bon leur semble et instituer d'aultres, vendre la couppe et tondeure des bois, prez et sausayes d'icelles seigneuries ou et a qui bon leur semblera, les terres, heritaiges estans en friche et non valoir, mectre a valeur; et aussi ceulx qui seront a bailler, bailler a tiltre de ferme, moison de grain ou loyer d'argent, cens et rente racheptable ou a touzjours, a temps, termes et années a telles personnes et pour tel pris qu'ilz verront estre, affaire pour et on nom de nous aux seigneurs ou dammes de qui nous pourions tenir aucune chose les foy, hommaige, ou requerir souffrance et païer les reliefz et rachatz en quoy nous pourions estre tenuz, et aussi de recevoir des vassaulx qui tiennent de nous a cause de nosdictes terres et sei-

gneuries ou d'aucunes d'icelles les foy et hommaige (1) ou donner souffrance avecques les rachatz et autres droiz seigneuriaux a nous deüz, en prendre et bailler lettres de recepissé, traicter, chever, composer et accorder acvecques toutes personnes a qui nous pourrions avoir afaire pour raison d'icelles nosdictes terres et seigneuries, ainsi et en telle maniére qu'ilz verront estre affaire et pour avoir et recouvrer touz iceulx droiz et redevances quelxconques, faire faire arrestz, execucions, mainsmises, brandonnemens, adjournemens et autres exploitz de justice, et de tout ce qui sera par eulx ou l'un d'eulx receü, bailler quictance, requerir noz hommes et femmes, subgietz et justiciables partout ou il appartiendra, pour d'eulx et de leurs causes avoir la cort et congnoissance, sur ces choses et leurs deppendences faire et passer lettres de bail, prinse, garentie, traictié, accord, composition, quictances et autres telles et soubz tel seel ou seaulx que bon leur semblera, et si mestier est (2), ester et comparoir en jugement et dehors, noz causes et droiz garder, soustenir, poursuivre et deffendre, nostre personne representer, exscuser et exoiner, convenir, reconvenir, advouer, desavouer, congnoistre, nyer, pledoyer pour nous, plet ou pletz entamer, poursuivre et mener affin, proposer et bailler par escript raisons et replicacions de fait et de droit, respondre aux posicions, faitz et articles des parties averses et jurer, sur iceulx demander advis, absence et autres delayz de court, decliner court et juridicion, accepter court et jugé, faire complainte en cas de saisine et de nouvelleté, et autrement eulx opposer en touz cas et a toutes fins, soustenir ou delayer l'opposicion ou opposicions, faire mettre a execucion lettres et mandemens par nous impetrez ou a impetrez et en requerir l'enterinement, faire veues et constencions de lieux, demander veues et garantz, prendre fees et charges de garentir, eulx adjoindre en toutes causes et procès, et requerir touz renvoyez de cause, conclure en cause, ouïr droiz, arrestz, jugemens interlocutoires et seances diffinitives, poursuivir l'apel ou appeaulx, les renouveller et y renoncer, si mestier est, et de faire au surplus le pertinant a ploiderie, de sustituer autres procureurs ung ou plusieurs, qui ait ou ayent autre tel pouoir que dessus ou partie d'iceluy, et les revocquer, si bon leur semble, ces presentes demourans en leur force et vertu, tout pareillement que ferions ou faire pourions, si presens y estions, combien que le cas requist mandement plus especial; et par ces mesmes presentes mandons et enjoignons bien expressement a touz noz justiciers,

(1) La copie répète deux fois les mots *et hommaige*.

(2) La copie porte *este*.

officiers, hommes, etc. Promectans, etc., et païer l'ajugé, etc. En tesmoing, etc. Donné a Nanci le... (1) jour de janvier l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} ix. Signé René. Par monseigneur le duc, etc., l'evesque et conte (2) de Verdun, seneschal de Lorraine, et autres presens. Cristien.

(Extrait des registres des lettres patentes de René Arch. de M.-et-M., B. 3, fol. 323.)

VI.

1491, n. s., 19 mars. Nancy.

Lettres de René II, portant commission à Huin Roynette, pour prendre possession en son nom de la moitié du comté de Beaufort-en-Vallée.

Procure et puissance donnée par monseigneur le duc a Huyn Roynette, lieutenant de bailly de Nanci, pour prendre et accepter la possession et saisine reelle et actuelle de la moitié de la conté de Beaufort en Anjou, en requerir l'investiére ou et a qui il appartiendra, avecques pouoir de y establir officiers de justice et de recepte, et autrement leur en bailler lettres et en de faire en tout et par tout comme si ledit seigneur duc y estoit en personne, jaçoit ce que la chose requiert mandement plus especial; en oultre, de ester et representer pour luy en jugement, dehors, tant en demandant comme en deffendant, d'opposer en tous cas, de pleiger et contrepleiger et d'appeler et poursuivre apel ou apeaulx, et generallement faire, dire et procurer en toutes les choses dessusdictes, etc. Donné à Nanci, le xixe jour de mars, l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} et dix. Signé René. Par monseigneur le duc, etc., Jo. Lud.

(Extrait des registres des lettres patentes de René II. Arch. de M.-et-M., B. 4, fol. 78.)

VII.

1492. 4 mai. Bar-le-Duc.

Lettres de René II, portant don à Hardi Tillon du manoir de Chanzé et de la métairie de la Rive.

René, etc., a tous, etc., Savoir faisons que nous, ayans regart aux bons et agreables services que nostre amé et feal escuier d'escuierie Hardi Tilhon a faiz a feu nostre treschier seigneur et grant

(1) On avait écrit d'abord le quantième *xviij*, qu'on a ensuite effacé.
(2) La copie porte *contre*.

pére le roy René de Jherusalem et de Sicille, que Dieu absoille, auquel dès son jeune aage il a continuellement et constamment servy jusques a son decez et consequemment a nous en plusieurs lieux et voyaiges que avons faiz, tant a Venise, devant Ferrare, que ailleurs, esquelx nous a vertueusement servy en grant cure et sollicitude sans nous habandonner, dont avons bien memoire, a icelluy pour ses causes et aultres a ce nous mouvans, et en aucune recongnoissance de ce avons de nostre certaine science, propre mouvement, par meure deliberation de conseil donné, laissé, quicté et octroyé, et par la teneur de ces presentes donnons, laissons, quictons et octroyons pour nous, noz hoirs, successeurs et ayans cause, a tousjours purement et franchement, par donation irrevocable et qui se dit donation entre les vifz, nostre maison, terre, seigneurie et clouserie de Chansé, située et assise près et hors les cité et ville d'Angiers sur la rivière de Mayne, ensemble une metarie seant sur ladicte riviére de l'autre part de l'eaue, appellée la Rive, le tout ainsi qu'il se pourporte, soit en seigneurie, court, juridicion, vignes, jardins, prez, terres arables et non arables, rentes, censes, corvées, hommes, hommaiges, devoirs, colombier, garenne et toutes aultres choses, appartenances et deppendences queconques en fons et proprieté, pour iceulx avoir doresenavant, les tenir, percevoir et en joyr ainsi et en telle forme et maniére que nousmesmes ferions et pourrions, et que feu nostre treschier seigneur et grant pére en a joy et usé, joïssoit et usoit, et pouoit joyr et user en son vivant, sans riens y retenir, excepter ou reserver, et lesquelles maison et metarie, avecques le revenu et usufruit d'icelles, tient a present nostre treschiére dame et grant mére la royne de Sicille, en douaire, pour en jouyr sa vie durant tant seulement, par appoinctement fait par cy devant entre elle et nous, et pour d'icelles maisons et metarie, leurs appartenances et appendences faire et disposer d'ores en avant par ledit Hardi Tilhon, ses hoirs, successeurs et aians cause, hault et bas, leur plaine voulenté comme de leur propre chose, et desquelles nous avons ledit Hardi Tilhon investi et improprié, investissons et mectons en vraye possession et saisine de la proprieté d'icelles par la tradition de ces presentes, tant en tout que en partie, membres, appartenances et appendences susdictes, voulant et declarant par cesdictes presentes toutez solennitez de droit, de constitution ou de coustume qui icy ne seroient dictes, observées et gardées, estre tenues et reputées pour observées et expressement declarées, par maniére que par deffault d'observance desdictes solennitez de droit, de court ou de coustume aucun trouble, empeschement ou destourbier ne puisse venir, estre fait, mis ou donné au

contraire de ce qu'est dit dessus et déclaré, ne empeschier ou retarder l'effect de ceste presente donation en quelconque manière que ce soit ou puist estre. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes a tous les manans et habitans desdiz lieux de Chansé et de la Rive et aultres tenant terres soubz icelles tant en cense, rente et hommaige que aultrement, que doresnavant obeïssent audit Hardi Tilhon comme a leur seigneur utile et proprietaire, comme a nousmesmes en equalité seroient, sans aucune difficulté. Promectant en foy et parolle de prince et sur l'obligation de tous noz biens, de nos hoirs presens et advenir, ceste presente donation faite par nous audit Hardi Tilhon avoir bonne, entiére, aggreable, ferme et estable a tousjours, ne pour nous ne pour aultruy n'y contrevenir en quelque maniére que ce soit, renonçant à toutes actions, petitions, querelles, exceptions et priviléges de princes et aultres qui alencontre de ceste presente donation pourroient estre, venir, prejudicier ou contrarier par quelque droit ou cautelle que ce feüst ou puist estre et a toute action, deffension ou exception de non avoir ou peü faire ceste presente donation, et au droit disant generale renuntiation non valoir, et a tous et chacuns aultres droitz, priviléges, stiles, usaiges et coustumes de pays faisans ou qui pourroient faire alencontre de ceste-dicte presente donation et effect d'icelle; mandons en oultre a tous noz justiciers et officiers, de quelque auctorité ou condition qu'ilz soient, prions et requerons les officiers de monseigneur le roy et tous aultres que de nostre present don et octroy fait audit Hardi desdictes maisons, ainsi et en la maniére que dessus, facent et laissent doresnavant endroit soy ledit Hardi Tilhon, ses hoirs et ayans cause, joyr et user pleinement et paisiblement a tousjoursmais et en, faire ordonner et disposer a leur plaisir et voulenté, sans en ce leur faire ne souffrir estre fait, mis ou donné aucun ennuy, destourbier ne empeschement au contraire, car ainsi le voulons et nous plaist estre fait, nonobstant quelconques constitutions ou ordonnances par nous faictes ou a faire sur l'alienation de nostre domaine, lesquelles ne voulons prejudicier a cesdictes presentes, ne audit Hardi Tilhon, touchant le contenu d'icelles. Et ace que ce soit chose ferme et estable a tousjoursmais, et en tesmoignage de verité, nous avons a cesdictes presentes, signées de nostre main, fait mettre et appendre nostre seel. Donné en nostre ville de Bar, le iiij^{e} jour de may, l'an de grace mil iiij^{c} iiij^{xx} et xij. Signé RENÉ, etc. Par monseigneur le duc, etc., Philebert de Leigle, seneschal de Barroys, et le maistre des requestes. CRESTIEN.

(Extrait des registres des lettres patentes de René II.
Arch. de M.-et-M., B. 4, fol. 144.)

VIII.

1493, n. s., 4 janvier. — Bar-le-Duc.

Lettres de René II, portant confirmation du don précédemment fait par lui à Jean de Saint-Amadour, des seigneuries de Launay, du Palis et de l'Ile-Bonnet.

René, etc., a tous, etc., salut. Savoir faisons, comme ja pieça nous eussions donné a nostre amé et feal conseillier et chambellan Jehan de Sainct Amadour a toujoursmais perpetuellement pour luy, ses hoirs et ayans cause, la proppriеté et revenu de noz terres et seigneuries de Launay, le Palis et l'Isle Bonnet, situées et assises près de Saumur sur la rivière de Loire (1), tant en maisons, jardins, boys, hayes, prez, paistures, rivières, ysles, estangs, moulins, garannes, terres arables et non arables, censes, crowées, hommaiges et toutes autres choses quelzconques, appartenances et appendences, ainsi qu'ilz se poursuivent et comportent en toute seigneurie haulte, moyenne et basse, tout en la forme et maniére que les tenoit et possidoit nostre treschier seigneur et grant pére le roy René de Sicille, que Dieu absoille, et lesquelles terres et seigneuries par avant ledit don par nous fait audit de Sainct Amadour, avyons baillées en douaire a nostre treschière dame et grant mére la royne de Sicille, par appoinctement fait entre elle et nous, pour en joyr sa vie durant tant seulement, et pource qu'il nous a apparu qu'il a appoinctié avec nostredicte dame et grant mére du douaire et usuffruict que luy avyons baillé esdictes seigneuries et appartenances par le dessusdit appoinctement, et que en tant qu'il pouoit touchier a ladicte dame elle l'avoit fait mectre en possession et saisine desdiz lieux et appartenances de Launay et du Palis par honnorable homme et saige Jehan Roussart, procureur de monseigneur le roy a Saulmur, comme appert par les lettres sur ce faictes, nous suppliant et requerrant qu'il nous plaise nommer et deppucter homme de bien pour le mettre en saisine et possession desdiz lieux de Launay, le Palis et de l'Isle Bonnet, en continuant le don par nous a luy fait

(1) Les premières lettres de don, du 8 mai 1489 (Orig. Bib. Nat. ms. Lorr. 433, fol. 22. — Enreg. Arch. de M.-et-M., B. 3, fol. 251 v°), ne portant mention que de Launay et du Palis, ont été remplacées par de nouvelles lettres, du 12 juillet 1490, portant, en outre, mention de l'Ile-Bonnet (Arch. de M.-et-M., B. 4, f° 25).

desdictes terres et seigneuries et de leurs appartenances et appandences, savoir faisons que nous, inclinant liberalment a sa supplicacion et requeste, en confermant et approuvant le don que luy avons fait desdiz lieux et seigneuries, et en tant que mestier seroit, de nouveau luy donnons et confermons a tousjoursmais pour luy, ses hoirs et ayans cause lesdiz lieux et seigneuries de Launay, le Palis et de l'Isle Bonnet, avecques leurs appartenances et appendences pour en faire hault et bas sa plainne voulenté et comme de sa propre chose, ainsy que noz lettres surce faictes le portent et contiennent, et par ces meismes presentes commectons et deppuctons ledit Jehan Roussart et Jehan de la Bouxière, seigneur du Bourgbarie, ausquelx et chacun d'eulx en l'absence de l'autre, avons donné et donnons plain pouoir, puissance et auctorité especiale de mectre en possession et saisine ledit Jehan de Sainct Amadour desdiz lieux et seigneuries de Launay, le Palis et de l'Isle Bonnet, en la forme et manière qu'ilz se poursuivent et comportent, et que nostredit seigneur et grant pére les a tenues et possidées, nous desmectant et despropriant desdiz lieux et appartenances, en y mectant et investissant ledit Jehan de Sainct Amadour seigneur foncier et proppríetaire, sans y aucune chose reserver ne rettenir pour nous, noz hoirs ne ayans cause. Promectant en foy et parolle de prince avoir pour agreable, ferme et estable tout ce que par les dessusdiz et chacun d'eulx sera ence et a la fin que dessus fait, comme si nous meismes l'avyons fait en personne (suppliant toutes obmissions, clausules et deffaulx, si aucuns en y a, par cesdictes presentes, lesquelles d'abondant voulons estre et valoir par insinuacion de droit et de coustume, en tant que mestier seroit), et tout ce que dessus tenir sans y contrevenir ne pour nous, ne pour les autres en aucune maniére a nul jour mais. En tesmoing de ce nous avons a cesdictes presentes, signées de nostre main, fait appendre nostre seel. Donné en nostre chastel de Bar, le quatreyesme jour de janvier, l'an mil quatre cens quatrevingts et douze. Signé René. Par monseigneur le duc, etc., les bastard de Vaudemont, abbé de Gorze, seneschal de Lorraine, president des comptes a Nancy, gouverneur des salines, messire Jehan de Germini, chevalier, bailli de Vosge, procureur general de Lorraine, et autres presens. Dupuis.

(Extrait des registres des lettres patentes de René II.
Arch. de M.-et-M., B. 4, fol. 150.)

IX.

1500, n. s., février. Romorantin.

Lettres du roi Louis XII, portant don à Jean de Saint-Amadour des seigneuries de Launay, du Palis et de l'Ile-Bonnet.

Loys, etc., Savoir, etc., que pour consideracion et en faveur et recongnoissance des bons, agreables et recommendables services que nostre amé et feal conseiller Jehan de Saint Amadour, seigneur de la Ragotiére, cappitaines des archiers de garde de nostre treschére et tresamée compaigne la royne, nous a parcy devant faiz, tant ou fait de noz guerres, alentour de nostre personne, que autrement en maintes maniéres, aussi qu'il fait a nostredicte compaigne et esperons que plus face en l'avenir, a icelluy pour ses causes et autres ace nous mouvans, avons donné, ceddé, transporté et delaissé (1) et par la teneur de ces presentes, de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royal donnons, cedons, transportons et delaissons, pour luy, ses hoirs, successeurs et ayans cause, la moictié des lieux et terres de Laulnoy, le Palis et l'Isle Bonnet, leurs appartenances et appendences, assises près Saumeur en nostre duché d'Anjou, a nous appartenantes et qui appartindrent au feu roy René de Sicille, duc d'Anjou, par acquisicion que ja pieça il (2) en fist d'un sien tresorier, durant et constant le mariage de luy et de la feue royne Ysabeau, sa premiére femme, ainsi qu'elles se comportent et poursuyvent, pour icelles avoir, tenir et en joyr par ledit seigneur de la Ragotiére et en prandre, percevoir et recevoir les fruiz, prouffitz, revenus et esmolumens, de quelque valleur et estimacion qu'ilz soient et puissent estre et monter, les applicquer a leur prouffit et autrement en faire et dispouser a leur plaisir comme de leur propre chose et heritaige, en faisant, payant et acquictant les charges et devoirs deüz a cause de ladicte moictié d'iceulx lieux et terres de Laulnoy, le Palis et l'Isle Bonnet ou et ainsi qu'il appartiendra. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes a noz amez et feaulx les gens de noz comptes et tresoriers a Paris, au seneschal d'Anjou et a tous, etc., sauf, etc. Donné a Remorentin ou moys de fevrier, l'an de grace mil cccc quatre vingts dix neuf, et de nostre regne le deuxiesme. Ainsi signé : Par le roy, ROBERTET. Visa contentor. AMYS (3).

(Extrait des registres de la Chancellerie de France.
Arch. nat., JJ. 232, n. 188, fol. 100.)

(1) La copie porte *declaissé*.

(2) La copie porte *in*.

(3) Ces lettres patentes furent vérifiées par la Chambre des comptes de Paris le 31 août 1500; une copie des lettres d'attache se trouve au tome VI des *Extraits des anciens mémoriaux* (Arch. nat., P. 2534, fol. 404 v°).

INSCRIPTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA MEUSE.

PREMIÈRE PARTIE.

ARRONDISSEMENT DE COMMERCY,

Par M. A. BENOIT, Membre correspondant.

Il y a déjà bien des années que j'ai commencé à recueillir les inscriptions du département de la Meuse antérieures à l'année 1790, tant celles qui existent encore que celles qui ont été détruites. J'ai mis à cet effet à contribution tous les ouvrages que j'ai pu me procurer. On doit se montrer reconnaissant envers les rares érudits qui vous ont préparé la voie; car souvent on peut faire des découvertes heureuses en étudiant ces petits monuments de l'histoire du pays (1).

Je détache aujourd'hui de mes notes ce qui concerne l'arrondissement de Commercy, en faisant observer que je ne donne ici, sauf quelques rares exceptions, que ce que j'ai extrait d'ouvrages imprimés hors du département, tels que les épitaphes des cathédrales de Metz et de Toul du Dr Bégin et du chanoine Guillaume, les inscriptions nancéiennes de l'abbé Lionnois et celles de l'abbaye Saint-Paul de Verdun. Il faut aussi indiquer la *Bibliothèque lorraine* et l'*Histoire de la maison du Chatelet* par Dom Calmet, qui m'ont fourni plusieurs renseignements; mais ce sont surtout le *Gallia christiana* et les *Sacri et canonici Præmonstratenses Annales in duas partes divisæ*, *1734-1736* (2), in-fol., par le R. P. Hugo, évêque de Ptolémaïs, ce glorieux enfant de la Meuse, qui

(1) V. aussi les Inscriptions de Sainte-Lucie près Sampigny, dans Dumont, *Les ruines de la Meuse*, t. V.

(2) Ouvrage rare et très-recherché. Il y a 19 vues d'abbayes, dont 9 par Nicole de Nancy; il y a 3 vues lorraines (Jeand'heurs, Etival et Wadgaz), le portrait de M. de Muin, vicaire général de l'Ordre, et le blason du cardinal Lescari, protecteur des Prémontrés à Rome.

m'ont fourni le plus de notes. Il me reste à citer les travaux intéressants de nos confrères, MM. Bonnabelle, Maxe-Werly, L. Germain.

Dans les cinquante et une inscriptions funéraires indiquées dans ce travail, il y en a six d'évêques (cinq de Toul et un de Ptolémaïs); notons que l'inscription funéraire de l'évêque Ricuin de Toul est la plus ancienne, elle remonte à l'an 1126 et se trouve encore à la cathédrale de Toul; neuf de chanoines (quatre de la cathédrale de Metz, autant de Toul et une de Brixey); neuf d'abbés réguliers (huit de chanoines prémontrés et une de bénédictins); deux d'architectes (Jacquemin de Commercy et Thiriot de Vignot); une sur laquelle on n'a pas jugé à propos d'indiquer la profession du défunt (Marsal); enfin, dix-sept de nobles ou dynastes du pays (Apremont, Commercy, du Châtelet Saarbrück, Salm, Sorcy, Verrières, Urre), etc., etc.

De ces cinquante et une inscriptions, il n'en reste plus que quinze, trois à l'église de Gondrecourt, une à la chapelle de Maizey et une au château de Saulx-en-Barrois dans le département de la Meuse; sept à la cathédrale de Toul (Meurthe-et-Moselle) et une à l'église abbatiale d'Etival (Vosges), puis celles des églises d'Yerres (Seine-et-Oise) et de Marsal.

Toutes les autres inscriptions ont disparu, soit par le temps, soit par l'incurie, beaucoup par la Révolution.

Elles se subdivisent ainsi :

Canton de COMMERCY :	
Boncourt, Mécrin, Rangéval, Vignot	16
Canton de GONDRECOURT :	
Evaux	6
Canton de SAINT-MIHIEL :	
Saint-Mihiel, Apremont, Maizey.	10
Canton de VAUCOULEURS :	
Brixey, Chalaines, Maxey	4
Canton de VOID :	
Ménil-la-Horgne, Riéval, Saulx-en-Barrois, Sorcy.	15
TOTAL	51

CANTON DE COMMERCY.

I.

COMMERCY.

1.

Cathédrale de Toul (Meurthe-et-Moselle).

I. Hic jacet antistes RIQUINUS, Christe, sibi stes,
Mitis et hanc cœlis glorificare velis.

L'évêque de Toul, Riquin de Commercy, régna de 1108 à 1126. Il fut enterré dans la chapelle de la Madelaine. On lisait sur le mur les deux vers ci-dessus.

Le tombeau était une grosse pierre que l'on vit longtemps dans la maison d'un chanoine, elle était creuse et sur la surface antérieure était cette pièce de vers :

Moribus ornatus, clara propagine natus,
Riquinus decus ecclesiæ, jacet hic tumulatus.
Preterit et titubat quidquid sub sole videtur;
Sola boni præstat, gratia, nec moritur
Nomen, honor, probitas, species genus, alta facultas
Nil modo subsidii, dantque Riquini tibi.
Ergo fidem meritumque tuum Deus ipse retractet,
Et tibi det veniam, det que bonam requiem
Si meritis minor es, eaque super omnia dives,
Gratia defectum suppleat oro tuum.

Lors des reconstructions du transept en 1852, on retrouva les ossements du prélat. On les replaça religieusement à la même place sous la quatrième arcature du transept sud de la cathédrale. Il y avait longtemps que l'inscription funéraire donnée par le P. Benoît Picart avait disparu (1).

Ch. Robert, dans son ouvrage sur la *Sigillographie de Toul*,

(1) « ... Commarceis qui fut chanoine... » fragment dans le transept septentrional de la cathédrale de Toul.

a donné les sceaux des évêques originaires de la Meuse : Riquin de Commercy, Pierre de Brixey, Eudes et Gilles de Sorcy et Roger de Maxey.

Les sires de Commercy portaient : d'*azur aux croix pommetées, au pied fiché d'argent.* Riquin sur son sceau est vu de face à mi-corps, la tête nue, tenant la crosse épiscopale, etc. Légende : RIQUINVS· DEI· GRA· LEVCOR. EPS. C'est le plus ancien sceau que l'illustre numismate a trouvé (Sceau orbiculaire).

2.

Église abbatiale des Cisterciens de Notre-Dame de Balerne (Doubs).

GAUCHER DE COMMERCY.

II. Waltherus miles jacet hic magnus probitatis,
Hic actus stabiles exercuit ac bonitatis,
Pacis zelator existens ac dominator,
Montis Rivelli sibi det agmina celi. Amen.

Cette tombe se voit derrière le chœur du prieur au nord, devant la chapelle Saint-Jean. Écusson vide traversé d'une épée (Manuscrit de M. Droz, de Besançon). Elle a disparu en 1793.

D'après Dumont, en décembre 1248, Gaucher et Henri rendent foi et hommage pour le fief de Commercy à Jacob, évêque de Metz (1).

3.

Église de l'abbaye des prémontrés de Wadgassen (2).

III. Ci gist Dame Mergerite de Savoie
Femme SIMON de Commercy Sarbruq
Lour aime repous en pace.
Laquelle mourrois kant li millare
Couroist par MCCC et XXIII ans li VI aist (3).

(1) *Hist. de Commercy*, I, 41.
(2) Prusse rhénane, sur la Sarre; une importante verrerie remplace l'abbaye (entre Saarbruck et Saarlouis).
(3) G. Baltzer, *Notizen uber die Stadt Saarlouis.* Trier, 1865, II, 96.

D'après Dumont, Simon fils de Jean, sire de Commercy-Saarbrück, épousa le 30 juin 1309, en l'abbaye de Saint-André de Vienne, Marguerite de Savoie, veuve de Jean de Vignory. Simon mourut en 1326 et sa femme en 1323. Dumont dit que ce fut en 1344 et qu'ils furent tous les deux inhumés à l'abbaye du Val de Cossanges. Ils laissèrent des enfants.

4.

Église Saint-Epvre à Nancy (démolie) (1).

IV. Épitaphe de feu Messire FRANÇOIS DE FONTAINE, en son vivant chler, Sieur de Sierge et M^re^ d'Hostel de son Altezze.

Icy ayant payé la debte humaine
Gist enterré feu François de Fontaine,
Basque touchant le costé paternel
Et ayant prins son estoc maternel
Des Sainctignons et de ceulx de Failly,
Sa mère grand d'illec estant Sailly;
Il pratiqua jeune, peuples et mœurs,
Langues apprist, accosta maint Seigneurs,
Fust pour son Prince, Ambassad. en Espaigne,
Comme souvent en la Haute-Allemaigne,
Pais de Frise, en Hongrie, en Itale,
Pais en Boësme, et puis en Portugal,
Guida au Roy contre un peuple mutin,
Sous colonel, quelques cents chevaux du Rhin,
En Flandres aussi a souvent voyagé
En Dannemarck et Suède navigé,
En Angleterre, en Norwège, en Écosse,
En Barbarie, en Sicille et en Corse,
Les Transylvains et les Polonais a vus
Contre le Turc à Malthe a combattu,
Pour Monseigneur sur Meuse a gouverné,
Près de Sedan Pa. . . . .
Et cependant que ses voyages avoit,

(1) Lionnois, I, 134.

Son Escuyer d'Escuyerie estoit,
Mais désirant de ces faictz se soustraire,
Maistre d'Hostel lui servit d'ordinaire,
Enfin Espoux il prist en Loyauté
Suzanne d'Urre honneur de chasteté,
Dix-neuf mois ceste alliance heureuse
Par son trespas fust triste et douloureuse ;
Laissant un fils héritier une fois
De Monblain, Ville, Sierge et la Grange aux bois,
Paul Bernard, laissant à sa province
Regret extrême à sa femme, à son Prince.
Donnant exemple à tellement courir,
Au but préfix que nous puissions bien mourir,
A peine encore avait franchi carrière,
L'onziesme mois que dessous même bierre
L'Espouse las! vaincue de douleur
A son espoux fit présent de son cœur,
Ne pouvant plus la parfaite amitié
Ici languir vefve de sa moitié.

La pierre tombale paraissait avoir été dorée, dit Lionnois. Au haut, étaient les armoiries de Fontaine : *d'azur à trois bandes d'or, au chef d'azur chargé de trois besans d'or*. Et pour lignes paternelles FONTAINE, SAINCT-ESTEFFE, CHARCY et DAMPIERRE; les maternelles, SAINCTIGNON, PARCEL, FAILLY et DU HAUTOY.

M. Dumont nous apprend que Suzanne d'Urre, fille de Jean d'Urre, sieur de Thessières en Dauphiné, maître d'hôtel ordinaire du Duc, seigneur de Commercy et d'Antoinette de Larban, épousa François, comte de Fontaine, etc. Suzanne mourut à Reméréville le 17 décembre 1578.

Quant à leur fils, Paul-Bernard de Fontaine, il est assez célèbre comme général au service d'Espagne et par la part qu'il a prise à la bataille de Rocroy, où il mourut glorieusement à 57 ans (1).

(1) A. Weil, *Le comte Paul-Bernard de Fontaine* (Mémoires de la Société, 1888).

5.

Église des Cordeliers de Toul.

V. L'architecte Jacquemin de Commercy.

Cy gist Maître Jacquemin Rogier en son vivant
Dernier maître maçon de St Étienne,
Lequel commença le portail de ladite église,
Qui trépassa l'an 1446, le onzième jour de Février,
Dieu lui fasse mercy. Amen.

Autour de la tombe :

Ceulx qui usent d'art et useront
. . . . sont et seront (1).

Cette pierre tombale, placée près du bénitier, était en fort mauvais état du temps de Dom Calmet.

Au-dessus, on voyait une équerre, un compas, deux marteaux entrelacés, un grand J au-dessous et aux deux côtés deux doubles croix.

6.

Église cathédrale de Metz (2).

Près de la porte donnant sur la place Saint-Étienne, contre le mur, au dessus du bénitier, se voyait la tombe des deux frères Geoffroy-Thouvenin de Commercy, l'un chanoine de Commercy et l'autre de Saint-Thiébault.

Le monument fut élevé par leur frère Nicolas Geoffroy, commissaire pour les munitions royales dans la province vers 1631. Le blason qu'on voyait sur leur mausolée portait : *de gueules à trois bandes d'or, au chef d'azur chargé de trois croix d'or*.

(1) *Bibliothèque lorraine.*
(2) Dr Bégin, *Histoire de la cathédrale de Metz*, 1842. II, 136, 131.

VI. Siste, viator
et duorum fratrum, presbiterum venerabilium
D. D. ODOARDI et CLAUDII GEOFFROY
Commerciens, claris parentibus, ex nobili familia de Thouvenin,
oriundorum, quorum ossa hic è regione
requiescunt, sortes si lubet, attende horum; D. Odoardus videlicet
ab adolescentiâ liberalib.
disciplinis et litteris egregie
exultus, regimine sedulaque curâ nobilium adolescentium,
de Raigecourt ab Ancerville,
Mussiponti, Treviris, Moguntiæ et alibi decem
annis gesta posteâ,
Commerceiensis canonicus
factus à IIIº cardinali Carolo à Lotharingia
in primarium sive
rectorem collegii hujusce
civitatis accitus, demum in hac augustissimâ
basilicâ canonica
tum adeptus, muniaque
in ea sibi concredita feliciter executus, pietate
romana atque
catholica plenus, ætatis suæ annum
agens sexagesimum quintum, extremum diem in Christo
pacificè clausit die XIV mensis Martii, anno M.D.C.XXXI.

D. verò Claudius, in romanâ curiâ educatus, præbendis apud
S.S. Theobaldum et Petrum ad Moniales atque in hac summa æde sem
prebenda potitus, repentino morbo correptus, animam
XXXV ætatis suæ anno ad superos
transmisit die XII mensis Septembris anno M.D.C.XX.
Ad quorum memoriam D. Nicolaus Geoffroy
regiæ munitionis in arce
et civitatibus
Metens. Tullens. et Virdunens. custos ac commissarius, prefatorum
D.D. frater, pietatis ergo monumentum hocce fieri curavit, et ad majorem
D.O.P.T. max. Virginisque matris gloriam defunctorumque
salutem const. voluit, quorum anim. cum superis quiescant.
Amen.

Oudart Geoffroy, qui fut aussi chanoine de l'église de Metz, et qui avait été pendant dix ans précepteur du jeune

seigneur de Raigecourt d'Ancerville, puis principal du collège de Metz, fonda, étant chanoine de cette ville et principal du collège, d'après M. Dumont (II, 402), avec son frère Nicolas Geoffroy, trésorier et garde ordinaire du magasin de Metz, la confrérie du Saint-Sacrement à la collégiale de Commercy en 1607. Ils avaient donné six jours et demi de terres à Ville-Issey, à charge de services religieux pour le repos de leurs âmes.

Dans la liste des chanoines de Commercy, donnée par M. Dumont, Oudart Geoffroy figure dès 1600.

II.

BONCOURT.

Cathédrale de Metz (1).

VII. Hic jacet ven. Dominus Nicolaus Barsaulx,
hujus ecclesiæ Cathedralis canonicus, qui plenus
dierum diem clausit extremum, die 12 octobris
Anno D̄ni 1634,
Cujus anima in bonis demorabitur.
Orate Deum pro eo.

P. RX. M. (2).
Hic jacet venerabilis D̄nus Nicolaus Barsaulx,
Boncurianus ad Asperomontum,
Ex curiali romano et Sancti Caroli Borromœi
domestico ejusmet gratia canonicatum
hujus insignis Ecclesiæ Metensis
adeptus suprà quinquaginta et
quinque annos eum gradum tenuit
auxitque virtutibus, sic enim gravitate
morum totoque vitæ genere, caritate
in pauperes, benevolentia in propinquos,
assiduitate in divinis officiis
sese præbuit,

(1) Bégin.
(2) Bégin, II, 75.

qui et dignus tali magistro discipulus et
posteritatis memoria non indignus præbuit habitus.
Sic quievit in X° annos natus XCII, 12 Octobris
anno salutis M DC XXXIV.
Instituti testamenti curatores posuerunt.
P. C. C.
Requiescat in pace.

III.

MÉCRIN.

Église de Marsal (canton de Vic-sur-Seille).

VIII.

Cy gist Claude
RAULIN, natif de
Mescraignes sur
la Rivière de Me
uze proche Sain
te Lucie et VI
lieues proche
Saint Mihiel et qui
décéda à Marsal
le 6 Aoust 1632.
Priez Dieu pour
son âme.

Petite plaque de marbre noir avec encadrement en pierre contre le mur près du transept nord (1).

Il y a encore des Raulin à Mécrin.

IV.

ABBAYE DE PRÉMONTRÉS DE RANGÉVAL.

(Hameau, commune de Corniéville.)

Église abbatiale (2).

1.

IX. Cy gist frère ROGIER qui fut abbé de céans qui trépassa l'an de grâce Notre-Seigneur, mil trois cent quatre vingt et unze.

(1) A. Benoit, *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, Nancy, 1868.
(2) *Gallia Christiana. — Annales Præmonst.*

On connaît de cet abbé, que Calmet appelle Régnier, une transaction faite en 1380 avec les chanoines de Liverdun, relativement aux droits à exiger sur la sépulture des habitants de ce village.

2.

X. Cy gist Noble homme PIERRE DE THUILY, abbé de céans, où il a régenté l'espace de dix ans et mourut le 25 de Septembre l'an de grâce de Notre-Seigneur, 1568. Priez Dieu pour luy.

Son père était chambellan du duc Charles III et gouverneur de Hombourg. Ses armoiries étaient sculptées sur sa tombe.

3.

Dans la nef.

XI. Hic quiescit venerabilis quondam religiosus vir, Frater STEPHANUS AUBRY, Abbas hujus loci qui diem extremum clausit XIV Maii M. DC IX. Anima ejus cum Beatis degat. Amen.

L'abbé Aubry prit pour coadjuteur un Bénédictin de Saint-Mihiel, nommé Philippe Maillet, qui fut depuis prieur de l'abbaye Saint-Mansuy près Toul.

4.

Dans le sanctuaire.

XII. Cy gist frère JEAN ADNET DU MESNIL, le seigneur abbé de céans, où il a régenté vingt-deux ans et demi et fait plusieurs grands biens, lequel mourut le XXVI Septembre en l'an M. CCCC. XCIX et avait été religieux de Riezval, paravant. Priez pour lui.

L'abbé Adnet géra bien son abbaye; il obtint en 1485, de Jeanne de Soudey, dame de Florange, une partie de la haute justice de Boucq; en 1491, le duc René lui donna un muid de sel à prendre annuellement en l'honneur de saint Mathias dont le couvent possédait le chef(1) qui était l'objet d'un

(1) Les autres reliques du couvent étaient la jointure d'un doigt de saint

grand pèlerinage. L'abbé acquit aussi des prés à Euville et la troisième partie des dîmes de Corniéville. Cet abbé était né à Ménil-la-Horgne et le duc René l'avait nommé un de ses conseillers.

5.

XIII. Cy gist Frère Didier de Joÿ (Jouy-sous-les-Côtes), Abbé de céans, où il régenta l'espace de dix ans et demi, en y faisant plusieurs biens, lequel mourut le XI d'Avril en l'an 1510. Priez pour luy.

Au-dessus de la représentation sculptée de ce prélat, on lisait :

In Domino speravit cor meum.

6.

XIV. Cy gist Frère Jean Clément de Mesnil-la-Horgne, abbé de céans où il a régenté vingt-sept ans, à laquelle il a fait plusieurs biens. Priez pour son âme.

Il mourut le 15 septembre 1537. Sa tombe était sous le jubé qu'il fit construire; il fit l'acquisition de livres de chant et il légua à sa mort 52 francs pour une messe quotidienne en l'honneur de la Sainte-Vierge, et il fit approuver cette fondation par le cardinal Jean Pisani, abbé de Claire-Fontaine; vicaire général de l'Ordre de Prémontré.

Dans la chapelle Sainte-Marie-Madeleine étaient les sépulcres de l'oncle et du neveu, François et Thomas Brunesseaux, tous les deux abbés, l'un mort en 1637, l'autre en 1647. François était mort prisonnier des Croates à Commercy.

Beaucoup d'illustres personnages reçurent la sépulture à Rangéval, entre autres, les sires d'Apremont, dont l'un d'eux, Gobert, fondateur de l'abbaye, était enterré au milieu du chapitre, et sa femme Agnès dans le chœur. On voyait encore

Nicolas; un fragment du cilice de sainte Marie-Madeleine, des langes de l'Enfant Jésus, un os de saint Christophe que l'évêque de Toul reconnut en 1420. Le culte de ce dernier saint était très-répandu dans les abbayes norbertines de la Meuse.

les tombeaux de REINIER, sire de Commercy, et de *Gottovilla*(?), de ROBERT, sire de Rambucourt et de BÉATRIX DE BROUSSEY, sa femme, d'ARNOULD, chancelier de l'église de Toul, etc.

7.

Dans le chœur.

XV. Cy gist noble Demoisel JEAN fils le comte SAUVAGE, qui mourut le jour des onze mille Vierges au mois d'Octembre 1540. Priez pour luy.

De Rangéval, dépendaient les cures de Jouy-sous-les-Côtes, Euville et Corniéville.

Le monastère de femmes de Saint-Martin-fontaine au Val des Nonnes, commune de Pagney-derrière-Barine (Meurthe-et-Moselle), relevait de Rangéval et était détruit depuis des siècles. D'aucuns prétendent que le couvent de femmes relevant de Rangéval se trouvait au milieu des bois dans une petite plaine qui a conservé le nom de « les Nonains (1). »

Les bâtiments de l'abbaye, presque détruits pendant la guerre de Trente-Ans, furent reconstruits vers 1679. Il en existe encore deux ailes qui font grand effet, dans ce pays désert, rempli d'étangs et de bois.

Nicolas Habert, prieur, ancien curé de Doncières et de Xaffévillers, supérieur des sœurs de Rembervillers, fut élu abbé le 1er juillet 1724, par ses confrères réunis sous la présidence de Hyacinthe Collart, coadjuteur de Riéval. Il fit clore de murs le jardin et le verger et fit élever, en 1729, l'église, par les soins de frère Pierson d'Apremont qui construisit aussi l'hôtel abbatial « très-propre, » d'après Calmet. Les deux tours du portail de l'église passaient pour être très-élégantes. Maillet trouvait cette dernière grande et belle et Calmet disait qu'elle était une des belles églises modernes de la Lorraine, et d'une élégante architecture (Hugo).

La bibliothèque était riche en livres. Ceux-ci étaient marqués *Canoniæ Rangisvallis Ordinis Præmonstratensis — emptus anno 1749.*

(1) E. Henriquet et H. Renaudin, *Géographie de la Meuse,* Stenay, 1839, 125.

L'abbaye de Rangéval, sous l'invocation de sainte Madeleine, était en commende en 1790. Pauvre commende ne rapportant que 2,000 livres au titulaire, M. Moreau, aumônier du roi Stanislas qui l'avait nommé coadjuteur. M. Moreau passait la vie assez tranquillement si l'on en croit le journal du curé Chatrian, un député aux États-généraux. Voici ce qu'il dit :

« 1782. Dîner et bal à Lunéville, chez M. Moreau, abbé de Rangéval... On passe sous le manteau une chanson de 27 à 28 couplets sur ce bal. . . . .

« M. Moreau, las de faire danser femmes et filles de Lunéville et de se faire chansonner, va promener son oisiveté à Paris. Combien d'abbés commendataires étaient comme lui (1).

Un religieux de l'abbaye, le P. Quirin Gillot, nommé au Concordat curé cantonal de Réchicourt-le-Château, a laissé dans cette paroisse les plus saints souvenirs. Son frère, aussi prémontré, nommé à la cure de Lorquin, y mena la vie la plus édifiante (2).

V.

VIGNOT.

Église d'Yerres (Seine-et-Oise).
(Canton de Boissy-Saint-Léger.)

Dans la chapelle du Rosaire :

XVI. D. O. M.
Cy gist messire JEAN THIRIOT
Ingénieur, architecte des batiments du Roy.
Son industrie et son zèle
ont paru dans le batiment de cette
fameuse digue qui a réduit la Rochelle
à l'obéissance du Roy.
Il trépassa le XXIVe jour de Janvier
l'an de grâce MDCXLIX (3).

(1) Dr Mathieu (aujourd'hui évêque d'Angers), *L'Ancien Régime*, Paris, 1878-79.

(2) Dumont, *Histoire des fiefs et des principaux villages de la seigneurie de Commercy*, 1857, Nancy, in-8°, t. 1er. — Abbé De Blaye, *Critique de cet ouvrage*, Nancy, 1857, 10 pp.

(3) Capitaine Baillot, *Revue de la Meuse*, 1843, 427. On connaît l'érudition des plus fantaisistes de cet officier. Les lettres citées n'ont aucune valeur.

La tombe ainsi que les armoiries (*de..... à un maillet et un compas entre les branches duquel est engagé le manche du maillet ;* supports, *deux génies nus, timbre, casque*) ; et l'inscription ont été mutilés en 1793.

Le célèbre ingénieur vivait dans la retraite à Yerres, près de la rivière du même nom. Il mourut dans ce village âgé de soixante ans.

Dans son village natal, à Vignot, l'on voit la modeste maison où Thiriot aimait à venir se reposer avant que de se fixer à Yerres. Cette maison est une des dernières du village quand on prend la route de Pont-à-Mousson. Elle est reconnaissable par ses armoiries qu'il y fit sculpter, et que Louis XIII lui avait concédées.

CANTON DE GONDRECOURT.

VI.

GONDRECOURT.

1.

Église paroissiale.

XVII. Soubs · ce · tombeau · au · pied · du · mur · posé ·
Repose · et • gist · (Comme · il · est · disposé ·
Du · très hault Dieu). JASPAR · dict · DE · VERRIÈRE ·
En · son · vivant · exemplaire · et · lumière ·
Estoit · à · tous · sans · point · porter · d'envie ·
Et · au · surplus · de · bonne · et · simple · vie ·
Seigneur · il · fut · d'Amanty · Goussaincourt ·
Et d'Espié · dont · pour · le · faire · court ·
Après · avoir · aveques · grand · souffrance ·
Tant · en · Italle · Allemaigne · quen · France ·
Exercité · tout · son · temps · les · faicts · d'armes ·
Par · Atropos · luy · fut · faict · les · allarme ·
Tels · que · voyez · au · très · grand · desconfort ·
De ses amys · o · quel · cruel · effort ·
Et · trespassa, le · jour · des · petits · roys ·
L'an · mil · cinq · cents · cinquante · aveques · trois ·
Priez · Jésus · que · par · sa · sainte · grâce ·
Tous · ses · péchez · lui · pardonne · et · efface ·
Amen.

Cette tombe a été découverte par feu M. l'abbé Guyot, curé, dans la chapelle Saint-Nicolas. Les lettres sont en caractères gothiques, remplies d'une composition noire, faite de poix et de résine. Au-dessous de la tombe est le blason des Verrières, *d'argent, au chef de gueules, chargé de trois annelets d'or.* Epiez et Goussaincourt sont du canton de Vaucouleurs, Amanty du canton de Gondrecourt.

2.

XVIII. O Viateurs désirans de scavoir
Qui gist dedans ce funebrai manoir,
C'est pour certain NICOLAS DES VOLLANTS
Que mort mordant par ses mords viollants
A trop mordu n'espargnant Roy ne Prince.
Faible ne fort qu'elle ne morde ni pince.
Par cinq six fois à diverses années
Il traversa les haultx monts Pyrenées
Regnant François premier roy de ce nom
Prince vaillant et d'excellent renom.
Des trois voyages de Naples et de Pavye
Ou maincts haulx hommes ont perdu biens, vie.
D'aultres entreprises altes d'adoncques
Il retourna sans reproches quelconques
Puis fust prevost, gruyer et cappitaines
A Gondrecourt soubs troys ducs de Lorraine.
C'est assçavoir Anthoine, François et Charle
Du fame desquels un chacun parle.
Or priez Dieu par devote oraison
Qu'en Paradis soit faicte sa maison.

Nicolas Vollant fut nommé le 12 février 1542 capitaine, gruyer et prévôt à Gondrecourt; il mourut vers 1576.

3.

Sur la clef de voûte des fonts baptismaux.

XIX. Constructa est capella hec a D. Paris parocho, 1667 (1).

(1) Docteur Depautaine et H. Lepage, *Notice sur Gondrecourt.* Nancy, 1870.

2.

Église abbatiale des Prémontrés à Verdun,
au pied de l'autel Saint-Maurice.

XX. Cy gist Damoiselle Jenette Du Chastelet, fille Monsignour Liébauld Du Chastelet, Dame de Gondrecourt, et femme Jehans de Wautronville, qui morut la vigile de Sainct Jehan l'an M. CCC et XV. Pries pour li.

Cy gist Jehans, Escuyers, sires de Wautronville, qui morut l'an de graice m. ccc et xiij, le derrier jour dou mois de Jugnet. Priiez pour li (1).

Dom Calmet, dans son *Histoire de la maison du Châtelet*, ne parle pas de Liébault du Châtelet, ni de sa fille Jenette, ni de son gendre Jean de Wautronville. Qu'est-ce?

VII.

ABBAYE DES CISTERCIENS D'ÉVAUX.

(Vaux-en-Ornois, commune de Saint-Joire.)

1.

XXI. *Au bas d'un crucifix dans le jardin.*

Pécheurs, vois sur la Croix expirer Jésus-Christ,
Dans les mains de son père, il remet son esprit,
Et te prête en mourant un grand exemple à suivre,
Remplis austèrement les devoirs de chrétien.
Et quand tu cesseras de vivre,
Dans la gloire éternelle tu recevras le bien (2).

2.

XXII. *Sur une cheminée.*

Demandons cette charité,
Et cette affection ardente,
Dont la sainte flamme s'augmente,
Sous l'effort de l'adversité.

(1) Cayon, *Inscriptions anciennes à l'église Saint-Paul de Verdun*. Nancy, 1865, 90-91. Cette église fut démolie en 1552.

(2) Maxe-Werly *Voyage de Dom Guitton* (Bonnabelle, *Annuaire de la Meuse*, 1892).

Evaux était, en 1790, en commende. Mgr René de Herié, né à Mayenne en 1726, sacré en 1767, évêque de Dol en Bretagne, était le titulaire. Les sept mille livres qu'il touchait, servait à augmenter la mense épiscopale montant à 20,000 livres de son très-minuscule évêché (90 paroisses). Les religieux touchaient la somme de 3,000 francs annuellement (1).

CANTON DE SAINT-MIHIEL.

VIII.

SAINT-MIHIEL.

1.

Eglise de l'abbaye des Prémontrés d'Etival.

✱

XXIII.

Hic jacet Rus ac Illus
D. D. CAROLUS LUDOVICUS
HUGO Epus Ptolem.
Abbas Reg. Stivagii et
ejus territorii S. Sedi
immediate subjecti
Prælatus ordinar. et
Dnus temporalis
Pie in Christo obiit
Augusti die 2a 1739.

✱

Inscription encore bien conservée.

A Nancy, la bibliothèque du grand séminaire a beaucoup de manuscrits de l'évêque Hugo. Ils sont reliés en basane et beaucoup sont décorés sur les plats du blason simple du prélat en or, dont le dessin est semblable à l'écusson de l'abbé que l'on voit derrière le maître-autel de l'église abbatiale d'Etival.

Les livres étaient marqués en lettres manuscrites *Canoniæ*

(1) L'abbé Jacquot, *Histoire de l'abbaye d'Evaux*, Nancy, 1882. L'abbaye a été remplacée par des fonderies (en chômage).

Stivagiensis ou *Stivagii*. D'autres avaient un *ex libris* gravé : *Ex Bibliotheca quasi episcopalis abbatiæ Stivagiensis Can. ordinis Præmonst. 1735*. Au-dessus les armoiries du couvent et d'Hugo surmontées d'un chapeau d'évêque entre deux anges : *Nicole Nancy*, œuvre assez médiocre.

2.

Cathédrale de Metz (1).

XXIV. Dans le collatéral gauche de la cathédrale, contre le mur, on voyait la tombe du chanoine Dominique de Mussey, avec son blason : *d'azur à sept billettes d'or*, 2, 3 et 2, et de ses alliances (WARIN, BLAMONT, RAULET et ROLANT). Les armes propres des Mussey étaient surmontées d'un casque avec lambrequins, heaume et une couronne de comte.

Nobili ac venerabili viro
D. DOMINICO DE MUSSEY, Sanmiellano, canonico hujus,
ecclesiæ, ætatis anno XC, die VI[a]
Januarii M. D. CLXII defuncto.
Nobilis ah! quantum in terris docet aucta quanterno
series arorum sanguine;
at quantum in cœlo venerabilis auctior ætas
meritis ac annis prædicat.
Sta interim, viator, et ora pro eo.

3.

Église de l'abbaye des Bénédictins à Nancy.

XXV. D.O.M.
Et immaculatæ Virgini Mariæ.

HENRICUS A LOTHARINGIA, Sancti Michaelis de Sancto Michaele, Sanctæ Crucis de Bozonisvilla, abbas commendatarius perpetuus, Templum hoc anno Jubilæi II, Urbano VIII P. M. Carolo Duce, Episcopo Tullensi Nicolao a Lotharingia, Sexto Nonas Julii Deiparæ Virgini sacrum M. D. C XXI vovit et posuit.

(1) Bégin, II, 134.

Inscription sur une lame de cuivre sous une des tours; dans l'église, à côté de l'autel de la Nativité, on lisait sur un carreau de marbre, dans un enfoncement :

XXVI[1]. Cor serenis. Principis HENRICI A LOTHARINGIA, abbatis Sancti Michaelis. Obiit 11 Julii M DC XXVI.

M. de Bainville, fils naturel du duc Henri II, fut un grand protecteur des Bénédictins. M. d'Urres de Teissière, seigneur de Commercy, le disposa à l'état ecclésiastique; il fut enterré dans son abbaye de Saint-Mihiel, dans les grottes souterraines, où on lui éleva un magnifique mausolée orné de sa statue, sur lequel on lisait l'épitaphe suivante :

4.

Église abbatiale des Bénédictins de Saint-Mihiel.

XXVII. Ne mæreris, Viator, fastuosa monumenta HENRICI A LOTHARINGIA hic quondam Abbatis, peregit ipse sibi monumentum aliud marmore et ære perennius, cum in majoribus Ecclesiæ hujus aræ decoramentis, et Amplissima M. C. C. aureorum dote fundata confraternitate ad augustiorem augustissimi Sacramenti · venerationem, cum etiam æde sacrâ Nanceii apud Benedictinæ familiæ alumnos, quos hæredes ex asse instituit, Deiparæ dedicata, in cujus clientela se totum, suaque omnia constituit : fuerunt istæ miræ indolis, avitæ pietatis, planèque propensi, in Dei cultum animi primitiæ, moliebatur ampliora, nisi citius æternitati adoluisset, cui prematura morte exaninatur, beatæ inauguratur, ætatis suæ XXXVIII, Virginei partus M. D. C. XXVI. octavo calendas Decembris.

Dum adhuc ordirer, succidit me.

5.

Église Saint-Epvre à Nancy (démolie) (1).

XXVIII. Cy devant repose le corps du sieur JEAN ROUSSELOT, vivant greffier en chef du parlement et du bailliage de

(1) Lionnois, I, 241.

S. Mihiel, qui mourut le 8 août 1630, et celui de Dam^{lle} ELIZABETH VITON, sa femme, qui décéda le 31 août 1638.

Cy gist aussi vénérable sieur JEAN-FRANÇOIS ROUSSELOT, pretre, protho-notaire du S. Siege Ap^{que} et chanoine de l'église primatiale de Nancy, leur fils, qui passa de cette vie le 8 sept^{ber} 1681, agé de 52 ans, ayant ordonné cet épitaphe, légué à cette Église douze cents francs; pour y être célébré un service solennel tous les ans le 9 7^{ber} pour lui et pour ses parens, dont contrat a été passé le 9 janvier 1681 par devant D. Collin, tabellion.

Et le sieur Xphle ROUSSELOT, son frère, qui décéda le 10 mai 1691, agé de 76 ans, et Dam^{lle} ANNE BRIAT, son épouse en 1es noces, qui mourut le 20 7bre 1645, âgée de 28 ans.

Et tout auprès repose aussi le corps de Dam^{lle} MARIE HUYN, son espouse en 2es noces, qui trespassa le 19 7bre 1681, agée de 55 ans.

Au-dessous de l'inscription, ces paroles de l'Ecriture :

Cognoverunt eum in fractione panis, *Luc.*, 24.
Qui manducat hunc panem, vivet in æternum, *Joan.*, 6.

Le mausolée des Rousselot était l'œuvre du célèbre César Bagard. Il était placé dans un endroit assez obscur vis-à-vis la chaire à prêcher. Il représentait le Christ bénissant le pain devant les deux disciples d'Emmaüs. L'un tenait une gourde, son bâton de pèlerin gisait par terre. L'autre avait une cuisse posée sur l'autre jambe. Au-dessous, étaient en style rocaille, les armoiries des Rousselot, avec le chapeau de protonotaire, puis les blasons des Briat et des Huyn.

L'inscription était sur une table de marbre noir.

IX.

APREMONT.

1.

Église collégiale.

XXIX. Noster fundator Cleri GOBERTUS amator,
Hanc humilem sedem delegit corporis ædem;
Anno milleno CCC. V atque viceno
Hora bis quinta lucis refugit medecina
Et decima decimi mensis lux transit ad ima
Artus egregios, animam suscepit Agios (1).

Le comte Gobert d'Apremont mourut le 10 décembre 1325, après avoir fondé la collégiale en 1319. On voyait sur l'acte de fondation son sceau et celui de sa femme.

Son tombeau était élevé de près d'un mètre et placé sous une arcade entre le chœur et le collatéral de l'évangile.

B. *Église des Jacobins de Verdun.*

XXX. Ci gist AGNÈS DE VERVIN, femme iadis au haut prince Môsieur Gobert d'Apremont et d'Un qui mourut l'an M. CC. LXVII (2).

M. Bonnabelle appelle cette dame Agnès de Coucy. Son mariage avec le sire d'Apremont eut lieu en 1258. Cinq enfants furent issus de ce mariage.

C. *Église des Prémontrés de Saint-Paul à Verdun.*

Devant l'autel d'Apremont, entre la clôture du cloître et la marche de l'autel, on voyait sur une tombe un chevalier et sa femme, au pied desquels était cette épitaphe :

XXXI. Cy gist honorable personne seigneur messire JOFFROY d'ASPREMONT, chevalier seigneur de Woitronville, de Man-

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, II, 503. — Jean Cayon a donné les épitaphes de Saint-Paul. Nancy.

(2) Lalouette, *Traité des nobles*... f° 219, cité par le Dr H. Vincent dans son beau livre : *Les inscriptions de l'arrondissement de Vouziers*. Rheims, 1892, 167.

heulle, de Delus, du Ban de Buzey en partie, qui morut le XXVe jour de febvrier m. cccc. iiij. xx et xvij.

Et aussi gist honorée Dame, Dame JEHANNE DES HARMOISES, femme dudit feu Messire Joffroy, qui trespassa le xiiij jor d'aoust, l'an m. V et IX. Priés pour eulx.

Geoffroy, Jean et Jacob d'Apremont avaient aussi leur sépulture au même endroit.

X.

MAIZEY.

XXXII. *Chapelle hors du village.*

Fons MARIÆ COLLIS
Peregrinis proficit
Ægris,
Unda sitim pellit,
Virgo Maria febrim.

Inscription assez ancienne placée au-dessus de la porte de la chapelle de la Côte-Sainte-Marie. Une petite fontaine se trouve à côté. En 1856 on reconstruisit la chapelle (1).

CANTON DE VAUCOULEURS.

XI.

VAUCOULEURS.

Église Saint-Epvre à Nancy (démolie).

Chapelle Saint-Nicolas.

XXXIII. Cy gist, haute et puissante Dame, Madame ADÉLAÏDE-CANDIDE-MARIE-LOUISE DE BRANCAS-VILLARS, Dame du Palais de la Reine, épouse du haut et puissant seigneur, Claude-Gustave Chrétien, marquis des Salles et de Bulgnéville, gouverneur de Vaucouleurs, colonel du régiment des Landes, et chambellan du Roi; décédée le 6 avril 1740 (2).

(1) Dumont.
(2) Lionnois, I, 242.

Et ACHILLE-EMMANUEL, comte DES SALLES, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, leur fils, inhumé auprès d'elle.

Mausolée d'un beau dessin en marbre veiné, avec pyramide et urne sépulcrale entourée de trophées d'armes et blasons. L'inscription était sur marbre noir.

XII.

BRIXEY-AUX-CHANOINES.

Cathédrale de Toul (1).

Dans le transept méridional.

XXXIV. ... MANGES : laior : chanoines : de : Brixey : qui : trespassa : lan : M..... et XV, lou jour de la Sainct-Valentin. Priez pour luy.

XIII.

CHALAINES.

Cathédrale de Toul.

Dans le transept septentrional.

XXXV. Cy gist Monsire GARIN de Challaines, chanoine de céans, chenoine et curé..... M. CCCC. xij le darrien jour de Septembre. Priez Dieu qui li face merci. Amen.

XIV.

MAXEY-SUR-VAISE.

Cathédrale de Toul (2).

Devant l'autel Saint-Mansuy et Saint-Gérard.

XXXVI. Gloria pontificum præsul ROGERUS amicum,
Christo magnificum se præbuit atque pudicum
Justum, consultum, præsigni stemmate fultum,
Laude Dei multumque, jacet ista sede sepultum.
Cleri tutamen fuit, ecclesiæ relevamen.
Huic det solamen spiritus almus. Amen.

Anno millesimo quinquagesimo secundo
Atque ducentesimo fossus est hic humo.

(1) Guillaume.
(2) Benoît Picard.

L'évêque de Toul, Roger d'Ostenge de Maxey, était fils de Pierre d'Ostenge, seigneur de Maxey. Il mourut au château de Liverdun en 1252, âgé de 70 ans. On ignore dans quel endroit du chœur de la cathédrale il est enterré et l'inscription est perdue.

CANTON DE VOID.

XV.

VOID.

Cathédrale de Toul (1).

Dans le transept septentrional.

1.

XXXVII. Cy · gist · li · sires · SIMON · DE · VOY · qui fut · vicaire · en · l'Eglise · de · Céans · qui · trespassa · l'an · M · ccc · xvij · le · septime · jour · daoust · et · donna · à · nous · C · S[s] · (100 sols) de · fors · chaucun · an · pour · son · anniversaire · Priez · pour · li.

2.

XXXVIII. Cy gist Messire VUNA HUBIN DE WOY, chanoine de Ceans et Curé d'Essey en Weyvre, qui trespassa l'an de grace Nostre-Seigneur M cccc lv · le lundy vigile de la Sainct · Jehan · Baptiste, xxiij jour du mois de Juin. Priez Dieu pour lui.

3.

XXXIX. Ci • gist · Maistre · GARIN · DE · VOY · chenoine · de · ceans · que · plusors · biens · y · donnat · à · sa · vie · et · à · sa · mort · et · trespassa · lan · M · ccc · et · XXI · le tiers · jour · d'octobre · Priez pour · li.

(1) Guillaume.

XVI.

MÉNIL-LA-HORGNE.

Église abbatiale des Bénédictins de Senones.

XL. Hic jacet F. AUGUSTINUS CALMET,
Patriâ Lotharus, religione Christianus,
Fide catholico-Romanus, professione monachus.
Nomine abbas hujus monasterii
Legi, scripsi, oravi, utinam benè!
Hic expecto donec veniat immutatio mea.
Veni, Domine Jesu!

Natus die 16 Februarii anni 1672.
Mortuus die 25 Octobris anni 1757 (1).

Hic tenui tumulatur humo, sit vermibus esca,
Ut miserum vulgus, scriptis super æthera notus,
Ingenio major, major virtutibus orbe.
Ah! si mortales possent subducere letho
Doctrina, ingenium, candor, pietasque, fidesque,
Nomen ut ipse suum vixisset funeris expers (2).

Ces six derniers vers ont été gravés au-dessous de son portrait en buste très-ressemblant dû au ciseau de Grandemange père, sculpteur à Senones, sur la tombe en marbre. Le portrait a été détruit à la Révolution.

XVII.

RIÉVAL.

(Commune de Ménil-la-Horgne.)

Église abbatiale.

Collatéral gauche, devant la chapelle Saint-Christophe.

XLI. Obiit D. GALTERUS, quondam abbas hujus
Loci, tandem Abbas Præmonstratensis,
Claro stirpe, fatus, jacet hic Galterus humatus,
Vivat cum Christo qui mundo vixit in isto,
O Galtere! mors si te natura negaret.
Fulta tuis humeris numquam domus ista laboret.

(1) Epitaphe composée par Dom Calmet lui-même (Dom Fanchet, *Vie du R. P. Augustin Calmet.* Senones, 1762).

(2) Ce sont les six derniers vers composés *In obitum doctissimi viri D. D. Augustini Calmet, abbatis Senoniensis,* par Dom Ambroise Colin.

L'abbé de Prémontré avait lui-même établi le monastère, qui avait à son tour fondé les abbayes de Sainte-Marie-aux-Bois, Jeand'heurs, Jovilliers et Rangéval dans le Barrois; en Hongrie, Saint-Étienne, le premier de l'ordre dans ce royaume (diocèse de Varasdin), Sainte-Croix (diocèse de Vacia), et Grabe (diocèse de Strigonie, même royaume).

Les Prémontrés de Riéval desservaient les cures de La Neuveville-au-Rupt, Sanzey, Sauvoy et Villeroy (1).

Dans le sanctuaire du côté de l'évangile, sous une arcade double, était le tombeau avec effigie de MATHILDE, fille de Simon II, comte de Saarbrück et de Lorette de Lorraine. C'était son fils qui lui avait élevé ce monument.

Il y avait encore les tombeaux d'HELWIDE de Void, THIÉBAULT de Sorcy, ERMENGARDE de Broussey, VIARD, chevalier de Vaucouleurs, etc.

L'abbaye de Riéval, malgré son antiquité et son illustration, était pauvre. L'abbé n'avait que la maigre pitance de 3,000 livres et les religieux ne touchaient que 1,500 livres. Elle était sous l'invocation de la Vierge en son Annonciation et avait le bonheur d'être en règle; le R. P. Dumoulin, abbé régulier en 1790.

Riéval est situé dans un étroit vallon au millieu des bois. La partie principale du couvent avait été conservée jusque vers 1830, où tout a été détruit par un incendie. Nous nous souvenons encore de l'aspect triste du bâtiment qui longe la route de Paris à Strasbourg.

XVIII.

SAULX-EN-BARROIS.

Bassin de la Source au château.

XLII. Uva patrum labor est, natorum industria fontes,
Dulce merum dat opes utilis unda decus (2).
1755.

Ce petit monument est décoré des armoiries de la famille de

(1) Gallia, *Annales.*

(2) Le vin est dû au travail de nos ancêtres, les fontaines à l'industrie de

Collot de Saulx : *d'azur, à deux flèches d'argent mises en sautoir, surmontées d'un alérion de même; coupé d'or, à la montagne de sinople à la pointe de l'écu.*

XIX.

SORCY-SUR-MEUSE.

1.

Église paroissiale.

XLIII. Ci gist haut et puissant Seigneur Messire ANTOINE DU CHATELET, chevalier, baron dudit lieu, et de Château Neuf, de Larbenne en Dauphiné, Seigneur de Sorcy, Conseiller et grand Chambellan de très Illustre et très Excellent Prince, Antoine, duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, qui décéda le X novembre M D XXIX (1).

Il avait épousé Marguerite de Baudoche. Il échangea ainsi que son frère à Robert de Baudricourt, maréchal de France, leur terre de Vignot contre celle de Sorcy-sur-Meuse; il obtint pour ce dernier village et pour Saint-Martin de Louis XII, roi de France, des lettres d'exemption. En 1525, il dut faire amende honorable au duc de Lorraine pour avoir fait arracher les armoiries ducales à Chonville.

2.

XLIV. Cy gist haut et puissant Seigneur Messire JACQUES DU CHATELET chevalier, baron dudit lieu et de Chateau Neuf et de Larbenne en Dauphiné, Seigneur de Sorcy, Conseiller et Chambellan du très Illustre et très Excellent Prince Antoine, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine et Bar, son bailly de Saint-Mihiel, décédé en M D LI, le dernier jour du mois de may.

De même que son père, il avait un mausolée dont Calmet nous a laissé le dessin. Il était représenté couché, les mains

leurs descendants, ce breuvage agréable nous procure l'abondance; l'eau, l'utile et l'agréable (Bonnabelle et Florentin, *Almanach de Bar,* 1867, *Notice sur Saulx-en-Barrois,* par M. de Widranges).

(1) Dom Calmet.

jointes, couvert d'une cotte, la grande épée de combat soutenue par un baudrier à ses armes. Il était tête nue avec toute sa barbe.

Sa femme se nommait Françoise de Beauvau : elle lui donna une nombreuse postérité, entre autres l'évêque de Toul.

3.

XLV. Hic jacet altus et perpetuus Dominus D. Jacobus de Casteleto, Eques, Baro dicti loci et Castri Novi apud Delphinates, Dominus de Sorcy, Consiliarus et Camerarius Illustrissimi ac Excellentissimi Principis Antonii D. G. Ducis Calabriæ, Lothoringiæ et Barri, Ballivus à S° Majolo.

Obiit Anno D̄ni 1551, Ultima Die Maii.

Cette inscription faisait pendant sur la même pierre à celle ci-dessus.

4.

XLVI. Cy gist haute et puissante Dame Christine du Chatelet, en son vivant Dame de Sorcy et de St-Martin, femme et épouse de Haut et Puissant Seigneur Mesire Maximilien de Choiseul, Seigneur et Baron de Mesnil et Meuse, laquelle décéda à Toul agée de XLVI ans, le IIIe de Juin M. D C XXII.

Son mariage fut conclu le 10 décembre 1591. Son père était Antoine du Chatelet, époux d'Anne de Beauvau.

XLVII. Cy gist honoré Seigneur Charles du Chatelet, vivant baron de Chateauneuf, seigneur de Passavant, Sorcy, etc., fils de feu honoré seigneur Antoine du Chatelet, vivant Conseiller et Chambellan de Son Altesse et son Bailly à Nancy, qui décéda à Bruxelles agé de XX ans, la veille de la Fête-Dieu XVII de May en l'an M. D LXXXVII et son corps emmené en ce lieu le XXIV de Juin audit an, où il est inhumé. En signe de quoi, Dame Madeleine de Gournay, son épouse, lui a fait ériger le présent Epitaphe et Sépulture.

Madeleine se remaria à David de Gournai, seigneur de Tallange, bailli du Bassigny.

6.

XLVIII.

Cy gist haut et puis[sant]
Seigneur Messire PHIL-
BERT DU CHATELET Seig-
Neur dudit lieu, de
Sorcy, S[t] Martin, Gi-
Raucourt, d'Orncourt
Chevallier, chambel-
lan de Son Altesse, le
quel en l'an 1550, fut
Bailly du Bassigny jus-
qu'en 1592 et depuis
Sénéchal du Barrois,
jusqu'au jour de son
decez et trépas qui lui
advint agé de 88 ans
le 12 Juillet 1599.
Pries Dieu
pour son âme.

Inscription sur une plaque de marbre entre deux statues représentant deux femmes vêtues d'une longue tunique dans l'attitude de la douleur, supportant les armoiries du défunt décorées de son casque. Au-dessous du monument, trois têtes d'ange (V. le dessin dans Calmet). Philbert du Châtelet était l'oncle de Christine du Châtelet.

Philbert du Châtelet fut l'exécuteur testamentaire de son frère l'évêque de Toul. Il hérita des seigneuries de Sorcy, Saint-Martin, Raulecourt, Broussey et Ménil-la-Horgne. C'est le dernier personnage de sa branche. On voyait à l'hôpital Saint-Julien, à Nancy, une inscription en cuivre attachée à un pilier rappelant une importante fondation qu'il avait faite. Calmet la donne *in extenso*.

2.

A. *Cathédrale de Toul.*

Transept sud.

XLIX. Binos pontifices conclusos hic fore dices
Sorceyo nati concordes nobilitate
Quos genuit Mosa de stirpe satis generosa
Est Odo primus, Gilo dictus que supremus
Canonicos de Brixeto de mensi Decembri
Fundat et hic moritur, G. sic scriptum reperetur
Ad Cosmos usque manus est fervens utriusque
Audeo sic dici semper vixere pudice
Per sanctum flamen, beat hos deus et Jhsus. Amen.

L'évêque Eudes de Sorcy mourut en 1228, son neveu Gilles en 1271.

Leurs cendres furent retrouvées en 1852, sous la première arcature de la branche occidentale du transept.

Une main dont l'index montrait les deux premiers vers était assez grossièrement sculptée sur l'épitaphe (1).

M. Charles Robert donne deux sceaux d'Eudes de Sorcy : l'évêque est vu de face, la mitre en tête, la crosse en main, etc. (sceau ogival). Le contre-sceau porte en légende : DEVS ADIVVA ME et une croix.

Le même donne également deux sceaux de Gilles de Sorcy : le prélat est représenté assis, bénissant de la main droite (sceau ogival). Le contre-scel porte *Secretum meum* et une fleur de lis.

2.

B. *Abbaye des Bénédictines de Saint-Maur, à Verdun.*

L. Anno Domini M. CCC. XXII, pridie Nonas Januarii obiit MARGARITA DE SORCIO, humilis abbatissa S. Mauri Virdunensis. Orate pro ea Dominum Deum nostrum.

Elle succéda comme abbesse à Sarah de Amel (2).

(1) Abbé de Blaye, *Œuvre des sépultures des Evêques de Toul*, Nancy, 1861.

(2) *Gallia Christiana*.

3.

C. *Chapelle des Évêques ou des onze mille Vierges.*
(Cathédrale de Toul.)

LI. D. O. M.
PETRO A CASTELLO, SORCEII, D. Clementis
Et S. Martini ad Metas Abbati religios,
Ecclesiæ Tullensis Epis. Sanctis. Antonii, Francisci,
Caroli illustris. Lothar. et Barri Ducum inter
Consiliarios Principp. prudentis. Doctorum homi-
num fautori liberalis, viduarum, pupillorum,
Solari munificentis. Dum Christianæ Rei
publicæ, patriæque dignitati sedulum, dies
noctesque operam navat, diutina animi et
corporis ægritudine fracto, ætatis anno LXIII salutis
humanæ M. D. LXXX, ad VIII Kal. Febru. suum
in Christo diem functo, magno sui desiderio lugenti
Patriæ relicto, parentes mœstissimi ponebant.

Au-dessus du monument, le blason du prélat entre deux anges crucifères. Au-dessous, le défunt à genoux les mains jointes devant un prie-Dieu. Il était en chappe et avait toute sa barbe.

Dom Calmet donne encore *in extenso* la fondation qu'il fit à l'hospice Saint-Julien à Nancy. Elle datait de 1582, et les inscriptions commémoratives étaient sur des plaques de cuivre. Le même a donné la représentation du tombeau ; j'ai reproduit celui-ci dans ma brochure intitulée : *Description de quelques monuments funéraires d'évêques de Toul, 1878.*

Le sceau donné par M. Ch. Robert est orbiculaire. Il porte sur le champ l'écu des du Châtelet avec les attributs épiscopaux. Légende : ..... R. P. D. PETRI · DV · CHASTELLET · EPI · AC · COMITIS · TVLLENSIS · SACRI · IMPERII · PRINCIPIS. Ce titre de prince du Saint-Empire, abandonné pendant un certain temps, fut repris par le dernier évêque comte de Toul.

LES CLOCHES DU COLLÈGE GILLES-DE-TRÈVES,

A BAR-LE-DUC,

Par M. Léon GERMAIN,

Secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie Lorraine.

Les inscriptions des anciennes cloches et les ornements, si peu étudiés jusqu'ici, que l'on y remarque, méritent presque toujours l'attention des archéologues ainsi que des artistes. Quelques-uns de nos confrères ont bien voulu me dire qu'ils ont trouvé curieuse la planche récemment publiée sur une cloche de Saint-Dié (1). Je pense qu'on ne prendra pas moins d'intérêt aux sujets décoratifs de deux cloches barrisiennes; l'une, de 1628, offre notamment une marque, très importante, d'un fondeur de Saint-Mihiel dont le nom paraît avoir été oublié des auteurs modernes de recherches campanaires, et qui m'était inconnu à l'époque où j'ai publié ma première liste de fondeurs lorrains (2) : ce devait être en même temps un horloger, et un artiste dans sa double profession; les biographes anciens nous disent de plus, qu'il descendait de Ligier Richier.

A dire vrai, je n'ai pas vu les cloches dont je vais parler : il y a quelques mois déjà, M. Louis Duval, de Bar-le-Duc, photographe amateur dont le talent égale la parfaite obligeance et dont la collection commence à former un précieux musée de vues des monuments anciens de la Meuse, m'avait offert les épreuves de la marque en question ainsi que de la date de la même cloche. Plus tard, M. L. Maxe-Werly a bien voulu me communiquer les empreintes en plâtre de sept sujets décoratifs

(1) V. la *Lorraine-Artiste* du 25 septembre 1892, p. 628.

(2) V. *Les fondeurs de cloches lorrains*, 1887, extrait des *Mém. de la Soc. des Lettres... de Bar-le-Duc*.

que reproduit la planche jointe à cet article : absorbé par ses grands travaux, cet archéologue et numismate se repose volontiers sur ses amis du soin de publier les objets anciens et artistiques qu'il a su découvrir et qu'il ferait connaître mieux que tout autre; du moins fournit-il généreusement les documents et notes qu'il a recueillis lui-même, ainsi que les renseignements complémentaires qu'on peut avoir besoin de lui demander. Je ne ferai en quelque sorte que transmettre au public ce que j'ai reçu ; puissè-je faire mentir le proverbe suivant lequel un traducteur serait toujours infidèle.

I.

Les deux cloches dont j'ai à m'occuper appartiennent au bâtiment de l'ancien et célèbre collège de Bar-le-Duc, qui remontait à la fin du XVIe siècle (1) et portait le nom de son fondateur, Gilles de Trèves. Ce fondateur était doyen de la collégiale Saint-Maxe de la même ville, et M. A. Stein (2) le dit originaire de Trèves; cela peut être vrai de sa famille, mais il semble qu'elle résidait dans le Barrois, ou du moins en Lorraine, depuis quelque temps déjà; car, le père de Gilles, « Pierre de Treves ou ...Treyves, attaché au service de la maison du duc Antoine, » fut anobli par ce prince en 1509; il était « seigneur de Vinamont, Tamonnont, Vaudesnay et Saint-Firmin (3) »; de plus, il s'allia à une famille de nom très barrisien, en épousant « Barbe de Veel (4) ».

(1) Dom Pelletier (*Nobiliaire*, p. 797) dit qu'il fut fondé en 1582. M. A. Stein (v. la note suivante) dit (p. 157-158) que les lettres patentes relatives à la fondation sont de 1571, que Dom Calmet donne la date de 1581, et que la construction était achevée en 1598; aillenrs (p. 154), il signale la date 1574 sculptée sur les bâtiments.

(2) A. Stein, *Notice sur le vieux collège de Bar-le-Duc,* dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.,* 1885, p. 153-165, 2 pl.

(3) Je ne connais pas de localités portant les trois premiers de ces noms, qui ont peut-être été altérés. Il n'existe pas de *Saint-Firmin* dans la Meuse, mais il y a, dans la Meurthe, une commune et quelques autres localités de ce nom.

(4) Dom Pelletier, *l. c.* — Je saisis cette occasion de signaler une taque

Gilles lui-même fut « seigneur de Cummenières (1), Xirocourt (2) et Ville-sur-Saulx (3) ». — « C'était, au dire de Montaigne, un homme bon et de mœurs austères; il possédait une grande fortune et aida maintes fois de ses deniers le duc Antoine... (4). » Il « réserva par son testament la direction du collège aux doyens de Saint-Maxe et de Saint-Pierre, au président de la Chambre des comptes et au plus proche parent mâle des fondateurs (5). »

Confié primitivement à des prêtres séculiers, le collège fut donné en 1617 aux Jésuites, qui avaient pris, en quelque sorte, dans toute la Lorraine, le monopole de l'instruction publique. Ils y restèrent jusqu'à l'époque des décrets de dissolution de cet ordre fameux, qui paraissent avoir été appliqués au Barrois mouvant en même temps qu'au royaume de France; dans le Barrois non mouvant et le duché de Lorraine, au contraire, ils ne le furent qu'après la mort du roi Stanislas et la réunion à la France (1766).

En Lorraine, les Jésuites furent généralement remplacés, dans les collèges, par des chanoines réguliers de la réforme du B. Pierre Fourier. M. A. Stein pense qu'il en fut ainsi pour Bar-le-Duc, mais il n'en fournit pas la preuve et M. Maxe-Werly ne partage pas cette opinion; il m'écrit à ce sujet :

« Le 10 mars 1762, à la veille du jour de l'expulsion des Jésuites, le conseil de ville nomme les sieurs Chevalier et Ma-

de cheminée aux armes de la famille de Trèves et qui, par sa forme primitive, pentagonale, me paraît remonter au premier anobli. Elle fait partie de la collection de M. Peltier, à Toul. L'écu, légèrement déchiqueté symétriquement, est surmonté, si mes notes sont exactes, d'une sorte de couronne plate ou torsade; les angles du triangle, beaucoup plus grand que dans la gravure du *Nobiliaire*, touchent les bords de l'écu. Le champ de la taque est semé de fleurs de lis.

(1) Ancien nom de Cumières, canton de Charny.

(2) Canton d'Haroué (Meurthe), même canton que la commune de Saint-Firmin citée plus haut.

(3) Canton d'Ancerville.

(4) Stein, *l. c.*, p. 156.

(5) *Ibid.*, p. 158.

got commissaires « pour mander les sujets capables d'enseigner « la jeunesse dans les différentes classes du collège, et traiter « avec eux aux meilleures conditions que faire se pourra pour « commencer les instructions au premier avril prochain, etc. »

« Le 22 mai 1762, les mêmes déclarent qu'ils sont convenus avec le s[r] Genicourt, prêtre, et avec le s[r] Mangeard, clerc tonsuré, demeurant à Bar, que le premier professerait la rhétorique et la seconde moyennant une pension de 700 livres, et le second régenterait la cinquième et la sixième pour une rétribution de 500 livres, etc. »

« Dans les actes concernant le collège de Bar postérieurement au départ des Jésuites, il n'est nullement fait mention de chanoines réguliers. »

Après la Révolution, les bâtiments construits par Gilles de Trèves continuèrent à donner abri au collège universitaire de Bar-le-Duc, jusqu'en 1857, où la création du lycée rendit nécessaire le transfert dans un édifice moins antique et plus vaste. Livré à l'abandon depuis cette époque, le *vieux collège* vient d'être restauré avec autant de bon goût que de discrétion par M. Demoget, architecte de la ville de Bar-le-Duc, et affecté à une des écoles primaires municipales de filles.

La façade de ce bâtiment, refaite à une époque où l'on ne cherchait ni à décorer les demeures, ni à conserver les anciens monuments, n'annonce en rien l'intérêt de la cour intérieure, mais celle-ci offre encore un spécimen important et fort curieux de l'architecture de la Renaissance, appliquée à un établissement d'enseignement public (1).

(1) Suivant une obligeante observation de M. H. Dannreuther, président de la Société des lettres de Bar-le-Duc, il y aurait peut-être à voir si Gilles de Trèves n'avait pas primitivement un autre but en faisant construire cet édifice. « Il semble, d'après son testament, qu'il avait voulu d'abord se bâtir une *belle* maison, et qu'il l'a affectée seulement par ses dernières volontés à un collège. » — Ce n'est pas le lieu d'examiner à fond cette question.

Chacun connaît la curieuse inscription qui se lisait autrefois sur la façade de l'édifice (V. *Lorraine-Artiste,* 1892, p. 330); mais, personne, que je sache, n'en a jusqu'à présent rapproché de similaires. Il est fort intéressant de retrouver exactement ce texte dans les deux premières lignes de l'inscrip-



Phot. J. Royer, Nancy.

LES CLOCHES DE L'ANCIEN COLLÉGE GILLES-DE-TRÈVES, A BAR-LE-DUC.

II.

C'est sur la plus ancienne des deux cloches que se trouvent la petite croix, la date, la marque du fondeur placées au haut de la planche, puis la Vierge à mi-corps disposée au bas. Nous nous attacherons un peu plus loin à la marque de Sansonnet, qui est le plus précieux de ces sujets. Au-dessous de cette marque, suivant les notes de M. Maxe-Werly, on voit cette inscription :

SANTE IGNATI ORA PRO NO BIS 1628.

L'une des empreintes (dont le plâtre était brisé en trois morceaux) reproduit cette date : comme il était d'usage à l'époque, le 2 est en forme de Z et la boucle supérieure du 8 dessine un triangle (1). Le texte, rédigé en latin et d'une simplicité rare à l'époque, se borne à la désignation du patron, qui est le fondateur de la Compagnie de Jésus, et à l'invocation ordinaire; le mouleur a omis le C de *Sancte;* aux siècles précédents, on écrivait souvent PRONOBIS (2) en un seul mot : ici, on a détaché PRO, ce qui est bien, mais un intervalle a été laissé à tort entre NO et BIS.

La petite croix et la Vierge sont placées sur les flancs de la cloche. Le choix de ces sujets serait conforme à la tradition si

tion suivante, dont je dois la connaissance à notre confrère M. l'abbé A. Bouillet; elle existe à Baume-les-Dames (Doubs), sous l'encorbellement d'une tourelle du XVI[e] siècle : »

STET · DOMVS · HEC · DONEC · FLVCTVS · FORMICA · MARINOS
EBIBAT · ET · TOTVM · TESTVDO · PERAMBVLET · ORBEM
TEMPORA · MVTANTVR · NOS · MVTAMVR · IN · ILLIS
PAX · HVIC · DOMVI · 1574.

(1) Sous couleur d'archéologie, on a imaginé, depuis quelques années, un 8 dans lequel la boucle du bas forme un triangle, aussi bien que celle du haut : jamais, dans mes recherches, je n'ai rencontré de 8 semblable.

(2) V. *Lorraine-Artiste*, 1892, p. 629, note 3.

le premier avait des dimensions plus considérables et représentait, non la croix simple, mais le crucifix, c'est-à-dire l'image de Jésus attaché à l'Arbre du Salut (1).

Sans l'affirmation de M. Maxe-Werly, j'aurais pris cette petite croix pour une croix initiale d'inscription (2) et je l'aurais cru plus moderne, surtout sur une cloche, œuvre d'artisans qui renouvelaient rarement leur matériel et se trouvaient généralement fort en retard relativement au style de l'époque; le genre semble dénoter le XVIIe siècle. — La croix proprement dite, au pied plus long que les bras et la tête, a ses quatre branches en forme de fuseau, avec assez fort renflement vers l'une des extrémités et amincissement vers l'autre; le pied a le côté le plus épais à la base; les autres branches l'ont au centre de la croix et se terminent par une boule (3); une autre boule marque le centre. — Le pied de la croix imite un cul-de-lampe triangulaire renversé : un fleuron à trois pétales, ressemblant un peu à la partie supérieure d'une fleur-de-lis, est compris dans un encadrement composé, à la base, de deux lobes symétriques, et, au sommet, d'un lobe plus petit qui se relie aux autres par des angles sortants; du point de jonction des deux lobes inférieurs se dégagent, en haut, le fleuron décrit, et, en bas, des palmettes qui relient le pied à un listel rectiligne.

Le grand médaillon, en forme de stèle arrondie en plein cintre, représente la Vierge d'une manière qui me paraît très nouvelle sur les cloches. C'est la reproduction, assez fine et d'un très bas relief, d'une œuvre de l'école de Donatello (4).

Elle m'a, en effet, rappelé une Vierge très analogue reproduite, il y a quelques années, dans les *Mémoires de la Société*

(1) V. *ibidem*, p. 632.

(2) Sur la croix initiale, V. *ibid.*, p. 632, note 1.

(3) Il y a là, sans doute, une dégénérescence des anciennes croix *pommetées*, puis *fleuronnées*, qui rappelaient que la croix est l'*Arbre de vie*. Cf. mon travail, *Les anciennes cloches de Saugues*, 1890, p. 8, note 2.

(4) M. Maxe-Werly a bien voulu consulter sur ce point MM. E. Molinier et Müntz, qui, dit-il attribuent cette plaquette à l'école de Donatello et la classent à la fin du XVe siècle. Il ajoute : « Je n'ai point retrouvé la *plaquette* de la cloche de Bar parmi celles dont M. Molinier a donné la description; j'en

des Antiquaires : « La Madone des Pazzi. Stuc peint et doré au xve siècle d'après le marbre de Donatello (Musée du Louvre) (1). » Je me suis reporté au beau travail de M. E. Müntz sur le grand sculpteur de la Renaissance italienne; il n'y a donné aucun monument de ce genre, se bornant à mentionner, en passant, « les diverses *Vierges à l'Enfant* citées par Vasari (2) ». Il est bon de noter que le savant critique d'art dit ailleurs : « On attribue..... à Donatello un certain nombre de bas-reliefs représentant la Vierge à mi-corps avec l'Enfant Jésus (tabernacle de la *Via dei Martelli*, à Florence; galerie de Turin, etc.) (3). Mais ces ouvrages, dans lesquels l'Enfant Jésus se distingue par son extrême laideur, n'ont rien de commun avec le maître (4). »

Il reste à décrire la marque du fondeur, médaillon rectan-

trouve beaucoup qui se rapprochent de la nôtre, mais aucune n'est à citer comme l'original. »

Notre confrère me transcrit la description suivante :

« N° 546. — *La Vierge et l'Enfant Jésus.*

« La Vierge est représentée de face, assise sur un siège dont les montants du dossier sont surmontés de boules. Elle est nimbée et vêtue d'une longue robe et d'un manteau dont un pan, ramené sur la tête, forme voile. Elle soutient l'Enfant Jésus, assis sur son genou gauche et lui offre une pomme. Jésus fait de la main droite le geste de la Bénédiction. Le tout, de relief peu accusé, est placé dans une niche en plein cintre, dont le cul-de-four est orné d'une coquille supportée par des pilastres en forme de balustres : la base est ornée d'un rang de feuilles d'eau.

« Br. cintré par le haut : H. 0.10; l. 0.059. Fin du xve siècle. Musée de Berlin, Coll. Courajod. »

(E. Molinier, *Les Bronzes de la Renaissanee, Les Plaquettes,* Paris, 1886, 2 vol. in-8°).

(1) Louis Courajod, *La polychromie dans la statuaire du Moyen âge et de la Renaissance,* dans les *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France,* 1887, p. 241; v. d'autres Vierges similaires, p. 237, 245 et 255.

(2) Eugène Müntz, *Donatello,* dans la coll. des *Artistes célèbres;* Rouam, 1887, p. 103.

(3) « Semper, p. 168, 169. » — M. Semper a publié deux ouvrages sur le sculpteur dont il s'agit : *Donatellos Vorläufer,* Leipzig, 1870, in-8°, et *Donatello, seine Zeit und Schule,* Vienne, 1875, in-8°.

(4) E. Müntz, *l. c.,* p. 94.

gulaire mesurant 0m,075 de haut sur 0m,062 de large. Au milieu, on voit une cloche accostée d'une équerre, posée en *gamma*, et d'un compas ouvert, les pointes en bas. Au-dessous est un cadran d'horloge avec toutes les heures inscrites en chiffres romains; l'ornementation de l'intérieur dessine douze rayons de formes variées; ce cadran est dans un cadre carré; des fleurons décorent les angles supérieurs, seuls en vue. Cet ensemble se trouve entouré d'un plus grand cadre ovale, bordé de deux filets et portant l'inscription suivante :

: I · SANSONNET · DE · S · MIEL (1)

Un espace réservé au sommet offre un mascaron : tête humaine, avec coiffure rehaussée de plumes et bandeaux d'étoffe pendant aux oreilles; de la bouche pendent des lanières auxquelles s'attache la cloche. Enfin, les quatre écoinçons extérieurs sont garnis de fleurons.

D'après la tradition, Sansonnet (2) se rattachait à la famille de Ligier Richier, sans doute en ligne indirecte. Dans ses recherches sur le fameux sculpteur, Dom Calmet cite une lettre que lui écrivit en 1742, sur ce sujet, un religieux de l'abbaye de Saint-Mihiel, Dom Grégoire Thomas. Celui-ci avait consulté

(1) *Saint-Mihiel.* Le *Dict. topogr.* donne la forme *Sainct-Miel* en 1601.

(2) Ce nom paraît très rare et ne figure pas dans le *Dict. des noms* de M. L. Larchey. A propos des usages et coutumes de Vouthon, M. Labourasse dit : « Au baptême d'un enfant naturel, on ne sonne pas les cloches; ce blâme public est très propre à maintenir les jeunes filles dans le devoir. Le pauvre enfant qui n'en peut mais, n'en reçoit pas moins l'épithète de *sansonnet* (sans sonné). » (H. Labourasse, *Vouthon-Haut et ses seigneurs,* dans les *Mémoires de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,* t. VIII, 1890, p. 257.) Un voile mystérieux couvrirait-il les origines de la famille du fondeur Sansonnet. Quoi qu'il en soit, n'y a-il pas un sentiment de tendre pitié et de rustique poésie dans ce sobriquet qui, tout en marquant le défaut de sa naissance, désigne le pauvre enfant bâtard sous le nom d'un gracieux et populaire oiseau ?

D'autre part, *Sansonnet,* nom d'oiseau, provient d'un nom d'homme : c'est un diminutif de *Samson;* c'est ainsi que *Martinet,* désignant une espèce particulière d'hirondelles, signifie *petit Martin* (Cf. Arsène Darmesteter, *La vie des mots,* 1887, p. 109).

un bourgeois de la ville, nommé Haroux, « fort habile armurier » et âgé alors de 78 ans, qui lui répéta des faits narrés autrefois par son aïeul paternel, également armurier. Aux renseignements, plus ou moins exacts, fournis sur les Richier, ce moine, dit Dom Calmet, « ajoûtoit que le nommé Sansonnet, fondeur de cloches, très habile et très célèbre dans le pays, étoit descendu de Richier, et que c'est de lui que le grand-père du vieillard Haroux avoit appris ce que nous venous de raconter (1). »

Dumont parle aussi de cette tradition, mais d'après une autre source. « Si l'on en croit le poète Varin (2), dit-il, les *Sansonnet* et les *Chaligny* (3), célèbres fondeurs, seraient les descendants de Richier, probablement par les femmes. On voit, en effet, que si ces artistes n'habitaient pas Saint-Mihiel, ils y avaient du moins de nombreuses et fréquentes relations. » Comment le voit-on? Dumont eût bien fait de le montrer. Ainsi, il ignorait que Sansonnet résidait à Saint-Mihiel et a particulièrement fondu des cloches.

M. H. Dannreuther a eu l'obligeance de m'écrire : « Le nom de *Sansonnet* figure dans la pétition des Réformés de Saint-Mihiel (1560) (4); il y a là un Didier Sansonnet, dont la profession est indiquée par un mot illisible que j'ai supposé être *warcollier* (?), mais qui pourrait bien être autre chose. Une note que M. le pasteur O. Cuvier m'a communiquée parle d'un Claude Sansonnet, reçu bourgeois de Metz le lundi de Pentecôte 1562. » — M. Dannreuther me communique de plus une liste de « réfugiés lorrains à Lausanne », où figure cette mention : « 1557. — 13 avril. — Claude Sansonnet de Sainct Myel (5). »

(1) Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine*, col. 824-825.

(2) Sur ce personnage, qui mourut en 1709, V. Dumont, *Hist. de Saint-Mihiel*, IV, p. 425.

(3) Cf. *Les fondeurs de cloches lorrains*, p. 5 et 8.

(4) H. Dannreuther, *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, dans les *Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 2e sér., t. II (1883), p. 103.

(5) *Bulletin de la Soc. de l'hist. du Protestantisme français*, t. XXI,

III.

La seconde cloche, postérieure de quatorze ans au départ des Jésuites, offre l'inscription communiquée ainsi par M. Maxe-Werly :

> † JE SUIS FAITE PAR LES SOINS DE M DE MAILLET
> DOYEN DE S^{T} MAXE DE M DE VENDIERS DOYEN
> DS S^{T} PIERRE † DE MR VASSIMON PRESIDENT
> DE LA CHAMBRE DES COMPTES ET DE M^{R}
> GEORGES DE RENESSON SURINTENDANT (1) DE CE
> COLLEGE.

Les deux croisettes posent sur une marche; six filets existent en haut et au-dessous de chacune des cinq premières lignes.

On remarque, au-dessous, deux sujets décoratifs : 1° la Crucifixion avec Madeleine; 2° la Vierge debout; ils sont reproduits au bas de notre planche. M. Maxe-Werly indique que la Crucifixion avec Marie et Jean, figurée au haut de la planche, appartient aussi à cette cloche, mais il n'en marque pas la situation.

Plus bas encore, on lit le nom du fondeur et la date, entre deux filets :

ALLIOT FILS DE LIGNY. FAITE EN 1776.

1872, p. 463. — Voici d'autres noms, que me transcrit notre confrère, et qui intéresseront plusieurs personnes :

1547. — 7 juin. — Claude le Lièvre, chanoine, de Liverdun.
— — Augustin Marlorat, de Bar-le-Duc.

1555. — 27 août. — Henry d'Aulbe, natif de Metz, bourgeois demeurant à Saint-Nicolas-du-Port.

1559. — 7 septembre. — Noble Anthoine de Saussure, s^{r} de Dampmartin.

1561. — 7 avril. — Blaise Las Roschiz (*sic*) de Sainct Myel?

Etc., etc.

M. H. Dannreuther pense qu'au lieu de *Las Roschiz,* il faudrait peut-être lire *Lespronier*.

(1) Ce mot devrait être au pluriel; car, d'après une note de M. Maxe-Werly qu'on lira plus loin, il semble que les quatre personnages se disaient surintendants du collège.

Détaillons les trois sujets décoratifs :

Le médaillon rectangulaire, qui représente la Crucifixion, paraît le plus ancien; il est assez mal venu à la fonte et ne laisse pas distinguer les détails du tableau. Suivant un usage très fréquent au commencement du XVIIe siècle, la branche supérieure de la croix est réduite à sa plus simple expression, si même elle existe; ce semble être ici le *tau* biblique; le Christ a les bras tendus presque horizontalement, mode que les Jansénistes changeront un peu plus tard, et sa tête, fortement penchée à droite (1), remonte jusqu'au faîte; un seul clou perce les deux pieds, posés l'un sur l'autre; au bas de la croix gît le crâne d'Adam et deux tibias en sautoir. La Vierge et saint Jean, nimbés, accostent le Crucifix.

La seconde Crucifixion, d'un style mouvementé, dénote bien le XVIIIe siècle; la branche supérieure de la croix est élevée, moins longue cependant que les branches latérales; un écriteau rectangulaire, rigide, avec encadrement rectiligne y est attaché de biais et porte les initiales INRI (2). Le corps du Sauveur est quelque peu tourné vers la droite; la tête penche fortement; les bras ont une tension moyenne; les jambes sont légèrement repliées; le linge qui ceint les reins est très rétréci. Marie de Magdala, dont on devine l'opulente chevelure et dont les vêtements paraissent fort amples, s'est agenouillée au pied de la croix, qu'elle tient embrassée. M. Maxe-Werly indique, en outre, « au bas de la croix un serpent », mais je n'en vois rien sur l'empreinte : ce serait sans doute le symbole du péché ou de l'esprit du mal, vaincu par le sacrifice du Calvaire, à moins que dans un sens tout contraire il ne rappelle le serpent d'airain, l'une des images biblique du Christ.

(1) Cette direction est de tradition et ce n'est, je crois, que depuis la seconde partie du siècle dernier que l'on s'en écarte parfois. La droite est le côté du bien; outre le symbolisme qui peut donner à préférer ce côté, sans autre raison, un motif particulier de la figuration dont il s'agit peut provenir des calvaires ou étaient représentés les deux larrons crucifiés aux côtés du Christ : le *bon larron* est toujours à la droite, et Jésus dut tourner la tête vers lui en écoutant la demande du pécheur repentant et en lui adressant l'une de ses sept dernières paroles.

(2) *Jesus Nazarenus Rex Judeorum.*

Enfin, la Vierge est représentée debout sur des nuages, revêtue d'un très long et large manteau qui lui recouvre la tête; elle s'en enveloppe le bas du corps, la poitrine restant dégagée, et maintient du bras gauche le pan droit, ramené à la hauteur de la ceinture. Du même côté, Marie porte l'Enfant Jésus qu'elle soutient de la main droite et qui paraît nu; l'une de ses mains peut être passée au cou de sa mère, l'autre se dirige vers l'un de ses seins; il regarde du côté gauche et la Vierge du côté opposé comme si tous deux voulaient écouter les fidèles qui les implorent.

L'iconographie de cette cloche s'inspire des exemples anciens, tant par l'usage de la croix initiale, répétée inutilement plus loin, que par la représentation de la Crucifixion, qui s'y trouve aussi deux fois, et par celle de la Vierge; en revanche, l'inscription est infidèle à la tradition, puisque pas un mot, — ni désignation de patron, ni dédicace, ni invocation, ni texte sacré, ni même noms de parrain et marraine, — n'indique une destination religieuse : elle se borne à mentionner les quatre auteurs, le fondeur et la date. Il s'agit, c'est vrai, d'une cloche de collège, mais d'un collège d'origine ecclésiastique; deux prêtres prennent part, les premiers, à la création de l'instrument sonore : tout autre siècle que le XVIIIe n'aurait pas ainsi dédaigné les formules du passé et mis l'inscription en désaccord avec la décoration (1).

Recherchons quels sont les personnes nommées dans l'inscription principale, puis nous nous occuperons du fondeur.

« Dans l'acte de fondation et autres par lesquels Gilles de Trèves régla les conditions de l'administration du futur collège, il avait prescrit qu'elle serait confiée à quatre surintendants, savoir : les doyens des chapitres de Saint-Maxe, de Saint-

(1) Notons aussi que ces deux prêtres ont oublié de faire inscrire, même en abrégé, leurs prénoms, ces noms de baptême qui sont les principaux aux yeux de l'Église (cf. *L'église de Maxéville*, p. 35). La fixité légale des noms de famille, depuis le Code Napoléon, a fait diminuer en France l'importance des prénoms : il n'en est pas de même dans plusieurs pays étrangers et particulièrement à Rome, où celui qui négligerait l'usage du prénom risquerait de se voir demander s'il n'a pas reçu le baptême.

Pierre, le président de la Chambre des comptes de Bar, et l'un des parents du fondateur (1). » Ce sont bien ces personnages que nous retrouvons sur la cloche de 1776. Ils appartiennent tous à des familles anoblies par les ducs de Lorraine; malheureusement, le *Nobiliaire* de Dom Pelletier, imprimé en 1758, nous est d'un faible secours pour les déterminer exactement.

M. de Maillet, doyen de Saint-Maxe, appartenait sans doute à la famille très barrisienne qui a pour tige Jean Maillet, sommelier d'échansonnerie du duc Antoine et auquel ce prince donna des lettres de noblesse en 1511 (2); cette famille considérable a produit plusieurs hommes remarquables dans la haute administration, l'Eglise et les lettres (3). Le doyen pouvait être fils ou frère du dernier que mentionne Dom Pelletier : Claude de Maillet, conseiller-auditeur et maître en la Chambre du conseil et des comptes de Bar, qui se maria en 1731.

M. de Vendiers, doyen de Saint-Pierre, pouvait être fils de Nicolas de Vendiers, prévôt de Morley, qui, en 1706, fut à la fois réhabilité dans la noblesse de ses ancêtres et autorisé à relever celle de Marie de Vendiers, son aïeule, sans doute d'une autre famille plus ancienne (4). Je pense que c'est le même nom qui est plus souvent écrit Vendières et quelquefois Vandières, nom d'un village situé près de Pont-à-Mousson.

Le président de la Chambre des comptes de Bar, *M. Vassimon*, ou plutôt *de Vassimon*, car c'est un nom de terre (5), était de la nombreuse famille Cachedenier, anoblie en 1632.

(1) Note de M. Maxe-Werly; cf. le passage cité plus haut où M. A. Stein indique le même fait (d'après Dom Calmet) comme résultant du testament du fondateur.

(2) Dom Pelletier, *Nobiliaire*, p. 512. On trouvera de curieux renseignements sur cette famille dans le *Journal de G. Le Marlorat* (*Mém. de la Soc. des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, 3e sér., t. I, 1892), notamment p. 156; cf. la table, p. 263.

(3) Je pense, du moins, qu'à elle appartenait l'auteur des *Mémoires alphabétiques* sur le Barrois (1749) et de l'*Essai chronologique sur l'histoire du Barrois* (1757), etc.

(4) Dom Pelletier, p. 813.

(5) Dom Pelletier, p. 98. D'après les lettres patentes, il y aurait eu réhabilitation de noblesse, mais il s'agit seulement d'une reprise de noblesse

Il s'agit certainement du personnage que Dom Pelletier appelle « Benoît Cachedenier de Vassimon, seigneur de Longeville(1) et d'Eruffe (2), maître des comptes du Barrois, » et qui épousa « Jeanne-Henriette de Soisy de la Mouillière. » Il parvint au grade le plus élevé, car, on trouve, aux Archives de Meurthe-et-Moselle, mention des « gages de Benoît Cachedenier de Vassimont, président de la Chambre des comptes de Bar, » en 1769 et en 1772 (3). Dom Pelletier ne fournit aucune date sur lui; mais, d'après celles qui sont données antérieurement, on doit penser qu'il était très âgé en 1776 (4).

Cette considération m'avait d'abord porté à croire que la cloche mentionnait peut-être son fils aîné, nommé par Dom Pelletier « Antoine-Benoît Cachedenier de Vassimon, chevalier, conseiller en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, » et qui acheta en 1756 les terres d'Aulnois et de Vertuzey (5). Il aurait pu, en effet, succéder à son père; mais, la date de la cloche est trop rapprochée de celle de 1772 indiquée plus haut, pour que j'aie persisté dans cette opinion.

maternelle. Dans le *Nobiliaire*, le bénéficiaire de ces lettres est qualifié « seigneur du fief de Vassimon »; toutefois Gabriel le Marlorat, dans son *Journal* (p. 229), la nomme « Abraham Cachedenier, dit Vassimon. »

Dans le *Dict. topogr.*, M. F. Liénard indique : « Vassimon, ancien fief du village de Nicey (Durival). » Il mentionne aussi Vassimont, avec renvoi à l'article *Aulnois-sur-Vertuzey*, où il est dit : « Suivant Durival, ce village se nommait anciennement *Vassimont*. » Cette opinion paraît fort invraisemblable, puisqu'on trouve mention d'*Aunoy* dès le XIIIe siècle. — C'est en (ou postérieurement à) 1756 que « Antoine-Benoît Cachedenier de Vassimont » ayant acquis les terres d'Aulnois et de Vertuzey, le souverain lui donna des lettres patentes confirmant cette acquisition, accordant le droit de retrait féodal et *changeant le nom d'Aulnois en celui de Vassimont* (Lepage, *Inv. somm. des Archives de M.-et-M.*, E. 9).

(1) Canton de Bar-le-Duc.

(2) Serait-ce *Uruffe*, canton de Colombey, Meurthe?

(3) H. Lepage, *Inv. somm. des Archives de M.-et-M.*, B. 1835 et 1853.

(4) V. l'une des notes précédentes.

(5) Dans un registre des archives allant de 1750 à 1769, on trouve un arrêt « commettant M. Cachedenier de Vassimont, conseiller à la Cour souveraine de Nancy, pour procéder à la réformation des bois des salines » (H. Lepage, *l. c.*, B. 12425). Ainsi que Lepage le marque à la table de l'*Inventaire*, il s'agit bien d'Antoine-Benoît.

M. de Rennesson, à ce qu'a bien voulu m'apprendre M. Maxe-Werly, appartient à la famille de Beurges, qui descend de « Jean de Beurges *ou* de Burges (1), demeurant à Nancy, » anobli en 1464. La notice de Dom Pelletier sur cette famille est très courte, et le nom de Renesson n'y figure pas. Georges, dit M. Maxe-Werly, pouvait être le fils ou le frère de Jean-Baptiste de Beurges, chevalier, seigneur de Renesson et de Trémont en 1760. » C'est comme représentant la famille du fondateur, Gilles de Trèves, que Georges de Renesson était l'un des surintendants du collège; en effet, le *Nobiliaire* mentionne le mariage du fils aîné de l'anobli, Gaspard de Beurges seigneur de Remicourt et de Houdemont, avec Marie de Trèves (2), qui était l'une des sœurs de Gilles (3).

Parlons maintenant, pour finir, sinon du fondeur lui-même, que l'absence de prénom rend difficile à identifier, du moins de sa famille.

Cette famille se rattache assez vraisemblablement à un certain « *Nicolas Allyot*, peintre, mort à Ligny en 1688, » sur lequel, outre l'indication qui précède, M. Maxe-Werly nous fournit la note suivante : « Ce peintre, qui habitait Ligny et qui était peut-être originaire de cette ville, est l'auteur d'un tableau représentant l'Assomption de la Vierge que possède l'église de Naix, signé *N. alliot fit*. « Ce tableau, dit M. l'abbé « Charoy, peintre et amateur distingué, est parfaitement peint, « mais il pèche un peu par le dessin (4). » — Je trouve, dans

(1) Je crois que l'on a toujours dû prononcer *Burges*.

(2) Dom Pelletier, p. 55. — Cf. H. Lepage, *L'Hôtel de la Monnaie à Nancy,* dans les *Mém. de la Soc. d'archéol. lorr.,* 1887, p. 149.

(3) *Ibidem,* p. 797.

(4) Notre confrère a relevé, dans son dossier sur Naix, cette note d'un inconnu; y aurait-il une relation entre *Allyot* et *Ayot?*

« Le musée de Bar, l'église Notre-Dame et un amateur artiste de la même ville possèdent des peintures d'Ayot; on les reconnaît facilement. Les recherches faites sur ce peintre sont demeurées sans succès; peut-être le mot *Ayot* n'est-il qu'un composé d'initiales. »

Sur le peintre Allyot, cf. Paul Marmottan, *Les peintres de Bar-le-Duc,* dans la *Lorraine-Artiste,* 1890, p. 213.

les archives de Ligny, un *Jean*, fils de *Claude Allyot*, né le 5 février 1688. »

« *Claude Alliot*, *fondeur* à Ligny, fils de *Simon Alliot* et de Marie Collesson, est né le 20 février 1731; il est mort le 20 février 1793 (archives de Ligny). »

C'est, sans doute, à ces deux personnages que s'applique ce que j'ai relevé sur une cloche de l'église Saint-Michel de Saint-Mihiel, datée de 1752 : le nom du fondeur *Claude Alliot* et la marque de *Simon Alliot* (1) ; Claude, âgé de vingt et un ans environ, n'avait sans doute pas encore de marque personnelle et se servait de celle de son père, et peut-être travaillaient-ils tous deux ensemble.

A la même date (1752), dit M. Maxe-Werly, « la cloche de Bussy a été fondue par *Simon Alliot*, de Ligny. »

Ce Simon est-il le même que le précédent? On peut en douter, car j'ai cité la cloche de Thiaucourt, faite en 1762 par « *Simon et François les Alliot*, de Ligny (2) », qui seraient plutôt des frères de Claude.

Dans une communication différente, M. Maxe-Werly mentionne « une autre cloche du collège Gilles-de-Trèves, » sur laquelle il a lu également le nom d'*Alliot fils*, de Ligny (3).

L'étude des cloches, très intéressante pour l'histoire locale et l'archéologie, est aussi un hommage rendu à l'une des industries lorraines qui ont eu le plus de célébrité dans les siècles passés. Nos fondeurs actuels soutiennent honorablement la réputation de leurs prédécesseurs; ils continuent à envoyer les produits de leur fabrication par toute la France, l'Algérie, la Suisse, sans parler des missions qui leur en font expédier jusqu'en Océanie.

(1) V. mon travail *Anciennes cloches lorraines*, 1885, p. 59; cf. *Les fondeurs de cloches lorrains*, p. 14.

(2) *Les fondeurs de cloches lorrains*, p. 15.

(3) Notre confrère me donne des renseignements sur une autre famille de fondeurs en airain (*faber aerarius*) et en cuivre, nommée *Collin*, dont on trouve mention en 1581, 1582 et 1618. Je conserve cette note pour un travail ultérieur.

CONTE DE NOËL,

Recueilli

Par M. H. LABOURASSE,

Membre de la Société.

Celui qui, au commencement du siècle, eût étudié nos mœurs, nos coutumes champêtres, et recueilli patiemment les contes, les chansons, les noëls, œuvres naïves qui faisaient la joie des longues veillées d'hiver, aurait fait une ample et riche moisson, réuni les matériaux du plus intéressant des ouvrages locaux, et sauvé d'un éternel oubli ces mille détails qui nous initieraient à la vie intime de nos pères. Il est trop tard désormais pour se livrer à ces fructueuses recherches : le progrès, cet inexorable niveleur, enlève peu à peu à chaque province son cachet originel, et leur impose à toutes, sans discernement, sa livrée banale , faisant litière des traditions, des caractères et du langage.

Après M. le comte F. de Bacourt, dont le zèle patient s'applique à sauver du naufrage les rares épaves de ce passé, et qui a enrichi nos Mémoires de deux curieux noëls, vrais joyaux où se réflètent et la foi et l'atticisme de nos pères, nous apportons à cette œuvre réparatrice un des contes dont on berça notre enfance, contes absurdes où les diableries coudoyaient l'esprit chrétien. Nous l'avons écrit en patois des Vouthons, avec ses invraisemblances voulues, acceptées comme telles par l'auditoire, et souvent agrémentées par la verve et l'imagination du conteur. Suivi de notes philologiques nécessairement abrégées et d'une traduction en français vulgaire, il donnera une assez juste idée, quoique dans une limite restreinte, de ce langage de l'ancien Barrois à l'étude duquel nous avons dû les meilleurs instants de nos rares et laborieux loisirs.

TEXTE.

*Gn'*avôt | ine foue in vie houme qu' vi-ôt la *chouche à tout per leu*. Sa foume atôt moûte et sos *daw gaches* | atint *mairieils*, ieune à Brancoût | et lai pue jone à Trampôt. L' atôt | *inla dvot* s'piôt feu d' *hocottes*, avo ine *groûsse ragosse* pa dérie. C'atôt jeustemot | in dîmanche.

L' atôt maw triste, l' poûre Jean-Louis! I *chongeôt* | à l'anneil passeil ousque sa foume, la poûre Nânon, qu' atôt | inco de ç' *monte*, li avôt fât dos gaufres | et daw boudin pou *r'ciner*. Et le vlà à tout per leu, do sa piote mâjon, in sô qu' tourtous lo z'autes chantint | et s'aimeuzint. Et î s'mît | à *crier* o chongeant | à sai défunte.

Pourtant l' essu-yai bintoue *so z'œux*, aileumai sa lampe qu' *pon'dôt* | à in tiaw, *campai* sa tâïe, et mît d' cheu daw pain mûgi, in patot qu' l'avôt fât cueuilre la *voille*, daw *froumache* et in *carafon* d' pique *otamé*. I vlôt feilre lai fête coume lo z'autes o n'*artant* la messe de meilneuil. I s'cawpai daw pain et s' mît | à mainger s' *patot* | avo sos dôïes. L'avôt formé s' n' *heuche o d' do* pou qu' péchun n' venie vô c' qu'*î* faïot.

I vnôt d' bouilre in caw, quand l' o-yé toquer | à s' n' heuche avo l' bout d'in bâton. I n' fît *cance de rin*, cro-iant qu' ç'âtôt dos gamins, quand l'*o-yé toquer* | in dawzîme caw. I s' levai, fût dérie l'heuche et criai : « *Qui ost-ce* qu'ost toulà? — Ç'ost mi, qu'on lî rapondé. — Qui ost-ce, vous? — Inco ine foue, ç'ost mi, *douvré*-m' l'heuche ca j' seuil *faili*, j'a fro et j' seuil trom'pé coume ine soupe. — Noumê-ve, s'î v' piât. — Douvré toûjous, | ou bin v' allé vo-ïere. »

L' Jean-Louis, qu' n'atôt m' *couïon*, tirai l' *vroïot*, lvai lai *tienchotte* et douvré l' heuche tout dawç'mot. I la-ié on'trer in piot houme bousseu, *leuilcâ* et *cambrâ*, qu'avôt | in *casaquin* rouche coume in *soutraît*, et in bounot d' coton rouche cheu dos chfaw tout nôs. I lî *soné* voïre daw piotes coûnes qu' passint *zo* zous s' bounot. I rformai s' n'heuche bin vite; l'houme s'approuchai daw feu, s'aichité cheu ine *sellotte*, et mît s' bâton d' *cawreil* dvot l' *founot*. Jean-Louis se rmît | à tâïe; l' bousseu prît l' *rou-aîllot* pou feurgougner l' feu, et peuil î l' souffié

avo sa bouche, et vlà qu' los | hocottes | et la chouche s' mottérent à *fiamber* qu'ça faiôt paw.

L'Jean-Louis, tout *esteurloqué,* n' dijôt rin, n' maingeôt pûs, et rvoïetôt l' piot soutraît. I cro-yôt qu' ç'atôt l' diâpe et l'avôt *dovie* d'lî toude le caw. Mâ l'houme lî dît : « Maingé donc, que je n' v' opêchîe' me, ca t'à l'hawre j'ara bzo d'vous. — Pouquoïe feilre? qu' dît Jean-Louis. — Maingé toûjous, qu' lî rapondé l' soutrait, j' ve l' dira quand v' arô *fât.* — V'lé v' bouilre in caw o n'artant? qu' lî dît | inco Jean-Louis. — *Ç' n'ost m' de rfeus,* qu' lî dît l' cambrâ; baillé-m' in godot d' voute pique avo tout pien d'âwe. J' penra meilme in paw d' voute pain. — Ç'ost qu' l'ost maw mûgi, qu' dît Jean-Louis. — N'o *chaut.* — *Faïé donc coume chî vous,* qu' lî rapondé Jean-Louis, que n' se preussôt m' pue que ç' la à mainger. L'allai meilme quérie quéques neuils qu' atint d' réch'te au fond d'in vie *boucé* et los cassai *brâmot* | aprés | avouil réch'vi s' froumache. »

Et peuil s' tounant carrêmot daw coûté daw caloûgne, î lî dît : « Qu'ost-ç' que ve m' velé? « Et î rvoïetôt | o quîgnant d' l'œu sa sarpe qu' atôt pon' due dvot l' *saleuil.* — J' m'o va à Chermeugey, dît l' soutraît; î fâ nô, je n' queneuil *l'* chemin, î faut que v' m'y condûjinsses. — Mi! criai Jean-Louis, à m' n'âche, pa in temps pareil et in joue coume aujd'heu! — Oui, rapondé l'houme, et tout souîte inco! J' seuil dojai o rtâ; î faut qu' j'airivie pou meilneuil. Motté voûs soulês et dépêché-ve. »

L'Jean-Louis vlôt dmorer toulà et motte fue *l'* calibôgne à caw d' pie do l' c... Mâ *t'o* vlà bin d'ine aute! Sos soulés s' mottérent dos sos pies à tout per zaw, et s' bâton vné s' pianter tout drôt dvant leu. Et peuil sa lampe se souffié, s' feu *s'éteindé,* s'n'heuche s'douvrit tout d'grand, et î fût do lai rue sans savouil coumot, et sos jampes | allint coume maugré leu.

L'bousseu lî dît : « Mouné-m' à Chermeugey. Peurnons l'chemin d' Marotte (*a*) pou passer dvot l' *chaufoue;* de t' toulà j'virons | aux *Grands-Freiltis*, et peuil j' *laugerons* l' Piot-Boue. » — V' voïé bin, menteur, dît Jean-Louis, que *v'* queun'

(*a*) ***Marotte***, les ***Grands-Freiltis***, le ***Piot-Boue*** et la ***combe Humbêt*** sont des noms de contrées, finage de Vouthon-haut.

ché auch' bin l' chemin de Chermeugey qu'mi! J've piante toulà et j' m'on'orva. — Je n' queuneuil bin l' chemin que deuch' qu'à le Piot-Boue, qu' dît l' soutraît, et peuil j' eilm' bin la compagnie. N'achaïé m' de v'o n'aller, et peurné *wate?* Et sos œux lûjint coume daw chandelles.

Los vlà donc partis. I faîôt nô coume do in foue, mâ lai pieuilje ne cheuyôt pûs. Quand | î passèrent dvot l'églîce, Jean-Louis fît | in grand signe de creuil, et vlet | y on' trer pour penre de l'âw bnite. Mâ l' soutraît l' poussai pa l' doue et manquai de l' feilre cheuilre do la *fatte*. Gneuv' hawres seunint coume î *sautint fue* daw villache. I marchint dawç' mot | o montant Marotte, mâ quand | î fûrent | *à piat leu*, l'allérent pue vite. Aux Grands-Freiltis, l' caloûgne souffiôt coume in bue, et Jean-Louis vo-yôt coume do z' étancelles qu' lî sautint fue pa la bouche et pa lo z' oroïlles. A sa piace, mi et vous j'areins | éveu paw, mâ leu n' faïôt cance de rin.

Aprés | in *bout d'temps*, l'airivérent dvot l' Piot-Boue. L' soutraît s'artai, dévalai do l' foussé, s'aichité cheu la *berne* et s'mît | à *défeilre* sos *broqu'tins* qu'î baillai à Jean-Louis. Ç'tî-ci le rvoïetôt feilre, quand | î l'vît devnie tout piot, tout piot, coume in' ofant de trôche quatre ans. I r'montai la berne et se rmît | o ch'min à *pies déchaux* coume *chi d'rin n'atôt.* Ç'ost *toulà* qu' j'areuil éveu paw! Et vous | *étou, nmé* donc? Mâ Jean-Louis, qu'avôt | éteu *tout patout* | et bin' ailloue, qu'î dijôt, atôt auch' tranquille que do s'leil.

Vlà qu' *do lai neuil*, à lai *picote* d'in grand *fawê*, la chawotte s'mît | à *hôyer*. Jean-Louis n'eilmôt m' los chawottes; gn'avôt que ç'là qu'lî fa-yôt paw. I s'artai *tout d'grand* et s'mît | à *greuil-ler*. L' bousseu lî dît : « V'avé paw? — Nâni, dît Jean-Louis, *j'a frô*. — Arrété, dît | inco l' soutraît, j' vas v' apouter l'oûjê que v' fât chi paw. » Et d' tout piot qu' l'atôt, î vné chi grand qu'on n' vo-yôt *quasi* pûs sai tête dos los *nuïa-ches*. So z'eux *aileumint* coume dos chandelles. L'ojambai l' foussé, s'ofonçai do la *taille*, prît la chawotte cheu s' n'âbre et l'apoutai do sai main. I dît | à Jean-Louis : « Qu'ost-c'qu'î faut qu' j'o fa-yît? — Toudé-lî l'caw! qu'dît Jean-Louis. — Nâni, *qu'î dît dit-î*, j'vas lai motte do la poche de m' *corselet.* »

La chawotte n'atôt m' pûs groûsse qu'in chardoun'rit, et l' bousseu revné coume l'atôt quand l'avôt quitté Vawthon. Mâ coume î faïôt toûjous nô, l'Jean-Louis n'vît m' chi l'atôt toûjous caloûgne, bousseu et cambrâ. Si l' soutraît | avôt dmoré grand coume l'atôt, î n'arôt | *éveu* qu'à feilre *tros hats* pou airiver | à Chermeugey, et l' *moulin à vot* arôt bin passé on'tre sos jampes.

I dévalérent inlà deuch' qu'à la *compe* Humbêt. I coumoçôt d' feilre in paw d' leune quand l' soutraît rmît sos broquetins et dît | à Jean-Louis : « V'até faili et mi aussi; coume î n'ost me inco tâ et qu' j'a ben l' temps d'airiver, faut que je v' montrie *iaque* que v' n'ô jaimâs veu d'voute vie. I pianté s' bâton dvot | in son' teil et l' bâton devnai in' âbre d' pûs d' quince pies d' haut, avo dos brances; mâ gn'avôt pont d' feuilles pasque ç'atôt *do* l'hiver. L' poure Vawtougnie arôt *maw* bin vleu iête chî leu o ç' moment-là ! Mâ l' soutraît l' prît pa lai main et l' mounai dérie ine groûsse troucheil d' charmeille. I *fieuiltai* tros foues, et Jean-Louis vît coume in câfe qu' s'ofonçôt do lai terre. I *s'ofounérent* tous los daw do in grand colidor qu'allôt tout pien o dévalant. Do in cugnot, dvot | in piot feu d'raïcines choches, î vîrent | ine vie *sorcîre* qu' faîôt cance de tricoter : l'avôt pûs d' mille ans, avo sos rites, sos chfaw biancs et s' nez croucheu. L' caloûgne lî palai à l'oroille, et se rmît | à dévaler. Aprés | in piot moment l'airivérent do in *cabinet bôgne* avo in méchant *pi-ouri* au moïetant. L' soutraît douvré in' heuche que baillôt do ine aute chambre ous' qu'on faïôt tout pien d' brût. Jean-Louis fût | in paw abiawi pa ine espèce de slaw qu'atôt zous l' piafond, mâ î vît bintoût dos jos pien la chambre, qu'atint tout autoue d'ine grand tâïe qu' chantint et qu' beuvint. Gn'avôt pûs d'houmes que d' foumes, mâ î n'vît pont d'ofants. Lo z'houmes fa-yint paw : gn'o n'avôt qu'avint dos *frougnots* d'cochon, do z'autes dos meuzês d' chin ou dos oroilles coume dos bourriques. L'avint tourtous cheu loues têtes dos bounots nôs coûneus | avo ine *toupette* rouche *oloçon*. Les foumes | atint tourtoutes vîles coume *Mathiûsalé*, et loues chfaw biancs loues *cheuyint* d'cheu l'*estoumac*. Quand | î los vîrent on'trer, î s'*cougérent* et s'levé-

rent *tout d'grand*, et ine *grand* foume choche apouté à Jean-Louis in godot pien d'vin et ine piote pât d'chaudbrûlé pou trinquer avo z'aw. I bût la moïetie de s' *godot* | et moudé do s'*chaudbrûlé*, mâ î crût bin | avouil avalé daw feu. L' soutraît fît droc! drac! dric la manique! et Jean-Louis n' vo-yé pûs rin. L'houme l' fît passer pa *tout pien* d' belles chambres ousque gn'avôt péchun, et l'airivérent dos lai direilre, tout pieilne de pîces d'or et d'arjot. L' soutraît dît | à Jean-Louis : « Peurné-z'o ç'que v' voûro. » Jean-Louis n' se l' fîmes dire daw foues | et motté dos louis d'or pien sos poches. Et peuil y rmontérent brâmot dvot l' boue d' Vaudeville, et trouvérent toulà la chawotte qu' lo z'artôt cheu in *boûchon d'euiljraïe*.

L' soutraît dît | à Jean-Louis : « Rva-t'o. » I criai : ioup! ioup! et la chawotte vnet groûsse coume in vê; l' prît Jean-Louis avo sos pattes, et daw mineutes | aprés l'atôt cheu l' ceun' teil d' Wawthon quand la messe de meilneuil n' faïôt qu' coumocer. L' on'trai tout auch' toût dos l'églîce, dijé brâmot sos *pâters* et sautai fue avo lo z'autes. I tâtai bin souvot dos sos poches pou savouil si s' n'arjot | y atôt toûjous, et î chongeôt | à ç'que l'o frôt bin. O sautant fue î prît d' l'aw bnite, s' *sognai* et mît sai main dos sa poche, mâ los louis d'or s' chaingèrent | o *pîres de tineuilre*. L' o dmoré de dlà, mâ î n'avé m'inco trop d' chagrin. Mâ *o vci bin d'ine aute!* O ron'-trant chi leu, î trouvai in bon feu d'*otelles*, ine tâïe bin prope avo daw boutoilles d' bon vin, daw pain tenre, in piot poutot d'*calibeurdâ*, cheil gaufres | inco chautes | et ine aune de boudin que grillôt cheu l' braji. Et î crût | o-yie lo z'anches que chantint | à sai fnête : *Gloria in excelsis Deio!* I coumonçai pa achaïer tourtout, paw d'in nouvê toue daw soutrait, mâ quand | î savé qu' ç'atôt bon î couré *quérie* l' Colin Macâ, s' voisin, qu'âtôt vof coume leu, et î rcinérent brâmot ossonne o palant daw temps jâdis.

Jean-Louis n' dît rin à Colin Macâ de c'que li avôt | airivé. Ptête bin qu' l'avôt brâmot râvé ç' que j' vins de v' raconter.

NOTES PHILOLOGIQUES.

Dans le conte patois qui précède, nous avons abusé des élisions pour mieux préciser la prononciation du patois. Les barres verticales qui séparent certains mots indiquent que la consonne qui précède ne doit pas se lier à la voyelle qui suit.

REMARQUE ESSENTIELLE. — Le patois meusien, quelles que soient ses variantes, a la même construction que le français courant, dont il ne diffère guère, à part certaines expressions, que par l'altération des mots, dont il conserve le radical.

— « Quel que soit, dit Palsgrave (1480-1554) dans son Introduction aux *Éclaircissements de la langue française*, le nombre des consonnes écrites pour garder la véritable orthographe, les Français tiennent tant à faire ouïr toutes leurs voyelles et leurs diphtongues, qu'entre deux voyelles ils n'articulent qu'une consonne à la fois, en sorte que si deux consonnes différentes se rencontrent entre deux voyelles, ils laissent toujours la première inarticulée. » La consonne élidée tenait alors souvent lieu d'un accent.

Cet usage, constant dès le XIIe siècle, s'est perpétué dans le patois meusien qui dit *âbre* pour arbre, *penre* pour prendre, *câte* ou *caute* pour carte, *aumâre* pour armoire, etc.

— « Il était également d'usage avant le XVIe siècle, dit Sylvius (Jacques Dubois), d'élider les consonnes finales quand le mot suivant ne commençait pas par une voyelle. » Cet usage, encore suivi dans notre patois, est important à constater.

« Quand je vieng à mon *hostel*
Et ma femme a regardé
Derrier moi le sac enflé
Et je qui suis bien paré
De robe grise. »

(COLIN MUZET, XIIIe siècle.)

Hôtel se lisait donc *hôté* pour rimer avec *paré, enflé,* etc. Nous pourrions multiplier les exemples.

— *Ch* et *gn* sont toujours doux dans notre texte (*a*).

— *Chouche*, bûche de Noël.

— *A tout per leu*, seul, à part lui. Les latins disaient *per me*, *per te*, pour moi seul, toi seul, et le patois dit de même *à tout per mi*, *à tout per ti*, ou simplement *tout per mi*, *tout per ti*, *tout per leu*.

— La finale *aoue*, assez semblable à un aboiement, qui remplace fréquemment *ou* et *eu*, et que nous figurons par *aw*, appartient aux patois dérivés du wallon. Au commencement et dans le corps des mots, *w* a la valeur de *ou* : *watine* (ouatine), ordure, — *wate* (ouate), sale, — *wader* (ouader), garder, — *pawraw* (paouraoue), peureux, — *law-haraw* (laoue-haraoue), loup-garou, etc.

« Bien appert qu'estes fort paoureux »
(*Ballade du siége de Pontoise*, 1441.)

— L'articulation *s*, *ç*, se change le plus souvent en *ch* doux : *Gache*, fille (de *garse*, ayant jadis le même sens), — *bacher*, baisser, — *chochie*, sécher, — *réchte*, etc. Ailleurs on dit *gâce*, se bornant alors à supprimer l'articulation *r*, suivant une des règles énoncées plus haut.

— La finale *ée* se prononce *eil*, comme dans *pareil*, sans faire nullement sentir l'articulation *l*.

— *Inci*, *inla*, comme ceci, comme cela. Ici, *inla* est une sorte de mot explétif, jouant néanmoins un rôle qui échappe au français.

— *Dvot* ne signifie pas *devant*, mais *près de*, *proche de*. Le mot *devant* s'emploie en patois comme en français. *Devant* ou *dvant l'heuche*, devant la porte.

— L'*h* de *hocottes* est aspiré, d'hocottes ne se prononce donc ni *d'ocottes* ni *de hocottes*. Pour bien prononcer ces deux mots, on esquisse à peine l'articulation *d*, et l'on aspire en même

(*a*) Cette note et les suivantes se rapportent aux parties du texte patois imprimées en italiques.

temps l'*h* de hocottes, en une sorte de petit hoquet. C'est ainsi également qu'aux environs de Gondrecourt on dit *d'Horville* pour *Horville*.

— La voyelle *o* se change souvent en *ou*. Cette transformation n'est pas arbitraire. De *dolor*, le français a fait *douleur*, *douloureux*, — d'*amor*, *amour*, *amoureux*, — de *color*, *couleur*, mais *colorer* et ses dérivés sont restés fidèles à leur origine.

— Une *ragosse* est proprement une grosse racine, ou plutôt la souche, la partie d'un arbre qui plonge en terre au-dessous du collet.

— Dans le patois des Vouthons et de la région, les finales *ait* des verbes se transforment volontiers en *ôt :* avait, *avôt*, — était, *atôt*, — mangeait, *maingeôt*, — songeait, *chongeôt*, etc. Au centre de la Meuse, elles se changent en *ât : avât*, *atât*, *maingeât*, *chongeât*, etc., et ailleurs en *oïe* (oille) : *avoïe*, *atoïe*, *maingeoïe*, *chongeoïe*.

— Les syllabes finales douces se remplacent à peu près par tout par leurs correspondantes dures : monde, *monte*, — village, *villache*, — corde, *coûte*, — mode, *môte*, — grise, *grîche*, etc.

— *Reciner*, faire le réveillon de Noël, ou simplement recommencer de manger assez tard dans la soirée.

> Puis entrarent en propos de *reciner* en propre lieu.
>
> (Rabelais.)

— *Crier*, pleurer haut ou bas.

— *So z'œux*. Nous aurions dû écrire *sos œux*, et laisser au lecteur le soin de faire la liaison; mais nous avons écrit *so z'œux* pour ne lui laisser aucun doute sur l'exacte prononciation. *Œux* est bref comme *eu* dans feu.

— *Camper* sa *tâille* (*tâïe*), c'est placer sa table, asseoir ses pieds sur le sol.

— *Pon'dre*, *von'dre*, *ton'dre*, etc., pour prendre, vendre, tendre, ne se dit que dans le sud de la Meuse. Ailleurs, on dit *vote*, *tode*, *pode*, etc.

— La finale *oille*, que nous écririons volontiers *oïe*, se prononce comme dans *Bazoilles, la Trémoille*.

— *Carafon*, en patois, signifie bouteille. On dit aussi *anglaice* dans le même sens. — *Pique*, piquette.

— *En* se change fréquemment en *o*. Entamé, *otamé*, — enfiler, *ofiler*, — entier, *oteil*, *on'teil*, — comment, *coumot*, — vent, *vot*, — souvent, *souvot*, etc.

— *Artant*, attendant. *Arrêter* s'emploie pour *attendre : Arréte-mi*, attends-moi.

— *Patot*, pied de porc.

— *Heuche*, porte, du vieux mot *huis*, d'où *huissier*. Ailleur on dit *heusse, husse, hû*.

— *O d'do*, en dedans, se prononce *oddo*, et *d'do*, dedans, comme *oddo*, moins l'*o* initial.

— *Il*, avant une consonne, se prononce *î : î vné*, il vint, — *î meuré*, il mourut. *Il, ils, elle, elles*, avant une voyelle, se remplacent par *l' : l'ai frô*, il a froid, elle a froid, — *l'ont frô*, ils ou elles ont froid.

— *Cance*, semblant, marque la feinte. *I n'fît cance de rin*, il feignit ne rien voir, ne rien entendre.

— La finale *ien* se change souvent en *in*. Bien, *bin*, — rien *rin*, — chien, *chin*, — lien, *lin*, etc.

— Le patois a donné l'hospitalité à nombre de mots qui vieillissent ou qui ont déjà disparu des lexiques : tels sont *ouïr* pour entendre, — *choir* pour tomber, — *quérir* pour chercher, — *douter* pour craindre, etc.

« Il était *douteux* (craintif), inquiet. »

(LA FONTAINE.)

Redouter, c'est craindre deux fois.

— *Frapper* est inusité en patois. On le remplace suivant les cas par *toquer, batte* (battre) ou par une circonlocution.

— Dans la construction patoise, les phrases interrogatives

sont surchargées d'incidentes que le français sous-entend. *Qui ost-ce qu'ost toulà?* pour *qui est là?* — *Qui ost-ce*, *vous?* pour *qui*, *vous?* etc.

— *Douvrie* pour ouvrîr. Nous ne nous expliquons pas la présence de ce *d* initial employé presque partout.

— *Faili* (pron. *féli*), fatigué. Nous paraît venir de *faillir*, qui *faut*, inusité, qui fléchit, qui succombe.

> « Jambes *falies*, foibles bras;
> Li pis est haut, li ventre bas,
> Iex enfossés, agus li nez. »
> (Guy de Cambrai, *Barlaam et Josaphat*, XIIIe siècle.)

« Jambes sans force, faibles bras, — la poitrine est haute, le ventre bas, — les yeux sont creux, enfoncés, aigu est le nez. »

— Un usage presque général dans la Meuse est de faire précéder de l'article les noms propres de personnes.

— *Couïon*, coïon, poltron. Ce terme, quoique bas et trivial, est admis presque partout dans le langage vulgaire; mais les gens délicats évitent de l'employer.

— *Vroïot*, littéralement *verrouillet*, diminutif de verrou. Le patois, comme l'italien, a beaucoup de ces diminutifs.

— *Tienchotte*. Encore un diminutif : *clenchette*, de clenche, loquet. — L'articulation double *cl* s'est mouillée, puis s'est transformée en *ti* : clé, *tiê*, — clair, *tiaî*, — cercler, *çotiêr*, — clore, *tiawre*, etc.

— *Leuilcâ*, *caloûgne*, *càlibôgne*, bigle, qui louche. — *Leuilcâ* nous semble appartenir à la même famille que reluquer, en patois *rleuilquer*, — les autres sont évidemment de celle de borgne, *bôgne* en patois.

— *Cambra*, boiteux, — *cambrer*, boiter. — Nous semble dérivé de *cambre*, v. mot, chambre, comme boiteux de boîte.

> « Miex vos vient de lor (laurier) et de mirre
> Encenser vo li et vo *cambre*. »
> (*Roi Guillaume*.)

— *Casaquin*, gilet long, — vêtement de femme. Le casaquin, ordinairement de laine tricotée, tient lieu de veste, et descend jusqu'aux reins.

— *Soutrait*, sottrait, follet, esprit familier qui, d'après une tradition crédule, hante volontiers les écuries. Le mot *sottrait*, quoiqu'employé par plusieurs auteurs, se trouve peu dans les dictionnaires. Dans la vallée de l'Ornain, on le disait bossu, louche, roux, et vêtu d'écarlate. Mais on n'y croit plus guère, et l'a comme chanté Béranger :

> « Du savoir le flambeau dévore
> Les sylphes qui nous ont bercés. »

— *Soner*, sembler. *I m'sone*, — il me semble. — *J' faïeuil sone de droumie*, je faisais semblant de dormir. V. plus haut *Cance*.

— *Zo*, particule explétive. Dans d'autres localités, *to*, et quelquefois *ran*. On a prétendu qu'elle marquait un passé déjà éloigné; c'est, à notre avis, une simple conjecture.

— *Sellotte*, sellette, diminutif de selle, escabeau de bois à trois pieds, qui servait de siège au coin du feu, surtout aux enfants.

— *Cawreil*, coudre, coudrier, noisetier sauvage. De *caure*, v. mot, même sens.

— *Founot*, littéral *fournet*, petit four; endroit ménagé dans le mur, près du foyer, et dans lequel on conservait à mesure les cendres de bois pour la lessive.

— *Rou-âillot* (pron. *rou-âiot*), diminutif de *roable*, sorte de crochet de fer avec lequel on attisait le feu. Le soufflet, son compagnon, n'était autre chose qu'un canon de fusil, percé d'un petit trou au fond de la culasse, et dans lequel on soufflait par l'autre bout. Ces instruments sont devenus très-rares; c'est pourquoi nous leur accordons un souvenir.

— *Fiamber*, pour flamber, par suite du mouillement de l'articulation composée *fl*, réduite à l'articulation simple *f* ou *fi*,

moins euphonique, mais plus accessible aux organes vocaux peu cultivés. — Flamme, *fiamme*, — fleurir, *fieurîe*, — flûte, *fieuilte*, — flache, *fiâche*, etc.

— Voir plus haut *Tienchotte*.

— *Esteurloqué*, ébahi, interloqué.

— *Dovie*, envie. *D* parasite, comme dans *douvrie*. V. ci-dessus.

Fât, fait, fini. — *Ç'ost fât*, c'est fait, c'est fini. — *J'a* bin fât, j'ai mangé suffisamment.

— *Ç'n'ost m' de rfeus* (ce n'est pas de refus), je ne refuse pas, j'accepte. C'est un cliché. — *M', me, mi,* dans le patois meusien, s'emploient toujours pour *pas,* particule négative. *Je n'vira me avot vous*, je n'irai pas avec vous; — *î n' faut m'crier*, il ne faut pas pleurer; — *î n' l'eilm'mi*, il ne l'aime pas. — *Point*, en patois, fait *pont*.

— *N'o chaut*, il n'en chaut, peu importe. De *chaloir*.

— *Faïé coume chî vous*, autre cliché, qui signifie : ne vous gênez pas, faites comme (si vous étiez) chez vous.

— *Boucé*, sorte de panier rond, allongé en hauteur, à anse et à fond hémisphérique. De *boucel*, bocal, v. mot.

— *Brâmot*, sorte de mot explétif dont le sens est indéterminé. Quelques-uns le traduisent par *bravement*, mais ce n'est pas notre avis. Ch. d'Orléans, dans ses poésies, emploie volontiers *briefment*.

> « *Briement*, entre eux se raccordèrent,
> Feru n'y ot col ni collier. »
>
> (*Guerre de Metz*, 1314.)

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la question.

— *Saleuil*, boîte où l'on tient au sec une petite provision de sel. Cette boîte, ordinairement de hêtre et enjolivée d'ornements primitifs, se pend à l'intérieur ou à l'extérieur de la cheminée. Ce n'est ni une salière ni un saloir.

— *T'o* pour *o*, en. Le *t* est parasite.

— En patois les verbes en *aindre* et en *eindre* sont réguliers. *J'éteins*, *j'éteindeuil*, *j'éteindé*, *j'éteindra*, *j'éteindreuil*, — *teindons*, *que j'teindie*, *teindant*, *teindeu*.

— *Chaufoue*, four à chaux ; d'où *chaufournier*.

« Pour faire amener pière pour emplir le *chaulfour*. »
(*Annales du Barrois*, 1405.)

— *Grands-Freiltis*, grandes friches, nom d'une contrée.

« Une pièce de terre estant de présent en *frétis*. »
(*Archives du Berry*, 1601.)

— *Lauger*, longer, côtoyer.

— *Wate*, garde, — *wader*, garder, — *wazon*, gazon, — *wâtelot*, littér. *gâtelet*, diminutif de gâteau, etc. — *Wate* signifie également sale, *gâte*, aujourd'hui inusité, mais qui se trouve dans ces vers :

« Quar ma mason est trop défecte,
Et poure et gaste (sale)
Sovent ni a ne pain ne paste. »
(RUTEBEUF, *Le Mariage*, XIIIe siècle.)

— *Fatte*, boue, bourbe.

— *Sauter fue*, sortir. *Fue* de *fuer*, fors, hors, dehors. Dans les environs d'Épinal, on dit de même *paiti fieu*, sortir dehors.

— *O piat leu*, en plat lieu, sans montées ni descentes.

— *In bout d' temps*, quelque temps. — *In piot bout d'temps*, quelques instants.

— *Berne*, berge, talus d'un remblai, d'un fossé.

— *Défeilre*, ôter. *Défeilre sos soulès*, ôter ses souliers.

— *Broquetins*, brodequins, par suite de métathèse, c'est-à-dire transposition de consonnes. Cette substitution, qui existe dans le vieux français, est fréquente en patois.

Fromer, fermer, — *froumi*, fourmi, — *borbie*, brebis, — *beurtê*, bluteau, — *ch'line*, chenille, — *droumie*, dormir, etc.

« Nostre pastour garde mal leurs *berbis*. »
(Hue de Saint-Quentin, XIIIe siècle.)

— *A pies déchaux*, pieds nus, déchaussés. On dit encore *les carmes déchaux*.

— *Coume chi d'rin n'atôt*, comme si de rien n'était. Cette phrase clichée marque l'indifférence réelle ou feinte, en présence d'un fait, d'une situation propre à surprendre ou à effrayer.

— *Touci*, *toulà*, ici, là. On peut écrire tout ci, tout là.
— *Étou*, aussi, et quelquefois non plus. On dit de même *itou*.

« Surtout que vous en élisiez un... qui ne vous escandalise point, et moi *et tout*. — Il en partit si content, et elle *et tout*. »
(Brantôme.)

— *Nmi*, n'est-ce pas?

— *Tout patout*, partout.

« Il y avoit un grand point gaigné pour le prolongement de nostre misérable condition humaine, qui pourroit establir cette proposition vraye *tout par tout*. » (Montaigne.)

— *Do lai neuil*, dans l'obscurité de la nuit.

— *Picote*, pointe, sommet d'un arbre, d'un édifice.

— *Fawê*, hêtre, — de *fau*, v. mot, même sens.

— *Hôyer*, jeter un cri, un appel prolongé. En effet, la chouette semble appeler.

— *Tout d'grand*, tout à coup, sous l'influence de la surprise, de la peur.

— *Greuil-ler*, trembler de crainte ou de froid.

— *J'a frô*, j'ai froid. C'est la réponse de Bailly, ancien maire de Paris, à ceux qui le martyrisaient.

— *Quasi* pour *presque*, qui est inusité en patois.

— *Nuïaches* pour nuages. Le patois est rebelle à l'hiatus. Il dit *Léion* pour Léon, *bluïâ* pour bleuâtre, *nuïeil* pour nuée, *Deiô* pour Deo, etc.

— *Aileumint,* brillaient. *Briller* n'existe pas en patois. On le remplace aussi par *lûre*, luire.

— *Taille*, taillis, l'opposé de haute futaie.

— Les personnes qui parlent le patois émaillent volontiers leurs conversations de mots parasites. C'est ainsi qu'ils répètent à tout propos : *I die*, *j'lie die*, *qu'î die*, et même *qu'î die dit-î*, pour marquer le changement d'interlocuteur.

— *Corselet*, gilet. Altération de *corset.*

— *Éveu,* eu, autrefois *é-u.* Le *v* est simplement euphonique.

— *Hat*, enjambée, pas allongé. D'où *hater*, enjamber.

— Le moulin à vent de Chermisey, qui n'existe plus, était situé à 448 mètres, altitude maximum du pays environnant.

— *Dévaler,* pour descendre, inusité en patois.

— *Compe*, combe, vallon, petite vallée.

— *Iaque* ou *aque*, quelque chose. *D'aliquid.*

— *Do* pour *o*, en.

— *Maw,* moult, beaucoup, très.

— *Fieuilter* pour siffler, — *fieuiltot* pour sifflet, inusité.

— *S'ofouner*, s'engager comme dans un four.

— *Sorcîre* ne désigne pas seulement une sorcière proprement dite, mais une vieille femme mal vêtue.

— *Cabinet bôgne*, cabinet borgne, sans fenêtre donnant à l'extérieur. On dit de même *chambre bôgne.*

— *Pi-ouri*, lampe primitive composée d'un bloc de bois ou de pierre dans lequel est planté verticalement une sorte de pieu d'un mètre environ de hauteur. Le sommet de ce pieu est creusé de manière à recevoir un godet qui contient la mèche et l'huile.

— *Frougnot*, groin de porc. Nous semble venir de *grougner*, grogner.

— *Toupette*, houppe. — Altération de *houpette*.

— *Oloçon*, au haut, au sommet. *A le son*, vieille expression synonyme. De *summum*.

— *Mathiûsalé*, Mathusalem, patriarche célèbre par sa longévité.

— *Cheuilre*, choir, pour tomber, inusité en patois.

— *Estoumac*, sein, poitrine.

— *S'coûjer*, se taire. De *quiescere*.

— *Tout d'grand*, tout à coup, tout d'un coup.

— *Grand* et quelques autres adjectifs n'ont pas de féminin en patois. *Ine méchant foume*, une méchante femme.

> « Tu as fait le moine voler,
> Par force de tes grans richesses. »
> (*Chanson contre Hugues Aubriot*, 1381.)

— *Godot*, verre à boire, de *godet*.

> « Enfants, buvez à pleins *godets*. »
> (Rabelais.)

— *Chaudbrûlé*, sorte de galette qu'on fait cuire sur le devant du four pendant qu'on le chauffe.

— *O-yie*, ouïr, pour entendre, inusité dans ce sens en patois.

— *Tout pien*, beaucoup. Dans quelques localités, on dit *bêcaw*, *bîcaw*.

— *Boûchon*, buisson, touffe, cépée. D'où est resté le mot *bouchon*, sorte de buisson servant d'enseigne aux cabaretiers.

Euiljrâil, érable commun. Ailleurs, *izrâle*, *ezrâle*, *izraule*, *arabe*, *ogeraule*, *ogeroïe*.

— *Pâters*, prières. *Dire sos pâters*, dire ses prières.

— *S'sogner*, se signer, faire sur soi le signe de la croix. *Sogner lai miche*, tracer avec le couteau une croix sur une miche avant de l'entamer.

« Lors saina (signa) li rois le morcel. »
(PHILIPRE MOUSKES, XIII[e] siècle.)

C'est-à-dire : Le roi fit alors le signe de la croix sur le morceau.

« Mais je sais bien qu'il s'estranla
D'un morcel que li roi *saina*.
(WACE, *Roman de Rou.*)

— *Pîres de tineuilre*, littéralement pierres de tonnerre, masses métalliques plus ou moins arrondies ayant l'aspect de pyrites. Le vulgaire les a prises pour des fragments de bolides éclatant avec fracas. De là leur nom.

— *O vci bin d'ine aute!* en voici bien d'une autre! voici bien une autre affaire! Phrase clichée qui marque la surprise.

— *Otelles*, éclats de bois qu'enlèvent à la hache le bûcheron, le charpentier, etc.

— *Calibeurdâ*, marmelade grossière de prunes, de cerises, sans sucre, cuites et réduites au four.

— *Quérie*, quérir, chercher. Ce dernier mot ne s'emploie en patois que quand il s'agit de retrouver une chose perdue.

(*Voir, pour plus de développements, notre* GLOSSAIRE ABRÉGÉ DU PATOIS MEUSIEN.)

TRADUCTION LITTÉRALE.

Il y avait une fois un vieil homme qui veillait la souche (de Noël) tout seul. Sa femme était morte et ses deux filles étaient mariées, une à Brancourt, et la plus jeune à Trampot. Il était là devant son petit feu de racines, avec une grosse bûche noueuse par derrière. — C'était justement un dimanche.

Il était bien triste, le pauvre Jean-Louis! Il songeait à l'ànnée dernière alors que sa femme, la pauvre Nânon (Anne), qui vivait encore, lui avait fait des gaufres et du boudin pour le réveillon. Et le voilà tout seul, dans sa petite maison, un soir où tous les autres chantent et s'amusent. Et il se mit à pleurer en songeant à sa défunte.

Pourtant il essuya ses yeux, alluma sa lampe qui pendait à un clou, plaça sa table, et mit dessus du pain moisi, un pied de porc qu'il avait fait cuire la veille, du fromage et une bouteille de piquette entamée. Il voulait faire la fête comme les autres en attendant la messe de minuit. Il se coupa du pain et se mit à manger son pied de porc avec ses doigts. Il avait eu la précaution de fermer sa porte en dedans pour que personne ne vînt voir ce qu'il faisait.

Il venait de boire un coup, lorsqu'il entendit frapper à sa porte avec le bout d'un bâton. Il ne fit semblant de rien, pensant que c'étaient des enfants, quand il entendit frapper un second coup. Il se leva, alla derrière la porte et cria : « Qui est là? — C'est moi, lui répondit-on. — Qui, vous? — Encore une fois, c'est moi; ouvrez-moi la porte, car je suis fatigué, j'ai froid et je suis trempé (comme une soupe). — Nommez-vous, s'il vous plaît. — Ouvrez toujours, ou vous allez voir! »

Jean-Louis, qui n'était pas poltron, tira le verrou, leva la clenche et ouvrit la porte tout doucement. Il laissa entrer un petit homme bossu, bigle et boiteux, qui avait une veste rouge comme celle d'un sottrait (follet), et un bonnet rouge sur des cheveux tout noirs. Il lui sembla voir deux petites cornes qui passaient sous son bonnet. Il referma bien vite la porte, et l'homme s'approcha du feu, s'assit sur une selle, et mit son

bâton près du cendrier. Jean-Louis se remit à table; le bossu prit le crochet pour attiser le feu, puis il le souffla avec sa bouche; et voilà que les racines et la souche se mirent à flamber (tellement) que cela faisait peur.

Jean-Louis, tout interloqué, ne disait rien, ne mangeait plus, et regardait le petit follet. Il pensait que ce fût le diable, et il avait envie de lui tordre le cou. Mais l'homme lui dit : « Mangez donc, que (ma présence) ne vous en empêche pas, car tout à l'heure j'aurai besoin de vous. — Pour quoi faire? dit Jean-Louis. — Mangez toujours, lui répondit le sottrait, je vous le dirai quand vous aurez fini. — Voulez-vous boire un coup en attendant? lui dit encore Jean-Louis. — Je ne refuse pas, dit le boiteux; donnez-moi un verre de votre piquette avec beaucoup d'eau. Je prendrai même un peu de votre pain. — C'est qu'il est bien moisi, reprit Jean-Louis. — C'est égal. — Faites donc comme (si vous étiez) chez vous, lui dit Jean-Louis qui ne se pressait pas plus de manger pour cela. Il alla même chercher dans un vieux panier quelques noix qui y étaient restées, et les cassa tranquillement après avoir fini (de manger) son fromage.

Puis se tournant carrément du côté de l'homme, il lui dit : « Que me voulez-vous? » Et il regardait, en clignant de l'œil, sa serpe qui était pendue près de la boîte au sel. — » Je vais à Chermisey, dit le sottrait; il fait noir, je ne connais pas le chemin; il faut que vous m'y conduisiez. — Moi! s'écria Jean-Louis, à mon âge, par un pareil temps et un jour comme aujourd'hui! — Oui, repartit l'homme, et tout de suite, encore! Je suis déjà en retard; il faut que j'arrive pour minuit. Mettez vos souliers et hâtez-vous. »

Jean-Louis voulait rester là et mettre dehors le sottrait à coups de pied dans le derrière. Mais voici bien une autre affaire! Ses souliers se mirent seuls à ses pieds, et son bâton vint se planter tout droit devant lui. Puis sa lampe se souffla, son feu s'éteignit, sa porte s'ouvrit tout à coup, il fut dans la rue sans savoir comment (il s'y trouvait), et ses jambes allaient comme malgré lui.

Le bossu lui dit : « Conduisez-moi à Chermisey. Prenons le

chemin de Marotte pour passer près du four à chaux; de là nous irons aux Grandes-Friches, et puis nous longerons le Petit-Bois. — Vous voyez bien, menteur, dit Jean-Louis, que vous connaissez aussi bien que moi le chemin de Chermisey! Je vous plante là et je m'en retourne. — Je ne connais bien le chemin que jusqu'au Petit-Bois, dit le sottrait, et puis j'aime bien la compagnie. Ne tentez pas de vous en aller, et prenez garde! » Et ses yeux luisaient comme deux chandelles.

Les voilà donc partis. Il faisait noir comme dans un four, mais la pluie ne tombait plus. Quand ils passèrent près de l'église, Jean-Louis fit un grand signe de croix et voulut y entrer pour prendre de l'eau bénite. Mais le follet le poussa par le dos et faillit le faire tomber dans la boue. Neuf heures sonnaient comme ils sortaient du village. Ils marchaient doucement en montant Marotte, mais quand ils furent en lieu plat, ils allèrent plus vite. Aux Grandes-Friches, le boiteux soufflait comme un bœuf, et Jean-Louis voyait comme des étincelles qui lui sortaient par la bouche et par les oreilles. A sa place, moi et vous nous aurions eu peur, mais lui ne faisait semblant de rien.

Après quelques instants, ils arrivèrent près du Petit-Bois. Le sottrait s'arrêta, descendit dans le fossé, s'assit sur la berge et se mit à ôter ses brodequins qu'il remit à Jean-Louis. Celui-ci le regardait faire, quand il le vit devenir tout petit, tout petit, comme un enfant de trois à quatre ans. Il remonta la berge et se remit en chemin à pieds nus comme s'il eût été chaussé. C'est alors que j'aurais eu peur! Et vous aussi, n'est-ce pas? Mais Jean-Louis, qui était allé partout, et bien ailleurs, comme il le disait, était aussi tranquille que dans son lit.

Voilà que dans l'obscurité, à la cime d'un gros hêtre, la chouette se mit à crier. Jean-Louis n'aimait pas les chouettes; il n'y a que cela qui lui fasse peur. Il s'arrêta soudain et se mit à trembler. Le bossu lui dit : « Vous avec peur? » — Non, dit Jean-Louis, j'ai froid. — Attendez, dit encore le sottrait, je vais vous apporter l'oiseau qui vous effraye. » Et de tout petit qu'il était, il devint si grand qu'on ne voyait presque plus sa tête dans les nuages. Ses yeux brillaient comme des chan-

delles. Il enjamba le fossé, s'enfonça dans le taillis, prit la chouette sur son arbre et l'apporta dans sa main. Il dit à Jean-Louis : « Que faut-il que j'en fasse? — Tordez-lui le cou! répondit Jean-Louis. — Non, répondit le sottrait, je vais la mettre dans la poche de mon gilet. » La chouette n'était alors pas plus grosse qu'un chardonneret, et le bossu redevint comme il était lorsqu'il avait quitté Vouthon. Mais comme l'obscurité était toujours profonde, Jean-Louis ne vit pas s'il était toujours bigle, bossu et boiteux. Si le follet avait conservé sa haute stature, il lui eût suffi de faire trois enjambées pour arriver à Chermisey, et le moulin à vent aurait bien passé entre ses jambes.

Ils descendirent ainsi jusqu'à la combe Humbert. La lune se montrait à peine quand le sottrait remit ses brodequins à ses pieds et dit à Jean-Louis : « Vous êtes fatigué et moi aussi; comme il n'est pas encore tard et que j'ai bien le temps d'arriver, il faut que je vous montre quelque chose que vous n'avez jamais vu (de votre vie). » Il planta son bâton près d'un sentier, et le bâton devint un arbre de plus de quinze pieds de haut, ayant des branches, mais point de feuilles, parce qu'on était en hiver. Le pauvre habitant de Vouthon aurait bien voulu être chez lui en ce moment!

Le follet le prit par la main et le conduisit derrière une grosse cépée de charme. Il siffla trois fois, et Jean-Louis vit une sorte de cave qui s'enfonçait dans le sol. Ils s'engagèrent tous deux dans un long couloir dont la pente était assez rapide. Dans un coin, près d'un petit feu de racines sèches, ils virent une vieille sorcière qui faisait semblant de tricoter : elle avait plus de mille ans avec ses rides, ses cheveux blancs et son nez crochu. Le sottrait lui parla à l'oreille et se remit à descendre. Après quelques instants ils arrivèrent dans un cabinet borgne, éclairé par une faible lumière. Le sottrait ouvrit une porte qui donnait (entrée) dans une autre chambre où l'on faisait beaucoup de bruit. Jean-Louis fut un peu ébloui par une sorte de soleil qui était sous le plafond, mais il vit bientôt des gens plein cette chambre, autour d'une grande table, qui chantaient et qui buvaient. Il y avait plus d'hommes que de femmes, mais

il n'y vit point d'enfants. Les hommes faisaient peur : les uns avaient des groins de porc, et d'autres des mufles de chien ou des oreilles d'âne. Tous avaient sur leur tête des bonnets noirs cornus avec une houppe rouge au sommet. Les femmes étaient toutes vieilles comme Mathusalem, et leurs cheveux blancs tombaient sur leurs poitrines. Quand ils les virent entrer, ils se turent, se levèrent vivement, et une grande femme sèche apporta à Jean-Louis, pour qu'il trinquât avec eux, un verre plein de vin et un petit morceau de galette. Il but la moitié de son verre et mordit dans sa galette; mais il crut bien avoir avalé du feu. Le sottrait dit : « Droc? drac! dric la manique! » et Jean-Louis ne vit ni n'entendit plus rien. L'homme le fit passer dans un grand nombre de belles chambres où il n'y avait personne, et ils arrivèrent dans la dernière, toute pleine de pièces d'or et d'argent. Le sottrait dit à Jean-Louis : « Prenez-en ce que vous en voudrez. » Jean-Louis ne se le fit pas dire deux fois, et mit des louis d'or plein ses poches. Puis ils remontèrent près du bois de Vaudeville et trouvèrent la chouette qui les attendait sur un buisson d'érable.

Le sottrait dit (alors) à Jean-Louis : « Retourne chez toi. » Il cria : « Ioup! ioup! » et la chouette devint grosse comme un veau; elle prit Jean-Louis entre ses pattes, et deux minutes après, il était sur le cimetière de Vouthon, lorsque la messe de minuit commençait à peine. Il entra tout aussitôt dans l'église, dit tranquillement ses prières et sortit avec les autres (fidèles). Il tâta bien des fois dans ses poches pour s'assurer si son argent y était toujours, et songeait à l'usage qu'il en ferait bien. En sortant de la messe, il prit de l'eau bénite, fit le signe de la croix et mit sa main dans sa poche, mais les louis d'or du sottrait se changèrent en petites pierres noires. Il fut tout ébahi, mais n'eut pas beaucoup de chagrin (de cette métamorphose). Voici bien une autre (merveille)! En rentrant chez lui, il trouva un bon feu d'écailles, une table bien propre, avec deux bouteilles de bon vin, du pain tendre, six gaufres encore chaudes, un petit pot de marmelade et une aune de boudin qui grillait sur le brasier. Et il crut entendre les anges qui chantaient à sa fenêtre : *Gloria in excelsis Deo!* Il commença par goûter à tout,

dans la crainte d'un nouveau tour du sottrait, mais quand il se fut assuré que tout était bon, il courut chercher Colin Maquart, son voisin, qui était veuf comme lui, et ils firent le réveillon en parlant du temps passé.

Jean-Louis ne dit rien à Colin Maquart de ce qui lui était arrivé. Peut-être bien qu'il avait tout bonnement rêvé ce que je viens de vous raconter.

LE CARDINAL BICHI

Abbé de Saint-Mihiel.

« *Qu' tôti assiaou! T' voûroïes l' roûch' biqui, neum? Te l'vû? J'von l' hô-yie touci!* »

« *Pro ouatte! L' rouch' biqui so le r'va-z-y!* (1). »

Quelle est la paysanne du pays san-miélois qui, il y a cinquante ans encore ne faisait taire son gache not trop turbulent avec l'une ou l'autre de ces tirades menaçantes? Terreur des enfants, tranquillité des parents, ce bouc mystérieux au poil rouge et aux cornes effilées qui hante les écuries de certains villages lorrains jouit d'une réputation et d'une puissance égales à celles du *soûtrè*, cet esprit follet habillé de rouge, lui aussi, avec lequel on le confond souvent.

Mais combien sont-ils, ces enfants devenus des hommes qui, aujourd'hui encore, se moquent de cet épouvantail sans savoir qu'il n'a rien d'imaginaire? Grande est leur surprise quand l'historien leur apprend qu'il a existé jadis sous les traits et le costume d'un prince de l'Église : Monseigneur Éminentissime et Révérendissime Cardinal Bichi (2).

Très-intéressant à connaître cet italien de Sienne, qui, promu à l'évêché de Carpentras en 1630 et au cardinalat en 1633, arrive à Paris pour y représenter officiellement le Pape, mais en réalité pour subir l'ascendant de Richelieu qui le séduit à

(1) « Que tu es insupportable! Tu voudrais le rouge-biqui, n'est-ce pas? Tu le veux? Nous allons l'appeler! Prends-garde! Le rouge-biqui sent le revenez-y! »

(2) Prononcez *Biqui*. Pour comble de malechance, le cardinal avait été nommé par Louis XIII « abbé de Corneville » (J. de Terris, *Les évêques de Carpentras*, 267).

force de flatteries, d'assiduité, de caresses, et le gagne à sa politique en lui faisant décerner par Louis XIII le titre quelque peu facétieux mais flatteur tout de même de *comprotecteur de la nation française* (1). C'est tout ce qu'il en coûta à l'habile ministre pour s'attacher le nonce qui, même après avoir résigné ses hautes fonctions, resta toujours l'ami de la France. Cette fidélité du souvenir dirigea en effet toutes ses actions : elle lui valut de puissantes inimitiés, l'entraîna dans des luttes qu'il soutint avec une remarquable intrépidité et finalement provoqua sa disgrâce en 1654.

Ce fut l'époque la plus critique de la rivalité d'Avignon et de Carpentras, alors que Bichi, déjà gagné aux mœurs, aux idées, à l'influence française, ne craignait pas de contrecarrer en toute circonstance l'autorité des vice-légats avec le programme bien défini d'assurer, en attendant mieux, la prépondérance de l'industrieuse et élégante capitale du Comtat sur la *moyenâgeue* cité des Papes.

Si sa sympathie pour la grande nation a pu porter Bichi à se compromettre à ce point vis-à-vis des papalins de son temps et du peuple avignonais en particulier, on ne sera pas surpris qu'il ait eu encore moins de ménagements envers les Lorrains en guerre avec la France. Aussi ceux-ci lui ont-ils gardé une rancune longtemps tenace et assimilé son nom à celui du légendaire *Croquemitaine*.

A vrai dire, Bichi ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité, car il fut plutôt l'instrument que l'instigateur d'une politique d'agression.

L'évêque de Carpentras était nonce à Paris quand Louis XIII, qui convoitait les états du duc Charles IV, envahit la Lorraine. La ville de Saint-Mihiel — Saint-Michel — située sur les marches du duché, reçut la première le choc de l'ennemi. Capitale du Barrois mouvant, elle tirait son nom et son principal lustre d'une célèbre abbaye de Bénédictins fondée au VIIIe siècle. L'importance et les revenus de ce monastère étaient considéra-

(1) Voir à ce sujet Tamisey de la Roque : *Les correspondants de Peiresc;* Duhamel : *Mazarin vice-légat d'Avignon;* Chéruel : *Correspondance de Mazarin.*

bles : plusieurs des princes de la maison de Lorraine en furent abbés. L'un d'eux, Nicolas-François, évêque de Toul et cardinal, l'était quand la guerre éclata entre son pays et la France (1633).

Devenu souverain par l'abdication de son frère Charles IV et par le hardi mariage qu'il contracta avec la princesse Claude, héritière du duché, Nicolas-François résigna son titre d'abbé de Saint-Mihiel aux mains du prieur dom Cachet, régulièrement élu par les religieux (1634). Mais on avait compté sans l'envahisseur. L'évêque de Verdun soumis à la France refusa de confirmer ce choix et le roi en prit prétexte pour nommer le cardinal Bichi, lequel prit possession de sa riche commende le 7 juin 1634. Cette usurpation ne s'accomplit pas sans de vives protestations de la part des Lorrains et des moines. Le fonds lorrain de la bibliothèque nationale contient sur cette affaire un volumineux dossier dont on trouve le résumé dans les deux histoires du monastère de Saint-Mihiel par dom de l'Isle et de la ville par le président Dumont. Le 14 octobre seulement, en présence d'Antoine de Barillon, intendant de la justice à Saint-Mihiel, messire Côme de Kermans, prévôt de la cathédrale d'Orange, assisté des sieurs Juliani et de Cazal, prenait possession définitive de l'abbaye et provoquait la fuite de l'abbé régulier (1).

Les San-Miélois savaient déjà à quoi s'en tenir sur les sentiments du cardinal. Le 29 septembre 1635, Louis XIII s'étant présenté devant la ville pour en faire le siège, fit ouvrir une canonade furieuse à laquelle les Lorrains ripostèrent avect vigueur. Bichi, que l'on aurait voulu voir ailleurs, se trouvait parmi les assiégeants. Quand ils le surent, quelques notables lui députèrent un religieux « *qui avoit fait habitation et fréquenté dans le diocèse de M. le cardinal-abbé* » pour attirer sa

(1) Jean Côme de Kermans, docteur ès droit protonotaire apostolique, depuis 1611 prévôt de l'église d'Orange, nommé recteur du Comtat le 15 mai 1637 après Jean-Baptiste Bongo. En 1643 il fut remplacé par Gui Balde Gallo. — Il était sans doute assisté de Pierre Juliani chanoine de Saint-Siffrein, et de ce même sieur de Casal qui alla féliciter le roi de France quand celui-ci occupa le Comtat-Venaissin.

miséricorde en faveur de la cité. La démarche fut vaine, ainsi que l'avait fait pressentir celui qui la tenta. Voici le billet qu'il parvint à leur envoyer du camp de Kœur :

« Je ne doute point que vous ayés été surpris de la peine que « j'eus hier à me résoudre à venir icy et je vous avoue qu'à « moins d'un commandement réitéré je m'en serois départi. J'ai vu « M. le chevalier Florent qui me promet rencontre avec M. le « Nonce vers les onze heures ou minuit qu'il donne le bonsoir, « mais il ne m'a pas caché l'inquiétude où il est sur le point de « ma requête. Toutefois j'agirai de mon mieux si je le vois dis- « posé, pour peu que ce soit, à s'unir avec vous; mais prépa- « rés-vous, s'il vous plaît, à vous contenter de mes bonnes inten- « tions et de mes soins si je ne réussis pas à un dessein dont « l'exécution est si difficile, et où il n'y a aucune apparence « d'un probable évènement. »

Pendant ce temps, le bombardement continuait : il dura quatre jours après lesquels la population déçue dans son attente, découragée, surexcitée contre une garnison plus intrépide, l'obligea à cesser le feu. Le 2 octobre, le roi entra dans la place. Bichi était à ses côtés. Sa présence excita une indignation générale. On l'accusa d'avoir, dans un bas sentiment de vengeance, poussé les choses à l'extrême et dirigé lui-même sur l'abbaye la batterie principale qui fit, en effet, de terribles ravages. Toute l'horreur du siège, tous les excès qui marquèrent le séjour des vainqueurs dans la ville lui furent exagérément attribués. De là à le rendre responsable des malheurs effroyables qu'engendra la guerre dans ce pays, il n'y a qu'un pas, en sorte que l'évêque de Carpentras, qui a laissé dans le Comtat la réputation d'un prélat ambitieux mais de mœurs douces et élégantes, d'un administrateur habile doublé d'un artiste, a été longtemps considéré dans cette partie de la Lorraine comme une sorte de monstre sanguinaire.

De 1639 à 1659 le cardinal Bichi, régulièrement confirmé abbé de Saint-Mihiel par une décision du tribunal de la Rote (1),

(1) L'abbé dom Cachet mourut à l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul, le 17 septembre 1752, sans avoir jamais pu rentrer à Saint-Mihiel.

résida à Carpentras où son premier soin fut de se construire un palais dans le goût du temps. Chose étrange! la réputation de spoliateur qu'il s'était faite dans la Lorraine vaincue et dépouillée semble l'avoir suivi jusque dans sa ville épiscopale. Voici en effet ce que dit du palais de Carpentras Grosley, littérateur du siècle dernier, dans une lettre adressée à Mme de Laville : « ..... La porte étoit gardée par un vieux suisse dont la figure rappeloit à plaisir celle du fameux Pantallon (1) dont il portoit, au reste, l'accoutrement bisard. Comme nous n'avions point d'autre berline que celle des Cordeliers (2), il nous présenta d'abord un visage refrogné, mais la lettre de M. de la Motte le lui détandit aussitôt, et ce maraud devint aussy insupportable par l'atantion qu'il mettoit à se faire notre complaisant qu'il l'avoit été jusques-là par son arogance. Il nous fit visiter ce qui pouvoit l'être de la demeure de son maître; je n'y vis guères que des sujets mitologics, un arc romain, des statuts et des bustes antiques..... A la sortie, notre Pantallon leva le doi dans un geste comiquement solennel vers le sommet de la porte où une inscription rappelle le nom du fondateur de ce *palazzo*. Chés le juge de la cour major où je souppai jeudy il me fut dit *qu'il avoit été construit avec l'aide des sommes prises pendant les guerres avec les Allemands et les Lorrains et que lui abandonna le Roy... etc.* ».

Cette mauvaise réputation qui poursuivait Bichi jusque chez lui et lui survécut est injuste et mal fondée. Sans doute il fut comblé de présents par la Cour de France, mais présents d'Artaxercès ne sont pas nécessairement dépouilles opimes. Sans doute aussi Louis XIII lui donna l'une des plus riches abbayes de la Lorraine, mais il serait difficile de prouver que l'évêque de Carpentras y trouva une fortune. Peu de villes eurent autant à souffrir des guerres de cette époque que la ville de Saint-Mihiel, son abbaye suivit la destinée commune, et s'il est vrai que Bichi en tira quelque chose en qualité d'abbé commendataire, ce fut surtout une grosse somme de désagréments. L'his-

(1) Personnage de l'ancienne comédie italienne.

(2) Cette locution signifiait jadis qu'on était venu à pied.

torien Dumont est bien obligé d'en convenir : « Il était retourné à Rome où il dépensait sans doute pour la plus grande gloire de Dieu ce qu'il pouvait tirer de son abbaye *un peu stérile dans les derniers temps* (1). »

Mais nous n'espérons guère que le travail d'un auteur de talent (2) parvienne à détruire entièrement les préjugés amassés par les générations autour du cardinal travesti par la légende en ravisseur des biens d'autrui et ravisseur d'enfants turbulents, Croquemitaine et Mandrin tout à la fois.

Bichi avait laissé pour le représenter à Saint-Mihiel un agent dévoué, le chevalier Florans, qui se rendit presque célèbre par ses démêlés avec le lieutenant général Pierre de Rutant et par son attitude hostile à l'égard de tout ce qui portait un nom lorrain (3). Aidé de son compagnon le P. Lhortie que nous croyons issu de la famille comtadine d'Ortigues (4) et soutenu par le maréchal de la Ferté, il s'appliqua à maintenir l'agitation autour de lui, favorisant les étrangers au détriment des indigènes, se déclarant l'agent — on disait l'espion — de la France, et attirant dans le pays « de ces moines français qui avaient mission d'éteindre le patriotisme lorrain ». C'est ainsi que des Carmes furent amenés de Paris en 1645, dans la ville de Saint-Mihiel, réduite à ses dernières ressources, alors que deux ans auparavant la congrégation lorraine des Chanoines réguliers, réclamée par les habitants pour l'instruction de leurs enfants, avait eu mille peines à se faire accepter.

Le P. Bedassier, évêque d'Auguste et suffragant de l'évêché de Metz, représenta ensuite le cardinal Bichi. On ne sait que peu de chose du gouvernement de cet homme d'église, sinon

(1) *Histoire de Saint-Mihiel,* II, 189.

(2) Tamisey de la Roque : *les correspondants de Peiresc.*

(3) Jean Emmanuel de Florans que l'ambassadeur des habitants de Saint-Mihiel appelle dans sa lettre *le chevalier Florent*, était né dans le Comtat en 1616, « avec beaucoup d'esprit et un talent particulier pour les affaires, » dit Pithon-Curt, dans son *Nobiliaire*. Il ajoute que Bichi le prit avec lui et l'employa dans plusieurs négociations où il donna des preuves d'une grande intelligence.

(4) La famille Urtica s'est appelée indifféremment Ortigue, l'Ortigue, Lortie, L'Hortie.

qu'il se montra plus prudent et plus charitable que son prédécesseur.

La Lorraine était alors en proie à la guerre la plus lamentable dont l'histoire ait gardé le souvenir. Il n'apparaît nulle part qu'imitant l'exemple de saint Vincent de Paul, le cardinal-abbé ait rien fait pour adoucir les maux de la ville dont il était le protecteur. Le contraire semble même résulter d'une délibération du 16 août 1652, dans laquelle il fut décidé qu'on lui demanderait qu'il fût *sursis à l'envoy accoutumé du quartier de la mense à raison des contributions extraordinaires et continuelles, et insupportables, occasionnées par le stationnement et les passages journaliers des armées de Mgr de Guyse, comme aussy de M. de Turenne.* »

La chronique ne nous apprend pas ce que décida Bichi alors absorbé par de graves soucis. La lutte des *pévoulins* et des *péçugaous* (1) battait son plain, et l'on sait que l'évêque de Carpentras s'y était jeté à corps perdu. Bientôt disgracié, il reçut du pape Alexandre VII l'ordre de se démettre de son évêché entre les mains de Louis de Fortia et de se rendre à Rome où il mourut le 24 mai 1657 (2).

FOURIER DE BACOURT.

(1) Sur la lutte du parti populaire contre la bourgeoisie, consulter Charpenne, *Hist. des réunions temporaires d'Avignon et du Comtat à la France.*

(2) Et non le 8 des calendes de juin 1655 comme le prétend Dumont : *Hist. de Saint-Mihiel,* II, 89.

ARMORIAL DES ÉCUYERS

DU BAILLIAGE DE BAR

Rédigé par Dominique CALLOT

D'APRÈS LES RECHERCHES DE DIDIER RICHIER

(Fin du XVIe Siècle)

Publié et annoté

Par M. Léon GERMAIN,

Secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine.

INTRODUCTION.

Le travail que nous entreprenons est la publication annotée d'un armorial qui fait partie du *Hérault d'armes*, manuscrit composé au XVIIe siècle par Dominique Callot, abbé de l'Étanche (1). Cet armorial se rapporte aux familles des bailliages de Bar, de Saint-Mihiel et de Clermont, connues généralement sous la dénomination d'Écuyers; il se divise en trois parties respectivement relatives à chacun de ces bailliages; on y a tenté, ce semble, un ordre alphabétique existant seulement à l'état fragmentaire.

Nous sommes persuadé que cet armorial résume la *Recherche*

(1) Voir J. Favier, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy*, no 981. — On lit dans la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet (col. 206) : « Callot (Dominique), Prémontré, Abbé de l'Etanche, proche S. Mihiel, né à Nancy..., baptisé sous nom de Jacques Callot, prit l'habit de Prémontré à S.-Paul de Verdun, l'onzième Juillet 1642. Il étoit neveu du fameux Jacques Callot, graveur, et frère puiné du dernier Callot Héraut d'Armes de Lorraine... » Il mourut à l'Etanche, le 28 novembre 1684. — Cf. Dumont, *Hist. des monastères de l'Etanche et de Benotte-Vau*, 1853, p. 213-222.

de héraut d'armes Didier Richier, dit Clermont, laquelle, pour le Barrois, fut rédigée en 1581 (1). Il convient, par conséquent, de dire quelques mots de cette Recherche, puis d'examiner quelle a pu être en général, au point de vue du droit nobiliaire, la situation des familles que nous passerons en revue.

Dans sa *Bibliothèque lorraine*, Dom Calmet a consacré l'article suivant au héraut *Clermont* (2) :

« RICHIER (DIDIER) : j'ai vû en la Bibliothèque du Prieuré de Flavigny près Nancy, un fort gros Volume manuscrit, qui est un Recuëil composé par l'ordre du Duc Charles III, écrit en 1577, par Didier Richíer, son Héraut-d'Armes nommé Clermont, député pour examiner rigoureusement les Titres des Nobles de Lorraine. Il s'acquitta de sa commission, et composa deux gros Volumes de Procès-verbaux sur cette recherche. L'un de ces Volumes, qui étoit sans doute commun au second, se conserve à Flavigny, sous ce titre : « Livre de la recherche « et du recueil des Nobles du Bailliage de Saint-Mihiel qui con- « tient l'abus qu'a été par aucuns se qualifians (Nobles commis « en cette qualité) fait par Didier Richier, dit Clermont, pour- « suivant d'Armes par S. A. par commission expresse de Mon- « seigneur de Haussonville, Marêchal du Barrois, suivant celle « qui, pour cet effet, lui a été dirigée par Sadite Altesse en l'an « 1577.

« Ceux qui ont examiné de près cet ouvrage, disent que Richier n'y a pas apporté toute la diligence et la fidélité qu'il faudroit. »

Le dernier alinéa semble contenir un blâme; est-il justifié ? Nous ne sommes pas trop porté à le croire. Lorsqu'on juge à plusieurs siècles, même à quelques années de distance, les recherches nobiliaires officielles, telles que celles de Richier et

(1) Notre confrère et ami M. R. de Souhesmes, secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, nous apprend que la Recherche de Didier Richier, pour le Barrois, a été rédigée du 1er juin au 30 juillet 1581.

(2) Sur Didier Richier, v. H. Lepage, *Bull. de la Soc. d'arch. lorr.*, t. IV, 1854, p. 32-33, 38-39, 44-47. En 1889, nous avons communiqué à la Société de Bar-le-Duc une note sur la parenté présumée de Ligier Richier avec Didier Richier et sur l'origine de ce dernier.

de Caumartin, il est facile d'y trouver des fautes et de reconnaître que ces commissaires ont parfois été trompés par les familles. Mais, pouvaient-ils facilement éviter des erreurs? A une époque où les noms et même les armoiries n'avaient guère de stabilité (1), il aurait fallu pour étudier l'histoire de plusieurs centaines de familles, de plusieurs milliers de personnes, un temps prolongé, une indépendance complète et, disons-le, des connaissances héraldiques et paléographiques que ne possédaient réellement pas les hérauts ou poursuivants d'armes du XVIe siècle (2). Les guerres continuelles et l'indifférence avaient rendu rares les archives de famille; diverses personnes nobles connaissaient mal leurs armoiries, du moins étaient-elles souvent fort embarrassées de les décrire. Il leur importait de jouir de certains avantages, de s'exempter de certaines charges, et, pour cela, d'être déclarées nobles; on s'intéressait beaucoup moins au reste, particulièrement aux questions d'ancienneté et de blason. Dans le *Nobiliaire de Saint-Mihiel*, M. Dumont dit, à propos des armoiries que la Révolution a effacées ou brisées dans les églises : « Lors de la recherche par Richier, des nobles du Bailliage, plusieurs, faute de titres, le conduisirent dans ces édifices pour lui faire voir les armoiries de leurs familles exposées depuis longtemps au contrôle du public. Ainsi fit, le 8 novembre 1581, Geoffroy de Saint-Remi (3), demeurant à Saint-Remi, dont les ancêtres avaient habité Saint-Mihiel. Il lui montra en l'église Saint-Etienne « en une verrière au derrière de la chapelle Monsieur Saint-« Nicolas, ses armoiries posées au-devant du portrait d'un

(1) Dans l'église de Jubécourt, les armoiries des chanoines *de Musson* ont été représentées trois fois, à la même époque, avec des différences sensibles. -- V. un curieux exemple de changements plus considérables dans H. Lepage, *Une singulière généalogie* (*Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, 1886, p. 109).

(2) Emond du Boullay n'a pas su expliquer exactement l'un des quartiers des armes pleines des ducs dont il était le héraut.

M. R. de Souhesmes a présenté le 12 août 1892, à la Société d'archéologie lorraine, un travail sur *Didier Richier et la recherche de 1577*, où il discute l'opinion de Dom Calmet sur ce héraut d'armes.

(3) On le retrouvera dans cet *Armorial*.

« homme agenouillé et armé, au pied du pourtrait de l'image « de Monsieur Saint-Georges... » Et cette justification était d'un grand poids (1). »

Le même auteur dit avoir consulté le travail du héraut ducal : « Le cabinet de M. le baron de Salis, à Metz..., entr'-autres richesses, a conservé, par un sacrifice proportionné à ses habitudes grandioses, le précieux volume original contenant la *Recherche officielle des Nobles du Barrois*, *par Didier Richier, poursuivant d'armes de Lorraine* (2). » En mourant, M. de Salis a légué sa bibliothèque à la ville de Metz (3).

On remarquera que M. Dumont ne parle que d'un volume ; Dom Calmet en a vu deux.

Du reste, Richier fut chargé d'un travail analogue pour le duché de Lorraine (4). La bibliothèque de M. Lotz, ancien notaire, à Nancy, possédait un volume relatif à ce travail. Le *Catalogue* de la vente après décès, vente qui eut lieu le premier juin 1885 et jours suivants, désigne ainsi cet ouvrage :

« *Livre de la recherche et recueil des nobles de la duché de*

(1) Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel,* I, 37.

(2) Dumont, *Nobiliaire de Saint-Mihiel,* I, 7.

(3) Au sujet de son travail annoncé plus haut, M. de Souhesmes nous a remis cette note :

« Dans ce travail, je décris le manuscrit de Salis (aujourd'hui à la ville de Metz). Il se compose de deux parties (ce qui met d'accord D. Calmet et M. Dumont). La première partie contient le Bailliage de Saint-Mihiel, la deuxième celui de Clermont. Les deux parties sont reliées ensemble et cottées inexactement : *Nobiliaire de Bar et de Clermon* (*sic*).

« Dom Calmet (*Dissertation, Hist. de Lor.* (1752), V, col. 236) parle de deux vol. de la Recherche, l'un pour la Lorraine, l'autre pour le Barrois. Ailleurs (*Bibl. lor.*, col. 826), il dit avoir vu un vol. concernant le Bailliage de Saint-Mihiel. »

(4) *L'Inventaire sommaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle,* par H. Lepage, mentionne, d'après le compte du trésorier-général de Lorraine et Barrois pour **1578-1579** (B. 1183) : Somme payée « à Didier Richier, dit de Vic, poursuivant d'armes, pour un voyage que le duc lui a commandé faire par tout le duché de Lorraine pour faire revue et recueil des blasons et armoiries des nobles dudit duché. »

Dans le travail annoncé plus haut, M. R. de Souhesmes donne le texte des deux mandats d'indemnités de déplacement allouées à Didier Richier pour sa recherche en Lorraine et dans le Barrois.

Lorraine qui contient l'abus qui est fait par aucuns se qualifians nobles commis en cette qualité fait par Didier Richier, dit Clermont, poursuivant d'armes de son Altesse par commission expresse de monseigneur le comte de Salm, maréchal de Lorraine, gouverneur de Nancy, en l'an 1577, 1 vol. manuscrit avec armoiries enluminées, reliure pleine (1). »

Nous avons examiné un instant ce volume, fort épais, qui comprenait, non pas une rédaction définitive, mais une quantité de pièces diverses : actes légalisés, documents généalogiques, etc.; d'ailleurs, l'authenticité a paru incontestable. Le volume a été acquis à un prix assez élevé, pour le cabinet d'un collectionneur nancéien.

M. le Cher H. de Sailly a fait paraître, dans l'*Austrasie*, de 1858 à 1860, un armorial qui a beaucoup de rapport avec celui que nous allons publier (2); c'est la description de 352 écussons qu'il a trouvés figurés, sans autre texte que les noms des personnages et l'indication des bailliages, dans un recueil relatif à plusieurs provinces; mais l'absence d'annotations et de tables, la rareté de l'*Austrasie*, la défectuosité de plusieurs des figures et une erreur de pagination, ont rendu ce travail peu utile ; nous avons cherché à en tirer tout le parti possible en reproduisant les descriptions de M. de Sailly lorsqu'elles s'écartent notablement de celles, beaucoup plus autorisées, de D. Callot, et en ajoutant, en appendice, 28 articles qui n'existent pas dans la copie de ce dernier. De plus, cette table que M. de Sailly n'avait pu faire, nous avons tenu à la dresser, de manière à établir une concordance entre son travail et le nôtre,

(1) *Catalogue des livres anciens et modernes composant la bibliothèque de feu M. Lotz...*; Nancy (1885), in-8°, p. 30, n° 371.

(2) H. de Sailly, *Catalogue et armorial des nobles et privilégiés du Barrois (Bar, Clermont, Saint-Mihiel). Seconde moitié du XVIe siècle.* Dans l'*Austrasie*, 1858, p. 531-538, 553-559; 1859, p. 74-77, 553-558; 1860, p. 203-207. Voici l'indication du manuscrit : « Armorisme de Bourgogne, Bretagne, Champagne, Normandie, etc., provenant du couvent des Augustins du faubourg Saint-Germain de Paris, Bibliothèque Mazarine. » — M. Bigorgne, membre de la Société d'archéologie lorraine, a vainement recherché cet ouvrage à la Bibliothèque citée; il n'a pu en découvrir aucune trace.

et à rendre service aux personnes qui possèdent les trois années indiquées de l'*Austrasie*.

Avec l'appendice, notre recueil renferme 357 articles; quelques-uns se rapportent à divers personnages d'une même famille; il y a deux ou trois doubles emplois ou renvois; en somme, il s'agit d'environ 340 familles différentes, dont un bien petit nombre se retrouvent, ordinairement avec des variations d'orthographe, dans les ouvrages de Dom Pelletier, de Mathieu Husson-L'Escossois et de Jean Cayon.

Un travail de la nature de celui-ci acquiert surtout de l'intérêt par les notes; nous avons essayé de déterminer toutes ces familles, dont la plupart semblent profondément inconnues, soit qu'elles n'existent plus, soit qu'elles aient changé de nom. Nous aurions pu passer plusieurs années à un tel ouvrage, mais nous avons cru qu'il ne convenait pas de retarder la publication de cet armorial, sollicité par beaucoup de nos confrères.

Nous nous sommes donc généralement contenté de puiser dans les matériaux que nous avions sous la main, réunissant, à titre de renseignement, et nullement avec affirmation d'identité, les documents qui concernaient des personnages portant le nom en question. Lorsque chacun aura sous la main le texte de D. Callot, il pourra à loisir perfectionner ce travail; nous-même aurons sans doute à revenir ultérieurement sur plusieurs des familles qu'il mentionne.

Si nous avions visé à faire un traité complet sur les écuyers du Barrois, il eût fallu étudier ici l'origine de cette classe nobiliaire et exposer la législation qui la régissait. Cela nous eût entraîné fort loin, car la matière est complexe; de longues discussions fussent devenues nécessaires. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur aux dissertations sur la noblesse de Lorraine publiées par Bermann, Dom Pelletier, Dom Calmet (*Hist. de Lorr.*, 2e éd., V, ccxxv), Dumont (*Nobil. de Saint-Mihiel*, préambule), par H. Lepage et nous-même (*Compl. au nobil. de Lorr.*, 1re partie), enfin, d'une manière plus générale, au 1er volume du *Bulletin de la Société héraldique de France* (1879). Notre catégorie de noblesse est assez analogue à celle que les auteurs anonymes de ce recueil, dont les pre-

mières années renferment d'excellentes choses, qualifient de *quasi-féodale,* et qu'ils distinguent par la connaissance de titres authentiques datant de l'intervalle compris entre les années 1400 et 1560 (1).

M. Noël croit que Dom Pelletier devait consacrer à ces familles lorraines, dites d'*écuyers*, le second tome de son *Nobiliaire*, dont la publication fut arrêtée par l'assassinat du laborieux bénédictin.

« Le prospectus qu'il en a publié, dit M. Noël, annonçait trois volumes. Le premier, contenant les anoblis et les gentilshommes (2) par lettres, a paru. Le second devait contenir les familles nobles, cette partie de la noblesse qui est intermédiaire entre les anoblis et les maisons de l'ancienne chevalerie, dont l'origine est effectivement inconnue, mais dont on ne trouve aucun vestige antérieurement aux anoblissements, et qui était ou devait être distinguée de l'ancienne chevalerie. Le troisième devait contenir les grandes maisons constituant le corps de l'ancienne chevalerie, noble de nom et d'armes, et dont on trouve traces et souvenirs dans les documents les plus anciens de notre histoire... Nous n'avons pas vu cet intéressant prospectus, nous n'en parlons que d'après ce qu'en a écrit M. Fachot, décédé bibliothécaire de la ville de Nancy (3). »

Il est évident que le tome II du *Nobiliaire* de Dom Pelletier aurait eu à parler d'un nombre de familles de nos trois bailliages beaucoup plus considérable que celui qu'a cataloguées Didier

(1) Dans le Barrois, l'ancienne chevalerie n'avait pas, comme dans le duché de Lorraine, une existence officielle et des privilèges particuliers ; mais nous croyons que les familles qui pourraient appartenir à cette classe figurent en petit nombre dans notre *Armorial.*

(2) « Sur l'identité de situation, quant aux privilèges, entre les gentilshommes et les anoblis, dans le Barrois, cs. Dom Calmet, *Dissertation* (1748), II, col. 20. » (Note de M. R. de Souhesmes).

(3) Noël, *Catalogue* de ses collections, III, 936. Le même (p. 933) dit avec beaucoup de raison :

« Le nombre des personnes qui se sont livrées à l'étude des généalogies nobiliaires est prodigieux : combien en ont composé d'absurdement fausses ! combien peu ont compris en quoi, pour l'histoire, pouvait être utile une semblable étude ! »

Richier; car, quantité de familles, rentrant dans la catégorie en question, ne devaient plus exister en 1581, et plusieurs autres ont dû n'être pas inscrites par le héraut d'armes, soit qu'elles n'aient pu se faire représenter devant lui, soit que leurs preuves n'aient pas été trouvées suffisantes.

Il est temps de dire que le terme d'*écuyer*, donné d'une façon générale à ces familles, nous paraît être une expression populaire, littéraire si l'on veut, n'ayant pas absolument un caractère officiel et une valeur légale. Comme titre de son armorial, D. Callot a écrit : *Les nobles*, non pas « qualifiées, » mais se *qualifians escuyers* (1). Il semble même que toutes les personnes rangées dans les listes que nous reproduisons, n'étaient pas nécessairement déclarées nobles dans l'acception rigoureuse du mot, puisque la transcription de M. de Sailly porte en tête : *Catalogue et armorial des nobles* ET PRIVILÉGIÉS *du Barrois;* il s'en trouvait donc parmi elles qui jouissaient des privilèges de la noblesse, sans que, peut-être, la qualité de noble leur fût réellement applicable. On ne saurait trop insister sur la difficulté, l'impossibilité même, dans beaucoup de circonstances, de tracer une ligne de démarcation précise entre les roturiers privilégiés et les nobles, et entre les différentes classes de bourgeois et de nobles (2).

Dans les listes qui vont suivre, il peut, en somme, exister quelques familles dont la noblesse serait contestable; d'autres, au contraire, comme les Gourcy, les Failly, etc., paraissent descendre de maisons d'ancienne chevalerie (3). Le plus grand nombre devaient sans doute leur état de noblesse à des possessions de fiefs, par héritage, donation, échange ou achat, à

(1) Cela est d'autant plus remarquable que l'auteur avait d'abord écrit : *Les* ECUYERS *du bailliage de...*, etc.; il a biffé ce mot pour mettre *les nobles se qualifians escuyers...;* sous la dénomination de *nobles*, il aurait pu, comme bien d'autres, admettre des assimilés.

(2) V. notre article *De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers* (Nancy, 1885) et notre compte-rendu critique *Chevert* (Montmédy, 1890).

(3) « Je crois, a l'obligeance de nous dire M. de Souhesmes, que toutes les familles nobles du Barrois ont comparu à la Recherche, même celles qui, transportées en Lorraine, faisaient partie de la Chevalerie. »

des reprises de noblesse maternelle (1) et, surtout dans le bailliage de Clermont, aux privilèges de la profession de verrier.

Plusieurs des noms de notre liste n'appartiennent nullement à la Lorraine : Tutembor, de Hamal, de Joan, de Mortre, etc. Ce sont, croyons-nous, des familles étrangères qui figuraient dans les quartiers des nobles interrogés par Richier; c'est donc à tort que D. Callot a relevé ces noms, qui rendent incomplet le titre de son Recueil; le même fait se remarque d'ailleurs dans la plupart des armoriaux de l'ancienne chevalerie de Lorraine : Villiers de l'Ile-Adam, et bien d'autres, recueillis par Jean Cayon, n'ont jamais dû exister dans notre province; ces familles y ont simplement eu des descendants indirects, qui ont reproduit leurs armes dans des tableaux généalogiques. Ce ne sera pas, pensons-nous, l'un des résultats les moins utiles de notre travail que d'avoir constaté, dans les armoriaux de D. Callot et de M. de Sailly, l'existence de plusieurs familles tout à fait étrangères à la Lorraine, et dont quelques-unes pouvaient bien avoir disparu au moment où Richier fit sa *Recherche*.

Dans le *Hérault d'armes* de la bibliothèque publique de Nancy, une erreur de reliure a fait distraire, du catalogue des écuyers du bailliage de Saint-Mihiel, les nos 146 à 266, qui remplissent quatre feuillets placés, mal à propos et sans aucune indication, dans une autre partie du manuscrit; nous rendons déjà pour ce précieux ouvrage, un service important, en indiquant la rectification qui s'impose (2).

Terminons ce préambule par quelques détails sur la composition de notre catalogue.

Numérotée par nous, la liste de D. Callot donne 329 arti-

(1) Sur la présomption de noblesse en faveur des possesseurs de fiefs, v. V. Riston, *Des différentes formes de la propriété en Lorraine*, Nancy, 1887, p. 35, 36; et, sur les anoblissements par la terre, v. *Annuaire du conseil héraldique*, 1890, p. 168.

(2) Notre confrère M. R. de Souhesmes, ayant de son côté reconnu la même erreur, a ultérieurement mis dans l'ouvrage un renvoi destiné à la signaler.

cles; on les retrouve dans le catalogue de M. de Sailly, à l'exception des six suivants :

ROBERT (n° 82) auquel renvoie CHASTEAU-RENAULT (n. 8.)
GAUDE, *Jean de la* (n° 21.)
GRAND, *Le* (n° 60.)
MAGERON (n° 234.)
MORIZON (n° 74.)
WAILLON, *Nicolas* (n° 262.)

Il y a donc, en réalité, 329 — 6 = 323 articles que nous avons pu reconnaître dans le catalogue publié par l'*Austrasie;* mais comme ce catalogue compte, ainsi que nous l'avons dit, 352 numéros, il en renferme un surplus de 352 — 323 = 29. Ce sont ces 29 articles que nous avons placés en appendice, sauf toutefois l'article de Jean DE BLANZEY, qui, avec celui de Gérard DE BLANZEY, correspond au n° 128 de D. Callot, ainsi dédoublé. Cela forme, par conséquent, un total de 329 + 28 = 357 articles.

Voici enfin les abréviations dont, pour plus de commodité, nous avons cru devoir nous servir :

Brizion. — *Histoire des villages du canton de Fresnes-en-Woëvre.*

Compl. — *Complément au Nobiliaire de Lorraine de Dom Pelletier*, par H. Lepage et L. Germain; Nancy, 1885.

D. P. A. — *Dom Pelletier annoté*, manuscrit de la Bibl. publ. de Nancy.

Lepage. — *Inventaire sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle*, par H. Lepage (table des noms de personnes).

Marlorat. — *Journal de Gabriel le Marlorat*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 1892.

Pell. — *Nobiliaire de Lorraine*, par Dom A. Pelletier.

Pellot. — *La famille de Chartongne*, par M. Paul Pellot.

S. — Ch^er^ de Sailly, *Catalogue et Armorial*, v. p. 5, note 2.

Souhesmes. — *Notice sur Souhesmes*, par M. R. des Godins de Souhesmes.

Nous nous bornons, pour cette fois, à publier le catalogue du Bailliage de Bar.

LES NOBLES

SE QUALIFIANS ESCUYERS

I.

DU BAILLIAGE DE BAR.

---

1. Jean AVIS.

D'azur, à un aigle d'or, percé d'une flèche de gueulle, ferrée et clancée d'argent mise en bar, le fer contremont (1).

2. Alexandre AVRILLOT.

D'or, à une teste de negre, tortillée d'argent, accompagnée de trois treffles de synople èz canton de l'escu (2).

3. Bastien BARDELLOT.

De gueulle, à deux lyons affrontez d'or, accompagnés de sept croix pommettées au pied fichées de mesme, six en orle, la dernière en cœur (3).

(1) Cf. Pell., art. *Advis.* — Jean Avis est, sans doute, le même que « Jean Advis, qui vivoit en 1581, mari d'Alix Reboutel... »; il avoit pour aïeul « Nicolas Advis..., confirmé en sa noblesse par le duc Antoine le 4 septembre 1536. » Les armoiries sont identiques.

(2) Cf. Pell., art. *Aurillot* ou *Apvrillot* et les *errata*. — « Alexandre.... président de la Chambre des comptes de Bar... » Mêmes armoiries. — V aussi Lepage, B. 720, le D. P. A. et Marlorat.

(3) S. : « Bastin BARDELET : *écartelé : aux 1 et 4, de gueules au cygne d'argent; aux 2 et 3, d'azur au lion d'or.* » Cette famille nous est inconnue. — « Bardelet (Claude), écuier, demeurant à Loison, prévôté de Mangienne, reprend en fief en 1662; sa femme, Philiberte L'Ecuier, t. VII, p. 437 » (Dufourny). — En 1691, Paul de la Cour, écuyer, épousa Anne, fille de Sébastien Durand, écuyer, seigneur de Monthairon, et de damoiselle Marguerite *Bardelet* » (D. P. A., art. *La Cour*).

4. Jean BARISIEN dit MINOR.

D'azur, au chef d'argent mantelé de trois pièces, mouvant d'iceluy une rose de mesme, boutonnée de gueulle, liée de deux lais à la tiege (?) d'or, et mouvans desdites trois parties du chef (4).

5. BIGONNIER.

D'azur, à une croix trefflée, au pied fichée, d'or (5).

6. Louys BRAULLEY.

D'argent, à une face d'azur, chargée d'un poisson d'or, au chef de gueulle (6).

7. Jean CAILLART.

D'azur, à trois lyons d'or (7) : écartelé de gueulle, à un cygne d'argent (8).

(4) Cf. Pell., art. *Barisien.* — « Jean BARISIEN, le jeune, *dit* Minor, obtint sentence du bailliage de Bar, le 10 décembre 1540, en sa faveur... Porte : *d'azur à une rose d'argent feuillée et tigée de même, boutonnée de gueules, liée d'un lac d'or, au chef papellonné d'argent de trois pièces*, etc. » Ce sont les mêmes armoiries. Cf. Lepage. Nous ne savons si Antoine de Barrisien de Marne, capitaine de la Mothe en 1645, appartenait à la même famille (v. J. Marchal, *Fragments détachés de l'histoire de La Mothe*, 1889, p. 44).

(5) Cette famille nous est inconnue. Pell., p. 226, mentionne, d'après Richier, le mariage, en premières noces, de *Jean d'Erval,* qui comparut à la *Recherche* de 1581, avec « *Catherine de Bigonnier,* de laquelle il a eu deux fils... »

(6) Pel., p. 260, mentionne l'alliance de « *Henri de Braulley* » avec Marguerite des Fours, sixième enfant de Guillemin des Vieux-Fours, lequel vivait au xve siècle. — Il nous apprend aussi, p. 826, que « Jacques Vion, clerc d'office en l'état de Son A., et ensuite auditeur des comptes de Lorraine, épousa *Marguerite Braulley,* avec laquelle il acquit, en 1546, de *Nicolas Braulley* et de Didon de Courcelles sa femme, ses beau-frère et belle-sœur, un gagnage sis à Rembercourt-aux-Pots. Elle étoit fille de *Nicolas Braulley,* mayeur de Bar, et de Françoise Maguillot. »

(7) S. ajoute : *les deux du chef adossés.*

(8) Cette famille nous est inconnue. Voir plus loin, Durand, n° 38; Remy, n° 80. — V. Lionnois, *Maison de Saintignon,* p. 325. Dans les registres paroissiaux de Grand-Failly, on trouve mention, au 29 août 1717, du baptême d'Anne-Joseph, fille de monsieur Caillard, seigneur en partie de Cosnes, et de demoiselle de Saint-Ignon (Renseign. dû à M. F. Michel, d'Ugny).

8. CHASTEAU RENAULT.

Voyé à la lettre R., Robert de Chasteau Renault (9).

9. Thiery COUSIN.

De gueulle, au pal d'or, costoyé de six coquilles d'argent, en pale (10).

10. Nicolas DAMBLY (11).

D'argent, à trois tourteaux de gueulle, 2, 1, surmontés d'un tiercelet au naturele (12).

(9) V. n° **82**.

(10) En 1522 et 1526, dit Pell., p. 835, vivait René Xaubourel, secrétaire ordinaire de S. A., qui « mourut sans enfans de *Jeanne Cousin,* sa femme. » — Jean *Cousin* était argentier du duc de Calabre (Antoine, depuis duc de Lorraine) en 1507-1508 (Lepage, B. 1009).

(11) Lisez *d'Ambly.*

(12) « Didier Cardon, seigneur de Vidampierre..., partagea judiciairement à Bar, le 26 mars 1570, avec Nicolas de Moncel, seigneur de Bauzey, et *Nicolas Dambly,* seigneur de Beaufort, ses beaux-frères, à cause de Jeanne et de Françoise Cardon, leurs femmes, les biens à eux échus par le décès d'Antoine Cardon et d'Hélène de Bar » (Pell., p. 105-106).

Cette famille, encore existante, paraît-il, ne doit pas être confondue avec la célèbre maison champenoise du même nom, qui portait : *d'argent à trois lionceaux de sable* (Grandmaison), et pour laquelle on connaît plusieurs devises (V. Chassant et Tausin, *Dict. des devises*).

Au siècle dernier, d'après un cachet que nous signale M. l'abbé Gillant, la famille lorraine portait les armes de Nicolas d'Ambly, *écartelées d'argent à trois lionceaux de gueules.* Il semble par là qu'elle voulait se rattacher à la précédente.

M. l'abbé Gillant veut bien encore nous faire connaître (d'après les archives de M. d'Arbigny), un procès-verbal de Me Picard, notaire à Souilly, du 30 juillet 1753, mentionnant une tombe de l'église de Monthairon, sur laquelle on lisait :

« Cy devant gist feu messire Nicolas d'Ambly de Monthairon, escuyer, en son vivant enseigne colonel pour le service du roy de France, et auparavant capitaine des archers de Son Altesse le duc de Lorraine, notre sire, seigneur de Monthairon, Pontoux, Remfort (Beaufort?), Haype, Chaumont et Ancemont en partye, qui décéda de ce monde, âgé de trente ans, le premier jour de décembre 1627. »

On voyait, sur les côtés, les armoiries suivantes des seize quartiers.

A droite : 1. D'Ambly-Dambly; 2. De Launoy; 3. De Saint-Vincent; 4. D'Ailly; 5. De Marignier; 6. Daguerre; 7. De Pavant; 8. De Roucy.

A gauche : 1. Defer-Dambly; 2. De.....; 3. Des Ayrelles (Ayvelles?); 4. De

11. Henry DANCY (13).

D'argent, au sautoir de gueulle, chargé de quatre espées d'argent garnies d'or, espointées en cœur, brochant sur le tout un lyon de sable (14).

12. DE BAR.

D'azur, à un estoille d'or, accompagnée de trois croix pommettées et fichées de mesme èz canton de l'escu (15).

13. Jean DE BELLAI.

De gueulle, à un lyon d'or, surmonté d'une estoille à sept rayons d'argent au franc canton (16).

14. DE CHOBRIAT.

D'azur, à une egrevisse d'or, surmontée de deux huchets liés de mesme (17).

Villemorin; 5. De la Hausse; 6. De la Vallée; 7. De Châtillon; 8. De Failly.

Sur la même famille, aux XVIII[e] et XIX[e] siècles, consulter : Gillant, *Famille Marchant de Milly* (Arcis-sur-Aube, 1886), p. 4 et 5; et Dumont, *Nobil. de Saint-Mihiel*, t. I, p. 133-137.

Depuis la rédaction de ce qui précède, nous avons recueilli beaucoup de notes sous le nom d'*Ambly;* mais elles prendraient ici trop de place, et il paraît difficile de bien distinguer différentes familles qui, à des époques diverses, ont repris ce nom.

(13) S., n° **82** : « *d'Anoy.* » Le nom est bien écrit avec un N : *Dancy;* mais il s'agit évidemment de la famille *d'Aucy* (alias *Daulcy, Daulsy, d'Auxy ?* etc.).

(14) Sur cette famille, consulter le *Dom Pelletier annoté*, la *Maison des Salles*, etc.

(15) Ce nom, commun à plusieurs localités, a été très répandu dans toutes les classes sociales. Il reparaîtra plus loin (n° **122**); Dom Pelletier cite deux autres familles du même nom, et le *Complément*, une troisième, d'après M. Servais (*Annales du Barrois*, I, 149). Il serait facile de citer encore d'autres familles nobles qui portaient ce nom et ont été connues dans la Lorraine. Nous ne pouvons songer à distinguer les membres de ces différentes maisons. Cf. Lepage et Marlorat. Ces armoiries sont les mêmes que celles de Didier Fleury, de Ligny-en-Barrois, anobli en 1606 (Pell., p. 242).

(16) Nous n'avons pas remarqué ce personnage parmi ceux que cite M. de Sailly. Il nous est tout à fait inconnu.

(17) S. dit, avec plus de précision : « des Chobriats : *d'azur à l'écrevisse en fasce, accompagnée en chef de deux huchets; le tout d'or.* » Nous n'avons pas de renseignements sur cette famille.

15. François DE CICCEGNON.

D'argent, à trois testes de canards d'azur, becqués d'or (18).

16. DE COLPAC.

D'argent, à un escusson en abysme d'azur (19).

7. Claude DE FLEURY.

D'argent, à un lyon de gueulle, surmonté d'un croissant de mesme en canton (20).

(18) S. : « *D'argent à trois têtes de cygne arrachées d'azur, allumées du champ.* » — Vers la fin du xve siècle, « Jean de Longeville, seigneur du Mesnil et Moutier sur Saux, Dugny, Maucoux, Cousance et Ambly sur Meuse, » épousa en secondes noces Jeanne de *Cecignon* (D. P. A., art. *Longeville*).

Jean *Cicignon* était prévôt et receveur de Sierck en 1534-1550 (Lepage, B. 9363-9383).

Jean *Cicignon* était capitaine de Siersberg en 1578-1586 (Lepage, 9482-9490).

Vers le milieu du xviie siècle, Herman de Trappé « s'est allié, au pays de Liège, à Marie de *Cicignon,* fille de noble seigneur Charles-Théodore de *Cicignon,* grand prévôt de Bastogne et Marches, seigneur de Wampach, et de noble dame Anne-Marie de Rahier » (*Communes luxembourgeoises,* III, 602). — « En 1715 est mort Charles-Théodore de *Cicignon,* seigneur d'Oberwampach et prévôt de Bastogne » (*Ibid.,* IV, 46, art. *Bastogne;* cf. p. 126 : 1702-1715).

(19) « Johan *von Coolpach,* seigneur d'Elle, » est témoin le 10 novembre 1388 (*Comm. luxemb.,* II, 237).

« 1425-1476. Lettres patentes par lesquelles René de Lorraine déclare, sur la plainte de la communauté de Longwy, soumis à tous jets et impôts, les sieurs Jean de Xinesse, *Claude de Colpach,* Thiedrich de Stondemme (Stoudinan, Stoudenheim) et Jean de Musson, qui se prétendaient exempts en leur qualité de gentilshommes extraits de nobles lignées » (Note de M. F. Michel, d'Ugny, d'après les arch. du château de Cons-la-Grandville).

Sur une famille *de Berg* ou *Van den Berg,* dite *de Colpach,* v. *Comm. luxemb.,* III, 787, 792, 799, 832, 833, 843, 844 (art. *Vance*).

(20) En canton sénestre, d'après S. — Il a existé, en Lorraine, plusieurs familles de ce nom : on en trouvera une plus loin (n° **143**); D. Pell. en cite deux autres; Dumont, II, **264**, en mentionne également une dont il ne connaissait pas les armes et qu'il n'a pu rattacher aux précédentes. — L'écu de Claude Fleury a de l'analogie avec celui de Lionnet Fleury, prévôt de Nancy, anobli en 1523. — Cf. Lepage et Marlorat.

18. DE FRAISNE (21).

D'or, à deux chiens braquets de gueulle, l'un sur l'autre: écartelé d'argent à deux merlettes de sable en pale (22).

19. NICOLAS DE LA BARRE.

D'argent, à cinq annelets de sable mis en sautoir, cantonnés de quatre hermines (23) de mesme (24).

(21) S. écrit « DE FRAISNE. »

(22) Husson-l'Escossois (ou un continuateur) a consacré un feuillet à cette famille (Exempl. du *Simple crayon* de la Soc. d'arch. lorr., feuillet moderne : « *Fac-simile sur l'exemplaire de M. de Chazelles* »); il dit cette maison « ancienne, originaire de France, » lui donne la seigneurie de » Beaufort en Argonne, » fait connaître une dizaine de générations, enfin, met *d'argent* le champ des armoiries, et y introduit, au lieu de l'*écartelé*, une *croix de gueules*, que cantonnent les *chiens* et les merlettes. Dans son album d'écussons imités de ceux de Husson, J. Cayon, qui ne parle pas de cette famille dans son *Ancienne chevalerie*, reproduit cet écusson sous le nº 340. On le retrouve dans les planches de la Chalcographie du Louvre (pl. 16, nº 19); le champ y est *d'or*, et les quatre animaux, indiqués *de sable*, y ont passé d'un côté à l'autre de l'écu.

(23) D. Callot, pour abréger, dit ordinairement *hermines* pour *mouchetures d'hermine;* S. emploie cette expression, et le sens ne peut être douteux. — Cet écusson est le même que celui de la maison de Rarécourt-la-Vallée.

(24) Le 4 mai 1479, *Jean de la Barre*, lieutenant-général au bailliage de Sainte-Ménehould, donne un mandement relatif aux foi et hommage faits à Antoine, bâtard de Bourgogne, par Etienne de Paris, seigneur de Flavigny.

Jeanne Pinguet, fille de Geoffroy Pinguet, seigneur de Suzémont et de Barbe Raulet, mariés en 1615, épousa *Jacques de la Barre* (E. Michel, *Biogr. parl. Metz*, p. 422). Il était aussi de la famille de *Mangeon*.

Souhesmes, p. 50, mentionne le mariage en 1724 de Nicolas, « fils de Messire Jean Dégodins, chevalier, seigneur dudit Souhême, et de dame Madame *Barbe de la Barre*... », de la famille de *Mangeon*.

Dans l'église de Briey, une épitaphe, qui paraît du commencement du XVIIIe siècle, nomme « messire Nicolas de Labare, prestre, prévost des chanoines et curé de Briey. » Cet ecclésiastique appartenait également à la famille *Mangeon de la Barre*.

« Nicolas Chambeau... était procureur au parlement de Metz, quand il épousa... le 19 décembre 1769, *Louise-Agathe de La Barre*, fille du sieur *Léonard-Antoine de La Barre*, marchand galonnier, conseiller échevin en l'hôtel-de-ville de Metz, et de demoiselle Jeanne Stoltz » (E. Michel, p. 74).

Pell., p. 216, dit : « DUMONT (Blaise, Sr de Suart de Rosières, *François de la Barre*, Philippe, Sr de Bruville), tous descendus de François Dumont

20. DE LA COURT.

D'azur, à deux espées d'argent garnies d'or, mis en sautoir la pointe en hault, surmonté d'une estoille de mesme (25).

21. JEAN DE LA GAUDE.

D'azur, à un lyon d'or, armé d'un baston noueux de mesme (26).

22. DE LA GRANGE (27).

23. FRANÇOIS DE LA PLANE.

De gueulle, à une face d'argent, chargée de trois quintefeuilles d'azur (28).

24. DE LA VIGNE.

D'or, à un plian (?) de vigne contourné de synople, son fruit de sable au naturele, brochant sur le tout une bande d'azur (29).

25. JEAN DE L'EGLISE.

D'azur, à une église d'argent (30).

de Nourroy-le-Veneur, furent déclarés gentilshommes le 25 avril 1622... » Il faut lire *François Dumont, seigneur de la Barre*. V. la généal. de cette famille, par M. de Sailly, dans les *Mém. dé la Soc. d'archéol. et d'hist. de la Moselle,* 1869, p. 157-169.

(25) On connaît, en Lorraine, plusieurs familles nommées *de La Cour* (alias *de la Cour, de la Court,* etc.). Celle dont il sera question plus loin (n° **156**) est la plus connue. — V. Michel, *Biographie du parl. de Metz ;* Cayon, Dom Pelletier, etc.

(26) V. la note süivante.

(27) Nous croyons que cet article et le précédent font double emploi, correspondant au suivant, de M. de Sailly : « IEAN DE LA GRANDE : *d'azur, au lion d'or tenant entre ses pattes une branche écotée de même en pal.* » Nous ne connaissons pas de familles nommées *de la Gaude* ou *de la Grande*. Par contre, E. Michel cite trois familles de Lagrange, et Pell. en mentionne trois autres, sans parler de la famille *Loys de Lagrange,* plus connue sous ce dernier nom (de la Grange) et toujours existante. Aucune de ces familles ne porte les armoiries indiquées par D. Callot. — Cf. n^os^ **60, 70.**

(28) C'est évidemment le personnage que S. mentionne ainsi : « FRANÇOIS DE LA PLANCHE : *de gueules à la fasce d'argent chargée de trois angemmes d'azur.* » Nous ne connaissons pas autrement cette famille.

(29) S. : « DE LA VIGNE : *d'or, au cep au naturel, à la bande d'azur brochante.* » Famille inconnue.

(30) Sans prétendre que les personnages du même nom qui vont suivre appartiennent à cette famille, nous croyons utile de les signaler ici.

1. « *Jean de l'Eglise,* lieutenant du bailli du Bassigny, » figure dans un

26. DE REINS.

D'or, à une face de gueulle, accompagnée de trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe (31).

27. Estienne DE ROSIÈRES.

D'or, à deux léopards d'azur l'un sur l'autre, le second contourné, l'escu bordé engrelé de gueulle (32).

acte du 8 septembre 1494 (H. Lepage, *La guerre de Sedan,* dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lor.*, de 1884, p. 196).

2. « Balthazard Leschicault épousa *Jeanne de Léglise,* avec laquelle il vivoit le 12 novembre 1600, ainsi qu'il se voit par un acte du temps... » (D. Pell., p. 485.)

3. Au contrat de mariage de Jacques de Bouvet, passé à Bar, le 21 février 1605, furent présents : « *Philippe de Léglise,* écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc de Bar, » et « *Antoine de Léglise,* écuyer, auditeur des comptes de Bar » (Laîné, Généal. *de Bouvet*, p. 9).

4. Vers le commencement du XVII[e] siècle, devait vivre « Christin d'Alençon, chevalier..., premier gentilhomme de la maison de... Eric de Lorraine, évêque et comte de Verdun, » marié avec « Dame *Catherine de L'Eglise,* fille de *Jean de L'Eglise*, écuyer, lieutenant général au bailliage de Bar » (D'après une épitaphe dans l'église de Vavincourt, comm. par M. de Lagabbe).

5. Michel de la Cour épousa, en 1625, damoiselle Marguerite Maillefer (?), assistée de... damoiselle *Françoise de L'Église,* veuve du sieur Jean du Moulin, contrôleur en l'hôtel du duc Henry (D. P. A., art. *La Cour*).

6. Vers le milieu du XVII[e] siècle, vivait Jean-François d'Anglure, seigneur de Guyonvelle, maréchal-général des logis de la cavalerie de France, qui mourut sans postérité de sa femme, « *Françoise de L'Eglise,* fille de *Charles de L'Eglise,* maître des comptes de Lorraine, et de Marie Le Bègue » (A. Bonvallet, *Bulletin de Langres,* t. II, p. 323).

Il est amplement question de cette famille dans Marlorat. Consultez aussi L. Maxe-Werly, *Note sur des inscriptions... récemment découvertes à Bar-le-Duc,* dans le *Bull. arch. du Comité des travaux hist.*, 1892; cf. *Journal de la Soc. d'arch. lorr.*, 1893, p. 137.

(31) S. et tous les généalogistes écrivent *de Reims,* nom de la ville dont la famille était probablement originaire. Dom Pelletier lui consacre un article, à raison de la sentence du bailliage de Bar, de 1554, qui permit à *Didier de Reims* de se qualifier noble, par reprise maternelle. Ce nom passa, dans la suite, à la famille *Nicolas.* — Cs. Lepage et Marlorat.

(32) S. dit les deux léopards *contre-passants ;* Dumont les dit aussi *contournés.* Voir sur cette famille, — pour laquelle fut créé, plus tard, le comté d'Euvezin (1736), — le *Nobil. de Saint-Mihiel,* t. II, p. 28-52, et le *Compl. au nobil. de D. Pell.*, n[os] 2297 et 2316. — Cs. Lepage et Marlorat.

28. DE ROSIERES.

D'or, à trois otels (33) de sable (34).

29. Waultrin DE TOURNEBOULLE.

D'argent, à trois rencontres de vaches (35) de sable, 2, 1 (36).

30. François DE VAULX.

D'argent, à trois chevrons de gueulle, cantonné (37) de trois quintefeuilles de mesme (38).

(33) *Sic.* Les *otelles* sont des pièces en forme d'amande.

(34) S. : « DE ROSIÈRES : *d'or, à trois otelles affrontées de sable, les deux premières en fasce, et la troisième en pal, la pointe en bas.* » Nous manquons de renseignements sur cette famille.

(35) « *De buffle* », dit S.

(36) Voici quelques renseignements sur cette famille, tirés de nos notes généalogiques :

Husson (art. *Oriocourt*) rappelle l'alliance, vers le commencement du XVIe siècle, de Guillaume d'Oriocourt avec *Christophle* (alias *Christophorine*) *de Tournebule,* fille de *Jean de Tournebule* et de Jeanne de Certain. D'après l'indication qu'il donne des huit quartiers de leur fille Antoinette, qui épousa Nicolas des Armoises, seigneur de Neuville-sur-Orne, Jean de Tournebule était fils de N. *de Tournebule* et de N. *de Magis* (sa femme était fille de *N.* de Certain et de *N.* des Bordes).

Le 16 juillet 1571, *George de Tournebulle,* écuyer, sieur de Lumier en partie, et damoiselle « de Riaucourt » (*lisez* d'Oriaucourt *ou* d'Oriocourt) vendent portion d'Affléville. — (V. notre article *Monuments funéraires de ... Montmédy,* dans la *Revue nobiliaire* de 1882, p. 533-534.)

Dans un acte du 9 juin 1580, figurent Jean de Noirefontaine, le jeune, seigneur de Pisancourt, et damoiselle *de Tournebulle,* sa femme, apparemment fille des précédents. — (V. *ibid.,* p. 534.)

Jean-Philippe de Cardon, seigneur de Vidampierre, etc., épousa, le 19 mai 1657, *Marie de Tournebulle.* — (Pell., p. 106).

Frédéric-Hyacinthe du Hautoy, seigneur de Nubécourt, mort en 1704, épousa « *Françoise de Tournebulle,* fille de *Jean-Philippe,* seigneur de Bussy, et de Jeanne de Nettancourt. » — (La Chesnaye, art. *Hautoy,* degré XVII; cf. notre article *l'Église de Nubécourt*, p. 33).

Ce nom bizarre se retrouve dans d'autres provinces de France :

Nous lisons, dans le *Nobiliaire et armorial du comté de Montfort-l'Amaury,* par MM. Maquet et de Dion (Rambouillet, 1881, p. 446) :

« TOURNEBU. Le sieur de Tournebu, seigneur de Rambouillet, porte : *Argent, à la bande d'azur* (Arm. du XIVe siècle, publié par Douet-d'Arcq). »

En 1458, *Jean de Tournebu,* seigneur de Beaumesnil, en Normandie, vendit cette terre à Jean de Lorraine, comte d'Harcourt (V. notre article, *Les seigneurs de Beaumesnil de la maison de Lorraine,* Bernay, 1884).

(37) *Sic,* pour *accompagnés.*

(38) S. dit « *trois roses de même boutonnées du champ.* » — Il a existé,

31. Robert DES BAUCHERONS.

D'azur, à une face d'argent, chargée de trois croix pattées et fichées de gueulle, l'escu brisé d'une estoille d'or au franc canton (39).

32. Jean DES CHIENS.

De gueulle, à trois testes de braquets d'argent, 2, 1 : écartelée de mesme, à un lyon de mesme (40).

33. George DES COLLESSONS.

De gueulle, à une bande d'argent, chargée de trois croisettes d'azur (41).

34. Jean DOLIVIER.

D'azur, à une croix trefflée d'or, cantonnée de deux coquilles d'argent (42).

en Lorraine plusieurs familles nobles nommées *de Vaux, de Vaulx, de Lavaulx, Devaux,* etc. A celle dont il est ici question se rattache sans doute, « *René de Vaux,* demeurant au Barrois », qui reçut des lettres de noblesse en 1609 et dont les armes étaient : « *d'azur, à trois chevrons d'argent, accompagnés en chef de deux roses d'or.* » — (Pell., p. 813.)

(39) S. : « *D'azur, à la fasce d'argent, semée de croisettes au pied fiché de gueules, surmonté d'une étoile d'or à l'angle dextre de l'écu.* » Famille inconnue.

(40) S. : *Ecartelé : aux 1 et 4, de gueules à trois têtes de chien d'argent; aux 2 et 3, d'argent au lion de gueules.* — Famille inconnue.

(41) Cf. Pell., art. *Collesson,* p. 163 : anoblissement de « Warnault Collesson, seigneur de Longchamp en partie, et receveur général, auditeur des comptes de Bar, » en 1535 ou 1527. Mêmes armoiries. *Jean* n'y est pas mentionné. — Comme tous les diminutifs de *Nicolas,* les noms *Colesson, Collesson, Colson,* etc., sont fort répandus en Lorraine. Cf. Lepage et Marlorat. V. n° **177**. Cf. Comte E. Fourier de Bacourt, *Vanault-Collesson...,* dans les *Mém. de la Soc. de Bar-le-Duc,* 3e série, t. II, 1893, p. 207-212.

(42) S. : « Iean D'OLIVIERS : *d'azur, à la croix tréflée d'or, cantonnée aux 1 et 2 d'une coquille d'argent.* » — A la même famille appartenait, sans doute, René *Olivier,* anobli, ou plutôt confirmé dans sa noblesse en 1619 (v. Pell., p. 603, il ne décrit pas les armoiries). — De même, *Gilles Dollivier* ou *d'Olivier,* dont la fille, *Yolande,* épousa, en avril 1608, Antoine de Mussey (V. notre *Notice sur la tombe d'Isabelle de Musset,* Nancy, 1886, p. 36). — Le personnage cité par Dom. Callot est, selon toute apparence, le même que « Jean d'Olivier, capitaine-prévôt, gruïer et receveur de *Souilly,* » vivant en 1581, époux de Iolande Belamy (Pell., art. *Belamy,* p. 44 ; v. d'autres personnages nommés *Olivier* ou *d'Olivier* aux pages 190, 429, 509 et 600). — Cf. Lepage et Marlorat.

35. DRAGNE (43).

D'azur, à trois croissants d'argent (44).

36. JACQUES DROUWIN.

Coupé tiercé, au 1er de gueulle, à un gerbe d'argent, au 2e de mesme, à trois chevrons d'azur, au 3e (45).

37. FRANÇOIS DU PUYS.

D'azur, au chef de gueulle et d'or, de cinq pièces (46).

38. HUMBERT DURAND.

Voyé Jean Caillart, il porte de mesme (47).

39. GEORGE ERRARD.

De gueulle, à une bande d'or (48).

(43) Ou *Drague,* comme écrit S.

(44) Nous ne connaissions ce nom que par l'article suivant de Pell. (p. 206); il est bon de le reproduire.

« DRAGUE (N... la), fut annobli le 15 décembre 1472. Porte *d'azur, à trois croissants d'argent.* J'ai trouvé cet annoblissement dans un ancien nobiliaire, qui ne rapporte point le nom patronimique. »

(45) L'article est resté inachevé. — S. dit : JACQUES DROWIN : *tiercé en fasce : au 1, de gueules à la jambe humaine d'argent mise en chevron couché; au 2, d'argent à trois chevrons d'azur; au 3, d'argent à la bande de gueules chargée de trois besants d'or.* » Jacques *Drouïn* (comme écrit D. Pell.) dit *de Rouyn,* auditeur en la Chambre des comptes de Bar, se fit confirmer dans sa noblesse en 1539. Cette famille est regardée comme originaire de Bourgogne, et connue dès 1420; elle existe encore sous le nom de DE ROUYN. — V. Dom Pell., p. 207-208, Dumont, t. II, p. 430-437, et Marlorat, v° *Rouyn.*

(46) S. : « FRANÇOIS DU PUIS : *d'azur, au chef d'or émanché de deux pièces de gueules.* » Consulter Dumont, t. II, p. 309, art. *Du Puys.* — François-Anne *Du Puy,* sieur d'Avrainville, conseiller à la Cour souveraine, dont les ancêtres étaient venus en Lorraine à la suite de René d'Anjou, reçut des lettres de baron le 18 juin 1730. Armes : *d'azur, au chef emmanché d'or et de gueules,* et pour supports *deux lions au naturel* (*Compl.,* n° 2275; Arch. M.-et-M., B. 232, f. 91. Cf. le D. P. A.).

(47) V. CAILLART, n° 7; S. adosse les lions en chef. — Nous ne connaissons pas cette famille; Dom Pelletier en mentionne plusieurs autres du même nom. — Exam. Lepage et Marlorat.

(48) Cette famille nous est inconnue; Pell. en mentionne deux qui portaient des armoiries différentes. Plusieurs autres, qu'il n'est pas facile de bien distinguer, sont citées par MM. Marcel Lallemend et Alfred Boinette (*Jean Errard,* p. 1-10); ils parlent, notamment (p. 8-9), de deux « *George Errard* », l'un père de l'autre, qui vivaient aussi au XVIe siècle, étaient sei-

40. François FUSELIERS.

D'argent, à une bande en lozange d'azur, de cinq pièces (49).

41. FONTENAY.

De gueulle, à trois besans d'or (50).

42. Claude GEOFFRIN.

D'azur, à un chevron d'or, cantonné de deux estoilles, et en pointe trois glands d'or, 1, 2, mouvans dudit chevron (51).

43. George GEOFFROY.

D'azur, à un lyon d'or, surmonté de trois glands feuillés et soustenus (52) de mesme (53).

44. Antoine GILLET.

D'argent, à un sautoir alaysé engrélé de gueulle, cantonné de quatre quintefeuilles de mesme (54).

gneurs de Fleury, et furent : le premier, lieutenant général du bailliage de Bar: le second, gouverneur de la ville-haute de Bar. Mais les armoiries ne sont pas les mêmes. — Marlorat (p. 136) vient de nous apprendre que les sieurs de Fleury appartenaient à la même famille, mais changèrent leurs armoiries. Cette famille descendrait de « Jean Errard, seigneur de Fleury, prévost de Clermont, qui s'estoit fait annoblir environ l'an 1500. » Sur sa tombe, à Clermont, ses armes étaient « *une bande au travers de l'escusson et sur le heaume y a un tour de petites clochettes comme y a aux églises, pour quand on lève Dieu.* »

(49) S. : « *D'argent, à cinq fusées d'azur accolées en bande* »; les fusées sont peut-être *parlantes.* — Dans la première partie du XVIIe siècle, autant qu'il semble, Marguerite le Braconnier épousa, en secondes noces, *N. Fuzelier* (D. Pell., p. 457). Vers le milieu du même siècle, Anne de Maras était « femme de *François Fuzelier,* avocat au parlement de Metz, demeurant à Buzy » (*Id.,* p. 530). — V. Marlorat, p. 183.

(50) Les renseignements nous font défaut sur cette famille. — Nous trouvons, en Lorraine, différents personnages qui ont été nommés *de Fontenay,* mais ils ne paraissent pas se rattacher au Barrois, ou bien *Fontenay* paraît être une forme altérée de *Fontenoy,* nom porté par plusieurs familles.

(51) S. : « *D'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles de même, et en pointe, de trois glands appointés d'or, issants des étais et de leur angle inférieur.* » Famille inconnue.

(52) *Soutenus* ou *tigés,* comme le dit S.

(53) Sur cette famille, dont la noblesse fut reconnue par Richer, voy. Pell., p. 291; il n'y est pas fait mention de *George.* Cf. n° 207.

(54) Famille inconnue. Dom Pelletier en cite quatre autres de ce nom.

45. DEMANGE GODIN.

De sable, à un chevron gyronné d'argent et de gueulle de seize pièces (55).

46. François GRAND JEAN (56).

D'azur, à une bande componée d'or et de gueulle de cinq pièces, à un aigle d'argent brochant sur le tout (57).

47. GRESSILE.

De gueulle, à une tour fermée (?) à un mure d'argent, ledit mure mouvant de senestre de l'escu et chargé de deux merlettes de sable mis de reng (58).

48. Adrian GRESSET.

D'azur, à une croix d'or, vuidée (59) de gueulle, et cantonnée de quatre annelets d'or (60).

49. Christophle GRUYER.

Voyé Jean Caillart, il porte les mesmes armes (61).

(55) S. : « Demenge GODIN : *de sable, au sautoir gironné de gueules et d'argent de quatre pièces.* » Inconnu. Cf. n° 297 (baill. de Clermont).

(56) S. écrit Fremy Grand-Iean. »

(57) Nous n'avons pas de renseignements sur cette famille, différente de celle que mentionne Dom Pelletier. Ses armoiries lui sont communes avec une vingtaine d'autres familles, dont plusieurs reparaîtront dans la suite et qui paraissent se rattacher par les femmes à la vieille maison de Wandelaincourt (v. Souhesme, p. 35).

(58) S. : « GRESSILE : *de gueules, à la tour d'argent accostée à senestre d'une trangle rompue du même, chargée de deux merlettes de sable.* » Cf. n° **212**. — Le 24 septembre 1565, *Jean de Grésille*, écuyer, demeurant à Meix, fait un échange de maisons (*Communes luxemb.*, III, 261, n° 5).

« *Françoise,* fille unique de feu *Jean de Gresille,* sieur de Tubion, Nouvyon sur Meuse, épouse de Philippe de Halstein, sieur de Born et de Harstroff, reprend en fief la Basseval, en 1612, t. 2, p. 268. » (Dufourny; cf. art. *Halsthein* (*sic*), où Philippe est qualifié « conseiller du duc de Bourgogne, » et la *Basse-val* est indiquée « prévôté de Longuyon ».)

(59) Ou *remplie,* comme le dit S.; v. ses *errata.*

(60) Famille inconnue.

(61) V. n° **7**. — S. adosse les deux premiers lions. — Famille inconnue Pell. et Dumont en mentionnent une autre du nom de *Gruyer.*

50. Claude HARDY.

De sable, à trois roses simples feuillées et soustenues d'argent, 2, 1 (62).

51. DE HOUDREVILLE.

D'azur, à un but (63) de vache d'or, surmontée d'une estoille d'or en franc canton, et d'un croissant d'argent en canton (64).

52. HUSSON.

D'argent, à trois treffles de sable, 2, 1 (65).

53. Saintin HUSSENOT.

D'azur, à un lyon d'or (66).

54. Thiery JACQUART.

D'azur, à une face d'argent, chargée de trois quintefeuilles de gueulle (67).

(62) S. dit : « Claude HARDY : *de sable, à trois marguerites de pourpre tigées et feuillées d'argent.* » Et il ajoute en note : « Claude Hardy paraît avoir appartenu à la famille de Georges Hardy, de Villotte devant Louppy-le-Châtel, qui a donné lieu à un article du *Nobiliaire* de dom Pelletier (p. 351). L'anoblissement mentionné par le savant Augustin (*lisez* Bénédictin) remonte au 7 octobre 1662; et les armes sont : *de gueules, à trois marguerites d'or.* »

(63) *Un buste.* On voit par l'orthographe de D. Callot, qu'au XVIIe siècle, on ne faisait pas entendre d'*s* dans la prononciation de ce mot; de même, encore au siècle dernier, *registre* se disait, et s'écrivait parfois, *regîte,* etc.

(64) S. : « *D'azur, à la tête de bœuf d'or, adextrée en chef d'une étoile du même, et senestrée, aussi en chef, d'un croissant d'argent.* » Famille inconnue. Pell. en fait connaître une autre du même nom. — Ex. Lepage et Dufourny.

(65) Famille inconnue. Pell. en cite quatre du même nom, qui portent des armes différentes, et le *Compl.*, une cinquième.

(66) Ce nom, dérivé de *Husson,* est répandu en Lorraine ; le prénom *Saintin* était surtout fréquent à Verdun, en l'honneur du premier évêque de cette ville; de là vient le nom de la maison *de Saintignon.* — Dumont, t. II, p. 75, mentionne le mariage, dans la première moitié du XVIe siècle, de noble Jehan Hugo, dit le Jeune, avec *Marie Hussenot*, dont postérité. Cf. no 62.

(67) Famille anoblie en 1568. Voir Dom Pelletier, p. 404, qui ne mentionne pas Thierry.

55. Gérard LA LANCE.

D'azur, à trois annelets d'argent, 2, 1 (68).

56. LALOUETTE (69).

D'or, à une face de gueulle, chargée de trois croisettes d'argent et accompagnée de trois aigles de synople, deux en chef et une en pointe (70).

57. Quentin LAMBERT.

D'azur, à un lyon d'or, armé et lampassé de gueulle (71).

58. LAURIN.

D'azur, au sautoir d'argent, brochant sur le tout un lyon de mesme (72).

(68) Cf. n° **222**. Famille considérable, originaire du Limousin et encore existante. V. Husson-l'Escossois (exempl. de la Bibl. de la Soc. d'arch. lorr., planche moderne portant « Fac-Simile sur l'exemplaire de M. de L'Amirault, » et pl. de la Chalchographie, pl. 2, fig. 18; J. Cayon, art. *Lalance;* D. Pelletier, p. 437; Dumont, t. II, p. 453-457. — *Gérard la Lance,* comme l'appelle Callot, est sans doute le même que *Girard,* second fils de « Didier de la Lance, qualifié de Moranville, » et de Nicole des Ancherins (Pell., p. 437); le même aussi que « Gérard de la Lance, écuyer, homme d'armes du marquis de Pont-à-Mousson et gentilhomme de sa maison, » qui épousa Antoinette Peuchez, dont il eut, au moins, un fils, nommé également Gérard, et une fille, Claude, alliée à noble Fleury Pérignon (*ibid.,* p. 622). Antoinette *Peuchez* était peut-être sœur de Nicole *de Peuchet,* qui épousa Robert de la Lance, frère aîné de Gérard.

(69) S. écrit « La Louette. »

(70) Il paraît évident que ce personnage appartient à la famille à laquelle Pell. a consacré le court article suivant, qu'il est bon de reproduire :

« LEPRIEUR *dit* L'ALLOUETTE (Jean), fut annobli sans finances, par lettres du duc Antoine, données le 12 novembre 1527. Porte : *d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois croix alaisées d'argent, et accompagnée de trois aiglettes* ou *allouettes éploïées de sable, deux en chef et une en pointe.* » Fol. 60 vers. régist. 1527.

« Jean LE PRIEUR avoit épousé, par contrat du 22 septembre de la même année, Philippe Claude, fille de Henry Claude, écuïer de cuisine de la duchesse. »

(71) S. : « Quentin LAMBERT : *d'azur, au lion d'or lampassé de gueules.* » Famille inconnue. Pell. en fait connaître trois du même nom, qui portent des armoiries différentes. »

(72) S. : « *D'azur, au sautoir d'argent, à l'ombre d'un lion de même.* » Famille inconnue.

59. Jean LEFEBVRE.

D'or, à un but de cerf au naturele mouvant de la pointe (73), au chef d'azur, chargé d'une larme d'argent entre deux quintefeuilles d'or (74).

60. LE GRAND (75).

61. LHOSTEL.

De synople, à un chevron d'argent, cantonné de deux estoilles d'or (76).

62. Titus LOIGNEL.

Voyé Hussenot, il porte le mesme (77).

(73) S. dit : « Jean LE FEBURE : *d'or, à la tête de cerf de gueules issante de la pointe de l'écu...,* etc. »

(74) Pell. mentionne trois familles du même nom, dont les armoiries sont différentes ; l'une porte aussi une tête de cerf.

(75) Cet article inachevé doit, sans doute, être rapproché des nos **21** et **22**. — Marlorat dit (p. 183) : « J'ay veu à Sainte-Claire les armoiries de Claude Le Grand, auditeur des comptes de Bar, et Claude Fuzelier, sa femme : celles de Le Grand, sont : *d'azur, chargée d'une bande d'argent, au chef un lyon gisant, en pointe un gantelet d'or* » (Cf. la table du même ouvrage). Pell. cite cette famille et deux autres du même nom.

(76) Nous manquons de renseignements précis sur cette famille. En 1581 vivait noble Martin Wargaire, dit *Wannesson,* demeurant à Hattonville, dont la femme se nommait *Christophe Lhostel* (Pell., p. 837). A la même époque, Louis Léger reprit la noblesse de sa mère Marie, fille de « nobles conjoints Jean Lescamoussier et *Pietrequine de Lhostel* » (*ibid.,* p. 464), Alix Lescamoussier, fille des mêmes, épousa Jean Vincent, anobli en 1561, tige des comtes d'Aultry (*ibid.,* p. 823). C'est par erreur, ce semble, qu'au même article, D. Pelletier dit que Barbe, l'une des filles de Jean Vincent, épousa « *Noël de Lhostel,* seigneur du Jar..., etc.; il s'agit de Noël *Lhoste* ou *L'Hoste,* personnage bien connu. Plus tard, toutefois, la terre du Jard passa à une famille de Lhostel, mais dont nous doutons de l'identité avec la précédente : « En 1625, dit M. Dumont (*Ruines,* II, 385-386), apparaissent... les enfants de *Thiery de L'Hostel,* seigneur de Doncourt. » Ce Thierry « se qualifiait marquis d'Escot. » En 1668, on trouve des reprises du Jard par « *Gaston-François de L'Hostel,* marquis d'Escot, baron de Semoutier, seigneur de Doncourt, de Lizine et de Longchamp, héritier de François, son père. » — Sur la famille de Lhostel à Inor, Moulins et Pouilly, consulter M. Jeantin, *Manuel de la Meuse,* t. II, p. 874-875, 1490, et t. III, p. 1808.

(77) V. no **53**. — Famille inconnue.

63. CLAUDE DE LONGEVILLE.

D'azur, à un anneau tenus à quatre chaisnes d'or mises en sautoir, au 2d quartier facé de gueulle et d'argent de quatre pièces, la première chargée d'une merlette de mesme (78).

64. COLIN LOUYS.

D'argent, à un lyon de gueulle, party d'argent à une bande de gueulle, coupé soustenu d'argent à une croix de gueulle, mouvante de dextre et veue de moitié (79).

65. PIERRE DE MAHAIRON.

D'azur, à un dextrocher revestu d'argent, tenant une espée de mesme, garnie et liée d'or, remplie de gueulle (80).

66. MARQUIGNY.

D'or, à une croix filée, terminée en dart (?), d'argent et arondie en cœur (81).

(78) S. : « *D'azur, au sautoir de quatre chaînes d'or liées d'un anneau de même en cœur; au deuxième canton de l'écu, fascé de gueules et d'argent, à la merlette du second à l'angle dextre du chef.* » Il a existé deux anciennes familles de ce nom (v. J. Cayon); à celle dont il est question appartenait *Thiéry de Longeville*, seigneur de Lisle-en-Rigault, qui fut reconnu gentilhomme en 1630 comme descendant de Thomas qui vivait en 1300 (*Compl.*, p. 351). — Cf. Marlorat, p. 170.

(79) Famille inconnue. Pell. en fait connaître quatre, dont les armoiries sont différentes.

(80) Les armoiries sont souvent décrites avec des variantes, mais peu importantes. De même, le nom présente des formes très variables, *Mahéron, Mehéron, Monhairon, Monthéron, Monthairon,* cette dernière la plus fréquente, ce semble. L'étymologie est, sans doute, *Mont héron;* aussi faut-il aspirer l'*h,* sans faire sonner le *t;* la famille doit avoir emprunté son nom au village de Monthairon, dans le canton de Souilly. — On trouve dans le D. P. A. un intéressant tableau généalogique de la famille DE MONTHAIRON, du XVIe siècle au commencement du XVIIIe; cependant Pierre n'y figure pas. — V. no **92**.

(81) S. décrit : « *D'or à quatre* (*compas?*) *adossés de sable, 2, 2.* » — « Guillaume de Marquigny, écuyer, témoin en 1416, t. X, p. 485 » (Dufourny).

« MARQUIGNY. — *Porte d'or, à la croix ancrée de sable.* — Guillaume de Marquigny épousa, en 1500, Catherine de Failly, dont il eut Guiot, qui épousa Isabeau, fille de Robert de Corbon et de Perette d'Orainville, et en eut Jeanne, femme de Nicolas des Ancherins » (D. P. A.).

67. Jean MARTINET.

D'argent, à trois martinets au naturel, membrés et becqués d'or (82).

68. PIERRESSON MASSART.

D'azur, à une face d'argent, accompagnée de quatre estoilles d'or de reng en chef, et en pointe d'un lyon de mesme (83).

69. MEHAILON.

D'azur, à une croix d'or, cantonnée de quatre annelets de mesme : écartelé de gueulle à un lyon d'or (84).

70. Didier MENUS.

Voyé de La Gaude, il porte les mesmes armes (85).

(82) Ces armoiries paraissent se rapporter à la famille *Martinet de Nibouville,* distincte de la famille *Martinet de Gumont.* V. Michel, p. 355. — Pell. mentionne (p. 427-428) l'alliance, en 1608, de Jean Labbé, avec « *Jeanne de Martinet,* qui lui apporta en mariage la seigneurie du Rouvroy et plusieurs autres fiefs. » — V. aussi Dumont, I, 138.

(83) En 1627, Gabriel VILLERMIN, de la prévôté de Sorcy, fut autorisé à reprendre la noblesse de N. *Massart,* sa mère. Armes : *d'azur, au lion d'or, cantonné de quatre étoiles d'argent, à la fasce de même brochant sur le tout* (*Compl.,* p. 303; d'apr. le Nobil. ms. de M. de Bonneval). — D'ailleurs, famille inconnue. — Cf. Marlorat, p. 176.

(84) Famille inconnue.

(85) V. LA GAUDE, n° **21**. — S. : « Didier Monus (*sic*) : *d'azur, au lion d'or tenant entre ses pattes une branche écotée de même.* » Ces armoiries sont tout différentes de celles d'Etienne *Menu* anobli en 1583, dont les descendants s'appelèrent, dans la suite, *de Roncourt* (D. Pell., p. 563). Les personnages suivants paraissent appartenir à la famille de Didier Menu. — Cf. *Appendice,* n° **346**.

1. *Catherine de Menus* ou *de Mesnus,* morte dès 1565, était femme de noble Pierre *ou* Pierron Raulot, de Longeville. Elle avait pour mère « Françoise Pageot, qui fut fille de noble homme Trusson Pageot, en son vivant demeurant à Longeville » ... (Pell., p. 682).

2. Le sieur *Pierre des Menuz,* épouse, à Rehon, en octobre 1627, damoiselle Jeanne de Briel (Registres paroissiaux de Réhon, d'apr. M. F. Michel, d'Ugny).

3. *Madelaine de Menus* était femme du « sieur Charles de Hennezel, écuyer, demeurant au Mesnil-sur-Vere. » Leur fille Anne épousa en 1712, Sébastien Rathier, seigneur de Lichecourt (D. Pell., p. 677).

4. La famille *des Menus* a possédé des biens à Brabant-en-Argonne (d'apr. M. l'abbé Gillant).

S. mentionne aussi, au bailliage de Clermont, un « Guillaume Menu » ; mais l'écusson a été laissé en blanc. V. Pageot, n° **75**.

71. Philippe MERLIN.

D'azur, à trois voiles de navires d'or, 2, 1 (86).

72. MICHEL.

De sable, à une bande undée d'argent, costoyée de deux croix trefflées au pied fichées de mesme (87).

73. MONCELLET.

D'azur, étoillé d'or, à un tertre de mesme mouvans de la pointe (88).

74. MORIZON.

D'argent, à un lyon de sable, armé et lampassé d'or, marqué d'une croix potencée de mesme, l'escu bordé engrelé de gueulle, chargé de treize billettes d'argent (89), 3, 3, 3, 3, 1 (90).

75. Antoine PAGEOT.

D'azur, à un griffon d'or, au chef de gueulle, chargé de trois coquilles d'or (91).

(86) Famille originaire de Calabre, anoblie par le roi René en 14... (Voir Peil., p. 568-569). Le personnage cité par Callot est sans doute le même que « Philippe, lieutenant général du bailliage de Bar, et reçu conseiller en ladite chambre le 24 septembre 1552, mort sans hoirs. » Il était le troisième fils de Pierre Merlin et de Jeanne de Fronteney, et le frère de René Merlin qui fut abbé de Saint-Mihiel; D. Pell. répète par distraction le nom de ce dernier à deux générations consécutives. La famille, disait le même auteur, en 1758, « est éteinte depuis plus de cent cinquante ans. »

(87) S. : « *De sable à la bande ondée d'argent, accompagnée, en chef et en pointe, d'une croix tréflée au pied fichée du même.* » V. Pell. (p. 573 et *errata*); il ne cite que deux générations : « Gérard MICHEL fut annobli par le duc Antoine en 1542, le 10 décembre. » Il « fut père de *Pierre Michel*, qui épousa Claudine du Saulget, fille de Claude du Saulget et de Claudine Sanglier. »

(88) S. : « *d'azur semé d'étoiles d'or, à la montagne de trois coupeaux en pointe.* » Famille inconnue.

(89) La description des armoiries devrait s'arrêter ici, ce sont celles de la famille Hurault; les chiffres qui suivent ne peuvent correspondre à la disposition sur la bordure.

(90) On ne retrouve pas ce nom dans la liste de S.; mais Pell. le donne en ces termes : « Morison (Jean), obtint du duc Charles III des lettres patentes le 16 janvier 1587, portant permission de prendre les armes de sa mère, qui était une Hurault. Porte ... » *etc.* (Pel., p. 583; cf. p. 395). — V. aussi Marlorat.

(91) Comme on l'a vu dans une note précédente, vers le commencement du

76. Claude POUPART.

De gueulle, à trois croissants d'argent, 2, 1 (92).

77. RAULIN.

D'azur, au pale d'argent, chargé de trois tourteaux de gueulle (93).

78. Didier et Claude RAULOT.

D'azur, à un chevron d'or, cantonné de trois estoilles de mesme (94).

xve siècle, vivait noble homme *Trusson Pageot,* dont la fille, nommée « *Françoise Pageot,* » fut mère de Catherine de Menus (Pell., p. 682). Elle fut, sans doute, mariée deux fois, car D. Pell. nous apprend ailleurs que « Pierre du Mesnil... se maria avec *Françoise Pageot*, avec laquelle il vivait en 1534 » (*ibid.,* p. 570). — D'après M. de Bonneval, Jean Lescamoussier, seigneur de Sorbey, fut autorisé, en 1627, à reprendre la noblesse de sa mère, *Didotte Pageot* (*Compl.,* p. 266).

(92) Nous ne savons s'il faut rattacher ce personnage à *Nicolas Pouppart,* demeurant à Bar, qui, d'après M. de Bonneval, fut anobli en 1408 et portait : *d'azur, à trois grelots d'or* (*Compl.,* p. 248).

Voici quelques personnages du même nom :

1. *Thierry Poupart,* prévôt de Gondreville, épouse Marguerite Mengin, fille de Jean Mengin, lequel vivait en 1569 (Pell., p. 560).

2. *Jean Poupart*, conseiller-auditeur des comptes de Bar, était marié à Agnès Collet. Leur fille, *Agnès Poupart* épousa, le 13 mars 1631, Jean Heyblot, gruyer de Pierrefitte, anobli en 1641 (*ibid.,* p. 380).

3. *Louise Pouppart* fut alliée à N. Gillot; leur fille Françoise épousa Jean Gourdot vers le commencement du xviie siècle (*ibid.,* p. 319).

4. *Etienne Poupart*, seigneur de Bansefrise, épousa, au xviie siècle, Antoinette Bouvet (Laîné, *de Bouvet*, p. 11).

Sur *Claude Poupart*, v. Marlorat.

(93) *Raulin* ou *Rollin,* nom très répandu en Lorraine dans la noblesse et dans la roture. Pell. consacre à la famille dont il est ici question le court article suivant :

« ROLLIN *ou* RAULIN (Pierre), natif de Quevongnes, prévôté de Bar, sommelier de panneterie du duc Antoine, fut annobli par lettres expédiées à Nancy le 11 décembre 1532. Porte *d'azur, au pal d'argent chargé de trois tourteaux de gueules.* Fol. 43, vers. régist. 1532, 1535. »

(94) D. Pell. met le chevron *d'argent.* Il a consacré (p. 682) un article à cette famille, où l'on voit que « nobles hommes *Pierre, Didier* et *Claude Raulot*, frères, demeurant à Longeville, » furent reconnus nobles en 1565 et 1580; ils étaient fils de *Pierre Raulot* et de Catherine de Menus (v. autre Raulot, n° **171**, baill. de Saint-Mihiel).

79. FLORENTIN REGNIER.

De gueulle, à une molette à huict pointes (95) d'or (96).

80. GEORGE REMY.

Les mesmes que Jean Caillart (97).

81. JACQUES RICHARD.

De gueulle, à un lyon d'or, brochant sur le tout un chevron d'argent, chargé en dextre d'un rameau de synople, et en senestre de trois quintefeuilles de gueulle (98).

82. ROBERT DE CHASTEAU RENAULT.

D'azur, à deux vaches passantes d'or, l'une sur l'autre, surmontées d'une croisette d'argent (99).

83. RODENAN.

De gueulle, chappé d'argent, chargé de deux quintefeuilles de sable ez cantons (100).

(95) A *huit rais* (S.).

(96) V. Pell., p. 689.

« REGNIER (NICOLAS), fut annobli par lettres du duc René I, données le 5 octobre 1477. « Porte *de gueules, à une molette d'or percée du champ mise en cœur;* et pour cimier *la molette de l'écu issante d'un armet morné, orné de son bourlet et lambrequin aux métail de couleur dudit écu. Ancien nobiliaire.* »

(97) V. Caillart, n° 7. S. adosse les deux premiers lions. — Dom. Pell. mentionne trois familles *Remy,* qui portent des armoiries tout différentes.

(98) D. Pell. fait connaître sept autres familles Richard, qui portent des armoiries différentes.

(99) V. n° 8. Famille inconnue.

(100) S. écrit aussi *Rodenan.* Cependant la ressemblance, dans l'ancienne écriture, des lettres *e* avec *o* et *n* avec *u,* puis l'identité des armoiries, malgré la différence du métal et celle des termes de la description, témoignent qu'il faut rattacher l'article de Callot au suivant de Dom Pelletier :

« RODOÜAN (JEHAN), fut annobli par lettres de René I roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Lorraine, etc., du 18 mars 1465, « en considération de « ses bons et agréables services, et en reconnaissance et rémunération « d'iceux, etc. » Porte *d'or, à une pointe de gueules, accompagnée en chef de deux quintefeuilles de sable.* »

François Bouvet épousa à Bar, en 1495, Jeanne, fille de Denis Chesneau et de *Marguerite Rodoan* (Laîné, *De Bouvet,* p. 3).

Jean Rodouan était receveur général des ville et comté de Ligny en 1495-1496 (Lepage, B. 6595).

Didier Rodouan était gouverneur de l'hospice de Condé en 1570 (Cl.

84. ROLLEQUIN DE BLAINVILLE.

D'argent, au sautoir de gueulle, cantonné de quatre merlettes de sable (101).

85. CHRISTOPHLE ROSE.

D'azur, à un chevron d'or, cantonné de trois roses de mesme (102).

Bonnabelle, *Notes sur Condé-en-Barrois*, dans les *Mém. de la Soc. des lettres... de Bar*, 1885, p. 168).

Vers le commencement du XVIe siècle, autant qu'il semble, Jeannette Lamyer épousa « *Pierre Rodoüan,* écuïer » (Pell., art. *Lamier*, p. 444).

Richard de Blaives, capitaine des faubourgs de la ville de Bar, anobli en 1622, avait épousé, en premières noces, N. *de Rodouan* (Pell., art. *Blaives,* p. 58).

Dans la seconde partie du XVIIe siècle, « Philippe Marien, seigneur d'Erise-la-Grande, conseiller en la Chambre des comptes de Bar..., épousa *Marie-Thérèse de Rodouan de Blecourt*, dont il laissa postérité » (Pell., art. *Marien,* p. 537).

On trouve dans les registres de la Chambre des comptes pour 1766-1768, une permission donnée « à *Louis-François de Rodouan,* seigneur de Morlaincourt, de faire couper les arbres sauvages qui se trouvaient dans ses terres dudit lieu » (Lepage, B. 12091).

Le D. P. A. (art. *Longeville*, note) mentionne, sans suffisante indication d'époque, le mariage de Claude de Montarlot, capitaine de Revigny, avec *Claude de Rodouan.*

D'après une note dont nous ne nous rappelons plus l'origine, l'hôtel de la famille Rodouan, XVIe siècle, existerait encore dans la rue des Ducs-de-Bar, à Bar-le-Duc, nº 67; les armoiries seraient sculptées à l'extrémité de la corniche.

Nous ne savons si c'est cet édifice que M. L. Maxe-Werly nomme la maison Oudet et où il a trouvé une grande taque de foyer, apparemment de la fin du XVIe siècle, qui offre un écu penché *parti de Rodouan et à la voile surmontée de deux étoiles* (Jacquemot, v. *Compl.*, nº 1330) ; le casque est surmonté d'un cimier très curieux.

Nous ignorons s'il conviendrait de rattacher aux personnages qui précèdent une famille de *Rodoan* ou *Rodoam* aux Pays-Bas, dont nous voyons mention à partir de 1758.

(101) S. : ROLLEQUIN DE BLANVILLE : *d'argent, au sautoir d'azur cantonné de quatre merlettes de sable.* Famille inconnue. — *Claude de Blainville* était, en 1568, femme de Jean de Hault, écuier; celui-ci, en 1570, était remarié à Nicole de Mont.

(102) S. : « *d'azur, au sautoir d'or, cantonné aux trois premiers de roses de même.* » Il y eut peut-être erreur du dessinateur. — Nous ne savons si c'est à la même famille qu'appartenait « Nicole Rose, écuïer, sei-

86. Claude et A. RYOT.

D'or, à un but de reyne à naturele, costoyée de deux aigles morts de sable (103).

87. SAPONGNE.

De gueulle, à trois estrilles d'argent, 2, 1 (104).

gneur d'Essey, prévôt de Chaumont en Bassigni, et lieutenant-général de l'évêché de Metz. » Il vivait dans la seconde partie du XVIe siècle et épousa Catherine des Fours, veuve de Pierre Jault (Pell., p. 261 et 410).

(103) S. : « *d'or, à la reine de carnation vêtue de pourpre, chevelée et couronnée d'or, accompagnée de deux aigles de sable.* » Famille inconnue. — Richier écrit : « Claude et Anthoine Riot. »

(104) Voici quelques notes sur cette famille; en se reportant aux sources et aux généalogies des familles alliées, il sera possible de grouper un plus grand nombre de renseignements.

1. « La maison chevaleresque de *Sappogne*..., dit M. Jeantin (*Manuel*, p. 1026) portait : *de gueules, à trois étrilles de cheval,* ou *à trois étoiles d'or;* cette maison a fourni bon nombre de prévôts de Chiny, et, qui plus est, de guerriers distingués. » Au commencement du XVIe siècle, elle acquiert des biens à Lamouilly. « En 1520, *Giles de Sappogne,* sire de Margny et de Viller devant Orval, était prévôt de Chauvancy-le-Château. »

2. Guillaume Deniset, maître-échevin de Verdun, dans son testament du 28 août 1482, parle de « très haulte et honorée damoiselle... *Jehanne de Sappongue,* dame de Manonville (Gén. manuscrite de la maison de Custine).

3. Ydron de Custine, fille de Claude de Custine, seigneur de Cons, et de Claude d'Epinal, mariés en 1504, épousa « 1° *Gilles de Sapongne*, dit de Nepvant, capitaine prévôt d'Ivoix, et 2° Jehan de Pouilly » (*ibid.*). *Gilles de Sapoigne,* chef de bande, au service de Charles-Quint, revient souvent dans le récit des guerres de 1542-1544 (v. J. Felsenhardt, *L'invasion française dans le Luxembourg de 1542-1544*, dans les *Annales* d'Arlon, 1883, p. 290-380; Ch. Paillard, *L'invasion allemande de 1544,* dans les publ. de la *Soc. de Vitry-le-François,* t. XII, p. 266, « Gilles de Chappoigne »).

4. Au XVIe siècle, Louis de Custine, seigneur d'Aufflance, épousa Madeleine de Wal, veuve d'*Antoine de Sappongne*, dit de Nepvant (*ibid.*).

5. Parmi les chanoines de Verdun, pourvus de la 24e prébende, on trouve : « 1550, *Pierre de Sappongne.* — 1554, *Guillaume de Sappongne* » (Jeantin, *Manuel*, t. I, p. 298). Cf. Abbé Robinet, *Pouillé de Verdun,* t. I, p. 110.

6. Le 15 juin 1578, un bien, sis à Lamouilly, fut vendu par « *Guillaume de Sappongne,* tant en son nom qu'en celui de sa sœur *Jehanne,* épouse du prévôt Jehan de Cuminel » (*ibid.*, t. II, p. 1027).

7. Marie-Ursule, sixième enfant de Jean Lescamoussier, seigneur de Sorbey, vivant en 1566, épousa *François de Sapogne* (Pell., p. 482).

88. Jean THIERIOT.

D'argent, à une bande de sable, accompagnée de sept billettes, quatre en chef surmontées du lambel, le tout de mesme (105).

89. Claude THIERION (106).

D'argent, à une rencontre de bœuf de gueulle, bouclé de sable, surmonté de deux estoilles de gueulle (107).

90. VILLEAREST (108).

De gueulle, à une face eschiqueté de mesme et d'argent de trois traits, accompagnée de trois annelets d'or, deux en chef et un en pointe (109).

8. En 1605, le *sieur de Sappoine* était capitaine et prévôt d'Ivoix (H. Goffinet, *Recrutements... de Mirwart*).

9. Le fief de Heurtebise, à Stenay, « advint... à *Antoine de Sapogne,* seigneur de Lombut, et à Elisabeth de Pouilly, sa femme, qui le vendirent, le 18 novembre 1604, à Simon de Pouilly, baron d'Esne... » (Jeantin, *Manuel,* t. II, p. 843).

10. « *Antoine de Sappogne,* écuyer, seigneur de Lombut, demeurant à Nepvant, reprend en fief du duc de Lorraine, en 1612 » (Table du Dufourny, renv. au t. VII, p. 95).

Depuis la rédaction des notes qui précèdent, nous avons recueilli beaucoup de renseignements nouveaux; mais, pour ne pas allonger outre mesure, nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré à cette famille dans *les Communes luxembourgeoises,* t. III (Arlon, 1890), p. 1135-1150; v. aussi p. 261, 509, 1133. Consulter de même : Delahaut, *Annales d'Yvois-Carignan,* p. 70, 71, 79, 110, 175, 214, etc.

(105) Famille inconnue.

(106) S. écrit Thierrion.

(107) M. de Bonneval mentionne, avec les mêmes armoiries, l'anoblissement, vers le milieu du xve siècle, de *Claude Thierryon de Marne,* prévôt de Bar, qui reprit la noblesse d'Aubrette Dambonnay, sa mère (*Compl.*, p. 250). Les mêmes armoiries furent adoptées, dans la suite, par Daniel Colin, demeurant à Bar, qui, en 1632, reprit la noblesse de *Claudine Thieryion de Marne,* sa mère (*Compl.,* p. 306, d'apr. Bonneval); ses descendants se firent confirmer dans leur noblesse, sous le nom de *de Marne* en 1704 (D. Pell., p. 539). — Ne faudrait-il pas rapprocher de cette « tête de bœuf, » comme dit Pelletier, le « massacre de cerf » des armes de Jean *Colin,* au bailliage de Bar, qui fut anobli en 1701?

(108) S. écrit Villeurest, nom inconnu et qui ne semble pas admissible au point de vue philologique, tandis que *Ville-arest* (arrêt) offre une étymologie plausible.

(109) A cette famille appartenait, peut-être, « *Charles de Villaret,* ar-

91. Denis WILLERMET.

D'azur, à une croix d'or, vuidée (110) de gueulle (111).

92. Thomas WILLAUME.

De Mahairon (112); party de gueulle, à trois las (113) d'argent, 2, 1 (114).

cher des gardes de S. A., » qui épousa Philippe Lescaille et vivait dans le xvie siècle.

(110) Ou *remplie*, suivant l'expression plus moderne dont se sert S.

(111) Remi II Ancherin, écuyer, seigneur de Saint-Maurice-lès-Etain, vivant au milieu du xvie siècle, épousa « *Marguerite Willemeix* d'Amelle, fille de *Didier Willemeix* et de Barbe Quiolt » (D. P. A., art. *Ancherin*). Dans les notes héraldiques qui suivent cet article, le nom est écrit « *Willermeix* ou *Willermet*, » et la description des armoiries est conforme à celle de D. Callot. — Richier y ajoute « *cantonnée de 4 annelets* d'or », comme Blanzey (Note de M. de Souhesmes).

(112) V. n° **65**.

(113) « *Redortes* », dit S.

(114) Pell. mentionne deux familles du même nom, dont les armoiries sont tout différentes.

Nota. — Nous avons bien (p. 4-5) donné le titre du manuscrit de la bibliothèque Lotz tel qu'il est inscrit au *Catalogue ;* mais, une interversion y semble évidente : *commis en cette qualité* doit se rapporter à Richier, et venir après *son Altesse*.

LES MAYEURS-JAUNES

DE LIGNY.

Jusqu'à l'annexion de son comté à la Lorraine, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1719, l'administration municipale de la ville de Ligny comprenait trois degrés : les *échevins*, le *syndic* de la communauté et le *mayeur*. Pendant quelque temps on eut même un lieutenant en la mairie chargé de la police.

Les *échevins* étaient élus par les trois ordres d'habitants : leur nombre varia souvent.

Le *syndic* de la communauté était, comme son nom l'indique, le porte-parole de ses concitoyens : c'est lui qui faisait les propositions sur lesquelles devait porter l'ordre du jour de chaque séance.

Le *mayeur* était le président du conseil de ville qu'il convoquait chaque fois que l'utilité publique ou les affaires de la communauté l'exigeaient. Dans les dernières années du XVIIe siècle, le prévôt essaya sur les attributions du mayeur des empiètements qui provoquèrent des conflits dont seule l'intervention du maréchal de Luxembourg put avoir raison.

Élu pour un an par les bourgeois assemblés dans l'église, *foribus clausis*, le mayeur était rééligible, aussi vit-on quelques uns de ces fonctionnaires exercer leur mandat pendant plusieurs années consécutives; l'un d'entre eux, Jacques Viard (1), le garda même pendant douze années; mais seul il fit exception, car si Laurent Ferret (2) exerça la charge à quatorze reprises,

(1) Jacques Viard, sellier en 1646, échevin en 1661, mayeur de 1666 à 1677-78, et de 1680 à 1684. Son fils Charles-François-Louis fut mayeur puis prévôt. On le surnomma le *grand prévôt*.

(2) Laurent Ferret, mayeur dès 1677-78. Il était chirurgien et mourut en 1710. Son fils Louis-Henri épousa Marguerite Viard, sœur du *grand prévôt*, et fut mayeur en 1711, 1714 et 1716.

ce ne fut pas sans interruptions. D'autres mayeurs n'achevèrent pas leur année : cela dépendait du décès du titulaire, de sa démission ou du jour où la clôture des comptes était proclamée. Dans quelques cas assez rares, des mayeurs n'exercèrent leur magistrature que pendant peu de mois, ce qui ne facilite pas la confection d'une liste complète des mayeurs de Ligny.

Tandis que le prévôt portait une robe rouge, le mayeur était revêtu, dans les grands jours, d'une robe noire sur une simarre de même couleur « lyée d'un large ruban de soye bloye d'infer avec, au costé, une bloucque (1). »

C'est dans ce costume simple et sérieux que le maire François Vaultier, accompagné de MM. de Rommecourt (2), gouverneur de Ligny, et Charles Perrin, prévôt (3), alla saluer Marguerite-Charlotte de Luxembourg, fille du dernier comte, à l'occasion de son mariage avec M. de Brantes (5 juillet 1620). La harangue du mayeur fut du goût du nouveau seigneur, mais son costume sobre déplut tout à fait à ce méridional amoureux des couleurs vives, et comme il avait décidé la revision des uniformes de sa maison, il imagina pour les fonctionnaires de la ville et du comté des costumes inédits.

Ce dut être un spectacle bien curieux qu'une cérémonie officielle de ce temps-là, et l'on conçoit facilement l'immense satisfaction qu'éprouvait M. de Brantes lorsque, salué d'un nom aussi illustre que celui qu'il portait grâce à son mariage, et entouré d'un brillant état-major, il se reportait à l'époque encore bien rapprochée où, venu à Paris avec ses frères Luynes et Cadenet (4) pour y chercher fortune, il revêtait l'unique man-

(1) Règlement d'Antoine de Luxembourg, 1552. — Les teinturiers nommaient *bleu d'enfer* un bleu noirâtre. — (*Blouque*), boucle.

(2) Jean-Louis de Rommecourt, gouverneur de Brienne et de Ligny, succéda à J.-B. Simon de la Loge.

(3) Charles Perrin, nommé prévôt en 1609 après son père Antoine, épousa Isabeau Parisot. Il eut pour successeur Charles Oryot de Jubainville, en 1630.

(4) Luynes, Cadenet et Brantes étaient fils d'Honoré d'Albert, gentilhomme du comtat Venaissin, demeurant à Mornas, et d'Anne de Rodulf. L'aîné devint duc de Luynes, le second duc de Chaulnes et le troisième duc de Luxem-

teau qui servait aux trois frères chaque fois que l'un d'eux se rendait à la Cour.

La description des costumes de la plupart des fonctionnaires de la ville et du comté de Ligny ne nous est point parvenue, mais le Mémoire présenté en 1711 par M. Lescaille (1) sur les anciennes attributions des prévôts, nous apprend qu' « *à cent ans de là* (2) *par le moins, une série d'entre eux portoient toges rouges herminées avec chapperon caudé et leurs maïeurs toges blondes vairées sur soubreveste de bloitte* (3). »

Cet étrange accoutrement fit surnommer ceux qui le portaient *les mayeurs-jaunes*, et *los beuilrottes* (buires à l'huile) quand Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, fils aîné du maréchal, tenta, sans grand succès d'ailleurs, de le remettre à la mode. Huit mayeurs au XVII[e] siècle et deux au siècle suivant s'en revêtirent. Bien que cette opinion ne s'appuie sur aucun fait évident, on croyait encore à Ligny, il y a cent ans, que les mayeurs-jaunes, intermédiaires naturels entre leurs concitoyens et les seigneurs, avaient surtout pour mission de travailler les populations en vue d'une réunion ultérieure à la France. Ce qui a pu être vrai pour les deux mayeurs Lescaille et Viard en 1712 et 1713 ne l'était pour leurs devanciers que dans un sens général, car il convient d'observer que la grande majorité des mayeurs depuis le siège de Ligny, en 1544, jusqu'à l'annexion à la Lorraine, en 1719, manifesta des sentiments franchement francophiles.

Les noms des *mayeurs-jaunes* sont honorablement cités dans l'histoire de leur pays : ils méritent d'être conservés. En consacrant à chacun d'eux une courte notice, nous ferons en quel-

bourg. Le fief de Brantes, dont Léon d'Albert portait le nom, était situé près de Mondragon.

(1) Jacques Lescaille (1679-1754) devint maire de Ligny en 1712, puis avocat fiscal au comté. Il était fils de Jacques Lescaille, mayeur en 1685, et de Barbe Longeau.

(2) Il n'y avait en réalité que soixante-quatorze ans, le costume des mayeurs ayant été supprimé en 1637.

(3) Ce doivent être les propres termes du règlement de Léon de Luxembourg. La *bloitte* ou *bloette* était une étoffe bleue.

que sorte l'historique de leur famille et celle des événements auxquels ils ont assisté. Nous n'avons pas la prétention de faire connaître tous les actes de leur administration mais quelques-uns des plus intéressants.

I.

FRANÇOIS VAULTIER.

1621-1622-1623-1624.

Au siècle dernier il y avait encore à Ligny deux familles nobles de ce nom que l'on devait prononcer différemment sous peine d'en confondre les représentants. Les *Vaultier* (Vautier), fixés dans le Comté dès le milieu du XVIe siècle avec Simon Vaultier, marié à Catherine Boy, différaient des *Vautier* (Vautière) venus de Commercy vers 1620, avec Thomas Vautier dont la fortune rapidement acquise pendant l'invasion française facilita l'anoblissement en 1663.

François Vaultier, frère de Jacques qui fut mayeur en 1598, 1608, 1609 et 1616, appartenait à la confrérie des tanneurs, les plus riches négociants de Ligny. Bien qu'à cette époque les Vaultier ne fussent pas encore qualifiés nobles, ils l'étaient, ainsi qu'en témoignent les titres que durent produire les descendants de Jacques en 1675, et que François d'Alençon, lieutenant général au bailliage de Bar, reconnut authentiques, par sentence du 14 juin de cette année.

François Vaultier succéda en 1621 à noble Pierre Fleury, son beau-frère, et occupa la mairie pendant quatre années consécutives. Il fut mêlé aux débats que souleva la succession de Clovis Hesteau de Nuisement, ce receveur général du comté de Ligny qui avait passé sa vie à rechercher la pierre philosophale. Pour vaquer plus tranquillement à ses expériences, cet alchimiste s'était fixé à *la Grange*, dépendance de l'ancien couvent des Capucins, à l'entrée d'un vallon désert. C'est là qu'au dire de ses concitoyens il fabriquait de l'or dont il enrichissait des étrangers, notamment deux bourgeois de Bar, Simon Bailly et Nicolas

Leschicault, le s[r] Baudoux, capitaine de cette ville, et un nommé Mégret, qui passait pour l'agent secret du duc Henri II de Lorraine. Ce prince, on le sait, favorisait ouvertement les alchimistes et particulièrement le receveur de Ligny qui lui dédia ses deux traités de philosophie hermétique. Grâce à ce haut patronage, Nuisement n'eut pas trop à souffrir du mécontentement et des convoitises des Linéens, sauf en 1618, lorsque éclata l'émeute conduite par Marc Mayeur. Encore en fut-il quitte pour la peur.

Quand il termina sa carrière, Henri II, bien revenu de son engouement pour les disciples d'Hermès Trismégiste, touchait au terme de la sienne. Les Linéens n'avaient plus de raisons pour se contenir. Informé que déjà l'on parle d'aller piller la Grange où les enfants de Nuisement « ne sont de riens, » et considérant que « ceux qui adhèrent aux magies, sorcelleries, transmuacions et infestacions diabolicques pour néant sont chrétiens, » le mayeur François Vaultier fait rendre une ordonnance en vertu de laquelle les objets qui se trouvent à la Grange « sont mis au scel pour estre ultérieurement vendus ès place publicque pour le proffit de la comunauté de Ligney. » En exécution de cette ordonnance qui empêcha sans doute quelque scène de désordre, tous les objets qui garnissaient la retraite de l'alchimiste furent apportés sur la place de l'Auditoire et vendus en présence du mayeur et des échevins (*ædilibus astantibus*). On est surpris du chiffre élevé de la vente, onze mille livres quatorze deniers dont le sieur Dandelin, gendre du défunt, paya la plus grande partie.

Les officiers de Bar, toujours à l'affût des prétendus empiètements de leurs voisins, ne perdirent pas cette occasion de se plaindre. Selon eux, le mayeur de Ligny s'était substitué au bailli Stainville dont il aurait dû réclamer l'intervention. Celui-ci vint bien à Ligny avec MM. Olryot et Maucervel, délégués des Comptes, mais les deniers étaient distribués, les pièces cachées ou détruites, les acquéreurs hors d'atteinte et l'affaire en resta là.

La porte de France par laquelle débouche la route de Bar s'étant écroulée, François Vaultier la fit réédifier ainsi que le

témoigne l'inscription suivante qu'on lisait encore en 1772 sur une grosse pierre :

> LEONE A LUXEMBURGO Comite,
> FR. VAULTIER Urbis Prefecto,
> J. DORDELU Consule et Patrono,
> A. LEPAGO, g. VAST, E. C. VARIN consulibus
>
> Hoc a fundamentis vetustate collapsum,
> Opus sumptibusque erectum
> Anno 1623.

De son mariage avec Marguerite Hanel, fille de Pierre, tanneur à Ligny, et de Claudine de Hévilliers, François Vaultier eut quinze enfants. Sa descendance directe s'éteignit en la personne de Marie-Claire-Françoise (1748-1827), mariée en 1764 à François-Vincent-Marc Brigeat de Lambert, avocat au Parlement. Leur fille unique, Rose-Cécile, ayant épousé Jean-François-Florentin Vaultier, dernier descendant de Jacques (1), les deux branches se réunirent après plus de deux siècles pour mourir en 1837, avec Alexandre-Florentin Vaultier, dernier mâle du nom.

II.

PIERRE HANEL.

1625-1626.

Les Hanel, originaires de Naix, étaient dès la seconde moitié du XVIe siècle représentés à Ligny par deux chefs de famille nommés tous deux Pierre : l'un marchand tanneur, mari de Claudine de Hévilliers, fut mayeur en 1589 et 1595; l'autre marchand mercier, époux de Lucie Thierrion, se distinguait de son homonyme par un surnom : *le Fleuret*.

(1) Jacques Vaultier, frère aîné de François et mayeur avant lui, avait épousé en 1588 Antoinette Collot, fille de Simon Collot, lieutenant général en la prévôté de Saulx.

La manie du surnom était alors générale à Ligny : peu de familles y échappaient, il suffit pour s'en convaincre de parcourir l'état civil de ce temps-là. Les nobles n'étaient pas mieux traités que les autres, témoins les Hurault depuis longtemps surnommés *Monnet*, les Vaultier, *Serrier*, les Mourot, *Bontemps*, les Barisien, *de Troyes*, les Barry, *Bizat*, etc. Parfois il arriva que le sobriquet prévalut sur le nom véritable, en sorte que les Lamy, Fauchart, Vallot, Nagot, Lagnier se transformèrent rapidement en Mercier, Chardin, Foliou, Malherbe et Du Val.

Pierre Hanel dit *le Fleuret*, « marchand mercier rue Pierge, à l'enseigne Saint-Michel, » était mayeur en fonction quand Léon d'Albert, s^r de Brantes, époux de Marguerite-Charlotte de Luxembourg, fit à Ligny son entrée solennelle (10 octobre 1625, environ les trois heures du soir). Aucune pièce ne nous a conservé le détail des cérémonies auxquelles donna lieu cet événement. Par le compte de mairie on sait seulement que la ville fut imposée extraordinairement à 10,000, livres et que la dépense s'éleva à douze mille livres, 28 deniers, 8 gros. Le surlendemain de son arrivée, le nouveau comte voulut être parrain du fils du mayeur et de Catherine Didier : il lui donna son propre nom, *Léon*. La marraine était Marguerite de Castel San-Nazar, dame de La Neuville et fille de ce médecin italien qui parvint à se faire octroyer la seigneurie de Morley-sur-Saulx.

Le séjour de Léon d'Albert à Ligny fut assez long : il s'était fait aménager dans le château des appartements dont l'ameublement était fort beau : la description nous en a été conservée. On connaît sa particulière vénération pour le cardinal de Luxembourg. Né dans l'État d'Avignon, il avait été élevé dans le culte de ce saint personnage dont il embellit l'église et près duquel il voulut être pompeusement inhumé. Néanmoins, et bien qu'il en fût devenu seigneur, il ne fit rien pour la ville natale du B^x P. de Luxembourg, aussi son passage ne laissa-t-il aucune trace dans le souvenir des habitants. D'ailleurs, il quitta Ligny après quatre mois de séjour et n'y reparut plus. La faveur de son frère aîné, le premier duc de Luynes, lui avait fait contracter un mariage inespéré, mais il vécut obscurément

et mourut de très-bonne heure (1630), ne laissant de la duchesse de Luxembourg, avec laquelle il ne vivait pas en bonne intelligence, qu'une fille infirme et un fils idiot. Son filleul Léon Hanel participa de cette malechance. Réfugié à Velaines pendant le siège de Ligny par le maréchal de La Ferté, il fut assassiné par une bande armée dans un bois d'où il rapportait quelques arbres coupés.

C'est de Pierre Hanel (dit Fleuret), fixé à Bar dès le 1er juin 1629, et de sa femme Antoinette Perrin, que descendait François Hanel, conseiller des Comptes, conseiller d'État, lieutenant général au bailliage de Bar, baron de Levoncourt, sr de Vassincourt, Fleury, etc., qui, de son mariage avec Barbe de Rouyn, ne laissa pas de postérité.

III.

JEAN DORDELU.

1627-1628.

« *Nêraw coum' in Dordeleu* » était un vieux dicton linéen qui explique à la fois la fortune rapide de cette famille et son impopularité. Nicolas Dordelu figure en 1523 dans un dénombrement des habitants de Ligny. Il est boulanger (*pistor*) et paie deux gros de cens pour la maison qu'il habite joindant « le sire Jean Reillart. » Soixante-dix ans plus tard, nous trouvons ses descendants en possession de la fortune et prétendant déjà à la noblesse à laquelle ils ne parvinrent cependant, ceux de Bar qu'en 1621, et ceux de Ligny en 1672.

Jean Dordelu, né le 22 octobre 1589, de Jean Dordelu, tanneur, et de Barbe Marchand, fit ses études de droit à Pont-à-Mousson et revint exercer à Ligny la profession d'avocat. Dès 1613 on le voit prendre la qualité de noble, titre qu'une ordonnance du lieutenant général fit impitoyablement rayer. Mais il ne se découragea pas. En 1616 il produisit, « pour maintenir l'honneur de sa famille, » un mémoire revendiquant la noblesse. Elu mayeur en 1627, 1628 et 1629, il se signala par son activité.

En juillet et août 1627, il va plusieurs fois à Bar et à Nancy pour le fait du terrier de la ville sur lequel « il y a mécontantemen, au sujet de quoy messieurs se rendront à Paris pour enforcer Monseigneur. » Le 4 janvier 1628, il signe avec le procureur fiscal un avis au prévôt, lui signalant « que certains particuliers de la religion prétendue réformée se sont assemblés au logis de Claude Marandel, qu'il convient d'appréhender et de condamner à 200 livres d'amende. » En 1628, il engage un procès au nom de la ville contre les héritiers d'un ancien mayeur, Jacques Mocaveine, dont les comptes ne lui paraissent pas réguliers. Cette instance dans laquelle il échoua lui attira d'autant plus d'ennemis que ce Jacques Mocaveine s'était rendu très-populaire et jouissait de l'estime générale. La même année, Dordelu fit rétablir dans l'église paroissiale le siège de MM. de l'Auditoire et fixa avec le curé Massu une question de préséance dans les processions, question qui n'avait jamais été réglée « par la négligence de ses précédents devanciers. » Le règlement établi à cette occasion porte qu'à la procession de Mai, le mayeur doit précéder le prévôt avec les bourgeois à la suite de la bannière de Notre-Dame, alors qu'aux autres cérémonies de ce genre, le prévôt ouvre la marche et le mayeur la ferme, suivant immédiatement le Gouverneur et son cortège.

A la veille de remettre ses pouvoirs, Jean Dordelu prit une mesure qui aurait dû lui concilier de nombreux partisans : l'agrandissement de la Halle pour la construction d'une importante « pile d'eau à usage intérieur et non public comme auge, lavoir ou bassin. »

De son mariage avec Isabeau Nicolas, fille d'un riche tanneur de Ligny, Jean Dordelu eut un fils né à Ligny le 11 septembre 1629, qui, d'avocat, devint prévôt de Ligny, conseiller et secrétaire ordinaire de la Chambre du Roi, conseiller d'Etat en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, mort à Nancy le 13 avril 1714. Ce prévôt eut lui-même un fils aîné qui défraya longtemps la chronique amusante de ses compatriotes. C'était un mauvais sujet à qui un abus généralement admis avait permis de se faire octroyer, n'étant que simple clerc, une place rétribuée de chanoine au chapitre de Ligny (1677). Ce clerc-

chanoine qui, naturellement, se contentait de toucher les émoluments de sa place, s'oubliait jusqu'à se déguiser pendant le carnaval. Ses excès lui attirèrent une punition publique. En 1685, il fut condamné à rester à genoux, pendant plusieurs messes chantées, tête nue et un cierge à la main. Il dut ensuite faire pénitence pendant quinze jours chez les Cordeliers et payer à ces religieux une aumône de 25 francs barrois. On en fit plus tard un principal de collège, et dans ce poste, écrivait Villeterque, il a laissé le souvenir d'un homme aussi dur pour lui-même qu'il était patient et bon pour les enfants qui lui étaient confiés.

IV.

GEORGES NOTTA.

1629.

Georges Notta qui succéda comme mayeur de Ligny à Jean Dordelu, ne demeura que peu de mois dans sa charge. Il exerçait la profession d'avocat et avait dû être attiré à Ligny, dont il n'était pas originaire, par son mariage avec Barbe Mocaveine, l'une des filles de ce Pierre Mocaveine, ancien mayeur, dont Jean Dordelu attaqua les comptes. Y a-t-il corrélation entre la retraite de Dordelu, son échec devant le Parlement de Sens sur cette délicate question et l'élection de Notta, l'un des héritiers mis en cause, qui acheva à la mairie l'année commencée par le plaignant? Nous l'ignorons autant que le détail de son administration, qui fut très-éphémère.

En 1645, Georges Notta reparut à la mairie après Christophe Cuny, qui le remplaça à son tour en 1646, mais il n'endossa plus la toge jaune qui avait été supprimée peu d'années auparavant. Il mourut à Ligny dans un âge avancé et fut enterré dans le cimetière sous un petit ormeau que l'on appelait encore en 1742 l' « Orme Noutta. ». Il était très-certainement parent et peut-être l'ascendant de Nicolas Notta, avocat à Saint-Mihel, anobli le 22 avril 1668. On le trouve désigné noble dans le re-

gistre des baptêmes de Ligny à la date du 5 novembre 1630, mais nous savons déjà, par l'exemple des Dordelu, que cette mention ne tirait pas à conséquence.

V.

SIMON HAUTPOULAIN.

1630-1631-1632-1633.

Simon Hautpoulain, né le 28 décembre 1578, de Pierre Hautpoulain, marchand drapier, mayeur en 1599 et 1600, et de Marguerite Collot, était l'un des fermiers des impôts des toiles et filasses de Lorraine quand il fut élu mayeur en 1610. Il le redevint en 1630 et jusqu'au milieu de 1633, date probable de sa mort. En 1615, pendant le mayorat de son frère Pierre, il lui arriva une aventure dont le récit éclaire singulièrement les mœurs de ce temps-là.

Pendant un souper auquel il avait été convié chez François Thierry, sergent royal, avec Jean Thierry, Nicolas Guillemin et Charles Parisot, apothicaire, ce dernier s'écria : « Par la mort-Dieu, Mme Barotte est une sotte, une beste et une vilaine; elle a parlé de moi touchant ma rapacité d'apothicaire au logis d'Etienne Mourot et j'en aurai ma raison. »

Ne pouvant supporter l'injure faite à sa sœur, Hautpoulain prend son manteau, une épée, une chandelle dans une lanterne et se met en devoir de rentrer chez lui; mais l'apothicaire s'emparant d'une arquebuse, le poursuit en criant : « Par la teste de la mort-Dieu, je te tuerai ! » Devant cette menace, Hautpoulain tire son épée et en blesse Parisot qui tombe, mais ne meurt que dix-huit jours plus tard, le 26 décembre. Quatre jours après, le duc Henri II délivrait au meurtrier des lettres de rémission.

A la tête du conseil de ville, Simon Hautpoulain assista aux services solennels qui furent célébrés dans chacune des églises de Ligny, les 2 et 5 décembre 1630, pour le repos de l'âme d'Albert de Brantes, duc de Luxembourg et comte de Ligny, mort

le 25 novembre précédent. Il assista aussi, avec le procureur fiscal, au relevé des meubles du défunt qui se trouvaient dans le château. En 1631, il harangua le second mari de Charlotte de Luxembourg, le chevalier de Tonnerre, quand celui-ci se présenta avec elle dans la ville de Ligny. En 1632, il soutint à Bar un procès contre la maréchaussée de cette ville qui s'était permis d'instrumenter sur le territoire de Ligny. La même année, il établit une taxe temporaire sur la viande de boucherie à la suite de la condamnation d'un boucher nommé Mansuy Guillaumet, qui avait vendu pour « chair de bœuf un cheval venu mort de Biencourt. » Ce boucher avait été condamné, non-seulement à payer une forte amende, mais à cesser tout commerce dans la ville et le comté de Ligny pendant deux ans. Ses collègues prirent prétexte de cet arrêté du bailliage de Bar pour se plaindre de l'intervention du mayeur. En réalité, ils en voulaient à la taxe, et Jacques Cuny, lieutenant général en la prévôté, qui les encourageait, leur fit faire appel. Ils échouèrent et la mairie profita de son succès pour exercer un contrôle très-sévère sur les débits de viande. Cet incident marqua le commencement d'hostilités entre les mayeurs et les prévôts dont il serait malaisé de définir exactement les attributions à cette époque. Ces hostilités ne prirent fin que le jour où le maréchal de Luxembourg remit chacun à sa place.

Le 3 février 1633, Simon Hautpoulain reçut de la duchesse de Luxembourg l'ordre de faire une levée de tous maçons, charpentiers, ferronniers, couvreurs et habitants de bonne volonté pour travailler au château et aux remparts de Ligny, renouveler ou consolider les ouvrages de défense et visiter les fossés. Les travaux furent poussés avec la plus grande activité, mais aussitôt interrompus par l'arrivée inopinée des troupes françaises.

De son mariage avec Marguerite Raguet, fille de Nicolas, praticien et procureur fiscal, et de Marguerite Varinot, le mayeur Hautpoulain eut, entre autres enfants, Jean (1610-1651), curé de Houdelaincourt et chanoine de Ligny; Marguerite, mariée à M. Jean Vaultier; Simon (1613-1677), époux de Claudine Ouindre; Antoine, marié à Françoise Fatollot, et Anne, qui fut unie

à M[tre] Simon Lallemand, apothicaire et bourgeois de Ligny.

Le frère du mayeur Hautpoulain, Nicolas, docteur en médecine, se déclare noble en 1647, mais c'est la seule mention de noblesse que nous trouvions attachée à cette famille pendant son séjour à Ligny.

VI.

JEAN MOCAVEINE.

1633-1634.

La noblesse de Jean Mocaveine, lieutenant en la mairie, échevin, et mayeur successivement, n'est pas douteuse. La famille Mocaveine, originaire de Champagne, portait *de sable au chevron rompu d'or, accompagné de trois trèfles de même.* Il naquit le 26 décembre 1594, de Pierre Mocaveine et de Claude Collot, fille du procureur fiscal du Comté, et de Jeanne de Hévilliers. Comme maire, il signala son dévouement pendant la peste qui désolait alors le Barrois. En novembre 1633, il achète à Menginet Chaulpin un champ joindant la chapelle de Saint-Jean-Froide-Entrée et y fait élever des baraquements pour que les pestiférés « y fussent soignés avec plus de profit et sans danger de contact. » L'année suivante, il prend l'initiative d'une procession expiatoire qu'il sollicite du Chapitre pour la cessation du fléau et il fonde, dans la Collégiale, sa paroisse, un service hebdomadaire pendant un an pour les âmes de ceux qui sont tombés victimes de la contagion. Il vit mourir de la peste trois de ses enfants et son frère Christophe.

Quand la mémoire de son père fut si violemment et si injustement attaquée par le mayeur Dordelu, Jean Mocaveine demanda lui-même une enquête judiciaire qui aboutit à son entière satisfaction. Ce qui lui dut être plus sensible encore que la sentence louangeuse du bailliage, ce furent les marques de sympathie que lui prodiguèrent ses concitoyens. Gérard Haraucourt et Louis Hurault, qui lui succédèrent à la mairie, avaient épousé deux de ses sœurs.

C'est pendant son mayorat que la ville de Ligny fut imposée pour la compagnie de Montalant qui logeait à Bar. Cette imposition, qui succédait à un emprunt de 6,000 livres qu'on avait dû souscrire, souleva les plus furieuses protestations, et Mocaveine fut obligé d'aller jusqu'à Paris pour intéresser à la cause de ses compatriotes la duchesse de Luxembourg. Sans attendre l'issue du procès porté au Conseil du Roi, le bailli de Bar envoya à Ligny un conseiller des Comptes et le procureur général fiscal du Barrois pour faire la levée des deniers, mais la population les accueillit si mal, qu'ils rentrèrent à Bar et informèrent M. de Viel-Castel-Montalant de la désobéissance des Linéens. Celui-ci leur ayant adjoint un fort piquet de cavalerie, ils revinrent à Ligny et les habitants, menacés d'un pillage en règle, durent s'exécuter et payer séance tenante une somme de 2,000 livres d'acompte sur celle de 6,000 qui leur était demandée.

De son mariage avec Marie Cuny, fille de noble Jacques Cuny et de Marguerite Husson, Jean Mocaveine eut, entre autres enfants, deux filles, Marguerite et Claudine, qui entrèrent dans la famille Thouvenot de Fleury, et une autre, Marie, mariée à ce médecin Nicolas La Garde, dont le caractère nous est révélé par un couplet malicieux de l'*Affileil*.

VII.

GÉRARD HARAUCOURT.

1635-1636.

C'est à Dagonville qu'il faut aller chercher l'origine de la famille Haraucourt, dont plusieurs membres possédèrent une situation élevée dans la principauté de Commercy. Gérard Haraucourt, qui avait épousé, comme Georges Notta, mayeur en 1629, une fille de Pierre Mocaveine, était un homme d'une énergie peu commune. Quand d'échevin il passa mayeur, la situation était des plus difficiles : la ville décimée par la peste, écrasée par un corps d'occupation considérable et toujours re-

nouvelé, épuisée par une famine lamentable et que rien ne pouvait soulager, la ville, dis-je, venait de se voir enlever une forte somme pour l'entretien de la garnison de Bar. Il restait encore 4,000 livres à verser entre les mains de Lefebvre de Caumartin, intendant des finances de Lorraine. Haraucourt en refusa le paiement se basant avec raison sur ce que les officiers de Bar n'avaient aucun droit de venir imposer la ville de Ligny Ses protestations ne servirent de rien. Comme la première fois, une troupe barrisienne entra dans Ligny, envahit les demeures des habitants, se fit donner la somme que l'on réunit comme on put, et emmena prisonniers le maire Haraucourt, les échevins Antoine et François Husson, le procureur Martin Gérard et neuf ou dix autres. Incarcérés dans le grand château de Bar, ils y furent traités avec rigueur. Néanmoins leur détention dura peu : moins de deux mois après, le Conseil du Roi décidait non-seulement que les officiers de Ligny seraient élargis, mais que les sommes indûment payées à l'intendant des finances de Lorraine seraient restituées à la ville de Ligny. L'argent versé ne fut pas rendu, les comptes de Christophe Cuny, de Nicolas Parisot et Nicolas Gallois en 1645, 1646, 1647 et 1649 en témoignent.

Gérard Haraucourt résigna ses fonctions au mois de mars 1636. De son mariage avec Marguerite Mocaveine, née en 1599, il eut à Ligny sept enfants dont quatre fils (l'aîné Pierre fut curé de Petit-Nançois), et trois filles.

L'une, Barbe, entra au couvent des Annonciades, la seconde Marguerite épousa noble Jean de Vouthon, et la troisième mourut jeune en laissant cent francs à l'asile Sainte-Marguerite fondé en 1559 par Marguerite de Savoie-Luxembourg, pour les pauvres femmes veuves de Ligny.

VIII.

NICOLAS PARISOT.

1636.

Nicolas Parisot, qui succéda pendant quelques mois à Gérard Haraucourt, était le fils de Nicolas Parisot, dit *Blancdenier*, marchand drapier à Ligny, et de Barbe Esselin. Né en 1593, il avait épousé à Saint-Mihiel Catherine Bournon, le lendemain du jour où la noblesse était officiellement décernée à son père (8 septembre 1625). D'abord établi à Saint-Mihiel, où naquirent quatre de ses enfants, il vint se fixer à Ligny dès 1632 et y eut six fils et quatre filles.

Son passage à la mairie fut de très-courte durée. Il y a lieu de s'étonner que ce personnage, dont la famille était opulente, ait accepté des appointements, modestes à la vérité. On était alors à l'époque la plus désastreuse de l'histoire de la Lorraine, et le dénûment était si général qu'il peut bien avoir été décidé que la fonction de mayeur, très-lourde en ce moment-là, serait quelque peu rétribuée. Le même fait semble s'être produit à Commercy. Il se pourrait aussi que Parisot se soit chargé d'un travail supplémentaire dans l'intérêt de la comptabilité municipale. Le compte de Louis Hurault, son successeur à la mairie, permet l'une et l'autre de ces suppositions : il porte une somme de cinquante francs à titre de gratification « à M. Parisot, pour le régleman des rentrées, dépanse et impocitions qu'il a faite (*sic*) sa questure durante. » C'est le seul exemple que nous ayons trouvé d'un maire recevant une rétribution; aucun compte postérieur n'en mentionne d'autre.

Nicolas Parisot redevint mayeur en 1647, pendant quatre mois, après Christophe Cuny, et mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans le 4 janvier 1677. Il fut enterré dans la chapelle Saint-Nicolas, « sous la tombe qui est au milieu de la chapelle; » à gauche cette inscription :

Cy-dessous repose le corps de noble Nicol Parysot vivant bourgeoys de ceste ville de Ligney qui fut mayeur et syndique de ceste paroisse lequel apres longue vie pleine de charités et de bons exemples rendit à Dieu son âme le 4e jour de janvier M D C LXXVII.

Libera me, Domine, et pone me juxta te.
Salve, Regina, Mater Misericordiæ.

Nicolas Parisot fut le dernier MAYEUR-JAUNE au XVIIe siècle. Charles-Henri de Clermont-Tonnerre et Marguerite-Charlotte de Luxembourg s'étant fixés à Ligny où ils moururent, le premier le 8 juillet 1674, la seconde en novembre 1680 (1), âgée de 72 ans, opérèrent dans l'administration du Comté et dans leur gouvernement domestique d'importantes modifications. Tout fut ramené à une simplicité que les mécontents ne tardèrent pas à qualifier de « mesquin équipage. » Le nombre des serviteurs fut considérablement diminué, la garde particulière supprimée, les uniformes réduits à la plus simple expression. Les prêvots furent investis d'une juridiction beaucoup plus étendue, mais n'endossèrent plus la robe rouge que dans les cas prévus avant la réforme de 1622. Le mayeur perdit la sienne et ne reçut en échange qu' « une sorte de mante noire sur des habits de cou« leur pareille avec une cravatte de dentelle. Dans l'exercice « de ses fonctions, il portoit à la main une longue canne aux « armes de la ville. » Villeterque de qui nous tenons ces détails ajoute : « la réforme plut à tout le monde hormis aux mayeurs « qui furent longtemps à s'en consoler et jetèrent tout l'effet de « leur mauvaise humeur sur les prévôts avec lesquels ils « avoient d'autres sujets de contestation. »

Il n'est pas douteux qu'en supprimant ce costume jaune dont nous ne croyons pas qu'il ait existé ailleurs une édition, le duc de Clermont-Luxembourg voulut non pas tant abolir une fantaisie de son prédécesseur que supprimer tout ce qui pouvait nuire à son prestige personnel, à l'éclat de sa maison, à l'économie qu'il favorisait, la disgrâce qu'il avait encourue l'obli-

(1) Moréri, 18e édit., 1740, t. V, p. 302, col. 1, liv. 77 et suiv.

geant à vivre désormais au milieu de ses vassaux de Ligny.

C'est le 23 janvier 1637 que les réformes furent édictées.

Depuis quelques jours Louis Huraut était mayeur; très-probablement, il n'eut pas l'occasion de revêtir le costume dont la suppression était prononcée. Il convient cependant de le nommer, tout en rappelant qu'il sortait de la famille Linéenne anoblie en 1503, éteinte au siècle dernier et d'où sont sorties, par les femmes, d'autres familles qui ont ajouté son nom aux leurs. Louis Huraut, élu en janvier 1637, eut pour successeur, l'année suivante, Louis de Hesteau, fils de l'ancien receveur général et alchimiste dont le mayeur Vaultier avait fait vendre à l'encan le matériel de laboratoire.

C[te] E. Fourier de Bacourt.

LE MATHÉMATICIEN ALBERT GIRARD

DE SAINT-MIHIEL

1595-1633

Par H. DANNREUTHER.

On rencontre dans les catalogues d'elzévirs le nom d'un mathématicien, Albert Girard, qui, malgré la célébrité de ses éditeurs et la précaution qu'il avait prise de se qualifier de *samielois* sur plusieurs de ses livres, pour rappeler son origine, est totalement ignoré de nos bibliographes lorrains. Ni Dom Calmet, ni Chevrier, ni à plus forte raison les auteurs plus modernes, qui se contentent en général de reproduire leurs devanciers, ne citent le nom de ce compatriote oublié, qui n'est cependant pas le premier venu et qui occuperait une place honorable dans la liste des savants de la Lorraine et du Barrois.

Comment s'expliquer cet oubli assez singulier dans une province où, de tout temps, l'on a plutôt surfait que négligé les illustrations locales?

D'abord, par les circonstances de la vie d'Albert Girard, qui fut obligé de s'exiler comme beaucoup d'habitants de Saint-Mihiel, à cause de la profession qu'il faisait de la religion réformée. Il vécut et mourut à l'étranger, et ses livres, réimprimés plusieurs fois au XVIIe siècle, ne durent guère entrer en Lorraine, où l'on avait, à cette époque de ruines publiques et privées, des préoccupations très éloignées de la science pure.

De plus, ce qualificatif un peu bizarre de *samielois*, si correctement formé, d'ailleurs, d'après la prononciation courante, était fait pour dérouter plutôt que pour instruire le lecteur. Les auteurs des dictionnaires n'hésitèrent pas à penser qu'un

samielois, imprimant des livres en Hollande, devait être un citoyen des Provinces-Unies, et c'est ainsi que tous les répertoires biographiques, depuis ceux de Michaud et de Didot jusqu'à l'*Encyclopédie* de Larousse, qualifient avec une unanimité qui n'est pas fortuite, on peut le croire, notre mathématicien de « hollandais. »

Ayant reconnu le nom de notre ville meusienne sur le titre des ouvrages d'Albert Girard, j'ai interrogé les registres de l'état civil de Saint-Mihiel pour retrouver sa trace. Cette tâche est facilitée par les excellents répertoires qui ont été faits par un archiviste du XVIII[e] siècle; malheureusement, il y a de nombreuses lacunes dans les registres de baptêmes. Néanmoins, j'ai relevé vingt-quatre actes se rapportant à des familles du nom de *Gérard* ou *Girard*, entre les dates du 20 janvier 1577 et du 27 août 1624. Aucun de ces actes ne concerne un *Albert* Girard. Il faut dire que ce prénom est absolument inusité à Saint-Mihiel, où l'on trouve une ou deux fois celui d'*Albéric*. Mais à la date du 11 octobre 1595, on rencontre la naissance d' « *Humbert*, filz à Jehan Girard et Jeanne, sa femme. Parrain : « M[tre] Humbert Gellay; marraine, Susanne, femme à Didier « Royer (1). » Humbert Girard aurait-il, au cours de ses pérégrinations, modifié son nom et pris celui d'Albert? C'est une simple hypothèse sur laquelle je ne veux pas insister.

Elle ne serait pas infirmée par l'indication suivante relevée par M. le D[r] W. N. Du Rieu (2) sur le livre du Recteur de l'Université de Leide : « *Albertus Gerardus* METENSIS, » inscrit

(1) Didier Royer ou Rouyer, dit *Courba*, un des ingénieurs qui travaillèrent aux fortifications de Nancy au commencement du XVII[e] siècle, figure parmi les signataires d'une pétition des réformés de Saint-Mihiel présentée au duc Charles III en 1560 (V. *Mém. de la Soc. des Lettres de Bar-le-Duc*, 1883, p. 103). On sait que Saint-Mihiel donna naissance à plusieurs ingénieurs de mérite, entre autres Pierre Godary, gendre de Ligier Richier, Jacques et Pierre Vannesson, Nicolas Marchal, etc. Albert Girard a sans doute voulu se réclamer de cette école samiéloise en rappelant avec une certaine insistance le nom de sa ville natale sur le titre de ses livres.

(2) C'est à M. le D[r] W. N. Du Rieu, directeur de la Bibliothèque de l'Université de Leide, et à M. le prof. D. Bierens de Haan, dont le savoir égale l'obligeance, que je dois la plupart des éléments de cette notice.

comme étudiant en mathématiques, le 28 avril 1617, à l'âge de 22 ans. Albert Girard serait donc bien né en 1595. La qualification de *Metensis* indiquerait seulement qu'il fut élevé à Metz où probablement ses parents émigrèrent à la suite des persécutions religieuses, à l'exemple de plusieurs familles samiéloises. Ils y auraient même fait un séjour antérieurement à la naissance d'Albert, ou seraient venus y présenter au baptême deux de leurs enfants à la fois, en 1594, si tant est qu'on puisse leur rapporter l'acte suivant, que l'on trouve au registre de l'Eglise réformée de Metz (1), à l'année 1594, nº 305. « Deux enfans « de *Jan Gerard,* dont je ne sçay les noms. Les parins mons^r de « Barisy et mons^r le Président, et madame de Hauteville et « madame de Jaulny. »

Quoi qu'il en soit, le jeune étudiant, immatriculé en 1617, était déjà marié depuis trois ans. Il s'était uni le 17 avril 1614, dans une des églises d'Amsterdam, à Suzanne des Mouettes, *aliàs* des Nouettes, *aliàs* de Nouet. De cette union naquirent onze enfants, dont le premier, Daniel, fut baptisé à Amsterdam, le 5 février 1615, et le dernier à la Haye, le 11 septembre 1633, après la mort de son père.

Ces quelques dates sont tout ce que j'ai pu réunir sur Albert Girard. Il parle peu de lui-même dans ses livres, et nous savons seulement qu'il fut employé, comme d'autres réfugiés dont il édita les œuvres, Simon Stevin et Samuel Marolois, en qualité d'ingénieur militaire au service des Provinces-Unies.

Lorsqu'il mourut, à l'âge de 38 ans, il n'avait atteint, malgré une activité scientifique remarquable, ni la célébrité, ni la richesse. Il laissait sa famille dans un état de gêne qui est attesté par la dédicace d'un des volumes publiés en 1634 « à « Très hauts et Très puissants seigneurs, Messeigneurs les « Etats généraux des païs bas unis et à Très haut et Très « illustre prince monseigneur le Prince d'Aurenge, gouverneur « des dites Provinces... »

(1) *Arch. munic. de Metz;* communication obligeante de M. F. Dietsch, pasteur de l'Eglise réformée de Metz, et auteur d'un livre apprécié sur son histoire.

Susanne de Nouet expose dans cette supplique « qu'une « pauvre veuve avec onze enfants orphelins, auxquels le mari « et père, décédé il y a un an, n'a laissé qu'une bonne réputa- « tion d'avoir fidèlement servi et employé tout son temps à la « recherche des plus beaux secrets des mathématiques; ayant « esté ravi lorsqu'il projettoit d'en laisser quelques monumens « utiles à la postérité, et de sa propre invention, lesquels il « eut lui-même apporté aux pieds de leurs Seigneuries, si Dieu « lui eut donné le loisir de les parachever. Mais en ayant dis- « posé autrement, il ne nous reste rien de complet que la ver- « sion des œuvres du feu sieur Stevin, auxquelles il a adjouté « plusieurs beaux éclaircissemens, comme pourront cognoistre « ceux qui conféreront les originaux avec la traduction qui lui « a cousté beaucoup de temps et de peine. »

Les annotations d'A. Girard sont, en effet, très développées, et forment un ouvrage particulier, juxtaposé à celui de Simon Stevin, de Bruges, qui avait écrit son livre en flamand.

Antérieurement à cet in-folio, publié après la mort de l'auteur, Albert Girard avait fait paraître plusieurs travaux plus personnels, sur lesquels mon incompétence m'interdit de donner une opinion quelconque, mais dont on aimera à trouver ici la liste déjà très intéressante au point de vue de la bibliographie de ce savant lorrain. Le lecteur en est redevable aux recherches de M. L. Maxe-Werly à la Bibliothèque Nationale et aux informations des deux savants hollandais dont je cite plus haut les noms avec reconnaissance.

Cette courte et imparfaite notice n'a d'autre but que de réintégrer dans la bibliographie lorraine un nom trop longtemps oublié. Elle ne sera vraiment utile que si elle inspire à quelque savant de notre province le dessein d'une étude plus complète et plus spéciale de l'œuvre scientifique du mathématicien samiélois.

I.

Tables des sinus tangentes et secantes selon le reid de 10000 parties : et un traicté succint de trigonometrie.

A la Haye, Jac. Elzewir, 1626, 120 pages in-12.

Id., 2e édition (avec la Trigonométrie). La Haye, Jacob Elsevier, 1629, 132 pages in-12.

Id. [*édition hollandaise*], 's Gravenhagen. Jacob Elsevier, 132 pages in-12.

II.

Invention nouvelle en l'Algèbre, par ALBERT GIRARD, mathématicien, tant pour la solution des équations, que pour recognoistre le nombre des solutions qu'elles reçoivent, avec plusieurs choses qui sont nécessaires à la perfection de cette divine science.

(Dédicace à M. Henry de Bergaigne, capitaine d'une compagnie de cavallerie; pour messeigneurs les Etats généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, receveur des contributions de Brabant au quartier de Breda, etc.)

Amsterdam, chez Guillaume Jansson Blaeuw, M. DCXXIX, in-4°, 64 pages.

Id. [*Réimpression*] par le Dr B. Bierens de Haan, L. L. D. Leiden, 1884, imprimé chez Muré frères.

(Cette réimpression textuelle du traité rarissime d'A. Girard est précédée d'une préface où le savant éditeur en fait valoir le haut intérêt pour l'histoire de la science au XVIIe siècle, et rappelle qu'il contient une foule de réductions et d'observations pratiques. Dans ce livre, A. Girard a été le précurseur de Desartes qui l'a utilisé sans le citer. *Sic vos non vobis.....*)

III.

Des triangles.

Amsterdam, chez G. Jansson Blaeuw, 1629.

(C'est une partie de I, 2e éd.).

IV.

L'Arithmétique de SIMON STEVIN de Bruges reveüe, corrigée et augmentée de plusieurs traictez et annotations par ALBERT GIRARD, samiélois, mathématicien.

A Leide, de l'imprimerie des Elseviers, 1625, in-8°, 892 pages, front. gravé.

(Dédicace à Très haut et Très excellent prince et seigneur Maurice, par la grâce de Dieu prince d'Orange, comte de Nassau, etc).

V.

(Ouvrage posthume). **Les œuvres mathématiques de S. STEVIN, revues et augmentées.**

A Leide, chez Bonaventure et Abraham Elsevier, imprimeurs ordinaires de l'Université. 1634, 678 pages in-f°.

VI.

S. MAROLOIS. Fortification ou architecture militaire [publié par A. Girard].

Amsterdam, J. Janssen, 1627, 42, 46 pages, 40 pl. in-f°.

Id. en hollandais, *ib.*, *ib.*, 1627, 100 pages, 40 pl. in-f°.

VII.

. MAROLOIS. Meet-Conste verbetert door A. Girard, uitg. door E. de D.

Amsterdam, Joan Jansz, 1629, 62 pages, 47 pl. in-f°.

INSCRIPTION COMMÉMORATIVE

En l'honneur de DOM REMI CEILLIER

(1688-1761)

Placée dans l'Église Notre-Dame de Bar-le-Duc

Par les soins de la Société des Lettres, Sciences et Arts.

Ainsi que le rappelait, dans l'épigraphe qu'il avait choisie, le plus récent des biographes de Dom Remi Ceillier, c'est un devoir pour chaque cité d'honorer le souvenir de ses hommes célèbres et de recommander à la postérité leur exemple. *Quæque civitas suorum magis amplexatur exempla!....*

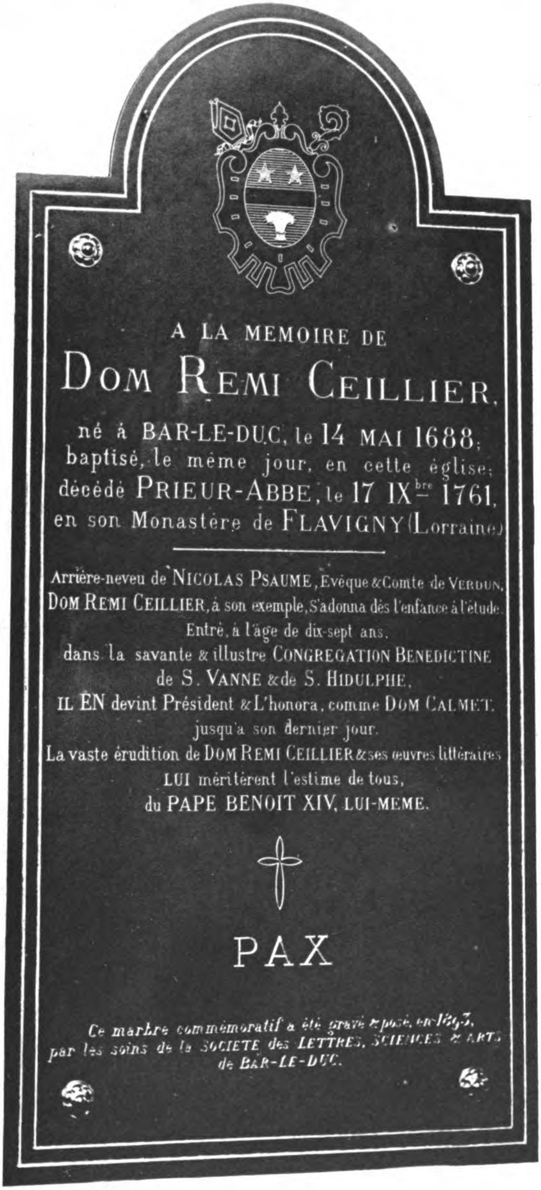
C'est dans cette pensée que nous avons accueilli avec empressement et gratitude la proposition que notre confrère, M. C.-C. Charaux, professeur à la Faculté des lettres de Grenoble, voulut bien nous faire, en 1890, d'offrir une récompense à l'auteur de la meilleure étude biographique et critique sur le savant bénédictin qui vit le jour à Bar-le-Duc, le 14 mai 1688. On a lu dans nos *Mémoires* (1) le travail substantiel et érudit de M. l'abbé Beugnet, professeur au Grand-Séminaire de Nancy, auquel le jury d'examen a été heureux de décerner le prix offert par M. Charaux. Cette biographie si complète, à laquelle nous renvoyons le lecteur, nous dispense de retracer ici la vie de celui qui magistralement composa l'*Histoire générale des auteurs ecclésiastiques*.

(1) Tome X, 1891 (2e série).

La publication du Mémoire de M. l'abbé Beugnet réveilla l'attention sur la personnalité intéressante et sympathique de ce savant religieux. Pour que l'hommage rendu à son souvenir fût plus complet, et en quelque sorte public, un de nos confrères, M. l'abbé Plauche, dont l'initiative discrète autant que généreuse doit être mentionnée avec une reconnaissance toute particulière, se livra à des recherches assidues en vue de déterminer l'emplacement de la maison natale de Dom Remi Ceillier, et de la signaler à l'attention par un marbre commémoratif. Ces recherches ayant jusqu'à présent été infructueuses, la Société demanda à M. l'Archiprêtre de Notre-Dame l'autorisation de placer ce marbre à l'intérieur de l'église où le jeune Remi Ceillier avait reçu le baptême. M. l'abbé Chevin et son Conseil de Fabrique voulurent bien, avec une bonne grâce dont nous tenons à exprimer ici notre gratitude, accueillir favorablement cette requête, et c'est ainsi que l'on peut voir aujourd'hui, fixé contre une des murailles du second collatéral de gauche, récemment restauré, le petit monument reproduit sur la planche ci-jointe (1). Puisse-t-il attirer les regards des visiteurs et rappeler longtemps aux Barrisiens le mérite et les vertus du religieux et de l'écrivain !

Les armoiries qui surmontent l'inscription sont celles que le duc Charles III octroya en 1549 à Pierre Psaume, père du célèbre évêque de Verdun (*d'azur, à la fasce d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une gerbe de même mise en pal*). Remi Ceillier qui se rattachait par sa mère à la famille Psaume, adopta ce blason qui orne sa pierre tombale au prieuré de Flavigny, et dont la gerbe d'or est un éloquent et touchant symbole. Ainsi que le faisait remarquer l'*Indépendance de l'Est* (n° du 23 nov. 1893), « elle rappelle « et l'origine modeste, toute plébéienne, des familles Psaume « et Ceillier, et le prix incomparable du travail, dans tous les « temps et dans tous les lieux. »

(1) L'inscription a été rédigée par M. l'abbé Plauche ; M. Demoget a prêté son concours pour l'exécution de la plaque de marbre noir ; enfin, l'on doit à M. L. Duval la photographie du monument. Les dimensions sont de 1m,60 × 0m,80.


A LA MEMOIRE DE
DOM REMI CEILLIER,
né à BAR-LE-DUC, le 14 MAI 1688;
baptisé, le même jour, en cette église;
décédé PRIEUR-ABBE, le 17 IXbre 1761,
en son Monastère de FLAVIGNY (Lorraine)
Arrière-neveu de NICOLAS PSAUME, Evêque & Comte de VERDUN,
DOM REMI CEILLIER, à son exemple, s'adonna dès l'enfance à l'étude.
Entré, à l'âge de dix-sept ans,
dans la savante & illustre CONGREGATION BENEDICTINE
de S. VANNE & de S. HIDULPHE,
IL EN devint Président & L'honora, comme DOM CALMET,
jusqu'à son dernier jour.
La vaste érudition de DOM REMI CEILLIER & ses œuvres littéraires
LUI méritèrent l'estime de tous,
du PAPE BENOIT XIV, LUI-MEME.
PAX
Ce marbre commémoratif a été gravé & posé, en 1893,
par les soins de la SOCIETE des LETTRES, SCIENCES & ARTS
de BAR-LE-DUC.

La belle devise bénédictine : PAX, devait nécessairement figurer sur un monument consacré à une des illustrations de cette grande famille religieuse.

Avant de quitter ce sujet, sur lequel il nous a été agréable d'échanger plus d'un entretien (1), rappelons enfin que la Ville de Bar-le-Duc, toujours soucieuse des gloires de son passé, a pris en considération le vœu que nous lui avons présenté, et que le nom de *Dom Ceillier* vient d'être donné à une des rues (2) de la Ville-Basse.

Grâce à la bienveillance générale et à l'intérêt que les souvenirs d'autrefois ne manquent jamais d'éveiller à Bar, rien n'a manqué à l'hommage que nous avons désiré rendre au souvenir de notre éminent concitoyen.

(1) Voir en particulier les Procès-verbaux des séances, en tête du présent volume.

(2) Une fraction de l'ancienne rue *du Cygne*.

PROGRAMME

DES CONCOURS

OUVERTS

Par la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc,

A L'OCCASION DU 25e ANNIVERSAIRE DE SA FONDATION

1870-1895.

1er CONCOURS.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. CHARAUX, membre titulaire de la Société, à la meilleure notice sur LES MAISONS A FAÇADES SCULPTÉES DES VILLES HAUTE ET BASSE DE BAR-LE-DUC, à étudier au double point de vue de l'*Art* et de l'*Histoire*.

2e CONCOURS.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. CHARAUX, à la meilleure étude *historique* et *artistique* sur LE COLLÈGE GILLES-DE-TRÈVES, de Bar-le-Duc.

3e CONCOURS.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. l'abbé Léopold PLAUCHE, membre titulaire, pour être décerné sous le nom de « *Prix Paulin Gillon,* » en mémoire de l'un des

principaux promoteurs de la fondation de notre Société, à un **PRÉCIS DE L'HISTOIRE DU BARROIS.**

Les concurrents devront ne pas perdre de vue que le désir du donateur et de la Société est de voir sortir de ce concours, non pas un travail d'érudition, mais un manuel élémentaire, susceptible de donner sous une forme très-abrégée aux enfants de nos écoles une vue d'ensemble, des notions générales, mais claires et exactes, sur l'ancienne province de Barrois, ses annales, ses souverains et ses institutions.

4e CONCOURS.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. Charles Freünd-Deschamps, membre titulaire, au meilleur travail sur **LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DANS LE BARROIS DEPUIS SA RÉUNION DÉFINITIVE A LA FRANCE EN 1766.**

5e CONCOURS.

Un prix de la valeur de cent francs, offert par M. Paul Varin-Bernier, membre titulaire, à la meilleure **PIÈCE DE POÉSIE SUR UN SUJET EMPRUNTÉ A LA LORRAINE OU AU BARROIS.**

Un fait ou un personnage historique; une légende, une tradition, etc., etc., etc.

6e CONCOURS.

Un prix de la valeur de deux cents francs, offert par la Société à la meilleure monographie qui lui sera présentée sur **UN SUJET INTÉRESSANT LE BARROIS.**

Monographie historique, géographique, agricole, industrielle et commerciale d'une ville, d'une commune ou d'un canton, jusqu'à nos jours. — Monographie d'une institution politique, administrative ou judiciaire de l'ancien régime; — d'une corporation, confrérie, compagnie, établissement d'instruction ou de charité, de caractère civil ou religieux. — Monographie historique et artistique d'un ancien édifice civil ou religieux. — Biographie. — Étude d'archéologie, de numismatique, de géographie, d'histoire naturelle, de géologie, de botanique, etc., etc., etc.). — Les concurrents pourront consulter utilement la liste des questions sur lesquelles le Comité des travaux historiques appelle plus particulièrement chaque année l'attention et les recherches des Sociétés savantes à la veille de leur convocation au Congrès de la Sorbonne. Cette liste figure en entier au volume de 1891 (2e série, t. IX) des *Mémoires* de la Société.

RÈGLEMENT.

I. Les travaux présentés aux différents concours devront être adressés — *terme de rigueur* — avant le **1er août 1895,** à M. le Président de la Société des Lettres, Sciences et Arts, à Bar-le-Duc.

II. Ils devront être inédits. Ils ne porteront aucune signature, mais seront revêtus d'une épigraphe répétée sur l'enveloppe d'un pli cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur et qui sera joint au manuscrit. Les plis porteurs des épigraphes correspondantes aux travaux couronnés seront seuls ouverts d'office par le Jury.

III. Les manuscrits ne seront pas rendus; mais les auteurs en pourront prendre ou faire prendre copie.

IV. La Société se réserve le droit de publier dans ses *Mémoires* les notices qu'elle jugera à propos de choisir dans ce but parmi les travaux couronnés.

V. En dehors des *prix* précédemment énumérés, les Jurys auront toujours la faculté de décerner, dans chaque concours, des *mentions honorables*. De même, ils seront en droit de ne décerner aucune récompense.

VI. Les membres des différents Jurys seront désignés ultérieurement en assemblée générale de la Société. Ils ne pourront prendre part à ceux des concours sur lesquels ils seront appelés à statuer.

Délibéré en la séance de la Société du 7 février 1894.

Le Président,
H. DANNREUTHER.

Le Secrétaire-adjoint,
WLODIMIR KONARSKI

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE BAR-LE-DUC.

(Avril 1894.)

Composition du Bureau pour 1894.

Président	M. DANNREUTHER A ✪;
Présidents honoraires	M. POINCARÉ, ✻, A ✪;
	M. LANGROGNET, ✻, I P ✪;
Vice-présidents	M. DEMOGET, A ✪, ✻ (St-Sylv.).
	M. Charles BUSSELOT, ✻;
Secrétaire	M. Alfred JACOB.
Secrétaire adjoint	M. KONARSKI, I P ✪;
Bibliothécaire	M. LALLEMAND;
Trésorier	M. BONNABELLE, I P ✪, r. Nève, 37.

Commission de publication	M. BERTEAUX, I P ✪;
	M. Camille FISTIÉ;
	M. Jules FORGET A ✪;

Membres honoraires.

CARRIOT, O ✻, I P ✪, inspecteur d'Académie, directeur de l'enseignement primaire à la préfecture de la Seine, boulevard Saint-Michel, 79, à Paris.

CHARAUX, I P ✪, docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des Lettres, rue Jean-Jacques Rousseau, 1, à Grenoble (Isère).

GIRAUD, Albert, docteur en médecine, directeur de l'asile d'aliénés de St-Yon (Seine-Inférieure).

LANGROGNET, ✻, I P ✪, inspecteur d'Académie honoraire, rue Claude-Bernard, 41, à Paris.

MASURE, ✻, I P ✪, inspecteur d'Académie honoraire, rue de la Grenouillière, 3, à Orléans (Loiret).

Membres titulaires.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres correspondants qui sont devenus titulaires.

	Date de la réception.
ANTHOUARD, vicomte d', à Vraincourt, par Clermont (Meuse), et à Paris, avenue d'Iéna, 19...	7 mai 1890.
BARROIS, I P ✿, inspecteur de l'enseignement primaire, rue du Bourg, 22, à Bar-le-Duc.......	1er mars 1893.
BAUFFREMONT-COURTENAY, le prince DE, duc d'Atrisco, en son château de Brienne (Aube), et à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87...	2 juin 1875.
BERTEAUX, I P ✿, inspecteur primaire honoraire, rue du Bourg, 30.........................	6 octobre 1880.
BISTER, Alcide, conseiller général pour le canton de Vaubecourt, industriel, à Revigny.........	5 déc. 1888.
BOINETTE, Alfred, A ✿, ✱ (officier du Mérite agricole), viticulteur à Bar-le-Duc................	13 janvier 1894.
BOMPARD, Henry, ✱, ancien sénateur, ancien maire de Bar-le-Duc, rue de la Rochelle, 28, et à Paris, boulevard de Courcelles, 80.......	fondateur.
BONNABELLE, I P ✿, rue Nève, 37......... ...	fondateur.
BOULANGER (E.), C ✱, sénateur de la Meuse, directeur général honoraire de l'Enregistrement et des Domaines, rue Glück, 4, à Paris.........	2 mai 1888.
BOYENVAL, économe du Lycée de Bar-le-Duc.....	7 mars 1894.
BRET, Fernand, ✱, I P ✿, préfet de la Meuse..	4 mai 1892.
BRIEY (S. G. Mgr DE), Marie-Ange-Emmanuel, évêque de Meaux.........................	5 juin 1889.
BROCART, chef de bataillon du génie en retraite, rue des Ducs-de-Bar, 75, à Bar-le-Duc........	4 avril 1894.
BUNGENER, H., directeur de la Brasserie de la Meuse, à Bar-le-Duc......................	4 avril 1894.
BUSSELOT, Charles, ✱, maire de la ville de Bar-le-Duc..................................	1er mars 1893.
CASTAIGNE, censeur au Lycée de Bar-le-Duc......	4 octobre 1893.
CHAMPAGNE, marquis DE, maire de Méniljean, en son château de Méniljean, par Putanges (Orne), et à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, 25.......	6 nov. 1889.

	Date de la réception.
Chévelle, Casimir, maire de Vaucouleurs, notaire en cette ville	5 janvier 1887.
Collin, André, notaire, rue du Bourg, 53	6 février 1889.
Collin, Charles, I P ⓘ, ingénieur des Arts et Manufactures, quai Victor Hugo, 48	fondateur.
Collinet, A ⓘ, agent-voyer en chef, rue de la Rochelle, 55	2 nov. 1881.
Dannreuther, Henri, A ⓘ, pasteur de l'Eglise chrétienne réformée de Bar-le-Duc, rue de la Banque, 61	4 mai 1881.
Demoget, Charles, A ⓘ, ✳, chev. de Saint-Sylvestre, ingénieur civil, architecte municipal, rue Sébastopol, 9	fondateur.
Develle, Edmond, président du Conseil général, sénateur, à Bar-le-Duc, place de la Fontaine, et à Paris, rue de Rome, 145	4 mai 1870.
Develle, Jules, ✳ (chev. du Mér. agr.), ✳ (grand cordon d'Alexandre Newski de Russie et de l'Etoile de Roumanie), député de la Meuse, ancien ministre de l'Agriculture et des Affaires Étrangères, rue du faubourg Saint-Honoré, 131, à Paris	7 déc. 1887.
Didelot, Carl, officier de marine, rue de la Rampe, 19, à Brest et château de Kervaly-en-Guilers, près Brest	2 mars 1887.
Doliveux, A ⓘ, inspecteur d'Académie, à Bar-le-Duc	3 mai 1893.
Fistié, Camille, inspecteur de l'Enregistrement et des Domaines, en retraite, rue de la Rochelle, 81.	6 avril 1881.
Forget, Jules, A ⓘ, inspecteur-adjoint des forêts, rue des Ducs-de-Bar, 81	4 sept. 1887.
Freund-Deschamps, industriel au Vieux-Jean-d'heurs, maire de Lisle-en-Rigault	5 mai 1886.
Gallopain, docteur en médecine, directeur de l'asile départemental de Fains	5 avril 1893.
Germain, Léon, I P ⓘ, secrétaire perpétuel de la Soc. d'Archéol. lorraine, rue Héré, 26, à Nancy.	5 mars 1884.

	Date de la réception.
GILBERT, André, attaché au Consulat général de France à Barcelone, et à Paris, rue de Barbey de Jouy, 21	3 juin 1891.
GRÉGOIRE, l'abbé Gaston, vicaire à Notre-Dame, 19, rue d'Arcole, à Paris	5 déc. 1888.
HORSTER, A ✪, proviseur du Lycée, à Bar-leDuc.	7 févr. 1894.
IMÉCOURT, Ferdinand DE VASSINHAC, marquis D', à Louppy-sur-Loison et à Sassy, par Motrée (Orne).	4 juillet 1883.
IMÉCOURT, Stanislas DE VASSINHAC, comte D', maire à Inor, et à la Rochette, par Melun (Seine-et-Marne)	4 juillet 1883.
JACOB, Alfred, ✻, chev. de l'ordre de Charles III d'Espagne, archiviste départemental de la Meuse, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, place Saint-Pierre, 29	4 février 1874.
JACQUOT, Albert, I P ✪, correspondant du Comité des Beaux-Arts, rue Gambetta, 19, à Nancy	1er févr. 1888.
KONARSKI, Wlodimir, I P ✪, vice-président du Conseil de Préfecture, à Bar-le-Duc, quai Victor-Hugo, 46 *bis*	2 nov. 1881.
LALLEMAND, directeur de l'Ecole Rollin, rue Gilles-de-Trèves	4 mai 1870.
LALLEMAND, Paul, ✻, conseiller à la Cour d'appel, 55, quai Veil-Picard, à Besançon (Doubs)	4 nov. 1891.
LIGNIVILLE (le comte Gaston DE), au château de Woinville, par Saint-Mihiel, et rue d'Alliance, 15, à Nancy	7 mai 1890.
MARCHAL, J., juge de paix à Bourmont (Haute-Marne)	3 sept. 1884.
MAXE-WERLY, I P ✪, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris	6 juin 1883.
MERCERON, Gaston, A ✪, ingénieur, directeur de la Compagnie Meusienne de chemins de fer, rue de la Rochelle, 30 *bis*	7 mai 1884.
NETTANCOURT-VAUBECOURT, le marquis DE, ✻, en son château de Nettancourt	3 sept. 1884.

Date de la réception.

PANGE, comte Maurice DE, rue de Lisbonne, 53, à Paris.................................... 4 juillet 1883.

PANGE, marquis DE, chef d'escadron d'artillerie, hôtel des Réservoirs, à Versailles............. 7 mars 1838.

PATTIN, boulevard Saint-Germain, 25, à Paris.... 2 sept. 1885.

PIERRE, Marie-Joseph-Louis-Eugène, percepteur à Stainville.................................. 6 janv. 1892.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, marquis DE, duc romain, en son château d'Echenay (Haute-Marne), et rue de l'Université, 98, à Paris..... 4 juillet 1883.

PIMODAN DE RARÉCOURT DE LA VALLÉE, comte DE, duc romain, lieutenant au 3e régiment de chasseurs, à Abbeville (Somme).................... 3 déc. 1884.

PLAUCHE, l'abbé Léopold, rue Lapique, à Bar... 5 mars 1884.

RATTIER, Léon, propriétaire à Jeand'heurs, par Robert-Espagne............................. 7 févr. 1894.

RENARD, architecte, rue de la Rochelle, 75, à Bar-le-Duc.................................... 4 octobre 1893.

RENAULD, Albert, docteur en droit, avoué, rue Lapique, 12.................................. 5 mars 1879.

SELLIÈRE, le baron Ernest, rue Pierre-Charron, 54, à Paris................................ 7 déc. 1887.

SELLIÈRE, le baron Frédéric, ingénieur diplômé des Arts et Manufactures, avenue de l'Alma, 61, à Paris.................................... 6 avril 1887.

TANGRE, Ernest, notaire, rue Voltaire, à Bar-le-Duc. 13 mai 1891.

WEIL, Maurice, ✻, commandant, faubourg Saint-Honoré, 47, à Paris......................... 6 juin 1888.

ZURCHER, conseiller de préfecture, quai Victor Hugo, 46 *bis*.............................. 1er mars 1893.

Membres correspondants.

Les noms précédés d'un astérisque désignent d'anciens membres titulaires.

ARNOULD (l'abbé Edmond), curé de Béney, par Vigneulles................................ 11 avril 1888.

BAILLY, Joseph, chef de la comptabilité aux chemins de fer de la Meuse.................... 7 juin 1893.

	Date de la réception.
*Bala, ✻, pharmacien de 1re classe, ancien maire de Bar-le-Duc, ancien membre du Conseil académique, rue Entre-deux-Ponts, 18...........	fondateur.
Barthélémy, Anatole de, ✻, membre de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris........	5 août 1883.
*Baudot, Jules, manufacturier, rue de la Rochelle, 116, à Bar-le-Duc..........................	5 mars 1872.
Beauzée-Pinsard, sculpteur, membre de la Société d'archéologie lorraine, à Stenay.............	8 avril 1891.
*Bécourt, Eugène, professeur d'histoire, rue Stanislas, 59, à Nancy..........................	4 mai 1881.
Benoît, Arthur, propriétaire à Berthelming (Lorraine)..................................	3 avril 1883.
Beugnet, l'abbé A., professeur au grand séminaire de Nancy.................................	1er juillet 1891.
Bonvalot, Édouard, ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, rue Cassette, 3, à Paris......	6 déc. 1882.
Braux, le baron Charles-Gabriel de, propriétaire à Boucq, par Foug (Meurthe-et-Moselle)......	3 avril 1878.
Buvignier-Clouët (Melle), femme de lettres, à Verdun.................................	5 juin 1889.
Capitain, O ✻, conseiller général de la Haute-Marne, maître de forges, à Bussy, près Joinville.	2 sept. 1885.
Champigneulle-Brasseur, ✻, rue Notre-Dame-des-Champs, 105, à Paris......................	6 octobre 1881.
Champion, Honoré, libraire, quai Voltaire, 9, à Paris..................................	6 juillet 1881.
Chanteau, Maurice de, avocat, au château de Peyrieux (Ain)...............................	6 sept. 1882.
Chantriot, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Bar-le-Duc...........................	1er mars 1893.
Chapelier, l'abbé, curé de Jeanménil, par Lamarche (Vosges)............................	7 avril 1886.
*Chardin, ✻, docteur en médecine, rue du Bourg, 48, à Bar-le-Duc.........................	5 mai 1875.
*Chaussinand, Henri, docteur en médecine, médecin en chef de l'asile d'aliénés de Dôle (Jura).....	4 juillet 1883.

	Date de la réception.
*CHÉRY, Louis, inspecteur du travail des enfants dans l'industrie, rue de la Banque, à Bar-le-Duc.	3 février 1886.
CIMOCHOWSKI, Albert, I P ⚜, homme de lettres, rue de Vaugirard, 98, à Paris...............	4 avril 1883.
COLIN (J.), conservateur honoraire des forêts, à Ligny-en-Barrois............................	7 juillet 1880.
*COLLIGNON, Albert, I P ⚜, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, rue Jeanne-d'Arc, 2 *bis*.	fondateur.
DAVAL, Jules, greffier du tribunal de commerce, à Saint-Dizier (Haute-Marne)............. ...	8 janvier 1890.
DENIZET, Albert, instituteur communal au Meix-Tiercelin, par Sompuis (Marne)..............	2 sept. 1891.
DESSEILLE, propriétaire à Avioth, par Montmédy.	3 août 1883.
DONY, Pierre, archéologue, rue de la Madeleine, à Verdun..................................	4 avril 1883.
DUVAL, Louis, numismate, rue des Ponts, 7, à Nancy....................................	3 janvier 1877.
ENARD, l'abbé, curé-doyen de Gondrecourt......	5 mars 1879.
FLAGEOLLET, conseiller de préfecture, à Bar-le-Duc.	2 avril 1890.
FOURIER DE BACOURT, le comte DE, rue Cortambert, 26, à Paris................................	3 déc. 1890.
FROUSSARD, Victor, ✱, conservateur des hypothèques, à Reims (Marne).....................	6 août 1885.
GABRIEL, l'abbé, A ⚜, aumônier du collège, rue de la Belle-Vierge, 16, à Verdun.............	5 août 1874.
GÉMINEL, doct[r] en médecine, à Ligny-en-Barrois.	6 déc. 1882.
GÉNIN, instituteur, à Epiez, par Vaucouleurs.....	1[er] juin 1887.
GEORGE-LEMAIRE, O ✱, conseiller à la Cour de cassation, rue du Vieux-Colombier, 18, à Paris...	5 février 1888.
*GEORGES, l'abbé Charles, curé de Saint-Sauveur, à Verdun..................................	6 juin 1883.
GÉRARD, instituteur, à Dainville, par Gondrecourt.	9 nov. 1887.
GILLANT, l'abbé, curé d'Auzéville, par Clermont..	4 août 1885.
*GILLOT, ex-notaire, rue Voltaire, 6, à Bar-le-Duc.	3 mai 1876.
GOUJON, avoué, à Montmédy..................	8 janvier 1879.
GUYOT, Ch., A ⚜, ✱ (chev. du Mérite agricole), membre de l'Académie de Stanislas, professeur à l'école forestière, rue Girardet, 10, à Nancy.	5 mai 1886.

	Date de la réception
HALDAT DU LYS (DE), membre de la Société d'archéologie lorraine, à Nancy.................	8 avril 1891.
HAUTOY, comte DU, chaussée de Doullens, 42, à Amiens (Somme)...........................	2 juillet 1884.
HÉBERT, l'abbé Marcel, directeur à l'école Fénelon, rue du Général Foy, 23, à Paris.............	5 nov. 1884.
HÉBERT (l'abbé), professeur à l'école Fénelon, à Bar-le-Duc...............................	5 octobre 1892.
HENRION, Alexandre, I P ⚘, ingénieur civil, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).................	7 juillet 1880.
HÉRELLE, Georges, professeur de Philosophie au lycée, rue de l'Alma, 5, à Cherbourg (Manche).	5 juillet 1882.
HERMEREL, Jules, membre de la Société française de numismatique, rue Amelot, 96, à Paris....	3 août 1881.
*HONORÉ, Ernest, ✻, conservateur des forêts, à Amiens (Somme)...........................	5 sept. 1888.
HOUZELLE, instituteur, à Montmédy............	5 janvier 1887.
HUBER, Emile, ✻, ingénieur des arts et manufactures, président de l'Académie de Metz, à Sarreguemines (Lorraine), et 20, rue Rambuteau, Paris................................	4 déc. 1889.
HUMBERT, contrôleur principal des contributions, en retraite, rue d'Arros, à Bar-le-Duc........	fondateur.
JODIN DE FEISSOLLES, propriétaire, à Stenay......	1er août 1871.
LABOURASSE, A ⚘, inspecteur de l'enseignement primaire, en retraite, membre de l'Académie de Stanislas, à Arcis-sur-Aube.................	6 juillet 1870.
LACOUR, l'abbé, curé d'Heudicourt, par Vigneulles.	2 juin 1880.
LAGUERRE, Emile, A ⚘, secrétaire de la Commission de la bibliothèque municipale, à Bar-le-Duc...	3 octobre 1883.
LAHAUT (DE), directeur des contributions indirectes, en retraite, à Verdun-sur-Meuse.............	7 août 1872.
LANDMANN, l'abbé, curé de Naives-devant-Bar....	7 août 1872.
LAURENT, Alexandre, ✻ (Mér. agr.), vétérinaire, chef du service sanitaire du département de la Meuse, rue du Bourg, 24, à Bar-le-Duc......	4 avril 1894.
LECHEVALLIER, ✻, directeur des postes et des télégraphes, à Versailles (Seine-et-Oise)........	7 octobre 1874.

	Date de la réception.
LEDUC, instituteur, à Boviolles, par Ligny.......	6 déc. 1876.
LEFEBVRE, Henri, rue de Rigny, 17, à Nancy....	5 octobre 1892.
LEGRAND, curé de Gimécourt et Beaudrémont, par Villotte..................................	4 sept. 1889.
LEHURAUX, instituteur à Liny-devant-Dun......	2 déc. 1891.
LEMOINE, instituteur primaire, à Verdun........	7 nov. 1883.
LEROY, l'abbé, curé d'Archettes, par Arches (Vosges)................................	4 mai 1881.
L'HOSTE, Louis, maire d'Hattonchâtel..........	5 avril 1882.
LOMBARD, ✱, I P ⦿, membre de l'Académie de Stanislas, professeur à la Faculté de droit, à Nancy, rue Stanislas, 82....................	4 octobre 1871.
LORRAIN, percepteur à Tronville................	7 mars 1894.
MARCHAL-COLLOT, professeur, rue des Carmes, 32, à Nancy..................................	2 février 1881.
MARICHAL, Paul, archiviste aux Archives nationales, rue Cail, 23, à Paris..................	6 nov. 1889.
MAUPOIL, ancien chef de bataillon territorial, à Vichy (Allier)..............................	4 mai 1870.
MENGIN, Henri, avocat à la Cour d'appel, à Nancy, place des Dames, 19.......................	3 février 1886.
*MICAULT, ingénieur civil, architecte départemental, rue Nève, 32, à Bar-le-Duc..............	fondateur.
MICAULT (l'abbé), Jean-Eugène, curé d'Euville, par Commercy..................................	7 sept. 1893.
*MIGNIEN, Edmond, A ⦿, notaire à Nubécourt, par Beauzée..................................	7 mars 1888.
MOAT, Jules, industriel à Revigny..............	2 avril 1890.
MOREL, l'abbé Emile, chanoine honoraire de la cathédrale de Verdun, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)...................................	8 nov. 1871.
MOREL, Léon, I P ⦿, receveur des finances, en retraite, rue de Sedan, 3, à Reims (Marne)...	8 nov. 1871.
MOUGENOT, Léon, I P ⦿, associé-correspondant national des Antiquaires de France, consul honoraire d'Espagne, à Malzéville-Nancy........	1er oct. 1890.
*MOUILLERON, peintre-verrier, rue Ernest-Bradfer, à Bar-le-Duc................................	8 janvier 1874.

	Date de la réception.
MUEL, A ✪, attaché aux procès-verbaux du Sénat, palais du Luxembourg, à Paris..............	7 janvier 1891.
MUNEREL, Gustave, ancien président du Tribunal de commerce, rue de la Rochelle, à Bar-le-Duc..	2 nov. 1881.
NICOLAS, l'abbé Emile, aumônier du pensionnat de Juvigny-les-Dames, par Louppy...........	4 nov. 1885.
*PÉROCHE, ✻, directeur des contributions indirectes, en retraite, à Lille (Saint-Maurice), rue Saint-Gabriel, 95..........................	7 janvier 1874.
*PERSENOT, l'abbé Raymond, curé de Louppy-le-Château, par Vaubecourt...................	2 nov. 1881.
PIERRE, Emile, meunier, à Houdelaincourt......	2 mars 1887.
PIERROT, Philogène, A ✪, propriétaire-gérant du *Journal de Montmédy,* à Montmédy...........	6 déc. 1881.
PIERSON, Martin, sculpteur, à Vaucouleurs......	5 juillet 1882.
PLAUCHE, Paulin, juge au Tribunal civil, à Verdun.	4 juin 1873.
*POINCARÉ, Antony, ✻, A ✪, inspecteur général des ponts et chaussées, rue du Regard, 16, à Paris..................................	fondateur.
POINCARÉ, Raymond, ✻ (grand cordon de Sainte-Anne de Russie), député, membre du Conseil général de la Meuse, ancien ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, rue de Las Cases, 3, à Paris, et à Sampigny..	5 nov. 1884.
POINCARÉ, Lucien, agrégé de l'Université, professeur au collège Louis-le-Grand, à Paris....	5 déc. 1888.
PRESSON, Camille, agréé près le Tribunal de commerce, rue de la Victoire, 2, à Saint-Dizier (Haute-Marne).............................	9 mars 1892.
PRUDHOMME, ✻ (chev. du Mér. agr.), professeur départemental d'agriculture, à Commercy.....	3 mai 1893.
QUINTARD, Léopold, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.	2 juillet 1884.
*RAULIN, Jules, directeur de l'agence du Crédit foncier, rue de Serre, 16, à Nancy.............	4 janvier 1888.
RAULIN, ✻, I P ✪, professeur honoraire à la Faculté des sciences de Bordeaux, à Montfaucon d'Argonne.............................	7 juin 1893.

Date de la réception.

REMY, Charles, ancien notaire, secrétaire de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne, à Reims, faubourg Cérès, 31. 6 octobre 1875.

RIGAUX, maître de chapelle, professeur de musique, à Nancy, rue des Carmes, 28........... 5 janvier 1881.

ROBINEAU, Georges, inspecteur adjoint de la Banque de France, à Paris, rue de Bruxelles, 17...... 7 févr. 1894.

ROBINET, l'abbé Nicolas-Narcisse, place Madeleine, 13, à Verdun.......................... 3 sept. 1884.

*ROYER, Charles, architecte, rue de la Rochelle, 57. 3 avril 1878.

* SAILLIET, Pierre-Victor, ✻, A ⓘ, agent-voyer en chef honoraire, rue Nève, 18................ 3 août 1881.

SAINT-JOIRE, François-Félix-René, avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue Saint-Dizier, 25... 6 mai 1885.

SAINTIGNON, l'abbé, prêtre habitué, à Buxières, par Saint-Mihiel............................ 1er sept. 1875.

SCHAUDEL, Louis, capitaine des douanes, à Grand'-Combe de Morteau (Doubs).................. 5 janvier 1887.

SOUHAUT, l'abbé, chanoine honoraire, curé-doyen de Ligny .... 6 sept. 1882.

THEURIET, André, ✻, homme de lettres, à Bourg-la-Reine, et à Nice, rue Blacas, 9 .... 4 octobre 1871

THOMAS, l'abbé, vicaire général du diocèse, à Verdun.................................. 3 août 1870.

VACANT, l'abbé, docteur en théologie, membre de l'Académie de Stanislas, professeur au grand séminaire, rue de Strasbourg, 95, à Nancy... 6 juin 1888.

VANSON, le général, O ✻, avenue de la Motte-Piquet, 5, à Paris.......................... 6 juin 1888.

VARIN-BERNIER, ✻, ancien président du Tribunal de commerce, banquier, rue de la Banque..... 2 nov. 1881.

* VAUTRIN, Victor, conducteur des ponts et chaussées, rue de Vaucouleurs, 19, à Gondrecourt.. 3 janvier 1883.

VENDEL, Adrien, homme de lettres, ancien juge de paix du canton de Gondrecourt, à Demange-aux-Eaux............................... 2 sept. 1891.

	Date de la réception.
VIARD, ancien adjoint principal du génie, administrateur de la Grande-Brasserie de la Croix de Lorraine, à Bar-le-Duc......................	4 mai 1892.
VINCENT, docteur en médecine, ancien adjoint au maire de Vouziers (Ardennes)................	3 avril 1870.
VINCHON, Louis, notaire, rue de la Rochelle, 47, à Bar-le-Duc..............................	10 janvier 1894.
WEISS, A ✪, docteur en médecine, à Cousances-aux-Forges................................	10 janvier 1894.
WIENER, Lucien, A ✪, conservateur du Musée historique lorrain, rue de la Ravinelle, 28, à Nancy..................................	3 octobre 1883.
*YUNG, Alfred, I P ✪, professeur de musique, rue du Tribel, 48...............................	6 avril 1870.
ZANETTI, peintre décorateur, rue du Puty, 11, à Verdun-sur-Meuse..........................	5 août 1885.

SOCIÉTÉS SAVANTES

En correspondance avec la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.

Sociétés françaises.

1 Académie d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
2 Académie des Sciences et Belles-Lettres d'Angers (ancienne Société Académique de Maine-et-Loire).
3 Académie de Caen (Calvados).
4 Académie de Dijon (Côte-d'Or).
5 Académie Delphinale, à Grenoble (Isère).
6 Académie de Lyon (Rhône).
7 Académie de Reims (Marne).
8 Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon (Doubs).
9 Académie des Sciences et Lettres de Montpellier (Hérault).
10 Académie de Stanislas, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
11 Académie du Gard, à Nîmes.
12 Commission Historique du Nord, à Lille.
13 Comité Archéologique de Senlis (Oise).
14 Musée Guimet, à Paris. — M. Milloué, directeur.
15 Société Académique d'Agriculture, des Sciences et Belles-Lettres de l'Aube, à Troyes.
16 Société Académique d'Amiens (Somme).
17 Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise, à Beauvais.
18 Société Académique de Béziers (Hérault).
19 Société Académique de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
20 Société Académique de Laon (Aisne).
21 Société Académique de Nantes (Loire-Inférieure).
22 Société Académique de Saint-Quentin (Aisne).
23 Société Académique du Var, à Toulon.

24 Société Archéologique de Beauvais (Oise).
25 Société Académique de l'Aube, à Troyes.
26 Société Archéologique de Constantine (Algérie).
27 Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, à Nantes.
28 Société Belfortaine d'émulation, à Belfort.
29 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
30 Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.
31 Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du Gard, à Nîmes.
32 Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
33 Société d'Archéologie lorraine, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
34 Société de Géographie de l'Est, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).
35 Société d'Émulation, à Montbéliard (Doubs).
36 Société d'Émulation des Vosges, à Épinal.
37 Société des Amateurs naturalistes du Nord de la Meuse, à Montmédy.
38 Société des Antiquaires de France, au Louvre (Paris).
39 Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (Vienne).
40 Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens (Somme).
41 Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (Cher).
42 Société des Archives historiques de la Saintonge, à Saintes (Charente-Inférieure).
43 Société des Lettres, Sciences et Arts, Agriculture et Industrie de Saint-Dizier (Haute-Marne).
44 Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille (Nord).
45 Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Hâvre (Seine-Inférieure).
46 Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne).
47 Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
48 Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, à Nantes.
49 Société des Sciences morales et des Lettres de Seine-et-Oise, à Versailles.
50 Société d'Études des Sciences naturelles de Béziers (Hérault).

51 Société Française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 58, Paris.
52 Société Historique et Archéologique de Langres (Haute-Marne).
53 Société Historique et Archéologique du Maine, à Angers (Maine et-Loire).
54 Société Industrielle de Reims (Marne).
55 Société Linéenne de Bordeaux (Gironde).
56 Société Littéraire et Scientifique d'Apt (Vaucluse).
57 Société Littéraire, Scientifique et Artistique du Lot, à Agen.
58 Société Philomathique de Verdun (Meuse).
59 Société Philomathique vosgienne, à Saint-Dié (Vosges).
60 Société Philotechnique de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).
61 Société Scientifique, Agricole et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Sociétés étrangères.

62 Académie de Metz (Lorraine).
63 Institut Archéologique du Luxembourg, à Arlon (Luxembourg belge).
64 Institut Royal-Grand-Ducal de Luxembourg.
65 Institut égyptien, au Caire (Egypte).
66 Smithsonian Institution, à Washington (États-Unis).
67 Société d'Archéologie de Metz (Lorraine).
68 Société d'Archéologie de Saint-Pétersbourg (Russie).
69 Société impériale Archéologique de Russie, à Moscou.
70 Société impériale des Naturalistes de Moscou.
71 Musée national de Rio de Janeiro, à Rio de Janeiro.
72 Musée impérial d'histoire naturelle de Vienne (Autriche). M. Franz d'Hauer. An das K.K. Naturhistoriches Hofmuseum; — Wien, 1, Burgring.

Envoi aux Bibliothèques.

73 Bibliothèque de la ville de Bar-le-Duc.
74 Bibliothèque des Archives départementales de la Meuse, à Bar-le-Duc.

75 Bibliothèque des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

76 Bibliothèque de la Section Meusienne de la Société de Géographie de l'Est, à Bar-le-Duc.

77 Bibliothèque du Musée de Bar-le-Duc.

78 Bibliothèque pédagogique des instituteurs du canton de Bar-le-Duc.

79 Bibliothèque de la Faculté des lettres de Paris, à la Sorbonne (M. Achille Luchaire, chargé du cours des sciences auxiliaires de l'histoire à ladite Faculté).

TABLE DES MATIÈRES.

BAR-LE-DUC, IMPRIMERIE CONTANT-LAGUERRE.

AVIS.

Messieurs les Associés pourront se procurer la collection complète des deux premières séries des Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, 20 volumes (1871-1891), au prix de **soixante francs**, chez M. LALLEMAND, Directeur de l'École Rollin et Bibliothécaire de la Société, rue Gilles-de-Trèves, 18, à Bar-le-Duc.

On peut demander, *séparément*, les tomes des deux premières séries, au prix de **quatre** francs le volume.

Le tome I de la 3e Série (1892) : **dix** francs.
Le tome II — — (1893) : **huit** francs.
Le tome III — — (1894) : **sept** francs.

Envoi *franco* à domicile.

Bar-le-Duc. — Imprimerie Contant-Laguerre